



**DELHI UNIVERSITY
LIBRARY**

FRANCE

1940-1942



A COLLECTION OF DOCUMENTS
AND BIBLIOGRAPHY



Compiled by
HOWARD C. RICE



CAMBRIDGE, MASS.

1942

PREFACE

It is obviously impossible to write a definitive history of the France of 1940-1942 at this time. The exigencies of the moment, however, make it necessary for us to understand, as best we can, what is happening in France. It therefore seems important to me that we should be familiar with the many documents available, even though they are, sub specie aeternitatis, imperfect and incomplete. The convenient formula, "History will judge," is in most cases either a confession of intellectual sloth or an invitation to passive acceptance of the supposedly inevitable new order.

I have attempted to perform here a useful service by bringing together in convenient form a selection of French texts from widely scattered sources. In my opinion, the very variety of origin and of language adds to their documentary value. In fact, a comparative study of the language used by, for example, the spokesmen of the "National Revolution" and the contributors to clandestine newspapers, will often prove interesting and illuminating.

I have tried to provide a reasonably comprehensive survey of the important points to be considered by anyone desiring to understand contemporary French problems. Although the topics are confined largely to France itself, it must be evident on every page that the fate of France today cannot be separated from the fate of the world as a whole. I regret that I could not include chapters dealing specifically with the question of relations between France and the United Nations, especially Great Britain and the United States. But, as Franco-British or Franco-American relations are contingent upon the situation prevailing in France, I hope that this book may contribute indirectly to an elucidation of these vital problems.

I do not pretend to have achieved here any sort of Olympian objectivity or detachment. My opinions and sympathies have, of course, guided me in the selection and arrangement of these documents. If, as one of the

writers included in this volume pretends, it is heresy to have an opinion, then I am most certainly to be classed among the heretics. Under the present circumstances I prefer the risk of damnation with the dissidents to doubtful salvation in the New Orthodoxy.

I should like to thank my friends and associates of the past two years who have helped me to collect these documents. I wish to thank, too, those who have permitted me to reprint selections from their writings, those whose words I have borrowed without asking permission, and especially the many contributors who must for the moment remain anonymous. These nameless friends--some of them known to me and others unknown-- have been constantly present in my mind during this month of June 1942. On this anniversary date I can only express the hope that they will some day be able to approve of this compilation.

Cambridge, Massachusetts
June 22, 1942

Howard C. Rice

TABLE OF CONTENTS

I

THE DISASTER OF JUNE 1940.....	1
1. LES ROUTES DE FRANCE EN JUIN 1940.....	2
2. APPELS DU MARÉCHAL PÉTAI.....	5
3. CONVENTION D'ARMISTICE FRANCO-ALLEMANDE.....	10
4. L'ARMISTICE FRANCO-ITALIEN.....	19
5. LE PREMIER CHOC DE L'ARMISTICE.....	25

II

THE "RÉVOLUTION NATIONALE".....	31
1. "UNE OPÉRATION BIEN MENÉE".....	32
2. EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE	35
3. LOI CONSTITUTIONNELLE & ACTES CONSTITUTIONNELS.....	38
4. CARACTÈRE DU NOUVEAU RÉGIME.....	44
5. PROJETS DE RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE.....	47
6. LA CHARTE DU TRAVAIL.....	50
7. ÉDUCATION NATIONALE. FAMILLE. JEUNESSE.....	52
8. MESURES D'EXCEPTION À L'ÉGARD DES JUIFS.....	57
9. INSTRUMENTS DE PERSUASION ET DE RÉPRESSION....	59
10. LES ÉTAPES DE LA RÉVOLUTION NATIONALE.....	65

III

LIFE IN FRANCE, 1940-1942.....	74
1. LA LIGNE DE DÉMARCATI.....	74
2. LES ZONES INTERDITES: PROJETS D'ANNEXION ALLEMANDE.....	81
3. LES PRISONNIERS DE GUERRE.....	87
4. PRÉSENCE DE L'OCCUPANT.....	90

5. TENTATIVES D'OCCUPATION SPIRITUELLE.....	99
6. DIFFICULTÉS DE LA VIE MATÉRIELLE.....	112
7. RÉSISTANCE CLANDESTINE... ..	118
8. LA GUERRE CONTINUE.....	128

IV

FREE FRANCE	134
1. APPELS DU GÉNÉRAL DE GAULLE.....	134
2. ORGANISATION DES FORCES FRANÇAISES LIBRES.....	140
3. LES COMBATTANTS DES FORCES FRANÇAISES LIBRES.....	142
4. ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS DE LA FRANCE LIBRE.....	151
5. POSITION LÉGALE ET ORIENTATION POLITIQUE DE LA FRANCE LIBRE.....	154
6. LA FRANCE LIBRE, PORTE-PAROLE DE LA FRANCE...	160

V

THE FRENCH COLONIAL EMPIRE.....	166
1. STATUS OF THE FRENCH EMPIRE (JUNE 1942).....	166
2. POLITIQUE COLONIALE DU GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL PÉTAIN.....	169
3. AUX QUATRE COINS DE L'EMPIRE.....	177

VI

FRANCE IN PERSPECTIVE.....	188
BIBLIOGRAPHY.....	195

I

THE DISASTER OF JUNE 1940

On September 1, 1939 Germany took aggressive action against Poland. The same day the French Government decreed general mobilization. On September 3, France and Great Britain, fulfilling the obligations which they had contracted towards Poland, notified the German Government that a state of war existed between them and Germany. Thus the French nation was again at war after two decades of peace.

The winter of 1939-1940 was a period of comparative lull. In April, 1940, with Hitler's Norwegian campaign, the war entered into a more active phase. On May 10, Germany invaded the Low Countries. On the 12th, German divisions moving south entered France and crossed the Meuse at Sedan. Between May 21st and June 4th, the forces which had broken through at Sedan turned towards the southwest, then north, to the Channel, thus encircling the Allied forces which had moved into Belgium. Between June 5th and June 14th, the German armies, which had paused along the Somme and Aisne rivers while completing the Flanders encirclement, drove south, reaching Rouen on the Seine on the 9th. Italy declared war on France on June 10th. Paris fell on June 14th. After the occupation of Paris, the German advance continued in a fan-like spread over France: eastward behind the Maginot Line, southeast in the direction of the Rhône Valley, southward over the Loire towards the Spanish frontier, and westward into Brittany.

On June 16th, the Prime Minister Paul Reynaud resigned, after his Cabinet, by a small majority, had voted for a separate peace. Marshal Pétain became Prime Minister, and requested an Armistice from Germany and Italy. The Armistice with Germany was signed on June 22nd; hostilities ceased in France on June 25th.

In considering the signing of the Armistice, various factors must be kept in mind: the hopeless military situation in metropolitan France, the fairly current belief that Britain was doomed and that American aid was too remote to be of any use, the state of the civilian population (one-fifth of France in flight on the roads, homeless and foodless), the disruption of the government which had been evacuated from Paris and harried from Tours to Bordeaux, the shift in government leadership which eliminated from power such men as were prepared to continue the war with the Fleet and Empire and placed it in the hands of those who believed capitulation was the only issue. Finally, the doors were opened for those anti-democratic and/or pro-Nazi elements which had been defeatist during the whole war, and even before.

The Armistice created a divided France. Occupied France became a German military, naval and air base against Great Britain. Unoccupied France, with its capital at Vichy, became an apparently independent zone, but one under the effectual control of Germany through the Armistice Commission at Wiesbaden. Here a government under

Marshal Pétain was to attempt a "National Revolution." Free France included those people within and without France who believed that the war must be continued in all ways possible. These divisions extended to all parts of the French Colonial Empire.

The results of the Armistice were not confined to France and the French Empire. Germany's most important continental enemy was temporarily eliminated. Great Britain was left to face the Axis without strong allies. The world balance of naval and colonial power was altered. The repercussions of the French Armistice upon public policy and public opinion throughout the world, including the United States, were profound and far-reaching.

The documents in this chapter include: (1) a picture of the state of France in June 1940, (2) Marshal Pétain's radio appeals made at the time, (3, 4) the terms of the French Armistice with Germany and with Italy, and (5) documents intended to suggest the immediate impact of the Armistice on French thinking and behavior. A day-to-day chronology of this period will be found in Hamilton Fish Armstrong's, Chronology of a Failure: The Last Days of the French Republic (Macmillan, N.Y., 1940) Further material is described in the Bibliography.

1. LES ROUTES DE FRANCE EN JUIN 1940.

Ce qu'étaient ces routes de France pendant les semaines du désastre, beaucoup d'autres l'ont décrit déjà. Pour l'édification de l'opinion étrangère, la propagande allemande en a filmé d'impressionnantes images. Mais ni l'imprimé ni la photographie n'ont jamais réussi à recréer exactement l'atmosphère de ces scènes de cauchemar et de désolation. C'étaient des hordes, des troupeaux, des flots cahotants et désordonnés, - non par manque de discipline ou de bonne volonté, mais parce qu'aucune police au monde, aucun pouvoir humain ne pouvait agir sur cette masse hétérogène, mouvante, traquée, à la fois épuisée et affolée, et qui ne savait même pas où elle allait. Tantôt quatre, tantôt cinq, six, sept files de véhicules de toutes sortes cherchaient à progresser. De lourds camions précédaient de belles autos impatientes, des carrioles suivaient des trains d'artillerie; parfois c'était une famille de paysans flamands entassée sur un de ces longs chariots à quatre roues faits pour transporter les betteraves, et qui s'en allait, attelé de deux chevaux au pas traînant, tenus en bride par un fermier aux cheveux roux, qui n'en pouvait plus. Une voiture de déménagement de Bruxelles

était traînée par un tracteur, et s'en allait à cinq ou six kilomètres à l'heure, ralentissant une file entière. Et il y avait ces pauvres autos du Nord, des Ardennes, de l'Aisne ou de la Meuse, avec deux ou trois matelas sur leur toit, et qui avaient été mitraillées par des avions allemands... Non, ce n'était pas "la fin d'une bataille perdue", et l'armistice ne fut pas ce coup de sifflet du match de football annonçant que l'un des camps est vaincu dans une désastreuse partie. Ce n'était pas seulement une affreuse défaite militaire, "la plus complète et la plus effroyable défaite de l'histoire du monde", comme dirent alors les journaux. C'était quelque chose de différent, et de bien pire.

C'était l'impression de quelque chose qui fondait, s'effritait, s'émiettait, se liquéfiait. Que chacun choisisse l'image qu'il préfère: aucune d'ailleurs n'exprime la totale réalité. Le soldat en fuite qui, du haut d'un camion, me répondait: "Tout fout le camp", cherchait peut-être, et en quelque mesure réussissait, à exprimer cette immense et soudaine déliquescence.

Il semblait qu'un prodigieux nuage de gaz délétères, énervants à la fois et paralysants, s'était abattu sur le pays. Tout se dissociait, se démantibulait, s'affolait comme une machine ivre, tout semblait se dérouler dans un cauchemar sans nom...

Dans ces troupes, et c'est un phénomène presque incroyable, les individus restaient sains, sensés, propres moralement et, en général, physiquement. Ils souffraient, fuyaient, voyageaient, subissaient bombardements, mitraillages, privations, attentes, effroyables fatigues, avec un stoïcisme, une dignité silencieuse qui arrachaient des larmes...

Et pourtant l'ensemble était infernal, atroce. Il suffisait, pour le sentir, de se mêler à ces gens, et de se joindre au grand troupeau. Alors on comprenait que tout était abandonné, perdu, invertébré. Dans cette masse, personne ne retrouvait personne. Personne ne savait où l'on allait; on allait, voilà tout. Vers le sud, loin des "autres", voilà tout. On fuyait. On fuyait les horreurs réelles ou attendues. On allait dans toutes les directions: des

gens lancés sur une route en croisaient qui roulaient dans un autre sens. La France était toute emmêlée, embrouillée comme un immense écheveau de laine manié par une puissance supra-humaine et malfaisante. Soldats et civils,- soldats sans chefs, chefs sans soldats,- mères qui avaient perdu leurs enfants, enfants égarés, et qui pleuraient seuls au bord des routes à quatre jours de distance de leur maison bombardée (à la fin de septembre, il y avait encore en France plusieurs milliers d'enfants qui n'avaient pas retrouvé leurs parents), - vieux couples qui s'en allaient à pied, en traînant des valises de carton entourées de ficelles,- jeunes gens sur des bicyclettes surchargées de paquets hétéroclites,- et ces religieuses d'un village de l'Yonne qui traînaient dans de petites voitures des incurables difformés qu'elles n'avaient pas voulu abandonner,- tout cela formait une bouleversante et lamentable mixture de misère et de bravoure, d'affolement et de calme courage, de détresse et (quelle merveille!) de bonne humeur, de volonté de vivre et d'épouvante de la Grande Mort. Tout cela, c'était une France en morceaux,- et la France ne sait pas vivre en morceaux,- une France qui ne se reconnaissait plus, et s'en allait, le cœur haletant et brisé, les membres las, les yeux hagards, vers un destin incroyable et terrifiant.

Et en face de tout cela,- non, pas en face, mais pendant des jours et des nuits se mêlant à cette France broyée, liquéfiée et agonisante, la pénétrant de tous les côtés, lui faisant d'atroces ponctions de fer et de feu, étendant partout ses tentacules, lui disputant parfois les routes, croisant sa fuite dans des éclairs d'acier, l'autre armée, celle qui la tuait.

L'armée innombrable, presque intacte, dure machine en bon état, ordonnée, automatique, toute puissante. Du matériel magnifique, du matériel à folson, et des hommes qui semblaient ne faire qu'un avec lui. Des hommes qui, sur leurs camions, sur leurs motos, sur les ponts qu'ils jetaient en une heure sur les rivières où des vaillants désespérés avaient voulu les arrêter, avançaient, avançaient toujours, la grenade, le fusil ou le revolver au poing, des hommes qui respiraient la mécanique, la discipline, le fanatisme pour

leur chef,- des hommes, des milliers, des milliers d'hommes, toujours, toujours, encore et encore, enfonçant de toutes parts dans la chair de la France le fer qui la meurtrissait, creusant leur route au milieu de l'immense troupeau des vaincus,- le flot des vainqueurs.

Voilà ce qu'elle a vu, la terre de France, depuis ce mois de mai où elle n'était qu'espoir et confiance.

André Morize, France: Été 1940
(New York, 1941)

2. APPELS DU MARÉCHAL PÉTAIN

17 juin 1940

Français!

A l'appel de Monsieur le Président de la République, j'assume à partir d'aujourd'hui la direction du Gouvernement de la France. Sûr de l'affection de notre admirable armée, qui lutte avec un héroïsme digne de ses longues traditions militaires, contre un ennemi supérieur en nombre et en armes. Sûr que par sa magnifique résistance, elle a rempli nos devoirs vis-à-vis de nos alliés. Sûr de l'appui des Anciens Combattants que j'ai en la fierté de commander, sûr de la confiance du peuple tout entier, je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur.

En ces heures douloureuses, je pense aux malheureux réfugiés, qui, dans un dénuement extrême, sillonnent nos routes. Je leur exprime ma compassion et ma sollicitude. C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut tenter de cesser le combat.

Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous, entre soldats, après la lutte et dans l'Honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités.

Que tous les Français se groupent autour du Gouvernement que je préside pendant ces dures épreuves et fassent taire leur angoisse pour n'écouter que leur foi dans le destin de la Patrie.

20 Juin 1940

Français!

J'ai demandé à nos adversaires de mettre fin aux hostilités. Le gouvernement a désigné mercredi les plénipotentiaires chargés de recueillir leurs conditions.

J'ai pris cette décision, dure au cœur d'un soldat, parce que la situation militaire l'imposait. Nous espérions résister sur la ligne de la Somme et de l'Aisne. Le Général Weygand avait regroupé nos forces. Son nom seul présageait la victoire. Pourtant la ligne a cédé et la pression ennemie a contraint nos troupes à la retraite.

Dès le 13 juin, la demande d'armistice était inévitable. Cet échec vous a surpris. Vous souvenant de 1914 et de 1918, vous en cherchez les raisons. Je vais vous les dire.

Le 1^{er} mai 1917, nous avions encore 3.280.000 hommes aux armées, malgré trois ans de combats meurtriers. A la veille de la bataille actuelle, nous en avions 500.000 de moins. En mai 1918, nous avions 85 divisions britanniques; en mai 1940, il n'y en avait que 10. En 1918, nous avions avec nous les 59 divisions italiennes et les 42 divisions américaines.

L'infériorité de notre matériel a été plus grande encore que celle de nos effectifs. L'aviation française a livré à un contre six ses combats.

Moins forts qu'il y a vingt-deux ans, nous avons aussi moins d'amis. Trop peu d'enfants, trop peu d'armes, trop peu d'alliés, voilà les causes de notre défaite.

Le peuple français ne conteste pas ses échecs. Tous les peuples ont connu tour à tour des succès et des revers. C'est par la manière dont ils réagissent qu'ils se montrent faibles ou grands.

Nous tirerons la leçon des batailles perdues. Depuis la victoire, l'esprit de jouissance l'a emporté sur l'esprit de sacrifice. On a revendiqué plus qu'on a servi. On a voulu épargner l'effort; on rencontre aujourd'hui le malheur.

J'ai été avec vous dans les jours glorieux. Chef du gouvernement, je

suis et resterai avec vous dans les jours sombres. Soyez à mes côtés. Le combat reste le même. Il s'agit de la France, de son sol, de ses fils.

25 Juin 1940

Français!

Je m'adresse aujourd'hui à vous, Français de la métropole et Français d'outre-mer, pour vous expliquer les motifs des deux armistices conclus, le premier avec l'Allemagne, il y a trois jours, le second avec l'Italie.

Ce qu'il faut d'abord souligner, c'est l'illusion profonde que la France et ses alliés se sont faite sur la véritable force militaire et sur l'efficacité de l'arme économique: liberté des mers, blocus, ressources dont ils pouvaient disposer. Pas plus aujourd'hui qu'hier on ne gagne une guerre uniquement avec de l'or et des matières premières. La victoire dépend des effectifs, du matériel et des conditions de leur emploi. Les événements ont prouvé que l'Allemagne possédait, en mai 1940, dans ce domaine, une écrasante supériorité à laquelle nous ne pouvions plus opposer, quand la bataille s'est engagée, que des mots d'encouragement et d'espoir.

La bataille des Flandres s'est terminée par la capitulation de l'armée belge en rase campagne et l'encerclement des divisions anglaises et françaises. Ces dernières se sont battues bravement. Elles formaient l'élite de notre armée; malgré leur valeur, elles n'ont pu sauver une partie de leurs effectifs qu'en abandonnant leur matériel.

Une deuxième bataille s'est livrée sur l'Aisne et sur la Somme. Pour tenir cette ligne, soixante divisions françaises, sans fortifications, presque sans chars, ont lutté contre 150 divisions d'infanterie et 11 divisions cuirassées allemandes. L'ennemi, en quelques jours, a rompu notre dispositif, divisé nos troupes en quatre tronçons et envahi la majeure partie du sol français.

La guerre était déjà gagnée virtuellement par l'Allemagne lorsque l'Italie est entrée en campagne, créant contre la France un nouveau front en face duquel notre armée des Alpes a résisté.

L'exode des réfugiés a pris, dès lors, des proportions inouïes. Dix millions de Français rejoignant un million et demi de Belges, se sont précipités vers l'arrière de notre front, dans des conditions de désordre et de misère indescriptibles.

A partir du 15 juin, l'ennemi, franchissant la Loire, se répandait à son tour sur le reste de la France.

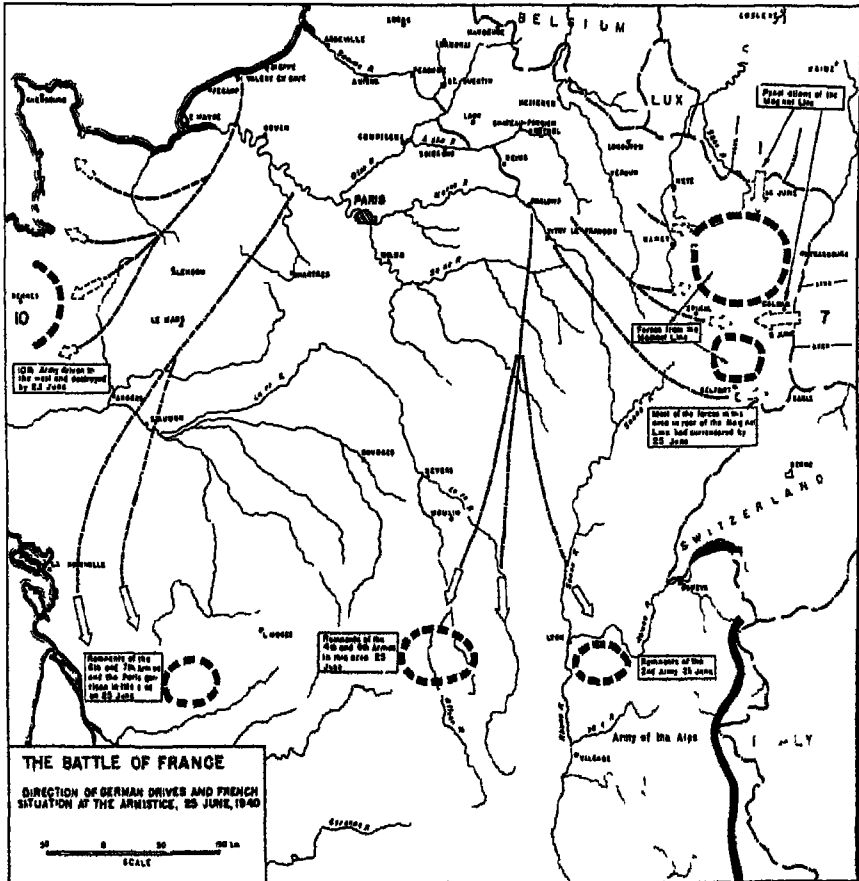
Devant une telle épreuve, la résistance armée devait cesser. Le Gouvernement était acculé à l'une de ces deux décisions: soit demeurer sur place, soit prendre la mer. Il en a délibéré et s'est résolu à rester en France, pour maintenir l'unité de notre peuple et le représenter en face de l'adversaire. Il a estimé qu'en de telles circonstances, son devoir était d'obtenir un armistice acceptable, en faisant appel chez l'adversaire au sens de l'honneur et de la raison

L'armistice est conclu, le combat a pris fin. En ce jour de deuil national, ma pensée va à tous les morts, à tous ceux que la guerre a meurtris dans leurs affections. Leur sacrifice a maintenu haut et pur le drapeau de la France. Qu'ils demeurent dans nos mémoires et dans nos cœurs.

Les conditions auxquelles nous avons dû souscrire sont sévères.

Une grande partie de notre territoire va être temporairement occupée. Dans tout le Nord et dans l'Ouest de notre pays, depuis le lac de Genève jusqu'à Tours, puis le long de la côte, de Tours aux Pyrénées, l'Allemagne tiendra garnison. Nos armées devront être démobilisées. Notre matériel remis à l'adversaire, nos fortifications rasées, notre flotte désarmée dans nos ports. En Méditerranée, des bases navales seront démilitarisées. Du moins l'honneur est-il sauf. Nul ne fera usage de nos avions et de notre flotte. Nous gardons les unités terrestres et navales nécessaires au maintien de l'ordre dans la métropole et dans nos colonies. Le gouvernement reste libre, la France ne sera administrée que par des Français

Vous étiez prêts à continuer la lutte, je le savais. La guerre était perdue dans la métropole; fallait-il la prolonger dans nos colonies? Je ne serais pas digne de rester à votre tête si j'avais accepté de répandre le sang



français pour prolonger le rêve de quelques Français mal instruits des conditions de la lutte. Je n'ai voulu placer hors du sol de France ni ma personne, ni mon espoir. Je n'ai pas été moins soucieux de nos colonies que de la métropole. L'armistice sauvegarde les liens qui l'unissent à elles. La France a le droit de compter sur leur loyauté.

C'est vers l'avenir que, désormais, nous devons tourner nos efforts. Un ordre nouveau commence. Vous serez bientôt rendus à vos foyers. Certains auront à le reconstruire.

Vous avez souffert.

Vous souffrirez encore. Beaucoup d'entre vous ne retrouveront pas leur métier ou leur maison. Votre vie sera dure. Ce n'est pas moi qui vous bernerai par des paroles trompeuses. Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal. La terre, elle, ne ment pas. Elle demeure votre recours. Elle est la patrie elle-même. Un champ qui tombe en friche, c'est une portion de France qui meurt. Une jachère de nouveau emblavée, c'est une portion de France qui renaît. N'espérez pas trop de l'Etat qui ne peut donner que ce qu'il reçoit. Comptez pour le présent sur vous-mêmes et, pour l'avenir, sur les enfants que vous aurez élevés dans le sentiment du devoir.

Nous avons à restaurer la France. Montrez-la au monde qui l'observe, à l'adversaire qui l'occupe, dans tout son calme, tout son labeur et toute sa dignité. Notre défaite est venue de nos relâchements. L'esprit de jouissance détruit ce que l'esprit de sacrifice a édifié. C'est à un redressement intellectuel et moral que, d'abord, je vous convie. Français, vous l'accomplirez et vous verrez, je le jure, une France neuve surgir de votre ferveur.

3. CONVENTION D'ARMISTICE FRANCO-ALLEMANDE DU 22 JUIN 1940.

(traduction française du texte allemand)

M. le Colonel-Général Keitel, Chef du Haut-Commandement allemand, mandaté par le Führer du Reich Allemand et Commandant Suprême des Forces armées allemandes,

d'une part,

et

M. le Général d'Armée Huntziger,

M. Léon Noel, Ambassadeur de France,

M. le Vice-Amiral Leluc,

M. le Général de Corps d'Armée Parisot,

M. le Général de l'Air Bergeret,

plénipotentiaires du Gouvernement Français munis de pouvoirs réguliers,

d'autre part,

sont convenus de la Convention d'armistice suivant.

1. Le Gouvernement Français ordonne la cessation des hostilités contre le Reich allemand, sur le territoire français ainsi que dans les possessions, colonies, protectorats et territoires sous mandat et sur les mers. Il ordonne que les troupes françaises déjà encerclées par les troupes allemandes déposent immédiatement les armes.

2. En vue de sauvegarder les intérêts du Reich allemand le territoire français situé au nord et à l'ouest de la ligne tracée sur la carte ci-annexée sera occupé par les troupes allemandes. Dans la mesure où les régions du territoire occupé ne se trouvent pas encore au pouvoir des troupes allemandes leur occupation sera effectuée immédiatement après la conclusion de la présente convention.

3. Dans les régions occupées de la France, le Reich allemand exerce tous les droits de la puissance occupante. Le Gouvernement Français s'engage à faciliter par tous les moyens les réglementations relatives à l'exercice de ces droits et à la mise en exécution avec le concours de l'administration française. Le Gouvernement français invitera immédiatement toutes les autorités et services administratifs français du territoire occupé à se conformer aux réglementations des autorités militaires allemandes et à collaborer avec ces dernières d'une manière correcte.

Le Gouvernement allemand a l'intention de réduire au strict minimum l'occupation de la côte occidentale après la cessation des hostilités avec l'Angleterre.

Le Gouvernement français est libre de choisir son siège dans le territoire non occupé, ou bien, s'il le désire, de le transférer même à Paris. Dans ce dernier cas le Gouvernement allemand s'engage à accorder toutes facilités nécessaires au Gouvernement français et à ses services administratifs centraux, afin qu'il soit en mesure d'administrer de Paris les territoires occupés et non occupés.

4. Les forces armées françaises sur terre, sur mer et dans les airs devront être démobilisées et désarmées dans un délai encore à déterminer. Sont exemptes de cette obligation les troupes nécessaires au maintien de l'ordre intérieur. Leurs effectifs et leur armement seront déterminés par l'Allemagne ou par l'Italie respectivement.

Les forces armées françaises stationnées dans les régions à occuper par l'Allemagne devront être rapidement ramenées sur le territoire non occupé et seront démobilisées. Avant d'être ramenées en territoire non occupé ces troupes déposeront leurs armes et leur matériel aux endroits où elles se trouvent au moment de l'entrée en vigueur de la présente convention. Elles seront responsables de la remise régulière du matériel et des armes susmentionnés aux troupes allemandes.

5. Comme garantie de la stricte observation des conditions d'armistice il pourra être exigé que toutes les pièces d'artillerie, les chars de combat, les engins anti-chars, les avions militaires, les canons de la D.C.A., les armes d'infanterie, tous les moyens de traction et les munitions des unités de l'armée française engagées contre l'Allemagne et qui se trouvent, au moment de l'entrée en vigueur de la présente convention, sur le territoire qui ne sera pas occupé par l'Allemagne, soient livrés en bon état. La Commission allemande d'Armistice décidera de l'étendue de ces livraisons. Il peut être renoncé à la livraison d'avions militaires si tous les avions encore en possession des forces armées françaises sont désarmés et mis en sécurité sous contrôle allemand.

6. Les armes, munitions et matériel de guerre de toute espèce restant en territoire français non occupé, -- dans la mesure où ceux-ci n'auront

pas été laissés à la disposition du Gouvernement Français pour l'armement des unités françaises autorisées,--devront être entreposés ou mis en sécurité sous contrôle allemand ou italien respectivement. Le Haut Commandement Allemand se réserve le droit d'ordonner à cet effet toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'usage abusif de ce matériel. La fabrication de nouveau matériel de guerre en territoire non occupé devra cesser immédiatement.

7. Toutes les fortifications terrestres et côtières avec leurs armes, munitions et équipement, les stocks et installations de tout genre, se trouvant dans les régions à occuper, devront être livrés en bon état. Devront être remis en outre les plans de ces fortifications, ainsi que les plans de celles déjà prises par les troupes allemandes. Tous les détails sur les emplacements minés, les barrages de mines, les fusées à retardement, les barrages chimiques, etc , sont à remettre au Haut Commandement Allemand. Ces obstacles devront être enlevés par les forces françaises sur la demande des autorités allemandes

8. La flotte de guerre française,--à l'exception de la partie qui est laissée à la disposition du Gouvernement Français pour la sauvegarde des intérêts français dans son empire colonial,--sera rassemblée dans des ports à déterminer et devra être démobilisée et désarmée sous le contrôle de l'Allemagne ou respectivement de l'Italie.

La désignation de ces ports sera faite d'après les ports d'attache des navires en temps de paix. Le Gouvernement Allemand déclare solennellement au Gouvernement Français qu'il n'a pas l'intention d'utiliser pendant la guerre à ses propres fins la flotte de guerre française stationnée dans les ports sous contrôle allemand, sauf les unités nécessaires à la surveillance des côtes et au dragage des mines.

Il déclare, en outre, solennellement et formellement qu'il n'a pas l'intention de formuler de revendications à l'égard de la flotte de guerre française, lors de la conclusion de la paix. Exception faite de la partie de la flotte de guerre française, à déterminer, qui sera affectée à la sauve-

garde des intérêts français dans l'empire colonial, tous les navires de guerre se trouvant en dehors des eaux territoriales françaises, devront être rappelés en France.

9 Le Haut Commandement Français devra fournir au Haut Commandement Allemand des indications précises sur toutes les mines posées par la France ainsi que tous les barrages de mines dans les ports et en avant des côtes, ainsi que sur les installations militaires de défense et de protection.

Le dragage des barrages de mines devra être effectué par les forces françaises, dans la mesure où le Haut Commandement Allemand l'exigera

10. Le Gouvernement Français s'engage à n'entreprendre à l'avenir aucune action hostile contre le Reich Allemand avec aucune partie des forces armées qui lui restent ni d'aucune autre manière.

Le Gouvernement Français empêchera également les membres des forces armées françaises de quitter le territoire français et veillera à ce que ni des armes ni des équipements quelconques, ni navires, avions, etc., ne soient transférés en Angleterre ou à l'étranger.

Le Gouvernement français interdira aux ressortissants français de combattre contre l'Allemagne au service d'Etats avec lesquels l'Allemagne se trouve encore en guerre. Les ressortissants français qui ne se conformeraient pas à cette prescription, seront traités par les troupes allemandes comme francs-tireurs.

11. Jusqu'à nouvel ordre, il sera interdit aux navires de commerce français de tous genres, y compris les bâtiments de cabotage et les bâtiments de port, se trouvant sous contrôle français, de sortir des ports. La reprise du trafic commercial sera subordonnée à l'autorisation préalable du Gouvernement allemand ou du Gouvernement italien respectivement.

Les navires de commerce français se trouvant en dehors des ports français seront rappelés en France par le Gouvernement français et, si cela n'est pas possible, ils seront dirigés sur des ports neutres.

Tous les navires de commerce allemands arraisonnés se trouvant

dans les ports français seront rendus en bon état, si la demande en est faite.

12. Une interdiction de décollage à l'égard de tous les avions se trouvant sur le territoire français sera prononcée immédiatement. Tout avion décollant sans autorisation préalable allemande sera considéré par l'aviation militaire allemande comme avion ennemi et sera traité comme tel.

Les aérodromes et les installations terrestres de l'aviation militaire en territoire non occupé seront placés sous contrôle allemand ou italien respectivement. Il peut être exigé qu'on les rende inutilisables. Le Gouvernement français est tenu de mettre à la disposition des autorités allemandes tous les avions étrangers se trouvant en territoire non occupé ou de les empêcher de poursuivre leur route. Ces avions devront être livrés aux autorités militaires allemandes.

13. Le Gouvernement français s'engage à veiller à ce que dans le territoire à occuper par les troupes allemandes toutes les installations, établissements et stocks militaires soient remis intacts aux troupes allemandes. Il devra en outre veiller à ce que les ports, les entreprises industrielles et les chantiers navals restent dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement, et à ce qu'ils ne soient endommagés d'aucune façon ni détruits. Il en est de même pour les moyens et voies de communications de toute nature, notamment en ce qui concerne les voies ferrées, les routes et voies navigables, l'ensemble des réseaux télégraphiques et téléphoniques, ainsi que les installations d'indication de navigabilité et de balisage des côtes. En outre, le Gouvernement français s'engage, sur ordre du Haut Commandement allemand, à procéder à tous les travaux de remise en état nécessaires.

Le Gouvernement français veillera à ce que sur le territoire occupé soient disponibles le personnel spécialisé nécessaire et la quantité de matériel roulant de chemin de fer et autres moyens de communication correspondant aux conditions normales du temps de paix.

14. Tous les postes émetteurs de T. S. F. se trouvant en territoire français doivent cesser sur le champ leurs émissions. La reprise des transmissions par T. S. F. dans la partie du territoire non occupé sera soumise à

une réglementation spéciale.

15 Le Gouvernement français s'engage à effectuer le transport en transit des marchandises entre le Reich allemand et l'Italie à travers le territoire non occupé dans la mesure requise par le Gouvernement allemand.

16. Le Gouvernement français procèdera au rapatriement de la population dans les territoires occupés, d'accord avec les services allemands compétents.

17. Le Gouvernement français s'engage à empêcher tout transfert de valeurs à caractère économique et de stocks du territoire à occuper par les troupes allemandes dans le territoire non occupé ou à l'étranger. Il ne pourra être disposé de ces valeurs et stocks se trouvant en territoire occupé, qu'en accord avec le Gouvernement du Reich, étant entendu que le Gouvernement allemand tiendra compte de ce qui est nécessaire à la vie des populations des territoires non occupés.

18. Les frais d'entretien des troupes d'occupation allemandes sur le territoire français seront à la charge du Gouvernement français.

19. Tous les prisonniers de guerre et prisonniers civils allemands y compris les prévenus et condamnés qui ont été arrêtés et condamnés pour actes commis en faveur du Reich allemand, doivent être remis sans délai aux troupes allemandes.

Le Gouvernement français est tenu de livrer sur demande tous les ressortissants allemands désignés par le Gouvernement du Reich et qui se trouvent en France de même que dans les possessions françaises, les colonies, les territoires sous protectorat et sous mandat.

Le Gouvernement français s'engage à empêcher le transfert des prisonniers de guerre ou de prisonniers civils allemands de France dans les possessions françaises ou bien à l'étranger. Pour ce qui concerne les prisonniers déjà transférés hors de France, de même que les prisonniers de guerre allemands malades, inévacuables ou blessés, des listes exactes portant la désignation de l'endroit de leur séjour doivent être présentées. Le Haut Commandement allemand s'occupera des prisonniers de guerre

allemands, malades ou blessés.

20. Les membres des forces armées françaises qui sont prisonniers de guerre de l'armée allemande resteront prisonniers de guerre, jusqu'à la conclusion de la paix.

21. Le Gouvernement français est responsable de la mise en sécurité de tous les objets et valeurs dont la remise en bon état ou la tenue à la disposition de l'Allemagne est stipulée dans cette convention ou dont le transfert en dehors de la France est défendu. Le Gouvernement français sera passible de dommages et intérêts pour toutes les destructions, dommages ou détournements contraires à la présente Convention.

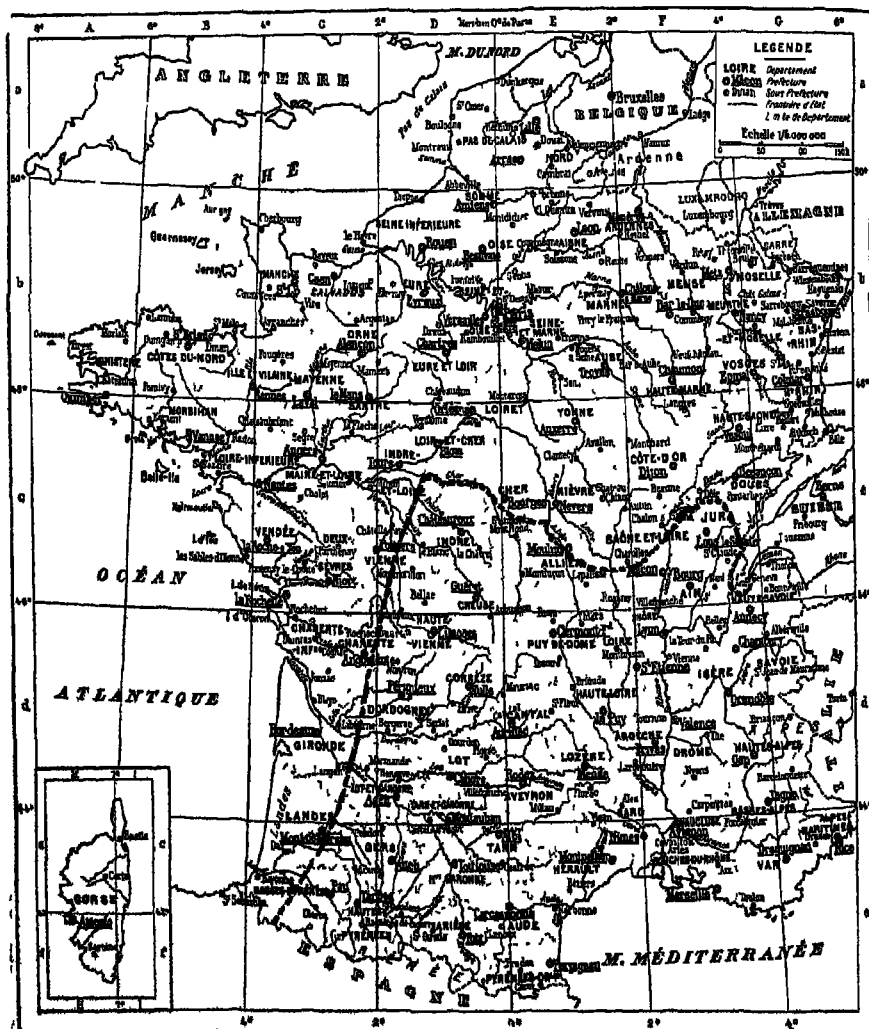
22. Une Commission d'armistice allemande agissant sous les ordres du Haut Commandement allemand, règlera et contrôlera l'exécution de la Convention d'armistice.

La Commission d'armistice est en outre appelée à assurer la concordance nécessaire de cette Convention avec la Convention d'armistice italo-française. Le Gouvernement français constituera au siège de la Commission d'armistice allemande une délégation chargée de représenter les intérêts français et de recevoir les ordres d'exécution de la Commission allemande d'armistice.

23. Cette Convention d'armistice entrera en vigueur aussitôt que le Gouvernement français sera également arrivé, avec le Gouvernement italien, à un accord relatif à la cessation des hostilités. La cessation des hostilités aura lieu 6 heures après que le Gouvernement italien aura annoncé au Gouvernement du Reich la conclusion de cet accord.

Le Gouvernement du Reich fera connaître par radio ce moment au Gouvernement français.

24. La présente Convention d'armistice est valable jusqu'à la conclusion du traité de paix. Elle peut être dénoncée à tout moment, pour prendre fin immédiatement, par le Gouvernement allemand, si le Gouvernement français ne remplit pas les obligations par lui assumées dans la présente Convention.



Ligne de démarcation, selon les termes de l'Armistice

La présente Convention d'armistice a été signée le 22 juin 1940, à 18 h. 50, heure d'été allemande, dans la forêt de Compiègne.

(signé) Huntziger Keitel

(Note: La ligne mentionnée à l'article 2 de la convention d'armistice commence à l'Est à la frontière franco-suisse près de Genève et est jalonnée ensuite par les localités de Dôle, Paray-le-Monial et Bourges jusqu'à environ 20 kilomètres à l'est de Tours. De là, elle passe à une distance de 20 kilomètres à l'est de la ligne de chemin de fer Tours-Angoulême-Libourne, ainsi que, plus loin, par Mont-de-Marsan et Orthez, jusqu'à la frontière espagnole.)

4. L'ARMISTICE FRANCO-ITALIEN

Article Premier. - La France cessera les hostilités contre l'Italie dans les territoires français métropolitains, dans l'Afrique français du Nord, dans les colonies, dans les territoires protégés et sous mandat. Elle cessera également les hostilités contre l'Italie par mer et dans les airs.

Art. 2. - Les troupes italiennes se maintiendront au moment de l'entrée en vigueur de la présente convention d'armistice et pour toute la durée de celui-ci, sur les lignes qu'elles ont atteintes sur tous les théâtres d'opérations.

Art. 3. - Dans le territoire français métropolitain, la zone comprise entre les lignes visées à l'article 2 et une ligne située à 50 kilomètres de celle-ci, à vol d'oiseau, sera démilitarisée pour la durée de l'armistice.

En Tunisie, la zone comprise entre la frontière tuniso-libyenne et la ligne indiquée sur la carte annexée sera démilitarisée pour la durée de l'armistice.

En Algérie, ainsi que dans les territoires de l'Afrique française situés au sud de l'Algérie et confinant à la Libye, une zone comprise entre la frontière libyenne et une ligne parallèle distante de 200 kilomètres sera démilitarisée tant que dureront les hostilités entre l'Italie et l'Empire britannique et pour la durée du présent armistice; le territoire de la colonie de la côte française des Somalis sera démilitarisé en entier.

L'Italie aura le droit entier et permanent, pendant la durée de l'armistice, d'utiliser le port et les installations portuaires de Djibouti en la voie ferrée Djibouti-Addis-Abéba, sur le parcours français, pour des transports de quelque nature que ce soit.

Art. 4. - Les zones à démilitariser visées à l'article 3 seront évacuées par les troupes françaises dans les dix jours qui suivront la cessation des hostilités, à l'exception du personnel strictement nécessaire pour la garde et l'entretien des ouvrages de fortification, casernes, magasins et bâtiments militaires et des forces pour le maintien de l'ordre à l'intérieur que la commission d'armistice déterminera dans chaque cas particulier.

Art. 5. - Sous réserve de l'obligation mentionnée à l'article 10 ci-après, toutes les armes mobiles et les munitions correspondantes existant dans les zones à démilitariser du territoire français métropolitain et dans celui contigu à la Libye, autres que celles dont sont dotées les troupes qui évacuent, comme il est dit ci-dessus, les territoires en cause, doivent être évacuées dans un délai de quinze jours. Les armes fixes des ouvrages de fortification et les munitions correspondantes doivent être mises dans le même laps de temps en situation de ne pas pouvoir être utilisées.

Dans le territoire de la Côte française des Somalis, toutes les armes mobiles et les munitions correspondantes autres que celles dont sont dotées les troupes qui évacuent le territoire, seront déposées dans le même délai de quinze jours dans les localités qui seront déterminées par la commission italienne d'armistice visée ci-après.

Pour les armes fixes et les munitions des ouvrages des fortifications existant dans ledit territoire, on appliquera les dispositions fixées pour le territoire français métropolitain et pour celui contigu à la Libye.

Art. 6. - Tant que dureront les hostilités entre l'Italie et l'Empire britannique, les places fortes militaires maritimes et les bases navales de Toulon, Bizerte, Ajaccio et Oran (Mers-El-Kébir) seront démilitarisées jusqu'à la cessation des hostilités contre ledit empire.

Cette démilitarisation devra être effectuée dans un délai de quinze

jours et devra être telle que ces places fortes et bases soient rendues inutilisables au point de vue de leur capacité offensive, défensive; leur capacité logistique sera, sous le contrôle de la commission italienne d'armistice, limitée aux besoins des bâtiments de guerre français qui, dans les conditions fixées à l'article 12 ci-après, y seront basés.

Art. 7. - Dans les zones, places fortes militaires, maritimes et bases navales à démilitariser, les autorités civiles françaises et les forces de police nécessaires au maintien de l'ordre public demeureront naturellement en fonction; y resteront aussi les autorités territoriales et maritimes qui seront déterminées par la commission italienne d'armistice.

Art. 8. - La commission italienne d'armistice visée ci-après déterminera sur la carte les limites exactes des zones, places fortes militaires, maritimes, bases navales à démilitariser et les détails des modalités d'exécution de la démilitarisation. Ladite commission aura le droit entier et permanent de contrôler l'exécution dans lesdites zones, places et bases des mesures fixées par les articles précédents, soit au moyen de visites de contrôle, soit au moyen de délégation permanente sur place.

Art. 9. - Toutes les forces armées de terre, de mer et de l'air de la France métropolitaine seront démobilisées et désarmées dans un délai à fixer ultérieurement, à l'exception des formations nécessaires au maintien de l'ordre intérieur.

La force et l'armement de ces formations seront déterminés par l'Italie et l'Allemagne.

En ce qui concerne les territoires de l'Afrique du nord française, la Syrie et la côte française des Somalis, la commission italienne d'armistice, en établissant les modalités de démobilisation et de désarmement, prendra en considération l'importance particulière du maintien de l'ordre dans les dits territoires.

Art. 10. - L'Italie se réserve le droit d'exiger comme garantie de l'exécution de la convention d'armistice la remise en tout ou partie des armes collectives d'infanterie, d'artillerie, autos blindées, chars, véhicules

automobiles et hippomobiles et munitions, appartenant aux unités qui ont été engagées ou déployées, de quelque façon que ce soit, contre les forces armées italiennes.

Ces armes et ces matériels devront être remis dans l'état dans lequel ils se trouvaient au moment de l'armistice.

Art. 11. - Les armes, munitions et matériel de guerre, de toute nature, qui demeurent dans les territoires français non occupés, y compris les armes et munitions évacuées des zones, places fortes militaires, maritimes et bases navales à démilitariser, à l'exception de la partie qui sera laissée à la disposition des unités autorisées, seront réunis et placés sous contrôle italien ou allemand.

La fabrication du matériel de guerre de toute nature dans les territoires non occupés doit cesser immédiatement.

Art. 12. - Les unités de la marine de guerre française seront concentrées dans les ports qui seront désignés. Elles seront démobilisées et désarmées sous le contrôle de l'Italie et de l'Allemagne.

Feront exception, les unités dont les gouvernements italien et allemand autoriseraient l'emploi pour la sauvegarde des territoires coloniaux français.

L'emplacement des unités navales en temps de paix sera un élément déterminant pour le choix des ports visés ci-dessus.

Tous les navires de guerre éloignés de la France métropolitaine qui ne seraient pas reconnus nécessaires à la sauvegarde des intérêts coloniaux français seront rappelés dans les ports métropolitains.

Le gouvernement italien déclare qu'il n'a pas l'intention d'employer pendant la présente guerre les unités de la marine de guerre française placées sous son contrôle et que, de même, il n'a pas l'intention d'avancer des prétentions, à la conclusion de la paix, sur la flotte française.

Pendant l'armistice, les navires français nécessaires au dragage des mines, visés à l'article suivant, pourront cependant être demandés.

Art. 13. - Tous les barrages de mines seront notifiés au commandement

suprême italien. Les autorités françaises pourvoieront dans un délai de dix jours à faire décharger avec leur personnel toutes les interruptions ferroviaires et routières, les champs de mines et fourneaux de mines en général, préparés dans les zones, places fortes militaires, maritimes et bases navales à démilitariser.

Art. 14. - Le gouvernement français, outre qu'il s'engage à ne pas entreprendre, en quelque lieu que ce soit, une forme quelconque d'hostilités contre l'Italie, s'engage à empêcher les membres de ses forces armées et les citoyens français en général de sortir du territoire national pour participer d'une manière quelconque à des hostilités contre l'Italie.

Les troupes italiennes appliqueront contre ceux qui transgresseraient cette règle et contre les citoyens français précédemment à l'étranger qui entreprendraient collectivement ou individuellement des actes d'hostilités contre l'Italie, le traitement réservé aux combattants hors la loi.

Art. 15. - Le gouvernement français s'engage à empêcher que des unités de guerre, des aéroplanes, des armes, des matériels de guerre, des munitions de quelque nature que ce soit, de propriété française ou existant dans le territoire français ou contrôlés par la France, soient envoyés sur les territoires de l'Empire britannique ou d'autres Etats étrangers

Art. 16. - Aucun navire marchand de la marine française ne pourra sortir jusqu'à ce que le gouvernement italien ou allemand accorde la reprise partielle ou totale du trafic maritime commercial français.

Les navires marchands français qui ne se trouveraient pas au moment de l'armistice dans les ports français ou placés sous le contrôle français, seront rappelés dans ces ports ou dirigés sur des ports neutres.

Art. 17. - Tous les navires marchands italiens capturés seront immédiatement restitués avec tout le chargement qui était dirigé sur l'Italie au moment de leur capture.

Les marchandises non périssables italiennes ou dirigées sur l'Italie, capturées à bord de navires non italiens, devront de même être restituées.

Art. 18. - Il est fait défense immédiate de décoller pour tous les avions

qui se trouvent sur le territoire français ou sur les territoires placés sous contrôle français.

Tous les aéroports et toutes installations des territoires susdits seront placés sous contrôle italien ou allemand.

Le avions étrangers qui se trouveraient dans les territoires visés ci-dessus seront remis aux autorités militaires italiennes ou allemandes.

Art. 19. - Jusqu'au moment où le gouvernement italien ou le gouvernement italien ou le gouvernement allemand fixeront d'autres dispositions, seront interdites les transmissions radio en général dans tous les territoires de la France métropolitaine. Les conditions dans lesquelles pourront s'effectuer les communications radio entre la France et l'Afrique française du nord, la Syrie et la Côte des Somalis seront déterminées par la commission italienne de l'armistice.

Art. 20. - Le trafic des marchandises en transit entre l'Allemagne et l'Italie, à travers les territoires français non occupés, sera libre.

Art. 21 - Tous les prisonniers de guerre et civils italiens internés, arrêtés ou condamnés pour des raisons politiques ou de guerre, ou pour des actes quelconques en faveur du gouvernement italien, seront immédiatement libérés et remis aux autorités militaires italiennes.

Art. 22. - Le gouvernement français se porte garant de la bonne conservation de tout ce qu'il doit ou peut devoir remettre en vertu de la présente convention.

Art. 23. - Une commission italienne d'armistice, dépendant du commandement suprême italien, sera chargée de régler et de contrôler, soit directement, soit au moyen de ses organes, l'exécution de la présente convention.

Elle sera également chargée d'harmoniser la présente convention avec celle déjà conclue entre l'Allemagne et la France.

Art. 24. - Au siège de la commission visée à l'article précédent, s'installera une délégation française, chargée de faire connaître les desiderata de son gouvernement relativement à l'exécution de la présente convention,

et de transmettre aux autorités françaises compétentes les dispositions de la commission italienne d'armistice.

Art. 25. - La présente convention d'armistice entrera en vigueur au moment de sa signature.

Les hostilités cesseront, sur tous les théâtres d'opérations, six heures après le moment où le gouvernement italien aura communiqué au gouvernement allemand la conclusion du présent accord.

Le gouvernement italien notifiera ce moment au gouvernement français par radio.

Art. 26. - La présente convention d'armistice demeurera en vigueur jusqu'à la conclusion du traité de paix. Elle pourra être dénoncée par l'Italie à tout moment, avec effet immédiat, si le gouvernement français ne remplit pas les obligations assumées.

Les plénipotentiaires soussignés dûment autorisés déclarent approuver les conditions indiquées ci-dessus.

Rome, 24 juin - XVIII, à 19 h. 15.

→

Signé: Le maréchal d'Italie, Pietro Badoglio.
Le général d'armée, Huntziger.

5. LE PREMIER CHOC DE L'ARMISTICE

The Armistice came with such rapidity and suddenness that many French people were stunned by the blow and rendered powerless to act or think. A few were able to take advantage of this general confusion in order to act rapidly and deliberately. The decisions made or not made during and immediately following the armistice negotiations determined the subsequent course of thought and action, and explain later divergences among Frenchmen.

The documents given below suggest some of the dilemmas and the moods which were the immediate aftermath of the Armistice. The first is an imaginary dialogue between two Frenchmen at Bordeaux on June 25th, the day hostilities ceased in France. This is taken from a work published in occupied Paris early in 1941 by an author of defeatist and collaborationist tendencies. One of the interlocutors is an aging anti-Munich diplomat who is about to leave France; the other is a young deputy who represents the "wave of the future." In the author's mind the latter is undoubtedly the hero; however that may be, his words provide a valuable insight into the mental processes of those who have since tried to play a role in the management of French affairs.

The second document consists of extracts from actual letters written from Paris by a Frenchman during the early days of July 1940. In his occasionally bitter comments on people's reactions to defeat and occupation he also reveals something of his own attitude and thus foreshadows a mood which was to become more general after people had recovered from the first shock of the Armistice.

In Chapter IV, document no. 1, will be found the reactions of those who still possessed some liberty of action.

Dialogue à Bordeaux

Le 25 juin. . . à Bordeaux. . . deux cordiaux adversaires ont décidé de s'offrir un déjeuner d'adieu. L'un, dont les cheveux déjà grisonnent, est un diplomate en partance. Baudouin (nouveau Ministre des Affaires Etrangères), qui procède à la liquidation du clan belliciste, l'a nommé ministre, dans un doux pays exotique... L'autre, un député, est plus jeune. Il appartient au petit groupe d'opposants qui, sous les huées, a combattu les faux dieux de la République. La défaite de la France coïncide pour lui avec une victoire personnelle dont il ne peut s'empêcher de jouir.

--Etes-vous content? demande le diplomate.

--Assurément, je suis content de voir terminée, définitivement j'espère, cette suite de massacres franco-allemands, tous évitables, tous nuisibles aux intérêts français, qui a été l'essentiel de notre histoire depuis 1789...

--Je suis content de vous voir de si bonne humeur. Je vois que l'esclavage ne vous effraie pas.

--Excusez-moi: pour le moment, j'éprouve plutôt une impression de libération, répond le jeune député. --Comme mobilisé, j'échappe à la mort. Comme homme politique, je cesse d'être le valet de mes électeurs. Comme écrivain, je vais pouvoir publier ce que je pensais depuis dix ans.

--Erreur! La censure hitlérienne vous fera bientôt regretter la censure de guerre. Vous allez assister à l'agonie de la Liberté.

--Vous voulez dire: l'agonie de la III^e République? Elle est commencée depuis longtemps. Bien avant la guerre, une révolution était désirable. Aujourd'hui elle est nécessaire. C'est une question d'honneur, de

santé nationale: nous ne pouvons survivre qu'en chargeant le régime, en dégageant la France. Question d'habileté aussi: les dictateurs aiment qu'on applique leurs brevets.

--Alors, Talleyrand adhérerait aujourd'hui à l'Axe comme en 1815 à la Sainte Alliance?

--Ce n'est pas par hasard que vous prononcez ce nom. Il est sur toutes les lèvres. La France se souvient qu'elle a toujours mieux exploité ses défaites que ses victoires. Après la campagne de France, le Congrès de Vienne. Après 70, la conquête de notre Empire colonial et la prospérité.

--Oui, mais Hitler. . .

--Je sais ce que vous allez me dire: Hitler veut détruire la France. Alors pourquoi n'a-t-il pas stipulé dans la convention d'armistice que Blum, Daladier et Mandel conserveraient leurs prérogatives? Cela eût suffi! Au contraire, il nous débarrasse de nos pires agents de dissociation. A ce titre, il est un ennemi bienfaisant.

--Battu et content! Le serf se sent libre! Il réclame la servitude!

--Pardon, nous avons eu à choisir pour Paris entre le sort de Varsovie et celui de Bruxelles. Nous aurons de même à choisir demain entre le sort des Tchèques et celui des Italiens. Esclaves, ou alliés.

--Vous revendiquez le privilège de prendre part aux guerres futures de Hitler? Je préfère être de ces parias qui gardent au moins devant eux mêmes le droit de mépriser leur tyran et sauvent leur âme.

--"Salut" bien fragile! On ne sauve pas ainsi une patrie. Il faut maintenir son armature, s'accrocher à son sol, et profiter des chances qui passent.

--Vous dites cela, mais vous laissez passer l'heure de la résistance!

--Je suis historien de formation, et de goût, navigateur. Je sais que si l'on veut résister aux grands courants on se brise mais qu'en louvoyant on finit par garder sa direction.

--Alors cela ne vous fait rien que la France, hier encore la première nation de l'Europe, soit maintenant à la remorque de l'Allemagne?

--Après 1919, en pleine victoire, nous avons voulu "abolir les souverainetés nationales." Eh bien, nous y voilà. Les Etats-Unis d'Europe sont faits. Président, Hitler.

--Vous voulez dire: L'Empire d'Europe.

--Ne chicanons pas sur les mots. Je voulais dire ceci: ce n'est pas seulement la France qui s'estompe, car toutes les frontières vont s'atténuer. Tel était, en tout cas, le Destin.

--Je vous arrête: nous ne sommes pas encore en paix. La guerre continue; nous avons seulement changé de camp. Inévitablement, nos usines vont travailler pour l'Allemagne et nos villes seront bombardées par l'Angleterre.

--Au moins, cette fois, nous sommes du bon côté!

--En êtes-vous sûr? Si Hitler a un bon truc pour passer la Manche, vous êtes un grand citoyen et on a raison de m'exiler. Mais s'il n'en a pas, ou si les Anglais en ont un meilleur pour l'arrêter, dans un an je rentre, en vous invitant à prendre ma place aux antipodes, si toutefois vous n'êtes pas déjà fusillé pour haute-trahison. A quoi tiennent les destinées humaines!

--Je ne crois pas à ces hasards. L'Empire britannique sera vaincu parce qu'il appartient au passé, parce qu'il s'est trompé dans toutes ses prévisions, parce qu'il craque déjà de toutes parts... Nous partons de très bas, je l'avoue. Mais enfin, nous n'attendons plus le désastre, nous attendons le relèvement. Après tant de déclins, de faillites, nous pourrions bientôt inscrire sur nos graphiques les lignes montantes.

--Bonne chance, et au revolv, cher ami. Moi, je suis déjà trop vieux. Où vous voyez une naissance, je ne puis voir que la mort de tout ce que j'ai aimé...

d'après Alfred Fabre-Luce, Journal de la France
(Paris, 1941)

“Dans l’étouffoir du désastre”

Que devez-vous penser de tout cela ? Y comprenez-vous quelque chose ? Tout se passe comme si la France avait préparé de ses propres mains le désastre pour justifier l’abandon de ses amitiés, de sa foi, de ses traditions, de son honneur. C’est cela qui est l’apparence, mais il faut dire que la France n’est plus libre. Et moi-même, suis-je encore libre d’écrire cela ? Je n’en sais rien. Nous ne savons rien. Absolument rien. Ni journaux ni T. S. F. à Paris. Ni personne qui sache quoi que ce soit. Les quelques journaux qui paraissent ici imprimés en français sont pensés en allemand. Il ne sont occupés qu’à dénoncer l’action criminelle de ceux qui ont voulu jusqu’à l’armistice lutter jusqu’au bout, à dénoncer les crimes de l’Angleterre et à préparer pour la France le régime totalitaire qui la placerait dans l’axe Rome-Berlin.

Je sais bien que ce sont des manœuvres de guerre et que dans l’étouffoir du désastre et de l’occupation, seul le pire paraît possible. Il faut à chaque instant redresser les esprits, qui dans ce désert hanté s’abandonnent et se livrent. Au fond, au vrai fond, on n’efface pas d’un trait de plume et d’un coup de botte tout le passé d’une nation. Cependant, ce qui m’épouvante, c’est ce soudain lâchage et cette soudaine lâcheté, ce piétinement de tant de choses blessées par tant de gens égarés, cette facilité de désaveu, ce sentiment de soulagement qui a pu apparaître chez tant de personnes alors que la honte aurait dû les étouffer, cette curiosité qu’on a de son vainqueur, et cette gentillesse bavarde qu’on peut lui témoigner.

Mais heureusement tout n’est pas fini. Avec la France hors de combat et déjà un peu dévorée par son vainqueur, c’est un dramatique épisode qui est clos. Mais la lutte continue dans le monde entier, et ce sont les échos de cette lutte que nous nous efforçons d’entendre. Nous tendons l’oreille en faisant taire les battements de notre cœur. Un seul espoir nous reste actuellement - c’est la volonté de lutte de l’Angleterre. Or, on s’acharne à nous la représenter comme une nation de proie qui va délibérément au désastre après avoir volontairement conduit la France à l’abîme. Nous sommes,

de par l'occupation, devenus réellement territoire ennemi, base ennemie. Tant pis pour nous. Nous la remercierons plus tard.

La leçon à tirer des événements, la nécessité de donner à la nation un sens, de créer une véritable communauté nationale par le sacrifice enthousiaste de tous. C'est un problème à examiner de face. Il faudra très vite lui donner une solution. Mais vous comprendrez, il est impossible actuellement en état d'occupation de traiter quoi que ce soit, il faut construire dans la liberté et non pas sous la haute surveillance d'un adversaire qui, installé militairement, économiquement, administrativement, policièrement, chez nous, tente d'imposer, en corrompant l'esprit public et en utilisant à cette fin des hommes qui se disent de chez nous, non seulement ses méthodes mais sa religion politique. C'est pourquoi dans une précédente lettre je ne parlais encore que de la guerre, de cette guerre qui continue.

La solidarité de tous les Français? Peut-être dans le malheur allons-nous assister à cela. Et j'ai toujours pensé que la victoire était un élément de corruption. Mais dans quel état d'esprit est la France? Bien difficile de le dire. Il y a actuellement ceux qui pensent, et ils sont peut-être très nombreux, que nous nous en tirons en somme à bon compte. Ceux-là ont accueilli l'armistice comme un soulagement, ils sont tout prêts à compter sur l'Allemagne pour remettre de l'ordre dans les affaires du pays. Il y a ceux qui continuent leur rêve ancien et qui pensent que c'est l'occasion de se débarrasser d'un régime qu'ils haïssaient. Ils prennent des voix de justiciers et, s'accordant avec l'Allemagne, ils vont partout disant: "Balayez tout cela, ces équipes de politiciens, cette pourriture démocratique, ces bandes de Juifs et de métèques qui ont pillé et trahi la France." Ceux-là, je les reconnais; ils se disaient nationaux, et c'est au nom de la pureté qu'ils ont tenté leur 6 février. Il y a ceux aussi que révolte cette lâcheté, tout ce reniement qui consiste à accepter n'importe quoi, pourvu qu'on vous fiche la paix. Ceux, qui n'acceptent pas que pour guide on lui serve la morale du vainqueur.

--Extraits de lettres écrites de Paris, Juillet 1940.

II

THE "RÉVOLUTION NATIONALE"

After the signing of the Armistice and the cessation of hostilities, Marshal Pétain's government moved from Bordeaux to the "Unoccupied Zone," where it was henceforth to have its capital at Vichy. "I do not pretend that this government is free. We are bound absolutely by the clauses of the Armistice. The Germans hold the rope and twist it whenever they consider the accord is not being carried out," Marshal Pétain told American journalists (in August 1940). In this state of semi-independence, the government attacked the problem of bringing some order out of the chaos resulting from the Disaster of June; in these salvaging operations many anonymous men of good-will labored loyally to alleviate the sufferings of their countrymen. The government, however, was not content to play the role of a sister of charity or emergency relief committee, or to serve as attorney for the defense of French interests before the Armistice Commission at Wiesbaden,- it immediately set about recasting the government and institutions of France. This "National Revolution" began with a "peaceful coup d'état" at Vichy on July 10, 1940. Since, in the minds of these "revolutionaries," the Third Republic and its institutions were responsible for the defeat, it was logical that the Third Republic should be replaced by a "new order."

The program of the National Revolution includes abrogation of the Constitutional Laws of 1875, as well as drastic reforms affecting municipal and provincial administration, labor relations, education, religious policy, and racial discrimination. The theoreticians of this new régime have been well described as "a curious mixture of old-fashioned Conservatives and Fascists who profess to believe that France can find herself again, even under the heel of the Nazis, in a régime of patriarchal agriculture enhanced by the moral blessings of penitence." The complete details of the new reforms are to be found, of course, in the files of the Journal Officiel de l'Etat Français. The official and semi-official texts, brought together below, merely indicate, in the words of its artisans, some of the main features of the National Revolution.

This Revolution still remains more of a theoretical program than an accomplished fact. In spite of its "purely national" character, it is inextricably linked to the general world situation. In spite of the tremendous efforts (controlled press, police, administrative purges, "Légion") to get it accepted by the French nation on its intrinsic merits, it has been judged by the French people largely in terms of the continuing war. The National Revolution was begun at a time when it seemed, in the minds of those responsible for it, that the Battle of France marked the end of the war, and that the only hope for a defeated France was to reintegrate herself into a Nazi-dominated Europe. Only a "new" France could expect to find a place in the "New Order." The subsequent course of world events explains,

therefore, not only the internal opposition to the National Revolution, but the hesitations, defections, reorientations and personal rivalries within the ranks of its supporters. Some appraisals of this new régime, and descriptions of its personalities and its various phases, will be found in the Bibliography.

1. "UNE OPÉRATION BIEN MENÉE"

The following description of the "legal coup d'état" of July 10-11, 1940, by Robert Havard de la Montagne, was published a year later, as an anniversary piece, in La Revue Universelle (provisoirement à Vichy, directeur: Henri Massis). The writer and his colleagues of the daily newspaper L'Action Française and the bi-monthly Revue Universelle are ardent supporters of Marshal Pétain and the National Revolution. Their views, therefore, are a valuable clue to the forces behind the overthrow of the Third Republic and establishment of the new régime. An account of the events of June-July 1940, in a somewhat similar vein, with special emphasis on the rôle of Pierre Laval, will be found in: Jean Montigny, Toute la vérité sur un mois dramatique de notre histoire (Editions Mont-Louis, Clermont-Ferrand, 1940.)

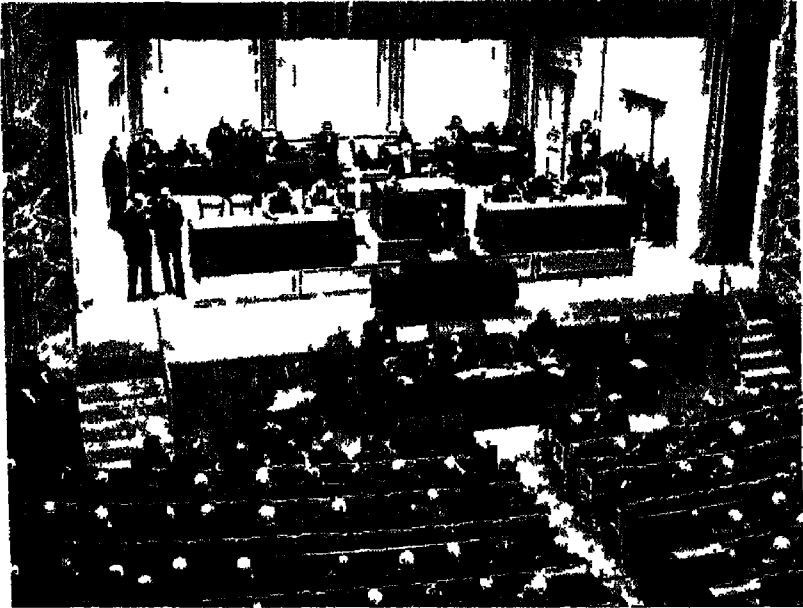
L'armistice signé et le gouvernement installé à Vichy, une grave question se pose. Le régime qui a conduit la France à l'abîme continuera-t-il de fonctionner? La raison, le patriotisme, tout le condamne. Il agonise, mais comment l'achever? Un Brumaire, un Deux-Décembre? Inutile. On sent qu'il n'y aura pas de résistance chez les élus d'hier; s'ils ne connaissent pas tous le repentir ou le remords, ils sont accablés, éfarés. Autant vaut procéder de façon normale et régulière. Un décret les convoque pour le mardi 9 juillet, aux fins de décider "qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles." Ils s'y inclinent, sans tapage ni obstruction.

Le lendemain, Assemblée nationale. Par 569 voix contre 80, le texte qui suit est adopté: "L'Assemblée nationale donne tous pouvoirs au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle Constitution de l'Etat français. Cette Constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie. Elle sera ratifiée par la nation et appliquée par les assemblées qu'elle aura créées." Dès le 11 juillet, paraissent plusieurs actes constitutionnels, dont le premier élimine doucement et la République et M. Albert Lebrun: "Nous, Philippe Pétain, maréchal de France,

déclarons assumer les fonctions de chef de l'Etat français."

L'opération a été si bien menée que beaucoup de gens, tout d'abord, ne s'en rendent pas compte. M Lebrun a déjà filé, sans tambour ni trompette, emportant le régime dans ses bagages, qu'on se demande encore... quel sera son destin. Jamais "Exécutif" n'a été plus lestement exécuté! Jamais régime n'est tombé avec moins de fracas.

La Révolution nationale des 10-11 juillet 1940 a eu ce magnifique avantage de ne donner prise à aucune contestation. Avec le gouvernement de la Restauration, le gouvernement du maréchal Pétain est le seul en France qui, depuis un siècle et demi, depuis la déchéance de Louis XVI, ait eu sa source dans la légalité. A parler net, nous n'aurions pas été scandalisés si M. Lebrun avait été prié de déguerpir avant que n'intervînt le vote qui incluait son départ. De quelque façon que la chose fût arrivée, nous y aurions applaudi. Mais il n'est pas mauvais que la façon dont cette chose est arrivée procure tous apaisements aux juristes les plus chatouilleux. La III^e République méritait de mourir comme elle était née, et elle n'aurait pas été fondée à se plaindre si les formes n'avaient pas été respectées. Elles l'ont été: c'est cela qui est admirable. Son éclipse, l'éclipse de M. Albert Lebrun sont réellement des chefs-d'œuvre. Et des chefs-d'œuvre exempts de romantisme. Pas de barricades ni de lacet tendu dans la coulisse. M. Lebrun a signé lui-même le procès-verbal de son décès: "L'Assemblée nationale a adopté, le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit...", --la loi qui le déposait! De ses dernières heures présidentielles, nous ne savons rien d'autre. 'A-t-il souffert, a-t-il pleuré?' comme on chantait dans 'Mignon?' Ça ne nous intéresse même pas, dès lors qu'il s'est évanoui, et la République avec lui. Malgré l'habitude que nous avons des crises ministérielles, la chute d'un cabinet, fût-il dirigé par les plus obscurs personnages,... causait jadis plus d'émotion que n'a fait l'écroulement du pauvre hère et de l'édifice confié à sa garde. La France s'est immédiatement détournée du hideux passé...pour s'engager dans les voies neuves.



The National Assembly convened in the theatre of the Casino de Vichy



Vice Premier Pierre Laval in conference with other political leaders.

These Wide World, passed by Trans-World

Ce même jour de juillet, le Maréchal énonce son programme, qui est de rendre à la France les forces qu'elle a perdues "Elle ne les retrouvera qu'en suivant les règles simples qui ont de tout temps assuré la vie, la santé et la prospérité des nations. Nous ferons une France organisée où la discipline des subordonnés réponde à l'autorité des chefs, dans la justice pour tous . Le capitalisme international et le socialisme international font également partie de l'avant-guerre. Ils ont été d'autant plus funestes que, s'opposant l'un à l'autre en apparence, ils se ménageaient l'un et l'autre en secret Nous ne souffrirons plus leur ténébreuse alliance. Nous supprimerons les dissensions dans la cité Nous ne les admettrons pas à l'intérieur des usines et des fermes..." Le 12 juillet, quelques ministres du mois précédent cèdent la place à de nouvelles recrues, M. Alibert, garde des sceaux, MM Caziot, Belin, Piétri, Mireaux, Leméry. Telle est cette Révolution par en haut, sous l'égide d'un homme providentiel dont M. René Gillouin a pu dire qu'il est "le seul signe visible que Dieu protège encore la France "

Robert Havard de la Montagne, La Revue Universelle, 10 juillet, 1941.

2. EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE (Pierre Laval)

"Messieurs,

"Il faut que nous tirions la leçon des batailles perdues Revenir sur les erreurs commises, déterminer les responsabilités, rechercher les causes de nos faiblesses, cette œuvre nécessaire sera accomplie. Mais elle ne servirait de rien si elle n'était la condition première de notre relèvement. Car il s'agit d'abord de refaire la France.

"Ayant mesuré l'étendue de sa défaite, un pays comme le nôtre, quelle que soit sa douleur, quelles que soient ses souffrances, ne s'attardera pas à des regrets inutiles

"Il ne se lamentera pas sur le passé et il n'entreprendra pas non plus de le faire revivre tel quel.

“C'est dans la défaite militaire et dans le désordre intérieur que d'autres pays ont puisé la force de revivre et de se transformer. Au moment le plus cruel de son histoire, la France doit comprendre et accepter la nécessité d'une révolution nationale. Elle doit y voir la condition de son salut dans l'immédiat et le gage de son avenir.

“Cette reconstruction hardie, audacieuse, cet effort total de rajeunissement requièrent de tous les Français mieux qu'un consentement résigné, mieux même qu'une discipline acceptée par amour de la patrie: il y faut un entier don de soi, une confiance sans arrière-pensée, une foi ardente, cet élan collectif qui donne seul son sens à la vie individuelle.

“C'est dans cet esprit que le Gouvernement s'est tourné vers les Chambres, en leur demandant de rendre possible, par un acte solennel, dans l'ordre et dans la légalité républicaine, cet immense effort. Sénateurs et députés ont l'expérience, mieux que quiconque, des faiblesses et des lacunes de nos institutions législatives. Un grand nombre d'entre eux n'ont cessé d'appeler de leurs vœux une réforme profonde des mœurs politiques. De récentes et émouvantes déclarations émanant d'hommes de tous les anciens partis ont témoigné d'une conscience aiguë des grands devoirs qui incombent à la représentation nationale. On a senti que, toutes les barrières factices étant tombées, les Français se reconnaissaient, se retrouvaient dans un grand élan fraternel.

“Le Parlement s'honorera devant l'Histoire et méritera la reconnaissance de la Nation en ouvrant, le premier, les portes de l'avenir. Il faut que le Gouvernement ait tout pouvoir pour décider, entreprendre et négocier, tout pouvoir pour sauver ce qui doit être sauvé, pour détruire ce qui doit être détruit, pour construire ce qui doit être construit. Le Gouvernement demande donc au Parlement, réuni en Assemblée Nationale, de faire confiance au Maréchal Pétain, Président du Conseil, pour promulguer sous sa signature et sa responsabilité, les lois fondamentales de l'Etat français.

“Il importe, en premier lieu, de restaurer l'Etat dans sa souveraineté et le Pouvoir Gouvernemental dans son indépendance. L'autorité légitime

sera affranchie de la pression des oligarchies. Le Gouvernement présidera aux destinées du pays avec continuité et ordonnera au bien commun l'ensemble des activités françaises. Ce Gouvernement aura la collaboration d'une représentation nationale qui jouera auprès de lui son rôle normal.

"La fermeté sera sa loi; mais il s'appliquera à concilier l'autorité avec le respect des libertés nécessaires.

"C'est dans cet esprit que, rompant avec les abus et la routine, il reconstruira sur des bases modernes et simples les institutions administratives et judiciaires du pays désorganisées par l'invasion. Arbitre impartial des intérêts de tous les Français, il s'efforcera dans cette œuvre d'atténuer par la plus stricte économie le fardeau des dépenses publiques qu'une guerre malheureuse a rendu écrasant.

"L'éducation nationale et la formation de la jeunesse seront au premier rang de ses soucis. Conscient des dangers mortels que la perversion intellectuelle et morale de certains ont fait courir au pays à une heure décisive, il favorisera de tout son pouvoir les institutions propres à développer la natalité et à protéger la famille.

"Le Gouvernement sait bien, d'ailleurs, que les groupes sociaux: famille, profession, communes, régions, existent avant l'Etat. Celui-ci n'est que l'organe politique de rassemblement national et d'unité. Il ne doit donc pas empiéter sur les activités légitimes de ces groupes, mais il les subordonnera à l'intérêt général et au bien commun; il les contrôlera et les arbitra.

"Certes, la vie économique de notre pays va connaître une orientation nouvelle. Intégrée au système continental de la production et des échanges, la France redeviendra agricole et paysanne au premier chef et son industrie devra retrouver ses traditions de qualité. Il sera donc nécessaire de mettre fin au désordre économique actuel par une organisation rationnelle de la production et des institutions corporatives.

"La transformation des cadres professionnels conduira tout naturellement le Gouvernement à instaurer, dans la justice, un ordre social nouveau.

"Employeurs et salariés ont un droit égal à trouver dans l'entreprise qui les réunit le moyen d'assurer dignement leur vie et celle de leur famille. L'organisation professionnelle réalisée sous le contrôle de l'Etat, d'après ce principe de collaboration, assurera une plus juste répartition du profit, en écartant, d'une part, la dictature de l'argent et la ploutocratie, d'autre part, la misère et le chômage.

"La restauration de la hiérarchie des valeurs restera dans tous les domaines la tâche la plus urgente. Chaque Français de la Métropole ou de l'Empire doit être mis à la place où il servira le mieux notre pays. Une seule aristocratie sera reconnue: celle de l'intelligence; un seul mérite: le travail. Ils dirigeront le pays vers son nouveau destin, celui de la France éternelle pour continuer l'œuvre sacrée des millénaires.

"Ainsi notre pays, au lieu de se laisser abattre par l'épreuve, retrouvera, par son effort et dans ses traditions, la fierté de notre race."

3. LOI CONSTITUTIONNELLE & ACTES CONSTITUTIONNELS

The Constitutional Law of February 25, 1875 contains the following provision (article 8): "Les Chambres auront le droit, par délibérations séparées prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément, soit sur la demande du Président de la République, de déclarer qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles. - Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision. - Les délibérations portant révision des lois constitutionnelles, en tout ou en partie, devront être prises à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale."

On July 9, 1940 the Chamber of Deputies (395 votes to 3), and the Senate (225 votes to 1) voted that "there was occasion to amend the constitutional laws." On July 10, 1940, the two chambers, meeting in joint session as a National Assembly, voted (569 votes to 80) the "Loi Constitutionnelle" given below, in which they gave to Marshal Pétain's government full powers to draw up a new Constitution for "the French State." Whether or not this delegation of powers is "amending the Constitutional laws," according to the terms of the 1875 law, is a moot point. For a contention that it is not, see Chapter IV.

Using the powers granted him by the "Constitutional Law" of July 10, Marshal Pétain, decreed on July 11 the first of the new "Constitutional Acts." Others have followed, since then, at irregular intervals.

It must be borne in mind that the "ratification by the Nation" of the Constitutional Law of July 10, mentioned therein, has not yet (June 1942) taken place. The

new Assemblies, also mentioned in the law, are non-existent, except for a consultative "National Council" of "representative personalities," appointed by Marshal Pétain in January 1941. The old chambers have continued to exist on paper, and, in fact, have been meeting unofficially as a sort of "Rump Parliament" at Châtelguyon, near Vichy.

Loi Constitutionnelle

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi constitutionnelle dont la teneur suit:

Article unique. -- L'Assemblée nationale donne tous pouvoirs au Gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'Etat français. Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie.

Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées.

La présente loi constitutionnelle, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy; le 10 juillet 1940.

Par le Président de la République:
Le maréchal de France, président du
conseil,

Albert Lebrun
Ph. Pétain

Actes Constitutionnels

Acte Constitutionnel No. 1.

Nous, Philippe Pétain, maréchal de France,

Vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940.

Déclarons assumer les fonctions de chef de l'Etat français.

En conséquence, nous décrétons:

L'article 2 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 est abrogé.

Fait à Vichy, le 11 juillet 1940.

Ph. Pétain

Acte Constitutionnel No. 2.
fixant les pouvoirs du chef de l'Etat français

Nous, maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940,

Décrétons:

Art. 1^{er} -- Par. 1^{er}. Le chef de l'Etat français a la plénitude du pouvoir gouvernemental, il nomme et révoque les ministres et secrétaires d'Etat, qui ne sont responsables que devant lui.

Par. 2. Il exerce le pouvoir législatif, en conseil des ministres:

1^o Jusqu'à la formation de nouvelles Assemblées;

2^o Après cette formation, en cas de tension extérieure ou de crise intérieure grave, sur sa seule décision et dans la même forme. Dans les mêmes circonstances, il peut édicter toutes dispositions d'ordre budgétaire et fiscal.

Par. 3. Il promulgue les lois et assure leur exécution.

Par. 4. Il nomme à tous les emplois civils et militaires pour lesquels la loi n'a pas prévu d'autre mode de désignation.

Par. 5. Il dispose de la force armée.

Par. 6. Il a le droit de grâce et d'amnistie.

Par. 7. Les envoyés et ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.
Il négocie et ratifie les traités.

Par. 8. Il peut déclarer l'état de siège dans une ou plusieurs portions du territoire.

Par. 9. Il ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des Assemblées législatives.

Art. 2. -- Sont abrogées toutes dispositions des lois constitutionnelles des 24 février 1875, 25 février 1875 et 16 juillet 1875, incompatibles avec le présent acte.

Fait à Vichy, le 11 juillet 1940.

Ph. Pétain

Acte Constitutionnel No. 3.
relatif au chef de l'Etat français

Nous, maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940,

Décrétons:

Art. 1^{er}.--Le Sénat et la Chambre des députés subsisteront jusqu'à ce que soient formées les Assemblées prévues par la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940.

Art. 2.--Le Sénat et la Chambre des députés sont ajournés jusqu'à nouvel ordre.

Ils ne pourront désormais se réunir que sur convocation du chef de l'Etat.

Art. 3.--L'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 est abrogé.

Fait à Vichy, le 11 juillet 1940.

Ph. Pétain

Acte Constitutionnel No. 4
relatif à la suppléance et à la succession du chef de l'Etat

Nous, maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 10 juillet 1940,

Décrétons:

Art. 1^{er}.--Si pour quelque cause que ce soit avant la ratification par la Nation de la nouvelle Constitution, nous sommes empêché d'exercer la fonction de chef de l'Etat, M. Pierre Laval, vice-président du conseil des ministres, l'assumera de plein droit.

Art. 2.--Dans le cas où M. Pierre Laval serait empêché pour quelque cause que ce soit, il serait à son tour remplacé par la personne que désignerait, à la majorité de sept voix, le conseil des ministres. Jusqu'à l'investiture de celle-ci, les fonctions seraient exercées par le conseil des ministres.

Fait à Vichy, le 12 juillet 1940.

Ph. Pétain

Acte Constitutionnel No. 4 "Bis"
relatif à la suppléance et à la succession du chef de l'Etat

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 10 juillet 1940,

Décrétons:

Art. unique.--L'article 2 de l'acte constitutionnel No. 4 est remplacé par les dispositions suivantes:

"Dans le cas où M. Pierre Laval serait empêché pour quelque cause que ce soit, il serait à son tour remplacé par la personne que désignerait à la majorité des voix, le conseil des ministres. Jusqu'à l'investiture de celle-ci, les fonctions seraient exercées par le conseil des ministres."

Fait à Vichy, le 24 septembre 1940.

Ph. Pétain

Acte Constitutionnel No. 4 "Ter"

Art. 1er.--Si pour quelque cause que ce soit, avant la ratification par la nation de la nouvelle Constitution, nous sommes empêché d'exercer la fonction de Chef de l'Etat, le Conseil des ministres, à la majorité des voix, désignera notre remplaçant. Jusqu'à l'investiture de celui-ci, les fonctions seront exercées par le Conseil des ministres.

Art. 2.--Les actes constitutionnels No. 4 et No. 4 bis sont et demeurent abrogés.

Fait à Vichy, le 14 décembre 1940.

Ph. Pétain

Acte Constitutionnel No. 4 "Quater"

Art. 1er.--Si, pour quelque cause que ce soit avant la ratification par la nation de la nouvelle constitution, nous sommes empêché d'exercer la fonction de chef de l'Etat, M. l'amiral de la flotte Darlan l'assurera de plein droit.

Art. 2.--Dans le cas où M. l'amiral de la flotte Darlan serait empêché pour quelque cause que ce soit, il serait à son tour remplacé par la personne

que désignerait, à la majorité des voix, le conseil des ministres. Jusqu'à l'investiture de celle-ci, les fonctions seront exercées par le conseil.

Art. 3.--L'acte constitutionnel No. 4 "ter" est et demeure abrogé.

Fait à Vichy, le 10 février 1941.

Ph. Pétain

Acte Constitutionnel No. 5
relatif à la Cour suprême de justice

Nous, maréchal de France, chef de l'Etat,

Vu la loi du 10 juillet 1940,

Décrétons:

Art. 1^{er}.--Sont abrogés l'article 9 de la loi du 24 février 1875 et l'article 12 de la loi du 16 juillet 1875.

Art. 2.--Il est institué une Cour suprême de justice dont l'organisation, la compétence et la procédure seront réglées par une loi.

Fait à Vichy, le 30 juillet 1940.

Ph. Pétain

Acte Constitutionnel No. 6
La déchéance des Parlementaires

Art. unique.--Lorsqu'il y aura lieu à déchéance d'un député ou d'un sénateur, cette déchéance sera constatée par décret rendu sur la proposition du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, et du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Fait à Vichy, le 1^{er} décembre 1940.

Ph. Pétain

Acte Constitutionnel No. 7
La responsabilité rétroactive des Ministres

Art. 1^{er}.--Les Secrétaires d'Etat, hauts dignitaires et hauts fonctionnaires de l'Etat, prêtent serment devant le Chef de l'Etat. Ils jurent fidélité à sa personne et s'engagent à exercer leurs charges pour le bien de l'Etat, selon les lois de l'honneur et de la probité.

Art. 2.--Les secrétaires d'Etat, hauts dignitaires et hauts fonction-

naires de l'Etat, sont personnellement responsables devant le Chef de l'Etat. Cette responsabilité engage leur personne et leurs biens

Art. 3 -- Dans le cas où d'un d'eux viendrait à trahir les devoirs de sa charge, le Chef de l'Etat, après enquête, dont il arrêtera la procédure, peut prononcer toute réparation civile, toutes amendes et appliquer les peines suivantes, à titre temporaire ou définitif: privation des droits politiques; mises en résidence surveillée en France ou aux colonies; internement administratif; détention dans une enceinte fortifiée.

Art. 4 -- Les sanctions qui pourraient être prises en vertu de l'article précédent ne font pas obstacle aux poursuites susceptibles d'être exercées par voie légale ordinaire, en raison des crimes ou délits qui pourraient avoir été commis par les mêmes personnes.

Art. 5 -- Les articles 3 et 4 du présent acte sont applicables aux anciens ministres, hauts dignitaires et hauts fonctionnaires ayant exercé leurs charges depuis moins de dix ans.

Fait à Vichy, le 27 janvier 1941.

(See Appendix for additional
Constitutional Acts . . .)

Ph. Pétain

4. CARACTÈRE DU NOUVEAU RÉGIME

Extraits du Message du Maréchal Pétain du 11 octobre 1940.

Indépendante du revers de ses armes, la tâche que la France doit accomplir l'est aussi, et à plus forte raison des succès ou des revers d'autres nations qui ont été dans l'histoire ses amies ou ses ennemies. Le régime nouveau, s'il entend être national, doit se libérer de ces amitiés ou de ces inimitiés dites "traditionnelles" qui n'ont, en fait, cessé de se modifier à travers l'histoire pour le plus grand profit des émetteurs d'emprunts et des trafiquants d'armes. Le régime nouveau défendra tout d'abord l'unité nationale, c'est-à-dire l'étroite union de la métropole et de la France d'outre-mer. Il maintiendra les héritages de sa culture grecque et latine et leur rayonnement dans le monde. Il remettra en honneur le véritable nationalisme, celui qui, renonçant à se concentrer sur lui-même, se dépasse pour atteindre la

collaboration internationale.

Cette collaboration, la France est prête à la rechercher dans tous les domaines, avec tous ses voisins; elle sait d'ailleurs que, quelle que soit la carte politique de l'Europe et du monde, le problème des rapports franco-allemands, si légèrement traité dans le passé, continuera de déterminer son avenir. Sans doute l'Allemagne peut-elle, au lendemain de sa victoire sur nos armes, choisir entre une paix traditionnelle d'oppression et une paix toute nouvelle de collaboration; à la misère, aux troubles, aux répressions et sans doute aux conflits que susciterait une nouvelle paix faite à la manière du passé, l'Allemagne peut préférer une paix vivante pour le vainqueur, une paix régénératrice de bien-être pour tous. Le choix appartient d'abord au vainqueur; il dépend aussi du vaincu.

Si toutes les voies nous sont fermées, nous saurons attendre et souffrir; si un espoir, au contraire, se lève sur le monde, nous saurons dominer notre humiliation, nos deuils, nos ruines. En présence d'un vainqueur qui aura su dominer sa victoire, nous saurons dominer notre défaite.

Le régime nouveau sera une hiérarchie sociale. Il ne reposera plus sur l'idée fausse de l'égalité naturelle des hommes, mais sur l'idée nécessaire de l'égalité des "chances" données à tous les Français de prouver leur aptitude à "servir". Seuls le travail et le talent redeviendront le fondement de la hiérarchie française. Aucun préjugé défavorable n'atteindra un Français du fait de ses origines sociales, à la seule condition qu'il s'intègre dans la France nouvelle et qu'il lui apporte un concours sans réserve. On ne peut faire disparaître les causes qui ont formé ces classes et les ont dressées les unes contre les autres. Ainsi renaîtront les élites véritables que le régime passé a mis des années à détruire et qui constitueront les cadres nécessaires au développement du bien-être et de la dignité de tous.

Certains craindront peut-être que la hiérarchie nouvelle détruise une liberté à laquelle ils tiennent et que leurs pères ont conquise au prix de leur sang. Qu'ils soient sans inquiétude. L'autorité est nécessaire pour

sauvegarder la liberté de l'Etat, garantie des libertés individuelles en face des coalitions d'intérêts particuliers. Un peuple n'est plus libre en dépit de ses bulletins de vote dès que le gouvernement qu'il a librement porté au pouvoir devient le prisonnier de ces coalitions. Que signifierait d'ailleurs, en 1940, la liberté--l'abstraite liberté--pour un ouvrier chômeur ou pour un petit patron ruiné, sinon la liberté de souffrir sans recours au milieu d'une nation vaincue. Nous ne perdrons, en réalité, certains apparences trompeuses de la liberté que pour mieux en sauver la substance. L'histoire est faite d'alternances entre des périodes d'autorité dégénérant en tyrannie et des périodes de liberté engendrant la licence. L'heure est venue pour la France de substituer à ces alternances douloureuses une conjonction harmonieuse de l'autorité et de la liberté.

Le caractère hiérarchique du nouveau régime est inséparable de son caractère social. Mais ce caractère social ne peut se fonder sur des déclarations théoriques; il doit apparaître dans les faits; il doit se traduire par des mesures immédiates et pratiques. Tous les Français: ouvriers, cultivateurs, fonctionnaires, techniciens, patrons, ont d'abord le devoir de travailler; ceux qui méconnaîtraient ce devoir ne mériteraient plus leur qualité de citoyen. Mais tous les Français ont également droit au travail. On conçoit aisément que, pour assurer l'exercice de ce droit et la sanction de ce devoir, il faille introduire une révolution profonde dans tout notre vieil appareil économique.

...Le régime économique de ces dernières années faisait apparaître les mêmes imperfections et les mêmes contradictions que le régime politique. Sur le plan parlementaire: apparence de liberté. Sur le plan de la production et des échanges: apparence de libéralisme, mais, en fait, asservissement aux puissances d'argent et recours de plus en plus large aux interventions de l'Etat. Cette dégradation du libéralisme économique s'explique d'ailleurs aisément. La libre concurrence était, à la fois le ressort et le régulateur du régime libéral; le jour où des coalitions et les trusts brisèrent ce mécanisme essentiel, la production et les prix furent livrés sans

défense, à l'esprit de lucre et de spéculation.

Deux principes essentiels nous guideront: l'économie doit être organisée et contrôlée; la coordination par l'Etat des activités privées doit briser la puissance des trusts et leur pouvoir de corruption. Bien loin donc de briser l'initiative individuelle, l'économie doit la libérer de ses entraves actuelles en la subordonnant à l'intérêt national. La monnaie doit être au service de l'économie; elle doit permettre le plein effort de la production dans la stabilité des prix et des salaires. Une monnaie saine est avant tout une monnaie qui permet de satisfaire aux besoins des hommes. Notre nouveau système monétaire ne devra donc affecter l'or qu'à la garantie des règlements extérieurs; il mesurera la circulation intérieure aux nécessités de la production.

...Telle est, aujourd'hui, Français, la tâche à laquelle je vous envoie. Il faut reconstruire Cette reconstruction, c'est avec vous que je veux la faire. La constitution sera l'expression juridique de la révolution déjà commencée dans les faits, car les institutions ne valent que par l'esprit qui les anime. Une révolution ne se fait pas seulement à coups de lois et de décrets; elle ne s'accomplit que si la nation la comprend et l'appelle, que si le peuple accompagne le gouvernement dans la voie de la rénovation nécessaire. Bientôt, je vous demanderai de vous grouper pour qu'ensemble, réunis autour de moi, en communion avec les anciens combattants déjà formés en légion, vous meniez cette révolution jusqu'à son terme, en ralliant les hésitants, en brisant les forces hostiles et les intérêts coalisés, en faisant régner, dans la France nouvelle, la véritable fraternité nationale.

5. PROJETS DE RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE.

Several far-reaching reforms affecting the local administration of France have been made or projected since June 1940. The eligibility to civil service positions has been restricted by: the law of July 17, 1940 eliminating employees of non-French birth or parentage; law of August 13, 1940 concerning secret societies (Freemasonry, etc.); the Jewish law of October 3, 1940, etc. A law of December 11, 1940 concerning municipal organization sets up a distinction between rural and urban

communes, and provides for the appointment of municipal officials by the central government in the second case. Marshal Pétain has appointed various commissions for the study of these and related questions. The text given below deals with the proposed place of the province in the structure of the "new French state."

Message du Maréchal Pétain à M. Lucien Romier, président de la Commission de réorganisation administrative, Vichy, 20 août 1941.

Au cours d'une première session la Commission que vous présidez a procédé, conformément à la mission que je lui avais confiée, à l'établissement d'un projet d'ensemble de définition et de délimitation des provinces françaises. Depuis lors, tandis que le Comité de l'Organisation professionnelle posait les bases de la charte du travail, une commission s'occupa de l'adaptation de l'organisation municipale aux nécessités présentes, une autre étudia le projet de constitution évoquant le problème de représentation départementale et régionale.

C'est en liaison avec ces travaux que je demande aujourd'hui à votre Commission de me donner son avis sur l'organisation interne de cette unité territoriale administrative que doit constituer la Province dans la structure nouvelle de l'Etat. Sur le plan administratif, le cadre départemental sera respecté. Dans le domaine économique tous les organismes existants qui paraissent adaptés aux nécessités actuelles seront maintenus. Suivant ces deux directives, la Commission devra rechercher les moyens propres à faire de la province un centre de coordination, d'information et d'action en vue de renforcer l'autorité de l'Etat, d'accélérer les décisions et de susciter dans tous les domaines un renouveau de la vie régionale.

A la tête de la province, dont le rôle est ainsi défini, sera placé un Gouverneur, haut personnage représentant le Chef d'Etat; c'est lui qui incarnera l'autorité. Son prestige sera incontesté, son action personnelle s'exercera sur toute l'étendue de la circonscription provinciale dans laquelle il se déplacera fréquemment.

En étudiant les attributions du Gouverneur ainsi que la composition des services, la Commission ne devra pas perdre de vue que nous entrons dans un ordre nouveau où le chef de la province doit gouverner plus qu'inter

venir lui-même dans l'administration. Le Gouverneur devra grouper autour de lui, non pas des services administratifs, mais des collaborateurs peu nombreux et de qualité, dégagés des routines bureaucratiques, ayant le goût des responsabilités, un esprit d'équipe et un sens profond de l'intérêt général.

L'organisation administrative doit être réalisée sans dépense nouvelle. Toute création d'emploi dans le cadre régional devra être compensée par une suppression correspondante dans le cadre des administrations centrales ou départementales.

Après du Gouverneur, un Conseil, nommé sur sa proposition, doit se faire l'écho des forces spirituelles, morales, intellectuelles et économiques de la province. Ce Conseil délibérera sur les affaires régionales et chacun de ses membres donnera son avis motivé sur les propositions budgétaires du Gouverneur et il étudiera les projets d'emprunt qui pourraient être soumis à l'approbation du gouvernement pour les travaux d'intérêt régional.

Il répartira entre les départements les dépenses relatives à ces travaux. En aucun cas il ne se transformera en assemblée politique. Autour de ces organes essentiels - Gouverneurs, assemblées - subsisteront et s'intensifieront les activités des groupements sociaux, professionnels, familiaux et légionnaires.

Ainsi, renaitra dans le cadre de la province et sous l'impulsion du Gouverneur, cette vie locale dont l'admirable diversité enrichira et élargira la vie nationale tout entière.

C'est donc à l'œuvre essentielle pour la reconstruction de l'Etat que j'associe votre commission, lui demandant de formuler sur le problème de l'organisation interne des provinces toutes les suggestions qu'elle croira devoir me faire pour éclairer ma décision.

6. LA CHARTE DU TRAVAIL

The Journal Officiel of October 27, 1941 published the text of the Labor Charter, designed to be one of the cornerstones of the National Revolution. The document, which was elaborated by a committee presided over by Henri Moysset and directed by Lucien Romier, aims to provide a new basis for industrial relations in France, "breaking with the old class-war system," and to eliminate political activity on the part of workers' organizations. This new corporative system bears some resemblances to Italian and Portuguese prototypes. The Charter bases labor organization on local "mixed social committees," representing the different vocations, and consisting of from 12 to 24 members, one third workers, one third employers and one third technicians (i.e., foremen, engineers, administrative officials). Over the local units there are regional committees and over these a national committee, all similarly organized. Each committee will be under the supervision of a government official. Although the elective system is promised for the future, committee members are for the present appointed by the government.

Evidence of working-class opposition to this phase of the National Revolution has been presented in the bulletins: "France and Britain" (issued in London by the Anglo-French Committee of the Fabian Society), and "France Speaks: A Weekly Correspondence on Democratic France" (New York).

The following text is an official press-release, issued at Vichy, October 27, 1941.

La Charte du Travail qui vient d'être promulguée est basée sur les principes généraux suivants:

Primo, les activités professionnelles sont réparties entre un nombre déterminé de familles industrielles ou commerciales; celles-ci seront organisées en vue de gérer en commun les intérêts professionnels de leurs membres de toutes les catégories et d'apporter leur concours à l'économie nationale selon la direction des pouvoirs publics.

Secundo, toute personne participant à une activité professionnelle a le devoir de pratiquer loyalement à l'égard des autres membres de la profession l'esprit de collaboration et de solidarité, principe essentiel sur lequel repose l'organisation corporative. Les patrons ont le devoir de gérer l'entreprise pour le bien commun de tous les membres.

Tertio, les questions économiques resteront jusqu'à nouvel ordre dans les attributions de comités provisoires d'organisation qui furent créés au

lendemain de l'armistice lors de la suppression des confédérations des syndicats ouvriers et patronaux telles que la CGT, "Confédération Générale du Travail" et la CGPF, "Confédération Générale du Patronat Français".

Quarto, le lockout et la grève sont et restent interdits. La Charte du Travail ne s'applique pas aux personnes régies par le statut général des fonctionnaires civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat, ni à celles qui bénéficient des statuts des chartes avec des mesures législatives particulières, dont les textes furent publiés postérieurement au 15 juillet 1940.

Les syndicats perdent maintenant tout caractère politique ou confessionnel. Les syndicats professionnels constitués par les catégories distinctives "employeurs, ouvriers, employés, agents de maîtrise, ingénieurs des cadres administratifs et commerciaux" ont un caractère local. Toutes les personnes, quels que soient leur âge et leur nationalité, y sont inscrites d'office. Celles qui en sont exclues par mesure disciplinaire restent soumises aux obligations et aux devoirs corporatifs. Dans la même circonscription, pour la même profession, l'industrie ou famille professionnelle et la même catégorie des membres sera formée en un syndicat professionnel unique. Pour être membre du Conseil d'administration qui dirigera ce syndicat, il faudra réunir plusieurs conditions, notamment être Français d'origine et exercer la profession depuis cinq ans, dont au moins deux ans dans les circonscriptions du syndicat.

Les syndicats seront aussi ouverts aux artisans qui y auront une représentation proportionnelle à leur importance. Les syndicats sont sous le contrôle des comités sociaux, régionaux de profession et ont pour principales attributions: l'encadrement et la représentation de leurs ressortissants; enfin, la recherche éventuelle des solutions à appliquer aux problèmes intéressant leurs propres membres dans leur circonscription territoriale.

7. EDUCATION NATIONALE. FAMILLE. JEUNESSE.

In matters of educational policy, as in other fields, the National Revolution is attempting to overhaul the institutions of the Third Republic. Reforms in this field, therefore, are directed against the real or supposed weaknesses of the public school system. The teaching personnel is, of course, subject to the same legal restrictions as other civil servants (see above, no. 5). The "instituteurs" (primary school teachers) and the "écoles normales d'instituteurs", receive special attention. In certain extremist circles, the "école sans dieu" has, in fact, become a scapegoat for the French defeat. The law of July 7, 1904 forbidding teaching by religious orders (which had, in fact, become a dead letter in the latter years of the Third Republic) was abrogated by a decree of September 3, 1940. Religious schools have been made eligible for state aid. The "école unique" with its single elementary school program for all (instituted in 1937 as part of the People's Front program) is to be discarded. In general, according to official theorists, schools are to emphasize civic, moral, manual and physical training, which have hitherto been neglected in favor of theoretical and encyclopaedic book learning. In the teaching of history the exaggerated emphasis placed on the French Revolution and on "internationalism" is to be corrected.

The Ministry of National Education has been headed, successively, by: Georges Ripert (Sept. 1940-Dec. 1940), Jacques Chevalier (Dec. 1940-Feb. 1941), Jérôme Carcopino (Feb. 1941-April 1942), Abel Bonnard (April 1942-).

Other aspects of national education include emphasis on local and regional activities (vs. excessive centralization), agricultural improvements (back to the land, and out of the congested industrial areas), family welfare, and youth organizations.

L'Esprit de l'Education Nouvelle: paroles du Maréchal Pétain

Parmi les tâches qui s'imposent au Gouvernement, il n'en est pas de plus importante que la réforme de l'éducation nationale.

Il y avait à la base de notre système éducatif une illusion profonde: c'était de croire qu'il suffit d'instruire les esprits pour former les cœurs et pour tremper les caractères.

Il n'y a rien de plus faux et de plus dangereux que cette idée.

Le cœur humain ne va pas naturellement à la bonté; la volonté humaine ne va pas naturellement à la fermeté, à la constance, au courage. Ils ont besoin, pour y atteindre et pour s'y fixer, d'une vigoureuse et opiniâtre discipline.

Vous le savez bien, parents qui me lisez: un enfant bien élevé ne

s'obtient pas sans un usage vigilant, à la fois inflexible et tendre, de l'autorité familiale.

La discipline de l'école doit épauler la discipline de la famille. Ainsi, et ainsi seulement, se forment les hommes et les peuples forts.

Une autre grave erreur de notre enseignement public, c'est qu'il était une école d'individualisme. Je veux dire qu'il considérait l'individu comme la seule réalité authentique et en quelque sorte absolue.

La vérité c'est que l'individu n'existe que par la famille, la société, la patrie dont il reçoit, avec la vie, tous les moyens de vivre.

Il est aisé de le constater d'ailleurs. Les époques où l'individualisme a fait loi sont celles qui comptent le moins d'individualités véritables. Nous venons d'en faire la cruelle expérience.

C'était une grande pitié de voir, jusqu'à la veille de la guerre, nos journaux et nos revues tout pleins d'éloges de l'individualisme français, qui est exactement ce dont nous avons failli mourir.

L'individualisme n'a rien de commun avec le respect de la personne humaine sous les apparences duquel il a essayé parfois de se camoufler.

L'école française de demain enseignera avec le respect de la personne humaine, la famille, la société, la patrie. Elle ne prétendra plus à la neutralité. La vie n'est pas neutre; elle consiste à prendre parti hardiment. Il n'y a pas de neutralité possible entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal, entre la santé et la maladie, entre l'ordre et le désordre, entre la France et l'Anti-France.

L'Ecole française sera nationale avant tout, parce que les Français n'ont pas de plus haut intérêt commun que celui de la France. Toute maison divisée contre elle-même périra, dit l'Evangile. Nous entendons rebâtir la Maison France sur le roc inébranlable de l'unité française.

Groupements de Jeunesse en France
(d'après un rapport établi par le service de la documen-
tation des Forces Françaises Libres)

Le Service Obligatoire des Chantiers

Les Chantiers de la Jeunesse trouvent leur origine dans une loi du 30 juillet 1940, qui tout en démobilisant les jeunes gens incorporés les 8 et 9 juin, les a astreints à un service de six mois dans des groupements de jeunesse placés sous l'autorité du Secrétaire d'Etat à la famille.

Ce qui ne paraissait avoir qu'un caractère provisoire est devenu aujourd'hui une institution permanente. Le stage dans les chantiers de la jeunesse a remplacé le service militaire obligatoire.

La loi du 18 janvier 1941 (non applicable en zone occupée) a disposé que "tout citoyen français du sexe masculin, doit accomplir au cours de sa vingtième année, un stage dans un chantier de la jeunesse." La durée du stage est de 8 mois, les convocations sont effectuées par séries, trois fois par an, de telle sorte que deux contingents se trouvent toujours simultanément dans les chantiers.

Les jeunes gens, dont l'aptitude physique est reconnue insuffisante, sont dispensés du stage, l'exemption ou le sursis d'incorporation étant prononcés par une commission spéciale d'aptitude (arrêté publié le 18 juillet 1941). Les autres sont répartis entre les divers groupements suivant leur capacité physique et "peuvent également pour des raisons d'ordre moral, être groupés dans des chantiers de redressement, par décision du Commissaire général aux Chantiers. Il exista pour les inscrits maritimes des chantiers de la Jeunesse de la Marine (Arrêté publié le 25 mai 1941), notamment à Narbonne-Plage et Banyuls sur Mer.

La soustraction ou tentative de soustraction aux obligations du stage est punie d'un emprisonnement de deux mois à cinq mois et d'une amende de 50 à 1.000 francs.

D'après les indications fournies par les journaux de la zone non-occupée, il existerait actuellement quarante et un groupements dans la Métropole et cinq en Afrique du Nord (La Garonne, 13 mars 1941). Chaque groupement

comprendrait 2.400 jeunes gens, répartis en douze camps de 200 (Le Figaro, 5 septembre 1940).

Le Commissaire général aux Chantiers de la Jeunesse est le Général de la Porte du Theil.

Compagnons de France.

L'ensemble des groupements scoutistes, des jocistes, des patronages et autres Institutions analogues, ne groupait guère que le septième des enfants de France. C'est ce qui a décidé le gouvernement à provoquer la création du groupement des "Compagnons de France."

Mais ce groupement reste un organisme privé. L'adhésion y est facultative.

Les Compagnons se proposent de grouper, en dehors de toute activité politique ou confessionnelle, tous les enfants et adolescents (de 15 à 25 ans) pour compléter en dehors de l'école, leur formation morale et physique. Ils font matériellement un travail analogue à celui des jeunes gens des chantiers de la Jeunesse, mais leurs formations sont plus mobiles.

L'on affirme que les compagnons n'ont rien de commun avec les Jeunesses Hitlériennes, phalangistes ou fascistes. Les Compagnons sont groupés en équipes de dix, cinq équipes constituant une compagnie, ils sont soumis à une discipline stricte et portent un uniforme bleu.

Nombre de jeunes gens sont de jeunes officiers démobilisés. Et nous lisons dans un journal, tout dévoué à Vichy, que les Compagnons doivent parvenir "à force d'ardeur et de persévérance, à dominer l'inertie que manifestaient à l'égard de l'œuvre du Maréchal Pétain les cadres administratifs, héritiers du régime défunt." (Action Française, 14 janvier 1941).

Leur service se fait dans les camps, dont le plus connu est celui de Randan, près de Vichy.

Une troupe de comédiens ambulants, "L'Illustre Théâtre," est rattachée aux Compagnons.

Groupements Divers

En dehors de ces deux groupements principaux, existent des multi-

tudes d'autres groupements dont nous empruntons la liste au Jour-Echo de Paris (16 janvier 1941).

Les scouts de France, les Guides de France, les Eclaireurs de France, les Eclaireuses de France, les Eclaireurs Unionistes français, ont été regroupés en octobre 1940, en une fédération unique dite "Le Scoutisme Français". Ce groupement est présidé par le Général Lafont.

Certains groupements sont à base confessionnelle. Tel est le cas de "l'Association Catholique de la Jeunesse Française" qui groupe les J. A. C. (Jeunesse Agricole Chrétienne), J. O. C. (ouvrière), J. E. C. (étudiante), J. M. C. (maritime), et J. I. C. (indépendante). Tel est également le cas de l'Union Chrétienne de jeunes gens et de jeunes filles (Synode des Eglises protestantes) du Comité Protestant de la Jeunesse et de la Jeunesse de l'Armée du Salut.

A noter que les J. O. C. grouperaient déjà 140.000 adhérents (Le Journal, 28 mars 1941).

Les groupements corporatifs d'étudiants comprennent "L'Union Nationale des Etudiants de France," la "Fédération Nationale des Etudiants Catholiques" et la "Fédération Française des Associations Chrétiennes d'Etudiants" (protestants).

Les mouvements de tendance comprennent: "Les Jeunes D. R. A. C." (Ligue des Droits des Religieux Anciens Combattants), les "Jeunesses Syndicalistes de France," les "Jeunesses Paysannes" et les "Jeunesses de France" qui groupent en zone occupée "les Jeunes de L. U. N. C.," "L'Union Populaire de la Jeunesse," "les Fils des Tués," et les "Jeunes de la Fédération Républicaine."

Il convient de signaler enfin, que le P. S. F. et l'Action Française poursuivent activement leur propagande auprès des jeunes.

Le Rôle des Formations de Jeunesse.

A quoi correspond exactement le mouvement des formations de jeunesse? Le Temps qui ne peut être suspect de partialité répond à cette question (éditorial 29 avril 1941),

Peut-être, avant d'en venir à de telles mesures, serait-il expédient d'occuper avec plus d'efficacité la jeunesse disponible. Dans un premier élan d'enthousiasme, des organisations diverses ont été créées, dont l'ardeur ne fut certes pas inutile. Cette ardeur pourrait cependant être mieux dirigée aujourd'hui. Les chants, les représentations théâtrales, les manifestations auxquelles on s'est beaucoup livré ne sont pas négligeables, mais il serait fâcheux que l'on en arrivât à une sorte de démagogie de la jeunesse, à une coopération de la jeunesse qui aurait sa fin en elle même. Nous devons songer, quand il s'agit d'adolescents, à la durée, à l'avenir. Des écoles d'apprentissage, des cours de spécialistes pour l'industrie, des travaux agricoles, sérieusement organisés et dirigés, sont préférables à des campements plus ou moins spectaculaires. Nous devons songer encore à une éducation morale, conforme à nos traditions françaises, et non copiée trop étroitement sur des exemples étrangers ..

8. MESURES D'EXCEPTION À L'ÉGARD DES JUIFS

Discriminatory legislation against Jews is another characteristic of the National Revolution. Thus the anti-semitic campaigns conducted for years by such anti-Dreyfus papers as *l'Action française*, and more recently by such weeklies as *Gringoire*, have, under the peculiar conditions of 1940-1942, borne fruit. The first comprehensive law setting up a special statute for Jews bears the date of October 3, 1940 (published in the *Journal Officiel*, October 18, 1940). This law was superseded on June 2, 1941 (*Journal Officiel*, June 14, 1941) by a second law, a summary of which is given below. The decrees implementing article 4 of this law, concerning limitations on Jews in professions, provide such quotas as, for example, 2% in the legal and medical professions. In the universities Jewish students are limited to 3%.

Other laws published in the *Journal Officiel*, December 1, 1941, extend the list of "speculative professions" (forbidden to Jews by article 5 of the June 2 law) to include insurance, shipbuilding, dealing in antiques & paintings, and make it illegal for Jews to own property other than that used for their own residence or trade. Thus, according to the official phrase, "all Jewish influence is to be eliminated from the national economy." All Jews must belong to a "Union Générale des Juifs de France" which represents them in dealings with the official government agent, the "Commissaire Général aux Questions Juives." The latter post was held by Xavier Vallat until April 1942, when he was replaced by Darquier de Pellepoix.

Résumé de la Loi du 2 Juin 1941, concernant le Statut
des Juifs

Dans son article premier la loi précise la définition juridique du juif: "Est regardé comme juif: 1^o Celui ou celle, appartenant ou non à une confession quelconque, qui est issu d'au moins trois grands-parents de race juive ou de deux seulement si son conjoint est lui-même issu de deux grands-parents de race juive. Est regardé comme étant de race juive, le grand-parent ayant appartenu à la religion juive; 2^o Celui ou celle qui appartient à la religion juive ou y appartenait le 25 juin 1940 et qui est issu de deux grands-parents de race juive. La non-appartenance à la religion juive est établie par la preuve de l'adhésion à l'une des autres confessions reconnues par l'Etat avant la loi du 9 décembre 1905."

L'article II énumère les fonctions publiques et mandats dont l'accès est interdit aux juifs. Cette énumération comprend pratiquement toutes les fonctions publiques: gouvernement, administrations, enseignement, officiers et sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air, etc.

L'article III fait bénéficier les ascendants, descendants et veuves de militaires morts pour la France des mêmes dérogations que celles qui ont été précédemment prévues en faveur des anciens combattants juifs.

L'article IV prescrit que les juifs ne peuvent exercer une profession libérale, commerciale, industrielle ou artisanale, que dans les limites ou conditions qui seront fixées par décret en Conseil d'Etat.

L'article V ajoute aux professions déjà interdites, et qui ne visaient précédemment que le journalisme, le théâtre, le cinéma et la radiodiffusion, les professions à caractère de spéculation: banque, courtage, démarchage, agences de prêts, marchands de biens, concessionnaires de jeux, publicité, etc.

L'article VII définit les conditions dans lesquelles les fonctionnaires juifs visés aux articles 2 et 3 sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

L'Article VIII précise que des dérogations particulières pourront être

accordées à ceux d'entre les juifs qui ont rendu, ou dont les familles établies en France depuis au moins cinq générations ont rendu, à l'Etat français des services exceptionnels.

L'article IX prévoit de graves peines d'emprisonnement et d'amende contre les juifs qui auront tenté de se soustraire aux interdictions édictées par la loi

L'article XI prévoit l'application de la loi à l'Algérie et aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat.

Fait à Vichy, le 2 juin 1941.

(d'après le texte complet publié dans le Journal Officiel du 14 juin 1941)

9. INSTRUMENTS DE PERSUASION ET DE RÉPRESSION

In order to bring the National Revolution out of the realm of theory into practice, various instruments of persuasion and repression have been used. The person and prestige of Marshal Pétain have been systematically exploited. The "Légion Française des Combattants," comprising war veterans of 1914-1918 and 1939-1940, was set up by a law of August 31, 1940, in order to provide an organisation of militant supporters of the new régime. The "légionnaires" are expected to form a link between the government and the nation, "renseigner le gouvernement sur les légitimes aspirations de la communauté française et sur les intrigues dirigées contre la doctrine de la Révolution Nationale ou les applications de ses principes." Government control over local administration and police has been tightened. Official information services at Vichy (under the direction of Paul Marion since early in 1941) control press and radio, and direct propaganda activities. The documents published below suggest some of these various means of action.

Confiance au Chef
(Conseils de M. Maurras aux Hérétiques)

--Etes-vous partisan de ce que le Maréchal appelle la "collaboration?"

--Je n'ai pas à en être partisan.

--Adversaire, alors?

--Non plus.

--Neutre?

--Pas davantage.

--Vous l'admettez donc?

--Je n'ai pas à l'admettre, moins encore à la discuter.

Nous sommes, grâce au ciel, sortis de ce régime de la Discussion, dans lequel tout allait à vau-l'eau parce qu'il ne pouvait recevoir aucune direction continue: rien ne tenait à rien, autorité, ni responsabilité. Puisque nous avons changé tout cela, il faut que le pays en ait le bénéfice.

Autrefois, on ne pouvait pas hésiter un seul instant à prendre des responsabilités globales et tragiques dans la carence absolue de tout gouvernement et de tout Etat. Là où l'Etat existe, où il fait son métier, notre devoir est double: d'abord le lui laisser faire, et puis le lui faciliter.

Pour le laisser faire, sachons ne pas nous mêler à ce centre essentiel de son activité qui est le libre choix d'une politique entre les systèmes divers qui s'offrent ou ne s'offrent pas; afin de le lui faciliter, multiplions les efforts pour ramasser autour de lui le plus grand nombre possible de bons citoyens, créer une atmosphère de confiance absolue, lui apporter la force énorme qui provient de l'adhésion positive de multitudes quand elles sont organisées et dirigées par un souffle puissant. Mais il n'y a pas à délibérer sur le fond de son action, ce serait de l'anarchie,.. Le Maréchal est responsable. Il l'a admirablement dit. Comprenons...

--Mais que pensez-vous du parti adopté?

--Rien du tout. Pas d'opinion. Aucune. L'hérétique, disait Bossuet, est celui qui a une opinion, Je n'assistais pas aux délibérations, je n'ai pas vu le dossier: je ne pense rien...

Principe vital: - Que le chef puisse faire sa politique, dans les conditions optimales constituées par l'attitude et le mouvement du pays. Soutenons-le, acclamons-le, il n'est point d'autre méthode pour aider à maintenir fermement le Vaisseau de la France entre la zone de son plus grand bien qui reste attingible, et celle du moindre mal dans laquelle il peut toujours se sauver...

Apportons-lui donc sans réserve ce concours de l'esprit national qui peut non seulement qualifier et habilitier le gouvernement dans toutes les

circonstances, mais qui doit aussi mettre à sa disposition des moyens d'actions égaux, supérieurs en liberté à ceux de n'importe quel chef d'Etat européen, toutes les énergies françaises étant rangées derrière lui, faisant corps et bloc avec lui, et manifestant, de plus en plus claire, l'ancienne formule de Delcassé: - Quand il parle, c'est la France qui parle.

Et la liberté que doit lui assurer la confiance publique suffira à lui épargner ces tiraillements importuns, ces interruptions obsédantes, ces brusques ralentissements qui étaient inévitables aux meilleurs époques du régime parlementaire. Ce régime est légalement aboli. Il doit l'être aussi en fait. Il ne doit pas se survivre en succédanés dangereux.

Charles Maurras, La Seule France (Lyons, 1941)



Associated Press - passed by French censors

Marshal Pétain, appearing in one of the French war veterans as a Legionnaire.

Affiche de propagande de Vichy

IL EST INADMISSIBLE

DE PLACER SON BIEN-ÊTRE PERSONNEL AU PREMIER PLAN DES PREOCCUPATIONS DU MOMENT

**CRITIQUER
RÉCRIMINER**

c'est agir sciemment contre la France
et inconsciemment contre soi-même

Notre défaite est le prix de notre
égoïsme et de nos erreurs passés

Des prisonniers, des réfugiés
endurent de cruelles privations

PENSEZ A EUX

Notre Chef a la volonté de rétablir
une France nouvelle

SUIVONS-LE

TAISONS-NOUS

Extrait d'un discours du Maréchal Pétain, 12 août 1941

...Il est créé un cadre de Commissaires du Pouvoir. Ces hauts fonctionnaires seront chargés d'étudier l'esprit dans lequel sont appliqués les lois, décrets, arrêtés, et instructions du pouvoir central. Ils auront mission de décaler et de briser les obstacles, que la routine administrative ou l'action des sociétés secrètes opposent à l'œuvre du redressement national. Certainement, les pouvoirs des préfets régionaux, première esquisse de ce que seront les gouverneurs de provinces de la France de demain, seront enforcés. Leur initiative vis-à-vis des administrations centrales est accrue. Leur autorité sur tous les chefs de service locaux sera directe et entière.

**Contrôle de Presse du Sud-Est: Télégrammes Officiels
(quelque exemples)**

26 septembre 1941:

Consigne 432 - Il est formellement interdit de publier à l'avance à l'occasion des déplacements du Maréchal, les horaires et itinéraires détaillés des diverses étapes de ces voyages.

Consigne 433 - Ne rien passer sur un incident franco-japonais à Hanof,

Consigne 434 - Limiter à de brèves évocations les articles consacrés au centenaire de Clemenceau, qui devront être présentés discrètement.

Consigne 435 - Ne rien laisser passer jusqu'à nouvel ordre sur l'envoi d'émissaires américains auprès de de Gaulle.

30 septembre 1941:

Consigne 437 - Interdire la reproduction de la dépêche O. F. I. relatant que 20 communistes ont été fusillés à Lille à la suite d'attentats contre les voies ferrées.

Consigne 442 - Les comptes-rendus du discours du Ministre allemand Schleier à Lyon doivent être publiés obligatoirement.

6 octobre 1941:

Consigne 455 - Le discours de M. Hitler doit être présenté sur 3 têtes de colonnes, en page 1. Titre sur le succès du Reich en Russie.

8 octobre 1941:

Consigne 466 - Présenter sur trois colonnes au moins le compte-rendu de la remise au général Dentz de la plaque de Grand-Officier de la Légion d'Honneur. Illustrer les articles par les photographies de l'amiral Darlan et du général Dentz.

Consigne 468 - Le télégramme du maréchal Pétain au Maire de Madrid doit être présenté sur une tête de colonne, en 1ère page, avec un gros titre - le texte du télégramme en caractères gras.

13 octobre 1941 :

Consigne 479 - Ne rien publier au sujet de l'arrestation de parachutistes aux environs de Périgueux.

Consigne 481 - Le discours du Maréchal aux écoliers de France doit être présenté en 1ère page sur 3 colonnes de tête.

14 octobre 1941:

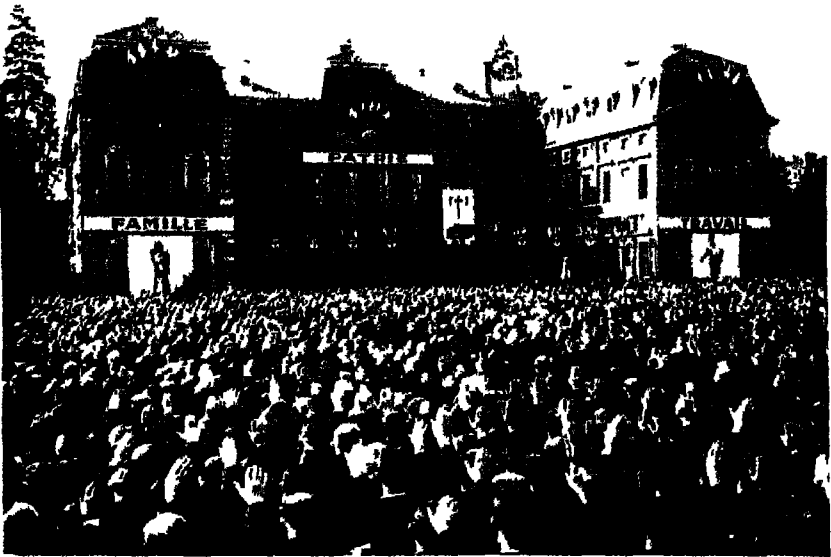
Consigne 486 - Interdire le communiqué du Commissariat aux Affaires Juives relatif à l'attitude du Vatican à l'égard de la question juive en France.

16 octobre 1941:

Consigne 492 - L'allocution du Maréchal et les condamnations prononcées doivent être présentées de la façon suivante:

1) Un grand titre sur toute la largeur de la 1ère page en caractères d'affiche: "La justice du Maréchal."

2) Un bâti en dessous pour les textes sur 4 colonnes au moins.



War veterans taking the oath as Legionnaires at Le Fay. On the stand in the background, approving the "new order," is Marshal Pétain. Passed by French camera.

10. LES ÉTAPES DE LA RÉVOLUTION NATIONALE

The foregoing texts, with their emphasis on the "France of tomorrow," risk creating an error in perspective unless it is remembered that the government at Vichy has perforce had to devote its major energies to the immediate problem of relations with the conqueror who "holds the rope." In fact the whole fate of the National Revolution is bound up with the fate of Germany. The mobile world situation of 1940-1942 is the background which must be constantly kept in mind when tracing the various phases of the National Revolution. The supporters of the government at Vichy include men who support it for various reasons--this is especially true in respect to its foreign policy of collaboration with the Axis. Some feel that collaboration is a necessary but regrettable evil and must be limited to a minimum; they have developed an opportunistic theory of wait-and-see (attentisme) or a sort of isolationist theory of "French neutrality." Others, on the contrary, are willing and enthusiastic collaborationists who are impatient with the apparent reserve shown by the government. The latter group (including "Neo-Socialists" and Fascists), headed by Laval, has gravitated around Paris. The passive collaborators (including many traditionalists) have tended to group themselves about Marshal Pétain at Vichy. This internal rift has of course been actively exploited by Germany.

The extracts from official speeches given below are intended to serve as milestones indicating successive phases of the internal and external history of the National Revolution.

Pierre Laval: 8 juillet 1940

Nous nous réveillons aujourd'hui dans le malheur. La défaite nous place en face d'une situation que nous devons envisager avec courage. Nous ne devons avoir qu'un but, faire la paix la moins mauvaise possible et, pour y arriver, nous placer dans les meilleures conditions.

Nous n'avons pas d'autre chemin à suivre que celui d'une collaboration loyale avec l'Allemagne et l'Italie. Cette politique, la seule qui soit conforme aux intérêts de la France, doit être pratiquée dans l'honneur et avec dignité.

Je n'éprouve aucune gêne à tenir ce langage, car cette collaboration je l'ai voulue pendant la paix. Je regrette avec tristesse d'avoir à la faire au lendemain de la défaite. Mais si nous avons de l'audace et une saine conception des intérêts de notre pays, notre avenir peut être garanti. Il nous faudra, donc, dans tous les domaines, avec hardiesse et avec sincérité, nous intégrer dans une politique européenne et continentale.

Le Maréchal Pétain: 31 octobre 1940

J'ai rencontré, jeudi dernier [24 octobre, à Montoire], le Chancelier du Reich. Cette rencontre a suscité des espérances et provoqué des inquiétudes...

Cette première rencontre entre le vainqueur et le vaincu marque le premier redressement de notre pays. C'est librement que je me suis rendu à l'invitation du Führer. Je n'ai subi de sa part aucun diktat, aucune pression. Une collaboration a été envisagée entre nos deux pays. J'en ai accepté le principe. Les modalités en seront discutées ultérieurement.

C'est dans l'honneur et pour maintenir l'unité française, une unité de dix siècles, dans le cadre d'une activité constructive du nouvel ordre européen que j'entre aujourd'hui dans la voie de la collaboration. Ainsi, dans un avenir prochain pourrait être allégé le poids des souffrances de notre pays, amélioré le sort de nos prisonniers, atténuée la charge des frais d'occupation; ainsi pourrait être assouplie la ligne de démarcation et facilités l'adminis-

tration et le ravitaillement du territoire

Cette collaboration doit être sincère, elle doit être exclusive de toute pensée d'aggression, elle doit comporter un effort patient et confiant.

L'armistice, au demeurant, n'est pas la paix. La France est tenue par des obligations nombreuses, vis-à-vis des vainqueurs; du moins reste-t-elle souveraine. Cette souveraineté lui impose de défendre son sol, d'éteindre les divergences d'opinion, de réduire les dissidences de ses colonies.

Cette politique est la mienne. Les ministres ne sont responsables que devant moi. C'est moi seul que l'Histoire jugera.

Le Maréchal Pétain: 14 décembre 1940

Je viens de prendre une décision que je juge conforme à l'intérêt du pays. M. Pierre Laval ne fait plus partie du gouvernement. M. Pierre-Etienne Flandin reçoit le portefeuille des Affaires Etrangères. L'acte constitutionnel No. 4 désignant mon successeur est annulé. C'est pour de hautes raisons de politique intérieure que je me suis résolu à prendre cette détermination. Elle ne retentit en rien sur nos relations avec l'Allemagne. Je demeure à la barre. La Révolution Nationale se poursuit.

Le Maréchal Pétain: 16 mai 1941

Vous avez appris que l'Amiral Darlan s'était récemment entretenu en Allemagne avec le Chancelier Hitler. J'avais approuvé le principe de cette rencontre.

Ce nouvel entretien nous permet d'éclairer la route de l'avenir et de continuer les conversations engagées avec le gouvernement allemand.

Il ne s'agit plus aujourd'hui, pour une opinion souvent inquiète parce que mal informée, de supputer nos chances, de mesurer nos risques, de juger nos gestes.

Il s'agit pour vous, Français, de me suivre sans arrière-pensée sur les chemins de l'honneur et de l'intérêt national.

Si, dans l'étroite discipline de notre esprit public, nous savons mener à

blen les négociations en cours, la France pourra surmonter sa défaite et conserver dans le monde son rang de puissance européenne et coloniale.

Voilà, mes chers amis, tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

L'Amiral Darlan: 23 mai 1941

Vous avez déjà entendu notre chef, le Maréchal Pétain, vous dire que c'est avec son approbation que je me suis rendu à l'invitation du Chancelier Hitler et que les conversations entre le chef du Reich allemand et moi-même sont approuvées par lui-même et par le gouvernement.

Le Maréchal m'ayant fait le redoutable honneur de me désigner pour le seconder dans sa lourde tâche, je viens vous apporter les précisions que vous attendez avec impatience.

Le Chancelier ne m'a pas demandé de lui livrer notre flotte. Tout le monde sait--et les Anglais mieux que quiconque--que je ne la livrerai à personne.

Le chancelier ne m'a demandé aucun territoire colonial. Il ne m'a pas demandé de déclarer la guerre à l'Angleterre.

Pourquoi l'eût-il fait?

L'Allemagne qui a commencé la guerre seule, se juge capable de la terminer seule, contre n'importe quelle coalition.

A aucun moment de la conversation il n'a été question d'un abandon quelconque de la souveraineté française. La France choisit librement la voie dans laquelle elle s'engage. D'elle dépendent son présent et son avenir. Elle aura la paix qu'elle se sera faite elle-même. Elle aura dans l'organisation européenne la place qu'elle se sera préparée.

Rappelez-vous--certains paraissent l'oublier--que la France a subi la plus grave défaite de son histoire, que les trois cinquièmes de son territoire métropolitain sont occupés, que nous avons un million et demi de prisonniers.

En juin 1940, le vainqueur pouvait refuser l'armistice, nous écraser et rayer la France de la carte du monde. Il ne l'a pas fait. En mai 1941 le vainqueur accepte de négocier avec le gouvernement français.

Depuis l'entrevue de Montoire, au cours de laquelle le principe de la collaboration était décidée, la France a marqué par des gestes son désir de poursuivre cette politique. Ce sont ces gestes qui ont déterminé le Chancelier à nous accorder les atténuations aux conséquences de la défaite et aux conditions d'armistice que vous venez d'apprendre.

Ecoutez bien mes paroles.

De l'issue des négociations en cours dépend étroitement l'avenir de la France. Il s'agit pour elle de choisir entre la vie et la mort. Le Maréchal et le gouvernement ont choisi la vie.

Notre devoir est tout tracé; suivez le Maréchal, aidez-le de toutes vos forces comme j'ai fait moi-même dans son œuvre de rénovation nationale.

Comme lui, comme moi, dans vos pensées et dans vos actes, inspirez-vous exclusivement des intérêts supérieurs de la France.

Le Maréchal Pétain: 12 août 1941

Français! J'ai des choses graves à vous dire. De plusieurs régions de France je sens se lever depuis quelques semaines un vent mauvais. L'inquiétude gagne les esprits; le doute s'empare des âmes; l'autorité de mon gouvernement est discutée; les ordres sont souvent mal exécutés. Dans une atmosphère de faux bruits et d'intrigues, les forces de redressement se découragent. D'autres tentent de se substituer à elles qui n'ont ni leur noblesse ni leur désintéressement. Mon patronage est invoqué trop souvent, même contre le gouvernement, pour justifier de prétendues entreprises de salut qui ne sont en fait que des appels à l'indiscipline. Un véritable malaise atteint le peuple français...

Nos relations avec l'Allemagne sont définies par une convention d'armistice, dont le caractère ne pouvait être que provisoire. La prolongation de cette situation est d'autant plus difficile à supporter qu'elle régit les rapports entre deux grandes nations. Quant à la collaboration offerte au mois d'octobre 1940 par le chancelier du Reich dans des conditions dont j'ai

apprécié la grande courtoisie, elle est une œuvre de longue haleine et n'a pu porter encore tous ses fruits. Sachons surmonter les longs héritages de méfiance légués par des siècles de dissensions et de querelles, pour nous orienter vers les larges perspectives que fait ouvrir à notre activité un continent réconcilié. C'est le but vers lequel nous nous dirigeons, mais c'est une œuvre immense qui exige de notre part autant de volonté que de patience. D'autres tâches absorbent le gouvernement allemand; des tâches gigantesques se développent à l'Est - la défense d'une civilisation -- et qui peuvent changer la face du monde...

Nos difficultés intérieures proviennent surtout du trouble des esprits, de la pénurie des hommes, de la raréfaction des produits. Le trouble des esprits n'a pas sa seule origine dans les vicissitudes de notre politique étrangère. Il provient surtout de notre lenteur à construire un ordre nouveau, ou plus exactement, à l'imposer. La Révolution Nationale, dont j'ai dans mon message du 11 octobre dessiné les grandes lignes, n'est pas encore rentrée dans les faits. Elle n'y a pas pénétré, parce que, entre le peuple et moi, qui nous comprenons si bien, s'est dressé le double écran des partisans de l'ancien régime et des serviteurs des Trusts. Les troupes de l'ancien régime sont nombreuses; j'y range sans exception tous ceux qui ont fait passer leurs intérêts personnels avant les intérêts de l'Etat: maçonnerie, partis politiques dépourvus de clientèle mais assoiffés de revanche, fonctionnaires attachés à un ordre dont ils étaient les bénéficiaires et les maîtres, ou encore ceux qui ont subordonné les intérêts de la patrie à ceux de l'étranger. Un long délai sera nécessaire pour vaincre la résistance de tous ces adversaires de l'ordre nouveau. Mais il nous faut dès à présent briser leurs entreprises en décimant leurs chefs.

Si la France ne comprenait pas qu'elle est condamnée, par la force des choses, à changer de régime, elle verrait s'ouvrir devant elle l'abîme où l'Espagne de 1936 a failli disparaître et dont elle ne s'est sauvée que par la foi, la jeunesse et le sacrifice...

Le Maréchal Pétain: 1 janvier 1942

Français, la guerre s'étend aujourd'hui à cinq parties du monde. La planète est en flammes, mais la France reste en dehors du conflit.

Elle n'en assiste pas moins avec angoisse à la lutte qui met aux prises six grandes nations. C'est qu'elle ne saurait ni moralement, ni matériellement, se désintéresser des événements...

La révolution nationale n'a pas passé du domaine des principes à celui des faits. C'est là le vrai grief et la grande inquiétude de beaucoup de Français...

Avant de passer dans les faits, la révolution doit s'intégrer dans les mœurs. Ce serait trop attendre de l'état que de compter sur sa seule action pour transformer en quelque temps les mœurs et la conscience françaises. Chacun doit y mettre du sien...

Français, si le Gouvernement qui recueillit l'héritage de la défaite ne peut prétendre obtenir toujours votre adhésion, du moins ses actes tiennent leur place dans l'histoire de la France. Leur place est marquée dans les manuels de l'enseignement donnés à vos enfants. Faites que cette place reste la place d'honneur, que ceux qui viendront après vous n'aient pas à rougir ni de la nation ni de ses chefs.

Dans l'exil partiel auquel je suis astreint, dans la demi liberté qui m'est laissée, j'essaie de faire tout mon devoir. Chaque jour, je tente d'arracher ce pays à l'asphyxie qui le menace, aux troubles qui le guettent...

Pierre Laval: 20 avril 1942

Cette guerre porte en elle des germes d'une véritable révolution. Aux ouvriers de France le bolchevisme n'apporterait, comme aux masses des peuples russes, que l'oppression et la misère. Dans la Nouvelle Europe c'est le socialisme qui s'instaurera partout, tenant compte du caractère et des aspirations nationales de chaque peuple. Dans la cité nouvelle le labeur sera protégé, honoré, magnifié. De même les valeurs spirituelles et morales pourront s'épanouir.

Car mon retour au pouvoir a une signification qui n'échappe à personne. Depuis longtemps dans ma vie publique j'ai toujours affirmé qu'un rapprochement de la France et de l'Allemagne était la condition de la paix en Europe. Avec obsession j'ai toujours recherché une entente qui dans le passé a trop souvent dressé les peuples, l'un contre l'autre.

Il nous fallait pour cela une politique française exclusivement française, dépouillée des ingérences étrangères qui dans l'histoire se sont manifestées et se manifestent pour entretenir notre dissentiment. Ce sont les sentiments qui m'animent lorsque j'ai entamé en juillet 1940 des conversations qui devaient quelques semaines plus tard nous conduire le Maréchal et moi à Montoire. Nous avons trouvé, fait sans précédent, un vainqueur qui acceptait de ne pas abuser de sa victoire et offrait à la France dans la Nouvelle Europe une place digne de son passé. C'est à Montoire que fut admis le principe d'une politique nouvelle, où ni l'honneur ni les intérêts vitaux de la France n'étaient sacrifiés.

C'est sur cette route que je me suis engagé, c'est celle que je vais poursuivre, je n'en vois pas d'autres pour assurer le salut de mon pays, et il est certain que la défaite nous a blessés dans notre âme, mais nous avons un passé assez riche de gloire, pour pouvoir accepter cette politique. Quand j'ai parlé au nom de la France, victorieuse, je n'ai jamais songé à humilier l'Allemagne. Le sort nous a été défavorable, et je dois rendre à mes interlocuteurs allemands cet hommage. Ils n'ont jamais songé à humilier la France. Il faut que vous sachiez que je n'ai jamais eu à parler le langage d'un vaincu.

Depuis Montoire, depuis octobre 1940 la guerre s'est étendue à tous les continents, et elle a pris une signification nouvelle. Aux raisons qui nous déterminaient à chercher avec l'Allemagne une politique d'entente et de vraie conciliation il s'en ajoute d'autres aujourd'hui, plus impérieuses encore. Le combat gigantesque que mène l'Allemagne contre le bolchevisme n'a pas seulement étendu la guerre mais en a révélé le sens. Croyez-vous que s'ils étaient vainqueurs les Soviets s'arrêteraient à nos frontières? Accepteriez-

vous qu'avec le consentement donné par l'Angleterre ils nous imposent un régime, qui comporte la mécanisation des travailleurs, et l'anéantissement des élites? Ainsi donc, nous voilà placés devant cette alternative. Ou bien nous intégrer, notre honneur et nos intérêts vitaux étant respectés dans une Europe Nouvelle et pacifiée qui surgira demain de la grande épopée qui se déroule sous nos yeux, ou bien nous résigner à voir disparaître notre civilisation.

III

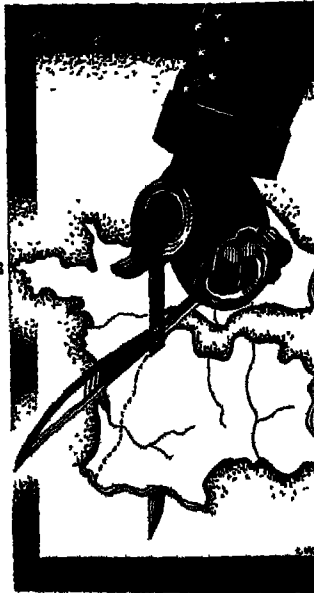
LIFE IN FRANCE, 1940-1942

The so-called "National Revolution" in France has not been attempted under normal peace-time conditions, but under the exceptional conditions arising out of the defeat, the armistice and the continuing war. The tragic realities of everyday existence have bulked far larger in the minds of the average man than any theoretical considerations about the future. Occupation, imprisonment, enslavement, resistance,--such ever-present and all-pervading realities as these have determined the thought and action of Frenchmen during the "terrible years" of 1940-1942. The documents brought together in this chapter are intended to point out some of the most important factors involved, and thus give some sort of picture, necessarily imperfect and incomplete, of the conditions of life in France. These documents lack the stamp of "official" approval, but anyone sensitive to the varied accents of genuine French speech cannot fail to recognize their authenticity.

1. LA LIGNE DE DÉMARCATIION

"Often, in the newspapers, I look at the new map of France, cut by that terrible scar, the line of demarcation between occupied and non-occupied France. A map is an abstraction, but this line assumes a kind of transcendental reality because it is the expression of mutilation. Unlike frontier lines, it has the arbitrariness of the conqueror's will. It is there today, but it can be changed tomorrow. It cuts across rivers and roads and railroad lines. On account of it there can be no circulation in the body of France. And the mutilation affects not only the material life of the people, but their moral and psychological relationship..." (Raoul de Roussay de Sales, "Atlantic Monthly, April 1941). If merely looking at the map of mutilated France can thus stir deep emotion, the experience of having one's daily living upset by it cuts even deeper.

The first document consists of extracts from letters written by an artisan living in provincial town of unoccupied France. His constantly-recurring references to the line, in successive letters, indicate the importance it has assumed in his mind.



“Un étouffement moral et matériel”

(11 août 1940) La France est coupée en deux. Ces deux parties séparées comme par un mur ne peuvent presque jamais correspondre, le trafic est constamment interrompu, on ne peut s'expliquer pourquoi. L'occupant ne laisse retourner les réfugiés qu'à des intervalles éloignés, et au compte-gouttes. Nous en avons deux qui sont partis, l'un retournant à Paris le 7 courant. On dit même que ce train aurait été refoulé. L'autre ne pouvant être assuré de retrouver son emploi dans la capitale, a rejoint sa femme à S., chez ses parents...

(31 août 1940) Parfois on entend dire ceci: “Il y a deux blocus, l'Anglais et l'Allemand!” Celui-ci est moralement plus pénible car cette palissade qui sépare les deux zones et ne laisse rien passer est un étouffement non seulement moral, mais matériel. On le subit, mais on n'en voit pas la nécessité; il paraît une brimade, une méchanceté. Cela constitue un fait grave qui a des répercussions matérielles pour les assurances, les actes officiels, actes de naissance etc., des produits qui ne s'échangent pas, l'absence de nouvelles entre parents directs...

Après avoir complété cette carte strictement réservée à la correspondance d'ordre familial, biffer les indications inutiles — Ne rien écrire au dehors des lignes

ATTENTION. — Toute carte dont le libellé ne sera pas uniquement d'ordre familial ne sera pas acheminée et sera probablement détruite

	le	194	
	en bonne santé		fatigué.
	légèrement, gravement malade, blessé,		
	tué		prisonnier.
	décédé		sans nouvelles.
de	- La famille		va bien.
	besoin de provisions		d'argent.
nouvelles pages.		est de retour à	
	travaille à		va entrer
à l'école de			a été reçu
	aller à	le	

Affectueuses pensées. Baisers.

Signature

Facsimile of post-card prescribed for inter-zone correspondence. This model was in use from July 31, 1940 to mid-May 1941, when 7-line cards were permitted. In July 1941 plain post-cards limited to legible personal or commercial correspondence were authorized.

(4 septembre 1940) Il ne faut pas pleurer. On ne pleure pas ici. On est inquiet, on sera courageux, mais on n'oubliera pas le mur qui fait deux Frances, torture bien inventée par des gens qui s'y connaissent. .

(12 septembre 1940) Un mur divise la France, et ça c'est une méchanceté sans nécessité. Du fait de ce mur, on ne sait rien de M---. Nous lui avons envoyé des nouvelles par des réfugiés parisiens qui sont allés la voir. On s'entr'aide dans ces cas-là...

"On s'entr'aide dans ces cas-là..." The demarcation line has, in fact, presented a constant challenge to French ingenuity. Not only does mail cross the line through mysterious channels, but underground railroads for human passengers also exist. The following account describes how one French woman crossed the line without benefit of official authorization. Other crossings are described in: Hans Habe, A Thousand Shall Fall (N.Y., 1941), chapter 12; Jay Allen, NANA news dispatches in N.Y. Times, August 10, 1941, and other papers.

Comment j'ai passé la Ligne

Tout était très calme dans la petite pièce où nous attendions. Peu à peu tout le monde dormait. Tout d'un coup un pas net et décidé se fit entendre au loin sur le gravier. Le passeur entra.

"Alors, êtes-vous prêts?"

Nous le suivons à la file indienne sur un chemin de campagne qui contourne le village, mais nos chaussures font trop de bruit sur la terre battue. Notre chef s'arrête net et dit: "Allons, un peu de discipline, et qu'on ne nous entende pas."

Avant de traverser la grand'route il fait signe d'arrêter avec la main. Il regarde à droite, puis à gauche, scrutant les profondeurs de la nuit. Nous traversons la route, suivons un sentier dans l'herbe mouillée, et nous trouvons devant un bateau caché dans les roseaux du canal. Les uns après les autres nous y prenons place. On détache la chaîne et avec la perche on donne une forte poussée sur la berge.

De l'autre côté nous nous engageons sous bois dans des terrains marécageux, dans la partie appelée la zone neutre, où la patrouille boche

prend la liberté de s'aventurer mais où les Français n'ont aucun droit de circuler. Notre passeur nous avertit: "Si la patrouille arrive, planquez-vous, chacun pour soi. Moi, ma tête est mise à prix, aussi je me dé....., car ils ne m'auront jamais vivant! Pas de bruit. Ne me perdez pas de vue. C'est compris? En route!"

Alors commence une promenade le long des prairies, près des buissons pour ne pas frayer un chemin à travers l'herbe haute. Par endroits un léger brouillard qui se lève des terres marécageuses nous cache les uns aux autres et nous devinons la silhouette sombre de nos camarades qui suivent à grands pas le passeur en tête. Tout à coup nous entendons un bruit d'eau et je vois que le groupe s'arrête au bord d'une large rivière. Le passeur est descendu détacher un bateau plus petit que celui avec lequel nous avons traversé le canal. "Partagez-vous en deux groupes. Les évadés d'abord." Cinq d'entre eux montent dans la barque et nous les regardons partir.

Après une attente qui semble interminable, nous apercevons le passeur qui revient. Il émerge des roseaux, accoste et me tend la main. Vite je prends place dans le fond. "Dépêchons-nous, l'heure presse. Ce serait malheureux de se faire pincer en ce moment!" Nous partons silencieusement. Le courant nous entraîne. Arrivés au milieu, il faut remonter pour arriver enfin à la petite anse herbeuse où nous distinguons nos compagnons assis sur l'herbe. Le passeur cache la barque dans les roseaux, "la noie," selon son expression. Il est content que cela ait réussi, et content de nous voir si heureux d'être sortis de la prison de la zone occupée. "Eh bien, vous êtes calmes au moins, vous. C'est plus facile. Hier j'en avais une trentaine de gars et il fallait que ça chante de joie. J' pouvais pas les faire taire,--c'est que ça pourrait donner l'éveil."

Par groupes de deux ou trois nous nous remettons à marcher sur une route large. Le jour se lève. La campagne est déserte. Vers six heures nous entrons dans la cour d'une de ces belles fermes de France. Dans une grande salle basse nous trouvons une table avec des bols qui nous attendent.

Le passeur met tout de suite un fagot dans le feu et souffle sur la cendre.
 "Allons, chauffez-vous. Séchez vos souliers. On va vous servir quelque chose de chaud."

Nous voilà tous prêts. Un d'entre nous remet un billet au passeur. Je lui glisse quelque chose aussi, mais il ne veut rien accepter des évadés. En lui serrant la main, je lui dis qu'il risque gros à ce trafic. "Oh," répond-il en s'étirant de fatigue, "ça ne fera jamais qu'un de tué, alors que tant d'autres auront pu s'échapper. Que voulez-vous!"

One of the less tangible, but important results of the demarcation line has been the creation of a certain psychological dissonance between Frenchmen living in the two zones. The conqueror has utilized this discord, which has, however, had certain unexpected results. The following selections indicate some of the aspects of this situation. The first extract is taken from a clandestine tract, the others from a weekly newspaper published in Lyon (until its suppression in August 1941).

Un Combattant de Paris arrive à Vichy

Vichy, 15 janvier 1941

Un combattant de Paris déjà un peu habitué à cette drôle de guerre qu'est l'armistice en zone occupée a bien du mal à se faire à cette drôle de paix qu'est l'armistice sous le ciel de Vichy. Avant de quitter pour tout de bon la zone occupée, notre résistant reçoit à Moulins un choc dans la poitrine. C'est lors de la station d'une heure au cours de laquelle, dans cette petite gare frontière, s'effectuent les visites des polices allemandes. Le voyageur qui a la chance de ne pas descendre dans ce triste Moulins où l'on entre et d'où l'on sort difficilement, demeure dans son wagon, gardé par de mornes sentinelles, n'ayant à contempler pour tout paysage français que d'immenses panneaux bilingues annonçant qu'il est interdit aux juifs de pénétrer sur le territoire occupé par l'armée allemande. Bon! se dit notre homme, voilà que nous quittons l'étranger. Encore un moment et nous sommes en France. Cette impression ne dure guère. A peine notre résistant est-il installé dans Vichy qu'il lui semble avoir laissé le cœur de la France derrière lui. Non qu'il y ait moins de patrio-

tisme ici que là; mais à Paris l'image de la Patrie meurtrie et insultée est à chaque instant présente à nos yeux; on croise à toute heure du jour son bourreau, on se heurte brutalement à lui, on entend sa voix, il tente même de vous parler...

Le résistant de Paris, débarquant à Vichy, se doute bien que l'esprit combattant n'est pas entièrement absent de cette ville à la fois animée et sans âme. En prêtant l'oreille, en observant de près, il se rend compte de l'existence d'une bataille à la fois subtile et politique, faite de diplomatie et de ruse... Mais dans les propos qu'il saisit, il ne sent aucune résonnance, aucune chaleur qui lui rappelle, même de loin, la tonalité des propos qui se tiennent journellement dans nos quartiers parisiens. Il ne sent gronder aucune colère. Il ne perçoit aucun dégoût. Il cherchait des combattants; il ne rencontre que des diplomates. Il arrivait tout feu, tout flamme; le voici baignant dans une sorte d'eau tiède où de petits potins font des bulles. Et dans cette petite capitale au décor d'opérette le combattant de Paris n'aperçoit à première vue que des figurants beaucoup plus occupés des bruits de la Cour que des affaires de la France. "Peste!" se dit-il alors, "dans cette petite capitale, s'imaginerait-on par hasard que le sort de la France est définitivement réglé?"

Petite capitale, mais aussi ville sainte. Vichy avec son Maréchal en chair et en os, son Maréchal en estampe, en photos, en affiches, en carte postale, en album, en calendrier, en pipe, en broche, en presse-papier, en attendant d'être mis en pastilles contre le rhume. Vichy évoque une sorte de Lisieux tricolore. Un combattant de Paris ne peut être insensible à ce déploiement bleu, blanc, rouge. Il contemple même avec une certaine émotion aux avantures le visage triste et fin du Chef de l'Etat Français, si différent des masques bouffons des matamores de l'Axe. Toutefois, à la vue de tant d'images et de bibelots en vitrine, il se demande avec un peu d'inquiétude si cette imagerie religieuse et cette dévotion fétichiste ne cachent pas une grande paresse d'esprit et une certaine lâcheté du cœur. La force du Maréchal vient de ce qu'il fait providentiel, mais la faiblesse du peuple de

France serait justement de s'en remettre à la Providence.

La position du Français en zone occupée a quelque chose de raide. Elle est faite de réactions instinctives; réaction contre l'occupation allemande chaque jour plus insupportable, réaction contre toute politique de collaboration avec l'Allemagne. Ce qui compte pour lui, avant tout, ce sont les résultats d'une guerre qui continue et dont il suit avec passion les développements. Cette fraction de la France où il vit, il sait et il voit qu'elle est un terrain de manœuvre pour l'armée allemande et il est chaque jour à même de suivre sur le visage de ses Chefs et de ses Soldats les vicissitudes de la guerre. Chaque jour malaxé par une horrible presse, il n'a des nouvelles de France qu'en se penchant en secret sur son appareil de T. S. F. et les battements du métronome de la B. B. C. sont alors moins rapides que les battements de son cœur. Il ne songe qu'à une chose: la libération de la France par la défaite allemande. Et il sait que cette défaite sera due à la tenacité, à l'héroïsme de cette nation britannique, qui, en donnant l'exemple de la résolution, a rallié toute l'Amérique à la cause de l'Europe égorgée, rendu l'espoir aux nations opprimées, et la confiance aux peuples libres en sursis. Alors, que pèse, dans cette balance où se confrontent des glaives, cette Révolution que le Gouvernement de Vichy appelle Nationale et que les journalistes de Paris veulent Nationale-Socialiste?

("Première Lettre à François," tract clandestin)

"Ces constructions savantes..."

...Rien n'est plus agaçant, et vain, et ridicule, que ces projets chiffrés, que ces constructions savantes, que ces programmes "positifs" ou "concrets" dont les auteurs s'étonnent de demeurer incompris. Auteurs dont la bonne volonté est désarmante, mais qui oublient un seul détail: c'est que le monde est en pleine bagarre et que la France est aux deux tiers occupée. Auteurs qui auraient un beau succès d'hilarité s'ils allaient proposer leurs chartes et leurs systèmes quelque part entre Brest et Nancy...

(L'Hebdomadaire du Temps Nouveau, Lyon, 18 avril 1941)

Merci aux Lorrains

Dans toute la zone libre, les Lorrains ont essaimé. Dire qu'ils ont du courage n'est pas assez. Leur attitude, leurs moindres propos manifestent combien farouche est leur volonté de vivre, combien solide est leur résolution de revivre.

Je voudrais les remercier du service qu'ils nous ont rendu.

Quand ils arrivèrent dans ces régions qui ont été peu touchées par la guerre, beaucoup parmi nous oubliaient déjà les plaies ouvertes et saignantes de la France. Ils ne sentaient pas le fer de la lance que la défaite militaire a laissé, planté au cœur de la Patrie. Certains même s'abandonnaient, bercés par des rêves étranges, ou, ce qui est pis, déjà chloroformés par l'habitude.

Les Lorrains sont venus, comme un signe de contradiction. Leur présence parmi nous a rappris à ces Français indolents la réalité charnelle de la France et le sens d'une vocation séculaire.

Dans le flux et reflux des populations, ils ont été à contre-courant. Ainsi, ils nous ont fait remonter la pente.

(L'Hebdomadaire du Temps Nouveau, 3 janvier 1941)



2. LES ZONES INTERDITES: PROJETS D'ANNEXION ALLEMANDE

The expulsion of the Lorrainers, in November 1940, mentioned in the preceding text, is but one aspect of a larger problem: that raised by the "forbidden zones." These zones (not mentioned in the Armistice terms), which include the northern and north-eastern portions of France, have already been partially annexed by Germany. The process is practically complete in Alsace and part of Lorraine, and under way in other regions. A detailed study of this question, in light of German geo-political projects, will be found in: Jacques Lorraine, La France Allemande (Lisbon?, 1941). An interesting report from Alsace: "Lettre d'Alsace," in La France Libre (London), vol. II, no. 2, 17 juillet 1941 (abridged English version in New York Times Magazine, June 8, 1941, "Under the Nazi Heel in Alsace-Lorraine").

The document given below is extracted from a report, dated January 31, 1941, sent by Lieutenant-General

Doyen, President of the French Delegation to the Armistice Commission at Wiesbaden to General Huntziger, then Minister of War. (In July 1941, Lieutenant-General Doyen was relieved of his functions as President of the French Delegation.) The report was made public by the Free French.

La Frontière occidentale du Reich depuis l'Armistice

Il reste à examiner si, à la lumière des arguments politiques d'ordre géographique et culturel exposés par les publicistes allemands, il est possible de relever des faits intervenus depuis l'armistice, qui pourraient nous renseigner sur les intentions du Gouvernement national-socialiste quant au tracé futur de la frontière occidentale du Reich. L'examen des mesures prises dans les territoires occupés nous montre que d'ores et déjà Berlin a procédé à un déplacement officiel ou déguisé d'une partie de la frontière. Ne semble-t-il pas préparer un tracé définitif qui se trouverait placé en avant de la ligne actuelle? En Hollande et en Belgique les autorités allemandes sont pour ainsi dire maîtresses absolues de la situation, du fait de l'absence de tout gouvernement.

En ce qui concerne le Grand Duché de Luxembourg qui se trouve également sans gouvernement, aucun doute n'est possible quant à la place qu'il occupera dans l'Europe telle qu'elle sera organisée par Berlin.

Suivant le procédé employé en Alsace et en Lorraine, ce pays a été placé sous la tutelle du chef politique du district limitrophe de Coblenze.

En France, une partie du territoire paraît tout particulièrement convoitée par le 3ème Reich, c'est celle de la zone interdite.

Pour justifier la création de ces zones, les autorités allemandes indiquent que le retour immédiat des réfugiés dans certaines régions n'était pas possible du fait des dégâts importants, des difficultés du ravitaillement, que ces régions continueraient à être exposées aux bombardements des avions britanniques. Enfin des raisons d'ordre stratégique étaient également invoquées. Par sollicitude pour les réfugiés, les autorités du Reich avaient élaboré un plan de rapatriement par étapes. Les Alsaciens et les Lorrains évacués au cours des hostilités ont été rapatriés sur ordre du Reich et par



Sonderstempel Strassburg



Als Anlass der Einrichtung der deutschen Zivilverwaltung im Elsass werden in Strassburg seit einigen Tagen bis auf weiteres besondere Tagesstempel verwendet, die das Strassburger Münster mit dem Hakenkreuz im Hintergrund zeigen.

Aufnahme: Wetzel

Timbre spécial pour Strasbourg

«A l'occasion de la création de l'Administration civile allemande en Alsace, des cachets spéciaux sont employés à Strasbourg depuis quelques jours et jusqu'à nouvel ordre; ils représentent la cathédrale de Strasbourg avec une croix gammée à l'arrière-plan. (Fac-similé du Strassburger Neueste Nachrichten du 31 octobre 1943).

Elsässer!

Mit Genehmigung des Chefs des Oberkommandos der Wehrmacht soll nunmehr auch auch Gelegenheit gegeben werden, auch als

Freiwillige

an großdeutschem Freiheitskampf in der
Deutschen Wehrmacht

zu beteiligen.

Ungeheuer und gediente Elsässer der Geburtsjahrgänge 1880 und jünger können sich bei dem für ihren Wohnort zuständigen Arbeitsstab der Wehrbestraßungskommandos als Freiwillige zur Einstellung in die Deutsche Wehrmacht melden.

Auf den Meldungen von ehemaligen Angehörigen der französischen Wehrmacht (Unteroffiziere und Mannschaften) werden entgegengekommen.

Mit der Einberufung treten die elsaßischen Freiwilligen in alle Rechte der Soldaten der Deutschen Wehrmacht ein.

Über alle einschlägigen Bestimmungen geben die unten genannten Wehrkommandos, die Parteikommissionen und die Bürgermeister Auskunft.

Wünschen zur Befähigung zu bestimmten Wehrleistungen und Truppspezialitäten wird besonderer Nachdruck aufgelegt. Bei der Freiwilligenauswahl sind insbesondere, soweit vorhanden: Germanisch, Schul- und Lehrgesellen,

Nachweis über Zugehörigkeit zu bestimmten Parteiführungen, Spezialausbildung, Führerschein, Militärpapiere (auch der französischen Wehrmacht) und Nachweise der arischen Abstammung.

Wehrdienststellen sind für:

Kreis Straßburg-Stadt und -Land, Arbeitsstab des W. B. Kdo. Strassburg, Zürcher Straße 10.

Kreis Haguenau und Weldenburg, Haguenau, Burggasse 14.

Kreis Zabern und Molsheim, Zabern, Rheinstrasse 21.

Kreis Schlettstadt-Stadt u. -Land, Schlettstadt, Hindenburgstrasse 11.

Kreis Kolmar-Stadt und -Land und Kreis Reimsweiler, Kolmar, Reimsweilerstr. 11.

Kreis Tann und Gersheim, Tann, Karl-Ross-Straße 22.

Kreis Mülhausen-Stadt und -Land und Kreis Altkirch, Mülhausen, Hauptstr. Nr. 22.

Der Reichsinhaber im Wehrkreis VI: Oswald, General der Infanterie.

Fac-similé d'un appel aux Alsaciens paru dans le Strassburger Neueste Nachrichten du 31 octobre 1943, pour les engager à entrer comme volontaires dans l'armée allemande. Ce tractatier a été transformé depuis principalement en allemand. Des milliers d'Alsaciens se sont offerts à l'entrée en France pour s'engager, en représailles, leurs familles ont été déportées dans la Ruhr.

(Jacques Lorrain, La France allemande)

priorité. Le fait que les habitants des trois départements de l'Est ont été ramenés chez eux tandis que l'autre partie de la zone occupée Est et Nord reste interdite aux réfugiés ne peut s'expliquer que par les intentions du Reich en ce qui concerne l'avenir de cette partie du territoire national. Dans un cas, en effet, les autorités de Berlin ont intérêt à récupérer une population de langue allemande qu'elles considèrent de race germanique et qu'elles croient de mentalité germanique; dans l'autre, au contraire, elles ont avantage à dépeupler une région dont la population est dense et de langue française et serait difficilement assimilable.

Les raisons d'ordre stratégique qui pourraient également essayer de justifier l'existence de cette zone n'ont qu'une faible valeur. Elles seraient en effet beaucoup plus valables pour la zone atlantique que pour la région de l'Est. En revanche, un examen de la question telle qu'elle se présente actuellement dans la zone interdite montre que la question des rapatriements des réfugiés n'était qu'un prétexte qui a tout d'abord été invoqué par les Allemands pour voiler d'autres desseins.

La situation en Alsace-Lorraine est analogue à celle que nous avons constatée au Luxembourg. Si dans l'autre partie de la zone interdite, où en principe l'administration française subsiste, les intentions du Reich sont moins manifestées, des faits d'une gravité particulière y sont cependant à signaler.

La circulation entre cette zone et le reste du pays est interrompue. Les habitants originaires de la zone ne peuvent rentrer chez eux. En plus des réfugiés, cette mesure atteint les jeunes gens libérés des camps de jeunesse et les démobilisés, les internés venant de Suisse. La même interdiction s'applique aux fonctionnaires. Un petit nombre de ceux-ci ont pu être remis en place peu de temps après l'armistice. Depuis lors, les fonctionnaires nommés en zone interdite ne peuvent plus rejoindre leurs postes. Pour combler les vides, qui de ce fait sont nombreux, les autorités d'occupation pourvoient elles-mêmes aux postes vacants.

Un certain nombre de personnes, évalué à environ 120.000 ayant réussi

à rentrer chez elles en fraude, les autorités allemandes menacent aujourd'hui de les expulser. Le Préfet de la Meuse a même reçu un avis d'après lequel les chefs des services employant des fonctionnaires revenus en zone interdite, sans laisser-passer, s'exposeraient aussi bien que leurs subordonnés aux sanctions les plus sévères.

La commission allemande d'armistice vient de nous aviser qu'une société agricole allemande a été chargée d'exploiter les terres qui, par suite de l'interdiction du retour de la population en zone interdite, se trouvaient abandonnées.

Si l'on ajoute le fait que le recrutement des travailleurs français pour l'Allemagne se pratique d'une manière intensive, notamment dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et que de véritables rafles sont organisées à la suite desquelles des milliers de Français sont éloignés de leurs foyers, il y a lieu de se demander si le Gouvernement national-socialiste ne cherche pas à dépeupler systématiquement une partie de notre territoire pour y installer des Allemands, comme il le fait en Alsace-Lorraine.

Il reste à signaler que notre action de surveillance tant en ce qui concerne les personnes, que les biens, est pratiquement inexistante, aussi bien à la frontière franco-allemande qui, du fait se trouve être celle de 1861, que vers la Belgique et le Luxembourg. L'accès de la zone interdite est ainsi abandonnée à la discrétion des autorités d'occupation. Bien plus, la région de LILLE qui depuis le 23 juillet 1940 se trouve rattachée au commandement des troupes d'occupation en Belgique, échappe à l'action des services centralisant les questions concernant la zone occupée.

Depuis l'armistice le troisième Reich a rétabli d'un façon officielle ou déguisée sa frontière occidentale telle qu'elle était tracée jusqu'en 1918. En réalisant toutefois une légère avance par absorption du Luxembourg. Et depuis l'expulsion des Lorrains de langue française, on peut dire qu'il a rétabli une concordance entre la frontière politique linguistique. Il s'agit de savoir si le remaniement de la carte d'Europe s'arrêtera là.

3. LES PRISONNIERS DE GUERRE

After the Occupied Zone, after the Forbidden Zone, comes the great Silent Zone: the prison camps of Germany, where some two million Frenchmen are detained. A comparatively small number of prisoners have been liberated: others have escaped by ingenious and often heroic means. Accounts of some of these escapes and descriptions of conditions in the camps are available. The evidence concerning "political tendencies of the prisoners" is inadequate and such generalizations as have been published are usually tendentious. In any case, the tremendous importance of the prisoners as a factor in both present and future France can scarcely be overestimated.

La Vie des Prisonniers

Vous devez dire partout ce qu'est la vie de ces hommes: personne ne peut s'imaginer ce qui se passe dans les camps. Aucun avenir immédiat. Aucune possibilité de liberté. L'horizon est coupé par les barbelés, la promiscuité, le manque d'intimité, le froid, la chaleur, la maladie, la saleté; les gardes allemands, toujours cet uniforme vert, les coups, la honte, les punitions. Sans foyer, sans famille, on a froid d'être seul.

L'avilissement, le retour au règne animal. Pour beaucoup les travaux forcés, épuisants, dégradants, aux champs, à la mine, à l'usine. On a faim. Toujours faim. On meurt de faim. Vous auriez honte de donner à votre chien la nourriture d'un prisonnier en Allemagne.

Voici quelques menus:

Réveil 5 heures - 1/4 d'eau d'orge tiède

Le repas de midi consiste en une 1/2 gamelle: soupe claire où trempent quelques pommes de terre, carottes et rutabaga mal cuit, ou de l'orge bouilli avec de la confiture; ou bien de la morue sauce blanche d'une odeur si forte que les mouches elles-mêmes en étaient incommodées.

Le soir à 5 heures, 1/4 d'orge tiède, 90 grammes de pain noir fait de fécule de pomme de terre et sciure de bois, la cuillère à café de graisse de bœuf et une cuillère à café d'ersatz confiture, ou bien une rondelle de saucisson et un morceau ersatz fromage.

Et c'est tout jusqu'au lendemain.....

Comment peuvent-ils lutter contre le froid, l'ennui, la maladie? Pour échapper à cet enfer, les hommes n'hésitent pas à employer des ruses qui risquent parfois de leur coûter la vie. Tous les moyens sont bons pour s'évader. Il me faudrait des heures pour pouvoir vous conter dans les détails

les évasions 1941. Les plus casse-cou font des évasions dramatiques, les uns à pied à travers l'Allemagne, les autres dans les trains; 2 hommes, un jour, se déguiseront en ouvriers peintres, blouses blanches, brassards nazis; l'un avait un pot de peinture blanche, l'autre un pot de peinture noire, et sur la route, lorsqu'il y avait du danger, ils repeignaient les bornes kilométriques et les panneaux. Ils arriveront ainsi jusqu'à la frontière suisse où, paraît-il, ils remirent à neuf toute la signalisation avant de passer de l'autre côté. Des histoires comme celles-ci sont infinies.

(extrait d'une causerie faite, le 15 octobre 1941, devant le "Coordinating Council of French Relief Societies," New York, par R. Aisner, prisonnier évadé)

Lettre d'un Oflag

4 mai 1941

Déjà un an depuis mon dernier séjour à Lyon. Je remercie Dieu de m'avoir permis de rencontrer, avant une longue séparation, tant d'amis dont le souvenir m'a été une source de lumière dans les heures noires (et, malgré toute notre réserve de joie intérieure, nos heures les plus claires sont grises.) Combien de temps l'exil doit-il se prolonger? Je n'en sais rien et je ne veux me livrer à aucun calcul, l'expérience m'ayant montré la vanité de ces pronostics. Je m'abandonne à la volonté de Dieu, en m'efforçant de tirer le meilleur parti de ces heures de retraite.

Il faut que je vous confie la grande peine et la crainte toujours active des prisonniers: tous, autant que nous sommes, il nous semble qu'on nous oublie, que la France peu à peu se déshabitue de nous et que, à notre hypothétique retour, nous serons des étrangers. Je sais que cette pensée est injuste, mais elle est notre mal. Et les quelques journaux de France qui nous arrivent semblent confirmer cette impression. Priez et faites prier pour nous, afin que ceux qui n'ont pas de prisonniers dans leurs familles ne nous oublient pas et que, dans nos coeurs, il n'y ait point d'amertume, mais une paix divine, une vraie paix, qui ne soit pas résignation voulue, mais acceptation joyeuse...

Frère Genièvre
(L'Hebdomadaire du Temps Nouveau, Lyon, 25 juillet 1941)

Lettre d'un Prisonnier à son Père

...Le temps commence à devenir froid mais j'ai de quoi me couvrir pour cet hiver. C'est malheureux que je n'ale pas reçu vos autres colis. Que vous a dit la Croix-Rouge à ce sujet? Je travaille toujours sur la voie de chemin de fer avec la pelle et la fourche pour les cailloux. On travaille doucement, et ils peuvent toujours crier, ça ne change rien, car ils ne nous font plus peur. ...La nourriture ici est devenue comme en 1918. Enfin j'espère que ce cauchemar prendra bientôt fin. ...Ah, j'en ai des choses à dire, mais je ne peux pas, ce sera pour plus tard, ce n'est pas perdu et on pourrait en faire un livre au besoin. Nous avons foi en notre Général. Je vous dis au revoir maintenant et vous embrasse tous bien fort. Je pense toujours à vous tous. Bons baisers. Walter. J'ai l'occasion de penser beaucoup ici et je veux travailler beaucoup au retour et gagner pas mal de fric. Que penses-tu que je pourrai faire? C'est la seule chose que les Allemands m'ont fait: le goût du travail. J'ai enfin compris. Septembre, 1941.

(publiée dans "Volontaire," Londres, 25 mars 1942)

Penser à eux

Français, deux millions de tes frères sont captifs. Songe, deux millions!...

Captifs sur une terre étrangère, où ils payent lourdement le prix de notre défaite.

Deux millions: une effroyable livre de chair prélevée sur le corps mutilé de la patrie.

Deux millions de tes frères qui souffrent, qui attendent, qui espèrent...

Et ici, deux millions de foyers d'où toute joie est provisoirement bannie.

Des millions d'épouses, de mères, de fiancées, d'enfants qui continuent à subir la guerre au plus profond de leur vie.

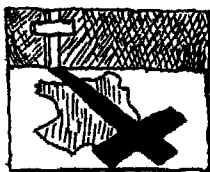
Français, pourquoi ceux-là et pas toi?

Alors, ne passe pas une seule journée sans penser à eux!
Ne fais pas un geste qui puisse peiner tous ceux, autour de toi, dont
le cœur est en captivité.

Il faut que nos prisonniers soient présents parmi nous. Il faut qu'ils
sentent là-bas le poids de tous vos regards tournés vers eux, le poids de
nos prières.

Français, tu ne pourras pas avoir l'esprit en paix tant que ces deux
millions de tes frères seront captifs.

(L'Hebdomadaire du Temps Nouveau, 21 février 1941)



4. PRÉSENCE DE L'OCCUPANT

Two-thirds of France is under the direct rule of
the occupying forces; the remaining portion is under their in-
direct control. The presence of the Germans in the occupied
zone is a constant reminder to the inhabitants that war is
not over, as well as a source of annoyance, irritation and
suffering.

Paris sous les Allemands
(septembre 1940)

Paris n'est plus Paris. Il y règne une atmosphère étrangère et
étrange--les rue sont vides, pas d'autobus, pas de taxis, pas de voitures
privées, sauf celles que les Allemands ont autorisées (police, médecins,
ravitaillement) et elles sont munies d'une étiquette en allemand indiquant
cette autorisation de la Kommandantur. Le seul moyen de circuler est le
Métro, archi-comble naturellement. Les soldats allemands et les femmes
allemandes en uniforme circulent gratuitement dans le Métro et comme ils
vont tous en première, les Parisiennes vont généralement en seconde. Dans

les rues, des patrouilles allemandes ou des musiques militaires allemandes.

Sur beaucoup de monuments ou sur beaucoup d'hôtels réquisitionnés par l'armée allemande, il y a d'énormes drapeaux avec la swastika allemande. Comme exemple, prenons la Place de la Concorde et la Rue de Rivoli: En commençant par l'Ambassade américaine qui est au coin de la Rue Gabriel et de la rue Boissy d'Anglas vient d'abord l'Hôtel Crillon, où siégeait en 1919 la délégation américaine à la Conférence de la Paix: réquisitionné par le commandement militaire allemand. Puis vient l'Automobile Club, également réquisitionné. Sur ce trottoir, c'est-à-dire entre la Rue Boissy d'Anglas et la Rue Royale, il est défendu de circuler; donc pour aller d'une rue à l'autre il faut faire le tour par l'intérieur de la place de la Concorde. Des agents de police français veillent à l'observation de cette consigne allemande. Après la Rue Royale et jusqu'à la Rue Saint Florentin vient le Ministère de la Marine: il est devenu le siège de la Marine allemande; sur le toit de ce magnifique hôtel construit par Gabriel (l'ancien garde-meuble au XVIII^e siècle) volent au vent deux énormes drapeaux allemands et au milieu l'enseigne de la marine allemande. Devant les portes, celle de la Rue Royale et celle de la Place de la Concorde, veillent les sentinelles allemandes, immobiles, les jambes écartées, le regard à cinq pas, l'arme sur l'épaule et la présentant avec un ensemble mécanique à chaque officier qui passe, et il en passe un par dix secondes.

Entre le Ministère de la Marine et l'Hôtel du Baron Edouard de Rothschild qui est l'ancien hôtel du baron de Saint Florentin, plus tard l'hôtel de Talleyrand, là même où a habité le Czar Alexandre en 1816, les Allemands ont osé construire à la hauteur du premier étage une espèce de passerelle couverte, genre de celle que l'on appelle à Venise le Pont des Soupirs, mais naturellement en bois blanc et en ferraille. Quant à l'hôtel du Baron Edouard il a été naturellement réquisitionné et l'on voit aux fenêtres des salons une soldatesque qui ne doit respecter ni les œuvres d'art ni le Passé. Un peu plus loin, avant la Rue Cambon, vient la Librairie Smith, la grande librairie anglaise, laquelle a été séquestrée, ce qui est

juridique puisqu'elle est anglaise, mais de plus elle a été convertie en librairie allemande à l'usage de la propagande allemande et des soldats allemands: un énorme écriteau dit: Frontbuchhandlung. Plus loin encore, l'Hôtel Continental est réquisitionné; il est muni d'énormes drapeaux descendant des fenêtres et tombant plus bas que le haut des arcades; de même, pour l'Hôtel Meurice, qui est le siège de la Kommandantur. Tous les hôtels du quartier sont également réquisitionnés, par exemple l'Hôtel Lotti, où sont les aviateurs allemands, et sur la Place Vendôme, l'Hôtel Ritz, bien naturellement. Partout des sentinelles, comme ce que je décris plus haut; interdiction de passer sur les trottoirs. Tous les bons quartiers sont dans le même cas: les Champs Elysées, les environs de l'Etoile, etc.

Les défilés militaires se succèdent; les musiques militaires retentissent; les pas d'oié ébranle par sa sonorité les trottoirs et les chaussées, et même quand les soldats allemands non en service marchent au pas de promenade dans les rues, (et il y en pour le moins autant que de passants) le bruit de leurs bottes ferrées et clouées est tel qu'ils vous inspirent un sentiment de frayeur ou de dégoût, suivant les tempéraments. Tous ces militaires--je parle de ceux non en service--sont généralement munis de nombreux paquets; en effet, payant avec des marks papier créés pour cet usage et dont la parité a été mise à 20 francs par mark, ils peuvent se servir à bon marché. La plus belle lingerie, par exemple, chez Sulka, Lanvin, ou chez Hilditch & Kay, peut dans ces conditions être emportée à bon compte.

Comment réagissent les Parisiens? Il faut bien avouer qu'il règne en apparence la plus grande indifférence. Quel est son véritable caractère? Mépris contenu ou veulerie ou peur ou affolement ou préoccupations personnelles? (de ravitaillement, d'avenir pour chaque famille, d'argent pour beaucoup) c'est difficile à dire--il y a de tout. Mais partout il y a de l'espoir. Espoir que tout cela finira, foi dans l'Angleterre et dans le génie français. Les affiches que les Allemands ont mises dans les rues représentent une femme du peuple misérable tenant dans les bras son nouveau-né mourant

de faim, à côté d'elle un soldat français en guenilles, squelettique, sur béquilles, et derrière, bien de face, bien gras, bien portant, avec de grandes dents et la pipe à la bouche, un magnifique officier anglais, et au-dessous de l'affiche, en gros caractères rouges: "C'est l'Anglais qui vous a fait ça." Personne n'y croit et je connais des femmes du monde qui, malgré la menace de peine de mort, arrachent ces affiches. Le Gouvernement de Vichy est impopulaire; il est loin--en fait de gouvernement les Parisiens ne connaissent que les Allemands. Ils les voient, ils les sentent, ils sont sous leur férule. Les journaux juridiques: Gazette du Palais et autres, publient chaque matin des pages et des pages d'ordonnances de l'autorité militaire allemande.

(Lettre écrite de Paris, Septembre 1940)



Dans Paris occupé

Nous menons une vie étrange. Nous subissons depuis le 14 juin un siège, nous sommes des assiégés dans une ville que l'ennemi a prise et envahie de toute part. C'est que chacun de nous reste une forteresse qu'il n'a pas pu conquérir.

Et pourtant ce n'est pas faute de nombre. Le soldat allemand grouille, il s'étend partout à la fois, dans tous les tons d'un vert indéfinissable, éclatant et indécis tout ensemble, qui arrive à être criard à force de jouer l'invisibilité. Il s'inscrit, ce soldat allemand, sur nos monuments, il est toujours au premier plan des perspectives, apparaît à tous les coins de rue, s'efface, disparaît, reparaît, obsédant, obséqueux, agressif, adhésif--insupportable. Il remplit les couloirs du métro et les wagons de banlieue, il sourd des haies, des ruisseaux, des fermes les plus isolées dans les provinces qui nous restent accessibles et où nous allons à la chasse aux pommes de terre.

L'Allemand circule sans cesse et partout, dans une folie d'essence qui insulte à nos bicyclettes, en camions gris couleur de fonte brute, en voitures sanitaires, en gros chargements de cars pleins d'hommes verts hébétés, auxquels le guide hurle à travers le haut-parleur des renseignements touristiques sur les édifices défilant à 80 kilomètres à l'heure.

Il a tous les noms, ce vert de la défaite et de l'humiliation. Il est "du vert", de la vermine, de la verdure, de la salade, de l'oseille, des haricots verts, des sauterelles. Les hommes en vert, ce sont les Verdurins d'après Proust, les Palotins d'après l'Ubu-Roi de Jarry, les occupants, les A. O. (autorités occupantes est le nom qu'ils se donnent), les Fritz ou Fridolins, ils ne détestent pas ça, les Locataires, ils ne discernent pas l'ironie, les Boches, et cela entraîne l'envoi dans un camp de concentration. Le plus souvent ils sont les Indénomables: ils sont, tout simplement, "Ils". On ne s'habitue pas à eux, ni eux à nous.

Le journal, uniforme malgré ses cent titres divers, les appels et proclamations encadrés de noir ou de tricolore, les bêtes, immenses, affiches

anti-churchilliennes ont beau nous ressasser sans arrêt que le monde a changé pour mille ans, qu'une ère nouvelle commence basée sur la collaboration franco-allemande et dirigée contre l'or des Anglo-Saxons--intangible, inchangé, le flot des Parisiens coule au long des jours à côté du flot vert et sans se mêler à lui. On dirait de ces fleuves qui, sur des kilomètres, ne mêlent pas leurs claires eaux personnelles aux troubles masses liquides d'un affluent venu de terres différentes. '

(La France Libre, Londres, 15 décembre 1941)

Petites tracasseries (un exemple entre mille)

Communication de la préfecture

Commission départementale de la circulation des automobiles

Par ordre de la Kommandantur, un nouveau régime de circulation pour les véhicules automobiles sera établi à partir du 1^{er} septembre dans le département de la Côte-d'Or.

Chaque propriétaire est tenu, pour chacun des véhicules qu'il possède, de remplir une demande dont l'imprimé sera délivré dès maintenant soit à la Préfecture (Hall d'entrée service renseignements), soit dans les sous-préfectures où il est à la disposition des intéressés.

Ces demandes devront être retournées à la Préfecture pour le 27 courant, dernier délai.

La déclaration ci-dessus est obligatoire pour tous les véhicules à moteur (automobiles, camions, camionnettes, motocyclettes, vélomoteurs).

Un avis ultérieur fera connaître la date de retrait des cartes de circulation et placards à apposer sur les voitures.

Communications de la Kommandantur

Les règlements de la circulation

Pour les piétons

Il est recommandé aux piétons d'emprunter exclusivement les trottoirs, de marcher à droite, de dépasser à gauche, et de ne s'y trouver tout au plus que deux côte à côte.

D'autre part, on devra traverser la rue à angle droit, en ayant soin de s'inquiéter si la chaussée est libre. Ne pas stationner aux carrefours. Bien se rappeler que le trottoir est fait pour les piétons et la chaussée pour les véhicules.

Seules les voitures d'enfant doivent emprunter le trottoir.

Pour les cyclistes

Il est recommandé aux cyclistes de prendre leur droite et de ne pas s'éloigner à plus de 50 centimètres du bord du trottoir. Il est interdit de rouler plusieurs côte à côte, de faire de la vitesse ou des acrobaties (la rue n'étant pas une piste ni un arène de cirque). Les cyclistes devront contourner les places en circuit et se soumettre, comme les automobilistes, aux signaux indiquant soit les barrages, soit les sens de circulation, soit les permis ou interdictions de passage.

Conseils à l'Occupé
(Extraits d'un tract clandestin)

Les camelots leur offrent des plans de Paris et des manuels de conversation, les cars déversent leur vague incessante devant Notre-Dame et le Panthéon: pas un qui n'ait vissé dans l'œil, son petit appareil photographique. Ne te fais pourtant aucune illusion: **CE NE SONT PAS DES TOURISTES.**

Tu ne sais pas leur langue, ou tu l'as oubliée. Si l'un d'eux t'adresse la parole en allemand, fais un signe d'ignorance, et sans remords, poursuis ton chemin.

Si au café ou au restaurant, il tente la conversation, fais-lui comprendre poliment que ce qu'il va te dire ne t'intéresse pas du tout.

S'il croit habile de verser le défaitisme au cœur des citadins en offrant des concerts sur nos places publiques, tu n'es pas obligé d'y assister. Reste chez toi ou va à la campagne écouter les oiseaux.

Depuis que tu es "occupé" ils paradedent en ton déshonneur. Restes-tu à les contempler? Intéresse-toi plutôt aux étalages. C'est bien plus émouvant, car au train où s'emplissent leurs camions, tu ne trouveras bientôt plus rien à acheter.

Ton marchand de bretelles a cru bon d'inscrire sur sa boutique "Man spricht Deutsch"; va chez le voisin, même s'il paraît ignorer la langue de Goethe.

Si tu vois une fille en conversation d'affaire avec l'un d'eux, ne t'en offusque pas. Ce garçon en aura juste pour son argent--qui ne vaut rien-- et dis-toi bien que les trois quarts des Français ne se montreraient pas avec cette fille plus délicats que ce blondin de la Forêt Noire.

Si la nécessité veut que tu t'adresse à l'une de ces sentinelles de bronze qui veillent aux Kommandanturs, ne te crois pas tenu de te découvrir. Porte sobrement l'index à la hauteur du couvre-chef. Sois ménager de tes grâces.

C'est entendu. Ils savent chanter en chœur et d'une voix juste. Mais c'est au commandement, comme pour un exercice respiratoire. Chez nous le soldat chante faux et rarement en mesure, mais il ignore la corvée du chant. Il chante quand ça lui chante.

La lecture des journaux de chez nous n'a jamais été conseillée à ceux qui voulaient apprendre à s'exprimer correctement en français. Aujourd'hui c'est mieux encore; les quotidiens de Paris ne sont même plus "pensés" en français.

Abandonné par la T. S. F., abandonné par ton journal, abandonné par ton parti, loin de ta famille et de tes amis, apprends à penser par toi-même. Mais dis-toi que dans cette désolation entretenue, la voix qui prétend te donner du courage est celle du docteur Goebbels.

Ils sont très "causants". Ayant caressé les enfants, ils sourient à la mère et bientôt gémissent sur le sort de la France. Alors suit le boniment: "Pauvres Français, vous avez été entraînés dans une funeste guerre par un gouvernement de coquins à la solde de l'Angleterre." Ils récitent leur couplet à n'importe quel propos de n'importe quoi. Leur grande Muette est une bien grande bavarde.

German Propaganda Poster in Occupied France

POPULATIONS abandonnées,



faites confiance
AU SOLDAT ALLEMAND!

Etale une belle indifférence, mais entretiens secrètement ta colère
Elle pourra servir.

L'aigle allemand marche pompeusement et c'est le pas de l'ole.
Partant en guerre contre l'Angleterre ils chantent avec ostentation. Et
c'est peut-être le chant du cygne.

Leurs docteurs leur avaient dit que Paris était à la fois Sodome et
Gomorrhe et Babylone; que les délices de la chair s'y mêlaient affreusement
aux plaisirs de la table et que tous les vices du monde s'y donnaient
rendez-vous. Sans doute n'est-ce pas seulement pour avoir leur part de
luxure qu'ils ont mis tant d'empressement à gagner cette ville perdue. En
tout cas aujourd'hui, ils bafrent dans les bons restaurants, sirotent à la
terrasse des grands cafés, vident les confiseries, dévalisent les rayons de
lingerie pour dames, et, dans les librairies spéciales, il n'y aura pas assez
de photos d'art pour satisfaire la friandise de ces soldats du graal. Prends
patience, ni Sodome, ni Gomorrhe, pas même Babylone, peut-être plus
simplement Capoue.

Tu grognes parce qu'ils t'obligent à être chez toi à vingt-trois heures
précises. Innocent, tu n'as pas compris que c'est pour te permettre d'écouter
la radio anglaise.

En prévision des gaz on t'a fait suer sous un groin de caoutchouc et
pleurer dans des chambres d'épreuve. Tu souris maintenant de ces précautions.
Tu es satisfait d'avoir sauvé tes poumons Sauras-tu maintenant
préserver ton cœur et ton cerveau?

Ne vois-tu pas qu'ils ont réussi à vicier l'atmosphère que tu respires,
à polluer les sources auxquelles tu crois pouvoir encore te désaltérer, à
dénaturer le sens des mots dont tu prétends encore te servir. Voici venue
l'heure de la véritable défense passive. Surveille tes barrages contre leur
radio et leur presse. Surveille tes blindages contre la peur et les résignations
faciles Surveille-toi, civil, mon frère, ajuste avec soin ton beau
masque de réfractaire.

Inutile d'envoyer tes amis acheter ces "Consells" chez un libraire.
Sans doute n'en possèdes-tu qu'un exemplaire et tiens-tu à le conserver.
Alors fais-en des copies que tes amis copieront à leur tour.

Bonne occupation pour des occupés.

5. TENTATIVES D'OCCUPATION SPIRITUELLE

The occupation of France by the conqueror extends
far beyond mere physical presence. In order to integrate
France into the New Order, French thinking must be made
to "collaborate." The methods used are varied, including
outright prohibition, seduction, compromise, and perversion.
The documents given below illustrate some aspects of this technique.

Ordonnance relative au régime de la Presse, aux
spectacles et aux publications en librairie.

Les autorités militaires allemandes avec la collaboration de l'Administration Préfectorale, représentant le gouvernement français, dans les
conditions prévues par l'article 3 de la Convention d'Armistice franco-allemand du 22 juin 1940 arrêtent les dispositions impératives ci-après
concernant le régime de la Presse, de la Librairie et des Spectacles. Ces

prescriptions doivent s'appliquer indépendamment de toutes les prescriptions légales ou réglementaires résultant des textes en vigueur, en particulier de la loi du 29 juillet 1881.

CHAPITRE I. Presse

Article 1^{er}

La publication de la Presse est effectuée sous la responsabilité personnelle des directeurs et rédacteurs en chef des différents journaux quotidiens ou périodiques. Le nom de ces personnes doit figurer obligatoirement dans chaque édition.

Article 2.

Les journaux quotidiens ou périodiques imprimés et vendus dans la région soumise au contrôle de l'autorité militaire allemande, sont tenus d'appliquer strictement les prescriptions ci-après :

--Rien contre l'Allemagne ou son régime politique.

--Rien qui puisse blesser ou gêner le gouvernement français et le commandement allemand.

--Rien qui puisse être interprété comme une prise de position contre la politique du maréchal Pétain qui doit être respectée strictement et scrupuleusement.

--Rien en ce qui concerne l'armée allemande de terre, de mer ou de l'air, ses stationnements, ses mouvements et son matériel.

--Aucune allusion à la radio anglaise et aux communications du général de Gaulle.

--Aucune polémique relative à la conclusion de l'armistice.

--La plus grande prudence dans les communiqués concernant les affaires d'ordre diplomatique, en particulier celles où la politique extérieure du gouvernement allemand est intéressée.

--En ce qui concerne les affaires d'ordre diplomatique on peut seulement publier les communiqués du D. N. B. et les nouvelles transmises par la radio allemande en langue française.

--A titre provisoire ne peuvent être publiées les nouvelles émanant de source se trouvant en zone non-occupée sans l'accord du bureau militaire de presse.

--Aucune polémique d'ordre intérieur.

--Pas de lettres ouvertes sans autorisation.

(texte complet dans "France," journal de Londres,
18 décembre 1940)

AVERTISSEMENT



Le Syndicat des Éditeurs vient de signer une Convention de censure avec les autorités d'occupation. Le texte en est publié ci-après.

L'Éditeur connaît ainsi les limites dans lesquelles pourra s'exercer son activité, libérée de toute entrave administrative

En signant cette Convention, les autorités allemandes ont voulu marquer leur confiance à l'Édition. Les Éditeurs, eux, ont eu à cœur de donner à la pensée française le pouvoir de continuer sa mission, tout en respectant les droits du vainqueur. Ils espèrent y avoir réussi.

En application de la Convention de censure, les autorités allemandes publient une première liste, dite " Liste Otto ", des ouvrages retirés de la vente soit sur leur décision, soit sur l'initiative des Éditeurs. D'autres listes pourront suivre, inspirées par l'esprit de la Convention.

Un examen impartial de la Liste Otto dénote le nombre important d'auteurs étrangers qui avaient trouvé asile sur notre terre de France et dont les œuvres étaient venues encombrer notre domaine.

La pensée française s'est élevée à une telle hauteur dans l'histoire du monde, que nous ne devons avoir aucune crainte. Ainsi débarrassée, elle s'exprimera dans toute sa plénitude et poursuivra son rayonnement.

CONVENTION SUR LA CENSURE DES LIVRES

(Nouveautés et réimpressions)

Pour organiser une vie commune exempte de difficultés entre l'armée allemande d'occupation et la population française, et par delà établir des relations normales entre les peuples allemand et français, les Éditeurs français prennent la responsabilité d'une organisation de la production intellectuelle répondant à ces intentions.

Dans ce dessein, entre le Chef de l'Administration militaire allemande en France et le Président du Syndicat des Éditeurs, est convenu ce qui suit :

I

1° Chaque Éditeur français est entièrement responsable de sa propre production. Pour cela l'Éditeur doit prendre soin que les ouvrages publiés par lui :

- a) Ne puissent, ni ouvertement, ni d'une manière dissimulée sous quelque forme que ce soit, nuire au prestige et aux intérêts allemands;
- b) Ne soient l'œuvre d'aucun auteur dont les œuvres sont interdites en Allemagne.

2° Quand l'Éditeur ne peut, de son propre chef, assumer la décision dans le sens de l'alinéa a) du § 1 ci-dessus, le Syndicat des Éditeurs se charge d'une censure préalable.

La décision du Syndicat des Éditeurs peut revêtir l'une des formes ci-après :

a) Le Syndicat estime qu'il n'y a pas d'objections.
Il donne, sous sa propre responsabilité, l'autorisation de publication :

b) Le Syndicat estime que des objections se présentent.

L'ouvrage qui motive cette réserve doit être soumis, avec indication des passages critiqués, à la Propaganda-Staffel, 52, avenue des Champs-Élysées, Paris ;

c) Le Syndicat des Éditeurs ne peut, de lui-même, prendre une décision ni l'autorisation de publication.

L'ouvrage en question est envoyé, pour examen, à la Propaganda-

Staffel, Section des Publications (Gruppe Schriftum), 52, avenue des Champs-Élysées, Paris.

3° Les ouvrages visés par les alinéas b) et c) du § 2, de même que ceux examinés de son propre chef par la Propaganda-Staffel, sont censurés, au nom de l'Administration militaire allemande en France, par la Propaganda-Staffel.

4° En raison de l'importance primordiale de la production intellectuelle pour l'établissement des relations entre les peuples allemand et français, toute infraction aux dispositions précédentes sera l'objet de sanctions appropriées à l'égard de celui (Éditeur ou Syndicat) qui aura assumé la responsabilité de publication.

5° Il est déclaré expressément que la responsabilité concerne l'Éditeur et non pas l'imprimeur des livres.

II

En application des directives énumérées ci-dessus, une action a été entreprise pour l'élimination des ouvrages indésirables.

Les Éditeurs français prennent l'engagement d'examiner à nouveau et avec tous les soins possibles leurs catalogues et leurs stocks, y compris les stocks éventuels chez leurs imprimeurs et relieurs.

Les ouvrages à supprimer après nouvel examen seront à livrer, accompagnés d'une liste, à la Propaganda-Staffel.

III

Les Éditeurs français sont tenus de remettre à la Propaganda-Staffel (Section des Publications, Gruppe-Schriftum) deux exemplaires, comme exemplaires d'archives, de toutes leurs réimpressions et nouveautés.

IV

La présente Convention est établie en deux exemplaires et signée, pour le compte du Chef de l'Administration militaire allemande en France, par la Propaganda-Staffel, et pour le compte du Syndicat des Éditeurs, par son Président.

Elle entre en vigueur à la signature.

Paris, le 28 septembre 1940.

LISTE OTTO

OUVRAGES RETIRÉS

DE LA VENTE

PAR LES ÉDITEURS

OU INTERDITS PAR LES

AUTORITÉS ALLEMANDES



Bibliographie de la France, 11-25 Octobre 1940.

HACHETTE

Par ordre des Autorités allemandes les ouvrages ci après doivent être des maintenant retirés de la vente. La décision définitive qui sera prise prochainement à leur sujet sera communiquée aux libraires

En attendant MM les Libraires sont avisés qu'il est de leur intérêt de faire retour à l'Éditeur avant le 10 novembre 1940, des exemplaires en magasin faute de quoi ils s'exposent à voir réquisitionner ces exemplaires par les Autorités allemandes

- 1 BÉJEY *Résumé aide mémoire d'histoire* Brevet élémentaire
- 2 BERTAUX ET LEPOINTE *L'Allemand par les textes* classe de 6^e
- 3 — — — — — classe de 5^e
- 4 — — — — — classe de 4^e
- 5 — — — — — classe de 1^{re}
- 6 — — — — — classes de philo math
- 7 BERTAUX *Variations et thèmes de l'allemand au bacc* 2^e degré
- 8 BOURÉLOY *Le Français par les textes* Cours supérieur et complémentaire
- 9 COHEN *La grande guerre 1914-18* Encyclopédie par l'image
- 10 DAUZAT *Gloria* histoire illustrée de la guerre 1914-1918
- 11 DUMAS *Livre unique de Français* Cours moyen et supérieur
- 12 GALLOUÉDEC ET MAURETTE *L'Europe moins la France* 2^e année E. P. S.
- 13 — — — — — *La France et ses colonies* 3^e année E. P. S.
- 14 GALLOUÉDEC MAURETTE ET MARTIN *L'Europe et l'Asie russe* cl de 4^e
- 15 — — — — — *La France et ses colonies* cl de 3^e
- 16 — — — — — *Les Principales Puissances* cl de philo math
- 17 GAUTHIER DESCHAMPS *Leçons complètes d'histoire*
- 18 GAUTHIER DESCHAMPS ET AYNARD *Histoire de France en images*
- 19 — — — — — *Histoire de France* Premier livre
- 20 — — — — — *Histoire de France* Cours élémentaire
- 21 — — — — — *Histoire de France* Cours moyen et supérieur
- 22 HOLOT *Deux cents questions d'histoire et de géographie* 1^{re} série
- 23 ISAAC *1789-1912* Petite histoire de France
- 24 ISAAC ET ALBA *Histoire*, classe de 4^e
- 25 LEMOINIER SCHRADER ET DUBOIS *Géographie* Cours supérieur et compl
- 26 MALEY *Histoire de France* Tome II Depuis la Révolution
- 27 MALEY ET ISAAC *Cours abrégé d'histoire* E. P. S.
- 28 — — — — — *Les Temps modernes* 2^e année E. P. S. édition grise
- 29 — — — — — *Histoire contemporaine* 3^e année E. P. S. (édition verte)
- 30 — — — — — *Le Moyen âge jusqu'à la guerre de Cent ans* cl de 4^e
- 31 — — — — — *Histoire contemporaine* classes de philo-math
- 32 PACHE *Histoire sommaire de la France* classe de 8^e
- 33 — — — — — *Petite Histoire de France* classes préparatoires
- 34 SCHONE *Cent compositions d'histoire et de géographie* Brevet élémentaire
- 35 — — — — — *Cent questions d'histoire et cent questions de géographie* examen oral du brevet élémentaire
- 36 TOUTEV *Leçons primaires* 1^{er} degré du cours moyen
- 37 VIDAL *Petite Histoire de France* cours moyen

Technique hitlérienne

De même que les dirigeants hitlériens avaient ordonné aux soldats d'être "corrects" dans leurs relations avec les Français, de même ils ont adopté, à l'égard de l'intelligence française, une technique particulière. Certes, les clauses de l'armistice interdisent de rien dire, de rien écrire, dans l'une ou l'autre zone, qui soit de nature à déplaire aux maîtres du III^{ème} Reich. Mais, une fois cette règle posée, les autorités d'occupation ont toléré que les universités françaises ouvrent leurs portes aux étudiants, que les expositions de peinture ou de sculpture donnent aux artistes l'occasion de faire connaître leurs œuvres.

Cette technique répond à de multiples intentions. Les Allemands voudraient se prévaloir, aux yeux du monde, de cet apparent libéralisme, faire croire aux étrangers et aux Français eux-mêmes que la culture ne serait pas mortellement frappée par la domination germanique. Ensuite, ils espéraient gagner des intellectuels français et les transformer en agents de propagande. Enfin, ils se flattaient de faciliter ainsi au peuple lui-même l'acceptation de la défaite et la résignation à la collaboration avec le vainqueur. En fait, la tentative de séduction n'a pas mieux réussi que les moyens de terreur ..

La liberté partielle que laissent les Allemands n'a d'autre fin que de favoriser la contamination de la pensée française par les idées hitlériennes. Des tonnes de brochures nazies sont moins dangereuses que quelques lignes d'un écrivain "collaborateur "

Enfin, la culture qu'ils laissent subsister, ils la condamneraient à la longue à se dégrader en une forme de divertissement ou d'évasion. Le défaitisme qui avait atteint certains milieux français avant la guerre prenait souvent la forme d'un renoncement à la grandeur temporelle et à la puissance, d'un repli sur les valeurs de l'esprit.

Cette illusion, qu'une culture peut vivre sans être enracinée dans une communauté indépendante, les Allemands cherchent à l'entretenir. Ils imaginent que les Français accepteraient plus aisément la défaite et la

servitude, s'ils pouvaient penser que, du moins, ils sauvent, dans l'art et la littérature, leur liberté, leur droit de création.

Mais les écrivains français, dans leur immense majorité, ne se laissent pas duper. Ils dénoncent la manœuvre allemande qui réduirait l'esprit français aux exercices de pure gratuité. "La France n'a pas le droit de borner son regard aux horizons de sa seule pensée... Le rayonnement de la culture française ne s'inscrit pas seulement sur les livres et les toiles, mais sur la carte, sur le sol et sur les murs. Si la France devenait un pays d'amateurs, son existence deviendrait injustifiable. Elle n'a de raison d'être que dans ce double mouvement: l'esprit de la juste conquête et la belle conquête par l'esprit."

(extrait d'un article "Défense de l'esprit français,"
La France Libre, Londres, 15 novembre 1941)

**

"France: Prends garde de perdre ton âme!"

The following extracts are taken from an important clandestine publication entitled "Cahiers du Témoignage Chrétien." The November 1941 issue has been published in facsimile by the Free French Information Service, Ottawa, Canada.

Les Français qui vous présentent ces Cahiers ne font pas de politique pour ou contre ceci ou cela. Ils n'ont d'autre souci que d'empêcher la lente asphyxie des consciences; ils vous apportent des faits contrôlés et des documents authentiques; ils vous rappellent des directives doctrinales.

Ils s'en remettent à votre ingéniosité pour amplifier, avec prudence et courage, l'écho de ces

Cahiers du témoignage chrétien

Premier cahier : "France, prends garde de perdre ton âme."
En préparation : Le pape et les évêques en face de la persécution hitlérienne.
L'impossible antisémitisme.
La persécution religieuse dans les pays occupés, etc.

"Travail, Famille, Patrie", c'est la devise de la Révolution nationale, le programme du Maréchal Pétain. Comment l'Eglise pourrait-elle refuser

son concours à un pareil programme?

De plus, le Maréchal a accepté le "principe de la collaboration".

Mais voici où gît l'équivoque: la "collaboration" n'est en fait qu'un esclavage que le vainqueur exerce sur le vaincu, dosant sa contrainte, sa "générosité" et ses punitions, suivant que l'esclave rend plus ou moins et accepte de plus ou moins bon cœur sa situation de fait;--et l'adhésion à l' "ordre nouveau" c'est en réalité la reconnaissance de la valeur des principes spirituels de la "conception du monde" National-Socialiste d'après laquelle l'Europe devra s'organiser demain sous la domination de l'Allemagne.

Ainsi l'Eglise et les chrétiens risquent aussi, grâce à cet intermédiaire, de collaborer à l'instauration de l' "ordre nouveau", c'est-à-dire très exactement, de reconnaître la valeur des principes spirituels du National-Socialisme et de contribuer pour leur part, à les faire régner en France et en Europe.

Dans la mesure même où le catholique est dupe de cette équivoque et s'engage dans cette voie sans voir où elle conduit, il est compromis et "commence de perdre son âme."

Apostasie et perversion nazie, voilà le terme où la compromission doit mener tout ce qu'il y a de lâcheté chez les catholiques français. Quant à ce qui en eux refuse de se laisser compromettre et résiste courageusement, il reste à le détruire.

Détruire: cela veut dire d'abord bâillonner et étouffer toute voix qui oserait dénoncer l'équivoque de la collaboration pour l'ordre nouveau--et ligoter toute activité apostolique qui risquerait de gêner le développement des activités inspirées au contraire de près ou de loin par la mystique nazie.

Après les variantes qu'impose la situation différente des deux zones, l'une "occupée", l'autre "simplement contrôlée", la tactique sera toujours la même: raréfier par degrés l'atmosphère de la vie chrétienne, y faire le vide par petits coups insensibles, tordre des liens ténus autour de toute l'organisation catholique, les renforcer peu à peu, desserrer l'étrainte si on craint des réactions dangereuses, les resserrer au contraire davantage à

mesure que le patient s'épuîsera en réactions maladroites. Et toujours le comble de l'habileté consistera à faire porter l'odieux de ces mesures aux autorités ou aux organisations françaises, soit en les chargeant seulement de l'application des ordres de l'autorité occupante dans la zone occupée, soit en en suggérant l'initiative au gouvernement de Vichy dans la zone "libre". Ainsi mensonge et duplicité porteront leurs fruits de division dans la France chrétienne.

Dans la zone occupée, ce travail de destruction est déjà assez avancé. De presse libre, il n'est plus question bien entendu. Mais signalons le rôle du Syndicat des Editeurs, chargé de faire le vide au nom de l'autorité occupante, en interdisant la publication de tout ouvrage dangereux, en complétant la liste des ouvrages interdits dite liste Otto...

Dans la zone "libre" l'œuvre de destruction est moins avancée, mais elle se prépare dans l'ombre. Déjà le baillon est mis par une censure qui arrête tout ce qui est susceptible de "porter ombrage" aux autorités occupantes. Un catholique peut chercher en vain actuellement le texte de l'Encyclique Mit brennender Sorge, ou celui des derniers discours du Pape, soigneusement filtrés par la censure. Les ondes de "Radio-Vatican" sont brouillées. A la mi-août, Temps Nouveau et Esprit ont été, par ordre gouvernemental, supprimés "en raison de leurs tendances". Tendances "anti-collaborationnistes", a précisé la presse suisse. Pour les mêmes motifs, La Croix se trouve également menacée. Il est donc interdit de dénoncer publiquement l'équivoque de la collaboration pour l'ordre nouveau, comme nous le faisons ici.

Il faut prévoir néanmoins que la situation se développera. Il y a quelques mois déjà, la voix du Vatican mettait en garde les chrétiens de France:

"On entend dire qu'il faut collaborer et s'intégrer à l'ordre nouveau. Ces termes sont susceptibles de beaucoup d'interprétations... Cela peut vouloir dire travailler avec d'autres en gardant sa valeur, en l'augmentant pour la mettre au service de tous, et en tirant, comme de juste, de cette

intégration, une richesse personnelle, une envergure croissante, et c'est parfait... Mais cela peut vouloir dire aussi qu'il s'agit d'abandonner son caractère, cela peut vouloir dire que l'intégration est une absorption et, pour rester dans le vocabulaire du jour, cela peut vouloir dire que l'intégration doit être une dépersonnalisation; cela peut vouloir dire que la collaboration signifie démission, esclavage, une noyade dans le tout, et que l'unité devient une dénationalisation.

Tout le machiavélisme de la tactique nazie consiste à faire passer dans les faits l'identité suivante: **COLLABORATION AU GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL = COLLABORATION À L'ORDRE NOUVEAU = COLLABORATION AU TRIOMPHE DES PRINCIPES NAZIS.** Grâce à cette identification qui s'opère sous le manteau d'un "ordre nouveau", en apparence excellent ou du moins inoffensif et purement politique, notre ennemi espère transformer le meilleur en pire: tout le dévouement et toute la loyauté, requis et obtenus par le Maréchal, seront détournés pour servir au triomphe des principes nazis.

Pour que pareil détournement réussisse, il faut et il suffit que soit camouflée soigneusement l'équivoque centrale. Silence donc sur le troisième terme, sur les principes et la mystique nazis! Plutôt que de paraître viser à leur triomphe, souffrir qu'ils soient attaqués, en désavouer même l'expression trop crue et au besoin les rentier verbalement. Du second terme, de "l'ordre nouveau", faire miroiter uniquement les bons côtés, réels ou du moins possibles; ils serviront d'appât à la bonne volonté et à la lassitude du vaincu, le vainqueur se réservant d'ailleurs toujours de les modifier à sa guise. Enfin laisser mettre l'accent sur le premier terme, sur la fidélité au Maréchal, favoriser même tout ce qui encourage la collaboration à son gouvernement, dans la mesure surtout où ce gouvernement collabore lui-même à l'ordre nouveau. Telles sont les consignes d'un ennemi qui est persuadé que le temps, l'astuce et la force suffisent à tout pervertir.

(Cahiers du Témoignage chrétien, novembre 1941)

6. DIFFICULTÉS DE LA VIE MATÉRIELLE

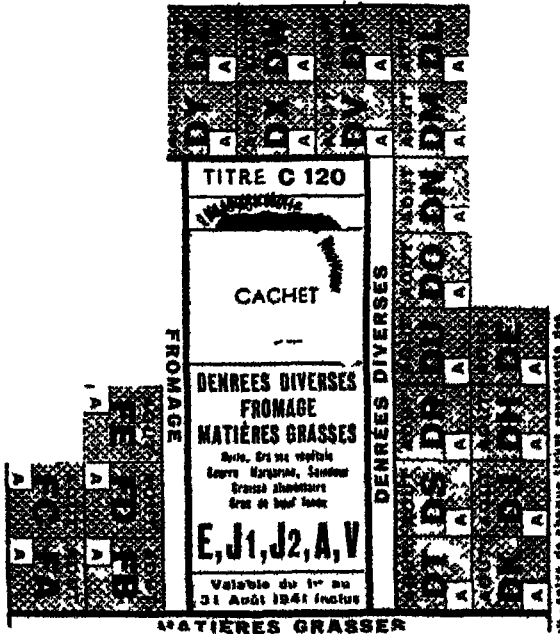
Daily living in France has become a never-ending struggle to find the bare necessities of existence. Every man, woman and child has felt, and will continue to feel for years, the effects of the privations of 1940-1942. These material hardships must be constantly borne in mind by anyone trying to understand the France of today and tomorrow. The fragments of letters published here could be matched by hundreds of others. Although they do not constitute a complete survey, they are sufficiently representative to suggest the immensity of the whole problem.

The question of food supply cannot, of course, be separated from the economic aspects of the war as a whole, and Germany's efforts to harness French economy to the New Order. A valuable survey of this question is found in a pamphlet prepared by Hervé Alphand (Directeur des Affaires économiques de la France Libre): Situation Financière et Économique de la France (London, March 1942).

"La France dépouillée"

(14 juillet 1940, zone non-occupée) - Autrefois fête nationale, devenant fête de deuil, de privations, de souffrances. La radio, en pays non-occupé, a lâché hier la phrase, "L'Europe menacée de famine." Eh oui, il faut s'attendre au pire... Tout un continent où les morts et les ruines s'accumulent, les morts de la guerre, les morts aussi de ceux qui ne pourront vivre, faute de soins, de remèdes appropriés et aussi d'aliments. Je pense surtout aux tout petits privés de lait, de farine, victimes innocentes de la folie humaine. Nous ne sommes présentement qu'en période de gêne à laquelle succédera la période de pénurie...

(31 août 1940, zone non-occupée) - L'alimentation de la population se fait avec plus ou moins de succès; mais, enfin, on ne souffre pas trop. Les denrées sont limitées. Le bruit court qu'on va les limiter encore... Quant à la pharmacie, il y a beaucoup de choses qui manquent. Plus de savonnettes, je n'ai pu trouver un savon à barbe, plus de lames de rasoir. Certaines personnes ont vu leurs tickets d'huile ou de savon du mois d'août périmés, n'ayant pu avoir la marchandise. Tout devient un vrai problème à résoudre. Parfois, certains, pour l'instant, sont insolubles. Les écoles rentrent demain, et les enfants n'auront plus les friandises d'autrefois. Il y a des jours sans



bonbons, sans gâteaux, et la saccharine remplace le sucre (quelle horreur que cette matière!) ..

(Janvier 1941, zone non-occupée) - Nous souffrons matériellement, plus ou moins suivant les régions. Le rationnement se fait ici un peu plus sévère chaque mois, pain 300 grs. par jour, café (1/3 café, 2/3 succédanés) 200 grs. par mois, riz 100 grs. par mois, légumes secs 250 grs. par mois, poudre de savon 60 grs. ou 250 grs. de lessive par semaine, l'un excluant l'autre; matières grasses, huile, margarine, saindoux, beurre ou graisse végétale, l'un excluant l'autre. Le fromage, les pâtes, la viande, comme les matières précédentes, ne s'obtiennent que sur présentation de tickets. La carte de charbon va paraître, et les bénéficiaires de la carte de lait vont être bien moins nombreux à partir du 1^{er} janvier. Les objets manufacturés manquent de plus en plus, surtout les objets usuels. Les enfants vont souffrir et là est la plus grande tragédie, pas de lait pour eux et les malades, pas d'œufs. C'est aux tout petits qu'il faut songer au plus tôt, eux c'est l'avenir, nous les déjà vieux, nous sommes presque le passé.

Puis il faudra songer aux plus grands, car toute chose usée ne peut en ce moment se remplacer. La France en six mois s'est presque vidée de toute sa substance; de l'abondance, brutalement elle est passée en si peu de temps à l'extrême pénurie, même de ses denrées métropolitaines: "La France dépouillée."

(28 mars 1941, zone non-occupée) - Pour les conserves, il est inutile d'y songer cet été. Les boîtes métalliques manquent par la disparition du fer-blanc. Et puis tout est réglementé. Les légumes verts sont réquisitionnés. En dehors du marché noir, qui est je crois assez florissant mais réservé aux riches, on a droit à tant de ceci, de cela, viande, savon, pain, huile, etc., etc., et c'est tout. Ce serait la vraie justice si elle existait: "la justice dans la disette."

Il y a donc carte pour tout, cartes pour vêtements, chaussures, pantalons, plus de bas. À croire que la France était une terre désertique qui devait tout importer, c'est bien ce que l'on a l'air de vouloir nous persuader



Les légumes verts sont de plus en plus rares, seuls le navet et le rutabaga abondent. L'un et l'autre, bien accommodés, fournissent d'excellents plats. La saveur fade et sucrée du rutabaga doit être relevée soit par une sauce bien condimentée, soit par un assaisonnement d'ail et persil, paprika, poivre, épices.

- ★ **NAVETS OU RUTABAGAS A L'ÉTOUFFÉE.** Éplucher et couper les légumes en gros dés, mettre une cuillerée de maïshes grasses dans la cocotte, y faire dorer les légumes. Assaisonner. Ajouter un comprimé ou une cuillerée à café de Viandox ou un Kub dissous dans une tasse d'eau bouillante de façon que les légumes baignent à moitié. Couvrir hermétiquement. Laisser une demi-heure sur le fourneau et achever la cuisson en marmite norvégienne.
- ★ **RUTABAGA BRAISÉ.** Feler le rutabaga — le couper en quatre, cuire à demi dans de l'eau bouillante salée. Egoutter, couper en morceaux, faire fondre un peu de graisse dans une cocotte, y mettre les morceaux de rutabaga, saler, poivrer, ajouter un oignon, un peu d'eau, laisser cuire. Servir avec un peu de paprika et de persil haché.
- ★ **RUTABAGAS FRITS.** Couper les légumes en tranches minces et les faire frire comme des pommes de terre dans de la graisse de bœuf. Servir très chaud, saupoudrer de sel fin.
- ★ **RUTABAGAS A LA PROVENÇALE.** Détailler les légumes en tranches. Mettre une cuillerée à soupe de maïshes grasses dans la cocotte, quand la graisse est bien chaude, y mettre les légumes, faire cuire à feu assez vif et bien couvert. Faire sauter de temps en temps, un quart d'heure avant de servir, ajouter un fin hachis d'ail et de persil, sel et poivre.
- ★ **PURÉE DE RUTABAGAS ET POMMES DE TERRE.** Mettre un tiers de pommes de terre pour deux tiers de rutabagas. Faire cuire à part les pommes de terre avec leur peau et le rutabaga épluché et coupé en morceaux (réserver l'eau de cuisson du rutabaga pour un potage), passer les deux légumes au presse-purée, battre à la cuillère de bois et ajouter, au moment de servir, un morceau de beurre frais.
- ★ **RUTABAGAS EN SALADE.** Faire cuire le légume coupé en gros morceaux à l'eau bouillante salée. Réserver l'eau et retirer les morceaux de rutabagas qu'on détaillera en tranches, assaisonner avec une sauce vinaigrette.
- ★ **RUTABAGAS AUX OIGNONS.** Un tiers d'oignons pour deux tiers de rutabagas. Détailler les légumes en tranches minces, les mettre dans la cocotte avec une cuillerée à soupe de graisse. Faire bien dorer. Assaisonner et achever la cuisson à petit feu et cocotte couverte.
- ★ **RUTABAGAS AU GRATIN.** Détailler le légume en gros dés et faire cuire à l'eau bouillante salée. Faire une sauce blanche épaisse avec l'eau de cuisson, farine, sel, poivre, épices, une pincée de noix de muscade. Ranger les dés de légumes dans un plat à gratin, couvrir avec la sauce et faire dorer au four (la sauce peut être améliorée par adjonction de 10 grammes de beurre avant de passer au four).
- ★ **CHOUCROUTE DE RUTABAGAS.** Râper le légume à l'aide d'une râpe inoxydable. Mettre dans un récipient une couche de la pulpe ainsi obtenue et saupoudrer de gros sel. Remplir ainsi le récipient par couches alternées, ajouter un ou deux clous de girofle et aromates. Laisser macérer 8 jours, laver à plusieurs eaux et faire cuire dans une cocotte avec une cuillerée de graisse et un peu de beurre ou de vin blanc. Une heure sur le feu à partir de l'ébullition et 4 heures en marmite norvégienne.

quand on nous parle du blocus. Ce sera difficile pour nous convaincre. Ce mois d'avril, 200 grammes de pain pour chacun de nous deux, pas de pommes de terre, une demi-livre de pâtes par mois et par personne. Pour remplacer les pommes de terre, 100 grammes de riz de plus par mois et par personne, cela nous donne 200 grs... réjouissons-nous! On parle aussi de la carte de vin!... Sans doute en faut-il pour les Boches.

(25 avril 1941, zone occupée, région de Paris) - Au point de vue "bouffe" ça devient mince. De la viande au compte-gouttes une fois par semaine; on passe sa vie à trouver des combines pour remplacer les entrées; boudins, cervelles, rillettes, toutes les cochonneries possibles, mais les provisions sont épuisées et on en est revenu aux "rutabagas" à toutes les sauces. Le pain est trop peu copieux, surtout pour les jeunes. Que veux-tu qu'un garçon (comme J.) fasse avec 4 morceaux de pain par jour et pas bien épais?

Depuis que le temps est beau, c'est-à-dire depuis le début de mars nous travaillons comme des manœuvres au potager. Le labourage est surtout très fatigant quand on a dans le ventre un légume vert. On sent très bien que l'effort est difficile sans une bonne nourriture. Dans les champs, dans le moindre carré de terre où poussaient des ronces ou des orties, on plante. Dans les villages, autour des villes, c'est une véritable fourmilière qui travaille le dimanche avec une ferveur et une confiance qui fait plaisir. Mais les semis sont difficiles à trouver et gare aux patates fraîchement enfouies en terre. Le voisin aura vite fait de fouiller la terre et de manger les semis du copain.

(12 juin 1941, zone non-occupée) - C'est aujourd'hui le commencement des foires de juin. Il est venu beaucoup de monde; les cultivateurs ne peuvent rien faire, car il ne fait pas beau, mais les places étaient vides d'animaux; ce n'est pas étonnant, la campagne n'a plus un animal à vendre. Se procurer un lapin, c'est un problème insoluble. Le comble, c'est que nous manquons presque de vin, alors que la France se plaignait toujours de la mévente. Le Midi de la France, à lui seul, aurait pu submerger une partie du

territoire. Où donc est passé le 'pinard' ? Malgré les efforts des autorités, les prix sont élevés, élevés. Aussitôt qu'on taxe une denrée, elle disparaît ou se raréfie. J'ai bien idée que le "marché noir" est florissant, on doit certainement trouver encore à peu près ce que l'on veut, en payant le prix de la taxe multiplié par un nombre inconnu. Sais-tu qu'une jeune chevrette vaut 1000 francs ? Le petit poney de notre voisin aurait eu preneur à 10,000 francs ; un gros cheval doit valoir au moins le double ; le vin se vend 4 à 6 francs le litre, et bientôt il faudra s'en passer. Tout est rare, rare. Maintenant plus de bas, les femmes vont jambes nues ; plus de coton pour ravauder. Ce qui est recherché, ce sont les vélos. Impossible d'en avoir un, les pneus manquent, les chambres à air également. Mr P..., qui s'occupe de bicyclettes, a 60 vélos à monter ; ils sont vendus, mais pas de pneus, ni de chambres. C'est, pour tout, à peu près semblable. Tout devient de plus en plus difficile !

(18 novembre 1941, Paris) - Ici on se sert de toutes sortes de "combines" pour avoir de la nourriture. Des queues immenses ici pour avoir 1 kilogramme de pommes à la fois et à 16 francs le kg., ou plus. Déjà tant de choses manquent pour de bon et puis pas moyen d'avoir des légumes sur les marchés, pas de fruits. Si, des mandarines à 22 frs. la livre à Paris. Pas de souliers, on ne vous donne même plus de bons et quand on en a on ne peut pas en trouver. Je me suis acheté des sabots : ce sera moins froid.

(10 avril 1942, Paris) - Sans le marché noir on crèverait de faim. Avec la carte d'alimentation on touche 275 grammes de pain ignoble par jour ; 180 grammes de viande par semaine, et quelle viande ; 3 grammes d'huile par jour, un mois sur deux ; une livre de sucre et 100 grammes de matières grasses par mois. Café, thé, chocolat sont absolument introuvables. Le thé coûte au marché noir 3000 frs. le kilo. Vêtements et chaussures sont introuvables à n'importe quel prix. Non, la vie n'est pas folichonne à Paris.

(Extraits de lettres)

7. RÉSISTANCE CLANDESTINE

Evidence of discontent and protest against the existing state of affairs in France has already been given. This discontent is not merely sporadic, but has become organized into underground resistance movements whose common aim is liberation. The "propaganda of liberation" takes various forms: tracts (several of which have already been quoted), parodies, jokes, songs, underground newspapers, clandestine radio broadcasts and word-of-mouth communications. Discrete allusions even slip in between the lines of authorized publications. The spirit animating this "literature" ranges from ironic wit to angry indignation. The authorities combatting such resistance are in the habit of dismissing it as "gaullisme" and "communisme"!

A few examples are given here. For further material consult the files of La France Libre (London) and Free World (New York)

Comment on fait à Paris un journal clandestin
(interview publiée dans "France", Londres, 23 janvier 1942)

Un petit homme à la physionomie cordiale parle avec simplicité de son action clandestine à Paris. C'est Paul Simon, médaillé militaire de l'autre guerre, et qui, dans celle-ci, a risqué sa vie pendant des mois pour publier le journal "Valmy":

"Notre programme, notre tendance, se résument dans son nom:

"Valmy", c'est la première grande victoire de la Révolution Française. Les Français ont chassé les Prussiens et ont sauvé la République. Nous voulons à nouveau chasser l'envahisseur allemand.

"J'étais à Paris quand la capitale a été occupée. Personne ne s'y attendait. Mais dès la cinquième jour de l'occupation, la première surprise passée, j'organisais avec des amis un premier groupe de résistance.

"Dans un bazar, nous avons acheté ces rouleaux de papier qu'on colait aux vitres en guise de précaution contre les bombardements aériens. Nous avons d'abord imprimé des slogans. Le premier: "Un seul ennemi, l'envahisseur", a été plus tard répété par la radio française, la vraie, celle de Londres.

"Ou encore: 'L'aspirateur hitlérien vide le pays en moins de rien.' Et celui-ci: 'Liberté - Egalité - Fraternité - Vive de Gaulle!' Nous allions nous-mêmes coller ces papillons à Paris et dans la banlieue, par milliers d'exemplaires. On les collait au nez des Allemands, sur les parapets des

ponts, sur les becs de gaz. Nous avons fait mieux, nous avons rédigé des slogans en allemand: "Quel est le plus bel aryen d'Europe? Le Dr. Goebbels. Quel est le plus gros ploutocrate d'Europe? Hermann Goering. Quel est le dernier tyran d'Europe? Adolf Hitler," et nous les avons collés sur les autos de l'armée allemande pour démoraliser les occupants.

"C'est le succès de ces slogans qui nous a incités à faire un journal.

"Les deux premiers numéros ont été faits à l'aide d'une de ces imprimeries-jouets qu'on offre aux enfants, où des caractères en caoutchouc sont placés dans un petit composteur de quatre lignes. Le premier numéro, tiré à cinquante exemplaires, et corrigé à la main, a demandé un mois de travail, de fin décembre à fin janvier. Le titre était fait au pochoir.

"Le second numéro a demandé le même temps, mais nous avons tiré 100 exemplaires. C'est dans ma salle à manger que se faisait le travail. Nous étions quatre ou cinq, dont une femme. Pour le second numéro, nous avons manqué d'encre à tampons. C'était un grave problème, car il aurait fallu demander un bon au commissaire de police pour acheter de l'encre et vous comprenez, nous n'étions guère enclins à cette démarche...

"Nous nous sommes demandés ce que nous ferions si l'on venait nous arrêter. Finalement, j'ai pensé à une grosse clé anglaise, de 5 kilogs. Je l'ai placée à portée de la main, sur le rebord du buffet. Heureusement, il ne s'est présenté personne, car nous étions bien décidés à nous en servir.

"Le troisième et le quatrième numéro ont été tapés à la machine: le tirage du numéro de mars a été de 150 exemplaires, celui d'avril de 300. Mais il y avait beaucoup plus d'exemplaires que cela en circulation. Dans de grandes administrations privées, des gens les copiaient à la machine et au Ronéo. De sorte que les copies étaient beaucoup mieux faites que les originaux. Des dactylos passaient leurs journées à les taper, souvent avec l'assentiment tacite du patron.

"Pour la distribution, nous avons appliqué le principe du pentagone. Chacun des cinq membres de notre groupe initial recevait un certain nombre d'exemplaires. Il constituait de petits groupes dont les membres en consti-

tuai eux-mêmes d'autres. De sorte que nous ne connaissions même pas les distributeurs. Il est même arrivé qu'on m'a offert un exemplaire de "Valmy", que j'ai accepté, bien entendu.

"Je ne puis donc même pas dire quelle a été la circulation totale du journal et de ses copies. Un seul organisme a réussi à tirer dix mille exemplaires de chaque numéro.

En mai et juin, nous avons tiré nous-mêmes 500 et 2.000 exemplaires des numéros 5 et 6, avec un stencil et un rouleau. Nous avons de nouveau manqué d'encre, nous sommes allés en chercher dans les bureaux allemands.

"Le numéro du 14 juillet sur papier bleu avec des raies blanches et rouges, a été imprimé dans une vraie imprimerie. Celui d'août également.

"Mais à partir d'août, la répression est devenue très dure. On ne savait pas en sortant le matin si on ne serait pas arrêté avant le soir. Aussi nous avons laissé passer le mois de septembre sans rien publier. Nous avons préparé un exemplaire pour octobre. L'article de tête parlait de la fameuse "correction" que les Allemands montrent par ordre, avec ostentation, quand ils cèdent leur place dans le métro à des Françaises, qui la refusent, cette correction tout apparente et qui n'empêche pas les fusillades et tout le reste. Mais ce numéro n'a pu être distribué. Il a fallu le brûler par suite d'une soudaine alerte.

"Nous n'avions plus d'imprimeur pour novembre. Le nôtre avait vendu son fonds. Nous en avons trouvé un autre, mais un beau jour la fille de l'imprimeur, épouvantée, est venue nous menacer de nous dénoncer: nous la retrouverons après la guerre.

Nous avons décidé de revenir à l'ancien procédé. Le numéro devait paraître un samedi après-midi, avant Noël. Le vendredi, j'ai su que l'on allait m'arrêter, j'ai immédiatement pris le large.

J'avais appris huit jours auparavant que le directeur d'un autre journal

1^{er} Octobre 1941

N° 10

LIBERTÉ

Notre Combat

L'espoir a grandi tout au long des mois d'été dans les cœurs français. La Russie n'est pas vaincue. Les États-Unis entrent progressivement dans la guerre avec toutes leurs forces. Le Japon se réfugie dans la neutralité. Les pertes navales anglaises diminuent. Les nations européennes occupées par l'ennemi n'acceptent pas leur asservissement à l'hégémonie allemande. Autant de facteurs décisifs pour l'issue finale de la guerre contre l'hitlérisme. Peu à peu les yeux des plus aveugles s'ouvrent devant la certitude de l'écrasement final de l'Allemagne d'Hitler, peu à peu se rallient le patriotisme hier défaillant de tant de Français.

Notre combat s'en trouve facilité, et nous approchons de son dénouement. Demain la France aura à changer de politique. Demain la France devra reprendre sa place contre l'Allemagne, parmi les nations libres. Demain la France devra retrouver sa vraie figure, renouer avec sa tradition nationale, avec sa vocation de liberté individuelle et de progrès social.

La peuple de France, le vrai peuple de France, frémissant sous la joug de l'ennemi, le voit profondément, et le seul de toutes ses énergies intellectuelles. Il sera avec nous demain tout entier, en toutes ses classes sociales, parce que notre combat est le sien.

Les heures décisives approchent, celles où par notre courage, notre clairvoyance, notre résolution, nous sortirons de la honte de la défaite et de l'asservissement, pour nous retrouver libres et fiers.

Cependant point d'illusions. Végons exactement la situation. Les plus mauvais jours de la guerre ne sont pas encore venus. La résistance russe a sérieusement entamé la puissance militaire de l'ennemi, mais les armées allemandes disposent encore d'une supériorité certaine sur leurs adversaires. Et si la prolongation de la guerre a gravement atteint la force économique et morale de l'Allemagne, elle ne craint pour l'instant aucun écroulement immédiat, et peut continuer la lutte. Comme pour ne pas perdre ses dernières chances, elle doit en terminer rapidement, l'Allemagne essaiera de tout prix d'obtenir des succès décisifs dans les semaines qui viennent. Nous devons qu'elle n'y parvienne pas, mais nous devons nous attendre sur tous les fronts, en Russie, en Mer Noire, dans la Proche-Orient, en Méditerranée, peut-être ailleurs encore, à des offensives allemandes de grand style, et qui procureront sans doute à l'ennemi des avantages sérieux. Quelle que soit l'importance des prochaines victoires allemandes, nous ne doutons pas un seul instant de l'issue finale de la guerre. Notre confiance dans la victoire des nations libres sur l'Allemagne n'a pas fléchi aux jours les plus sombres de 1940 ; elle ne nous abandonnera pas en cet automne de 1941, alors que nous savons que les prochaines victoires allemandes sont celles des défaits.

Il serait peut-être aussi de croire que l'ennemi a renoncé à obtenir de la France une collaboration active. Les semaines précédentes ont vu au contraire un enchaînement des efforts de l'ennemi et de ses agents en France, pour entraîner notre mal-

heureux pays dans la guerre aux côtés de l'Allemagne. Nous devons être prêts à toute éventualité. Les agents directs de l'ennemi essaieront d'arracher le pouvoir au faible gouvernement de Vichy. Les "collaborationnistes" du gouvernement accentueront leurs manœuvres en s'appuyant sur une pression allemande accrue. De graves incidents avec les forces anglaises ou américaines peuvent se produire, facilitant l'action des uns et des autres.

Ajoutons qu'avec l'usure 41-42 s'annonce la grande misère pour nos populations ouvrières, dans lesquelles croît rapidement un mécontentement justifié, dont les conséquences peuvent être tragiques.

Notre combat sera donc difficile, notre combat sera dur. Nous le savons mais nous savons aussi que nous le gagnerons. Nous gagnerons ce combat pour la France, parce qu'une liaison étroite et une complète unité d'action sont réalisées entre toutes les forces de la France libre.

Nous gagnerons ce combat pour la France, parce que chaque jour notre organisation s'étend, se complète, se fortifie, et parce qu'une confiance et une discipline totale nous soutient les uns aux autres.

Nous gagnerons ce combat pour la France, parce que nous disposons d'un nombre chaque jour accru de militants qui ont gardé une âme de combattants, et sont prêts à donner à la Patrie leur liberté et leur vie.

Consignes d'Action

PRUDENCE — ORGANISATION.

Prudence. — Pour vous, pour vos chefs, pour vos camarades. Notre mouvement doit garder sa force intacte. Il croît et se prépare dans le silence aux tâches de demain. Plus de bavardages ; la discrétion et la méfiance sont aujourd'hui les premières conditions du succès. N'avez-vous pas de connaître les noms de vos dirigeants ou de vos camarades de combat, et vous en connaissez, oubliez-les. Chacun ne doit être en relation qu'avec son supérieur immédiat : ses quatre ou cinq camarades de cellule, et les quatre ou cinq camarades dont il a pris la charge. Soignez soigneusement la prudence ; l'une et l'autre doivent être votre souci constant.

Organisation. — Toute notre force réside dans notre organisation. Elle est faite non seulement des chefs mais de tous, puisque chaque adhérent apporte un million de notre grande chaîne. Organisation des liens avec l'étranger, supérieur, et avec l'étranger inférieur ; organisation de la propagande dans une localité ou un quartier ; organisation de la propagande par milieu. Toute notre action doit être organisation pour l'instant.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Hommage au Peuple de Paris

La France non occupée n'a jamais douté du grand Paris. Après quatre mois d'occupation brutale subie avec une admirable dignité, Paris manifeste devant ses persécution, des résolutions nouvelles, dont la première est obéissance dans quelques-uns de ses individus de patriotes intègres, un héroïsme sans faille, et digne de son grand passé. Paris souffre, mais Paris reste digne et la France tout entière le plus noble exemple de patriotisme.

clandestin avait été fusillé

"Il y a eu en France vingt ou trente journaux clandestins. Aujourd'hui leur publication devient presque impossible, mais dites-vous bien qu'en France occupée, quatre-vingt ou quatre-vingt-dix pour cent des gens sont pour le général de Gaulle et la résistance. Dix pour cent sont pour Pétain, parce qu'ils croient qu'il joue un double jeu et cherche à rouler les Allemands.

"Mais comment peut-on soutenir cette thèse quand on sait comme moi que tous les jours quatre ou cinq Français sont guillotinés dans la prison de la Santé, par un bourreau français? Les victimes de la répression que pensent-elles donc de Pétain?

"Nous avons eu d'innombrables appuis anonymes. Le journal était donné, non vendu: les premiers frais, nous les avons payés de notre poche. Mais bientôt, nous avons reçu des dons: des dactylos, un instituteur, un chanoine, une jeune fille a donné 500 francs. Nos frais ont ainsi été couverts par la participation volontaire du public. S'il le fallait, ce serait là une preuve éclatante de la résistance de tout le peuple français à l'envahisseur."

Le Doryphore

(tract clandestin)

Le doryphore est un animal extrêmement nuisible. Il est de taille variable et son pelage est vert de gris, de la couleur des moisissures. Toutefois il existe d'autres variétés de doryphore.

1^o Le doryphore brun jaunâtre qui a un anneau rouge orné d'un bizarre dessin représentant vaguement la forme d'une croix à la patte gauche.

2^o Le doryphore bleu sombre dont la silhouette rappelle assez celle du classique portier d'hôtel.

3^o Le doryphore bleu qui a des ailes.

4^o Le doryphore qui est uniformément gris (femelle).

Les doryphores sont armés d'un dard couramment appelé balonnnette. Le doryphore est omnivore. Il s'attaque;

- 1^o aux lainages, fourrures, bas de soie, etc., comme les mites.
- 2^o aux pommes de terre, comme ses confrères de race inférieure.
- 3^o aux vignes, comme le phylloxéra.
- 4^o aux êtres humains, comme les poux.

Comme il est extrêmement vorace, quand il est passé par un endroit, inutile de le suivre, il ne reste plus rien.

Le doryphore est hydrophobe L'eau salée par exemple lui procure un insurmontable malaise (particulièrement celle de la Manche). La seule variété d'eau dont il s'accommode assez volontiers est l'eau de Vichy. Le seul moyen efficace découvert jusqu'à présent pour la destruction du doryphore est un insecticide très puissant appelé "Royal Air Force."

En effet, après quelques vaporisations pratiquées sur le nid, il ne reste plus trace de ces ignobles bestioles.

Le doryphore vit en colonies très nombreuses, dans presque tous les pays d'Europe. Toutefois, il ne peut s'acclimater en Angleterre, c'est pourquoi la race est presque totalement inconnue dans ce pays.

Il existe une variété de race tout à fait inférieure et dégénérée qui ne vit que dans le midi, et qui est appelée vulgairement "macaronis"; comme le crabe ce doryphore ne marche qu'à reculons et avec une grande vitesse. Cette race est toutefois en voie de disparition.

Le cri du doryphore est très mélodieux. Il s'apparente au cri de la grenouille (sans vouloir faire affront à ces braves bêtes). Conclusion: Il faut à tout prix exterminer la race du doryphore.

Chacun sa guerre

On a beaucoup admiré, dans l'allocution radiodiffusée de M. Pierre Casiot, ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture, destinée aux paysans français, le style martial de l'homme vers qui se tournent, parfois avec anxiété, ces millions d'estomacs français qui ne sont pas sans courage.

Il a parlé de la "bataille du pain quotidien" que le paysan, malgré tout, doit gagner. Les pommes de terre, notamment, lui ont inspiré une heureuse formule:

"Plus que jamais, s'est écrié le ministre de l'Agriculture, la lutte contre le doryphore doit être conduite avec une extrême énergie."

Et cela sonnait bien.

(Temps Nouveau, Lyon, 4 avril 1941)

Quelques histoires (parmi beaucoup d'autres)

Parmi les histoires drôles courant Paris et ailleurs, vous devez avoir entendu celle de la tripotée? Un soldat allemand se vante d'avoir pris les pays les uns après les autres, Autriche, Tchécoslovaquie, Danemark, Norvège, Hollande, Belgique, France; et son interlocuteur lui dit: 'Mais vous n'avez pas encore pris la tripotée.' -- 'Non, où est-ce? En Angleterre? oh, alors, nous la prendrons sûrement!'

Un Français voulait travailler pour les Allemands et le faisait savoir partout. Enfin, un Allemand l'entend, le félicite, veut le faire parler à la radio, où on lui demande son nom, son âge, son poids, sa taille, enfin sa profession. 'Fossoyeur!' répond-il.

Un Boche veut être aimable avec un petit garçon qu'il voit jouer dans une petite automobile d'enfant. 'Qui donc t'a donné ce beau jouet? Ton papa?' 'Non,' répond le bambin d'un ton bourru, 'il est prisonnier.' -- 'Alors, ta maman?' -- 'Non, elle travaille et ne peut pas me payer cela.' -- 'Alors, tes grands-parents?' -- 'Non, ils sont morts.' -- 'Alors, ton parrain ou ta marraine?' -- 'Non.' -- 'Mais alors, tu l'as volé, quoi?' -- 'Ah non, je l'aurais peinte en gris!'

Un officier boche entre dans un restaurant. Il est de suite salué par un simple soldat qui se met au garde à vous. A ce moment là un gav-roche crie au garçon: 'Eh, garçon, un Port Salut!'

Un encadreur parisien avait exposé des portraits du Maréchal dans sa vitrine. Il en vendit plusieurs et bientôt il ne lui resta plus qu'un.

Un client entre et dit: 'Je le retiens.'

L'encadreur met alors sur la photo l'étiquette: Vendu.

A quelques jours de là, des soldats allemands, à qui on a fait des cours pour leur expliquer qu'en France on pratique l'allusion, entrent dans la boutique, et d'un ton soupçonneux, demandent à la jeune vendeuse si le mot vendu accroché au tableau ne serait pas une allusion.

La jeune vendeuse s'excuse avec grâce. 'En effet', dit-elle, 'ce n'est pas exprès, mais ce mot pourrait prêter à confusion, je vais arranger cela.' Elle inscrit alors, en belles lettres bien lisibles: Epuisé. Et les Allemands, dépassés par trop d'allusion, s'en vont réjouis!

Un journal publié sous le contrôle des Allemands à Paris reçut un poème à la louange de l'Allemagne victorieuse, qu'il s'empressa de publier.

Le voici :

Aimons et admirons le Chancelier Hitler,
L'éternelle Angleterre est indigne de vivre!
Maudissons et écrasons le peuple d'outre-mer,
Le Nazi sur la terre sera seul à survivre.
Soyons donc le soutien du Führer allemand
Des fiers navigateurs finira l'odyssée;
A eux seuls appartient un juste châtiment;
La palme du vainqueur attend la Croix Gammée.

Les lecteurs se sont vite aperçu que si l'on coupait le poème en deux par le milieu, on pouvait le lire ainsi :

Aimons et admirons
L'éternelle Angleterre
Maudissons, écrasons
Le Nazi, sur la terre,
Soyons donc le soutien
Des fiers navigateurs
A eux seuls appartient
La palme du vainqueur

le Chancelier Hitler,
est indigne de vivre!
le peuple d'outre-mer
sera seul à survivre.
du Führer allemand
finira l'odyssée;
un juste châtiment
attend la Croix Gammée!

Deux Parodies
(par quelqu'un quelque part en France, 1941)

Ballade des Dames du Temps Jadis
(d'après François Villon)

Dites-moi où, n'en quel pays
Sont allés nos chapons du Maine,
Nos vaches grasses, nos brebis
Et nos moutons de haute laine?
Frappés de disette soudaine,
Nous restons-là claquant des dents:
Rien à mettre dans nos bedaines!
Mais où sont les neiges d'antan?

Où s'en va le cuir de nos bœufs?
- Point n'est-ce nous qui portons bottes...!
Où va notre beurre et nos œufs?
- Nous n'en voyons cageots ni mottes.
Semblablement, où vont les crottes
De chocolat, ce Nouvel An?
J'en ai vu emporter des hottes!
Mais où sont les neiges d'antan?

La crème blanche comme un lys,
Le lard rose à la brune contenne,
Nos bons fromages de pays,
Les patates de nos domaines,
Et les lapins de nos garennes
Qui sont occis par l'occupant,
Où vont-ils Vierge Souveraine...?
Mais où sont les neiges d'antan?

Envoi

Prince, n'enquérez de semaine
 Où tout s'en va, ni de cet an:
 Tout va chez notre sœur germaine!
 Mais où sont les neiges d'antan?



Encore est vive la Souris

(d'après Charles d'Orléans)

Nouvelles ont couru en France
 Que l'esprit français était mort,
 Dont avaient peu de déplaisance
 Aucuns qui le haïssent fort;
 Autres en ont eu déconfort
 Qui l'aiment de loyal vouloir
 Comme de vrais et bons amis.
 Or donc, faisons à tous savoir
 Qu'encore est vive la souris!

Malgré le froid et la souffrance,
 Dieu merci, il est sain et fort
 Et passe temps en espérance
 Que Paix, qui trop longuement dort,
 Prenant son gracieux essor,
 A tous fera llesse avoir.
 Pour ce, de Dieu soyent maudits
 Tous ceux qui sont dolents de voir
 Qu'encore est vive la souris!

Jeunesse sur lui a puissance
 Et courage fait son effort
 Pour l'inciter à résistance.
 Il sait qu'Hiller est loin du port...
 Ne le pleurez; il n'est point mort!
 Loué soit Dieu de Paradis
 Qui soit son aide et son support:
 Encore est vive la souris!

Envoi

Nul ne prenne pour lui le noir!
 (On vend meilleur marché drap gris)
 Or, faisons à tous asçavoir
 Qu'encore est vive la souris!

Publiées dans "Gallus", Philadelphie, U. S. A.†

8. LA GUERRE CONTINUE

If some of the foregoing examples of underground literature seem to be mere pin-pricks belonging to "la petite histoire" of the France of 1940-1942, they must not obscure the fact that France has remained a battleground where thousands of anonymous fighters are daily risking or losing their lives. The ports and industrial centers of Occupied France are under frequent bombardment. Sabotage activities are drastically punished if discovered. Hostages are being executed by Nazi firing-squads. The documents grouped here illustrate some of the more tragic and somber aspects of the struggle for liberation.

The first document gives extracts from a monthly report prepared in the Ministry of the Interior in Vichy, and based on reports received from Prefects in the Occupied Zone. It covers the month of June, 1941. A more extended text will be found in the London newspaper, "France", January 17, January 26, February 2, 1942.

Résumé des rapports des Préfets (extraits)

A RENNES, les incidents du 15 Juin n'ont pas provoqué de suites graves.

A ROUBAIX, ceux du 28 Juin n'ont pas provoqué de nouvelles sanctions, quoique les personnes qui ont tué un soldat allemand et en ont blessé un autre, n'aient pas été retrouvées.

DANS LE DOUBS, Mme. Tailland, née Dromard, mère de deux enfants, qui avait été condamnée à mort pour avoir hébergé des prisonniers français et favorisé leur passage en zone libre, a vu sa peine commuée en celle de 11 ans d'internement.

A PARIS et dans le NORD, on a malheureusement à enregistrer depuis quinze jours 15 condamnations à mort, la plupart pour espionnage et aide pour le franchissement de la ligne de démarcation.

Egalement dans le NORD, 13 condamnations aux travaux forcés ont été prononcées à la suite des grèves des mois de mai et juin et 200 agitateurs ont été internés en Allemagne.

DANS LE PAS-DE-CALAIS, 50 arrestations ont été opérées, pour les mêmes raisons.

Dans ce même département, M. Devin, maître-auxiliaire de gymnastique au Lycée de Saint-Omer, a été condamné à 18 mois de prison à la suite

d'une rixe avec un sous-officier.

A CALAIS, quatre élèves de l'Ecole primaire supérieure de garçons ont été condamnés à deux, cinq et douze mois de prison; le motif de la condamnation n'est pas connu, sauf en ce qui concerne la première: audition d'émissions radiophoniques étrangères.

A LA ROCHELLE, Mlle. Le Gall, professeur à l'Ecole primaire supérieure a été condamnée à quatre mois de prison pour avoir dit que Brest avait été bombardé par des avions allemands.

A LISIEUX, le jeune Didelot, âgé de 17 ans, a été condamné à deux mois de prison, une perquisition ayant permis de découvrir, chez lui, un carnet de pensées personnelles contenant des réflexions injurieuses pour l'Allemagne.

A NOGENT-LE-ROTHOU, quelques jeunes gens ayant sifflé pendant la projection dans un cinéma des actualités allemandes, le Conseil de guerre a prononcé contre eux des condamnations variant de six mois à deux ans de prison.

En MEURTHE-ET-MOSELLE, le maire d'Honnouville, victime d'une dénonciation calomnieuse, a été condamné à un mois de prison pour avoir eu l'intention de faire évader des prisonniers.

DANS LA VIENNE, le Préfet rapporte de son côté, que les tribunaux militaires de sa circonscription continuent à infliger de nombreuses et incessantes condamnations et des peines d'amende ou de prison, ce qui n'est pas sans influencer fâcheusement sur l'état d'esprit des populations à l'égard des autorités occupantes.

A VIRE, le principal du collège, sur dénonciation de l'interprète de la Kreiskommandantur, a été arrêté pour avoir tenu des propos hostiles à l'armée allemande. Grâce à l'intervention énergique du sous-préfet, l'incident a pu être limité.

Le principal a été invité par le Recteur à demander un mois et demi de congé en attendant qu'un autre poste lui soit attribué et la Kreiskommandantur a fait preuve de tact en demandant à l'interprète de se démettre de

ses fonctions.

DANS LE CHER, M. Jacquet, inspecteur divisionnaire à la S. N. C. F. et maire de Marmagne, a été appréhendé à son domicile et incarcéré pour avoir été surpris en train d'écouter les émissions anglaises. Il a été libéré dès le surlendemain, après avoir comparu devant le tribunal militaire.

DANS LA MEURTHE-ET-MOSELLE, une perquisition a été opérée le 14 juin par les autorités allemandes dans les bureaux de la Délégation de Meurthe-et-Moselle du Secours National, sous prétexte qu'un bureau de fabrication de fausses pièces d'identité pour les prisonniers y fonctionnerait, ce qui est inexact. Mlle. de Bourgues, assistante-chef départementale a été arrêtée en vue de la continuation de l'enquête puis relâchée. En même temps, d'autres personnes sans rapport avec le Secours National ont été également arrêtées pour avoir favorisé l'évasion de prisonniers.

A LILLE, M. Paucot, Professeur à la Faculté de Médecine a été arrêté le 25 juin et se trouve incarcéré à la prison de Loos.

A ST.-MARTIN-LEZ-BOULOGNE, les autorités militaires ont fait arrêter les instituteurs et institutrices, le 6 juin. La raison accréditée dans le public est que les élèves de la ville, vers 20 heures, après lecture des noms des candidats admis au certificat d'études primaires élémentaires, avaient quitté la cour de l'Ecole en chantant la Marche Lorraine. Trois instituteurs et une institutrice sont encore maintenus en état d'arrestation. Les autres ont été relâchés.

A FRUGES, M. Croix, directeur du cours complémentaire, a été arrêté le 13 juin pour avoir été vu dans un café en compagnie d'un Irlandais.

A HÉNIN-LIÉTARD, M. Dumont, instituteur-adjoint de l'école Michelet, a été arrêté le 28 mai pour avoir engagé la conversation avec un mineur gréviste que les gendarmes allemands emmenaient. Il a été relâché le 21 juin.

DANS L'AISNE, le préfet signale que 30 arrestations ont été opérées dans son département au cours du mois de juin.

A CAEN, le préfet indique que plus de 400 détenus se trouvent à l'heure actuelle à la maison d'arrêt de la ville, dans des conditions déplorables au point de vue hygiène. Cette ville a d'ailleurs été frappée d'une amende d'un million à la suite de la rupture d'un câble et du sabotage de motocyclettes appartenant à l'armée allemande.

Consignes aux ouvriers français
(Extraits d'un journal clandestin, "La Voix du Nord,"
circulé dans les régions industrielles du Nord)

Les Allemands utilisent l'industrie française pour remplacer les usines allemandes détruites.

Les Allemands exploitent la main d'œuvre française pour compenser la main d'œuvre allemande qui diminue chaque jour par suite des mobilisations rendues nécessaires par les charges nouvelles de l'armée allemande.

Tout ouvrier français involontairement remplace un ouvrier allemand et indirectement aide l'Allemagne dans sa guerre contre l'Angleterre. Quelques-uns disent: 'Mais dans telle usine, on ne fabrique pas de matériel de guerre.' -- 'Qu'en savez-vous?' Etes-vous bien sûr de ne pas répéter une information de la propagande allemande? Et de toute façon ne comparez-vous pas que n'importe quel travail fait par des ouvriers français libère des ouvriers allemands, et ceux-ci peuvent faire les bombes qui tuent les femmes et les enfants d'Angleterre, qui prolongent la guerre et qui augmentent nos souffrances.

Notre ciel est sillonné d'avions anglais, contre lesquels l'aviation et la D. C. A. sont impuissantes: la R. A. F. frappe des coups durs et répétés, elle va où elle veut; elle est maîtresse de l'air; elle fait prévoir ce que sera la guerre dans les mois qui viennent.

Que faire? Ah, certes, notre cœur a saigné à nouveau devant les nouvelles souffrances des populations du Nord. Nous connaissons les victimes, nous avons vu les ruines; le douloureux cortège des sinistrés partant brisés et désolés, courageux quand-même, a ému tous les Français, tandis que les hordes barbares se promènent narquoises au milieu des misères qu'elles

provoquent dans notre région. Mais en face de ces malheurs, devant les dangers à venir, ce sont des résolutions fermes et nettes qu'il faut prendre.

Plusieurs questions se posent, nous voulons les poser dans leur ambigüité; chacun doit prendre ses responsabilités.

Il est un fait qui apparaît incontestable: les Anglais, qui sont obligés pour gagner la guerre de bombarder sans relâche toutes les usines qui travaillent pour la guerre, devront atteindre toute la machine de guerre allemande: voies de communications, moyens de transport, aérodromes, etc...

Toute région qui ne fournira aucune collaboration aux Allemands a la chance d'être à l'abri des bombardements. Toute usine qui fonctionne attire sur ce secteur des bombes anglaises.

(publié dans "France", Londres, 8 janvier 1942)

The shooting of hostages has continued at an ever-increasing rate in Occupied France. Two documents are given here. The first is the text of a notice posted in Paris on December 14, 1941. The second is a letter written by one of the hostages.

Avis

Ces dernières semaines, des attentats à la dynamite et au revolver ont de nouveau été commis contre des membres de l'armée allemande. Ces attentats ont pour auteurs des éléments, parfois même jeunes, à la solde des Anglo-Saxons, des juifs et des bolchéviks et agissent selon les mots d'ordre infâmes de ceux-ci.

Des soldats allemands ont été assassinés dans le dos et blessés. En aucun cas les assassins n'ont pu être arrêtés.

Pour frapper les véritables auteurs de ces lâches attentats, j'ai ordonné l'exécution immédiate des mesures suivantes:

1. Une amende de un milliard de francs est imposée aux juifs des territoires français occupés.
2. Un grand nombre d'éléments criminels judéo-bolchéviks seront déportés aux travaux forcés à l'est. Outre les mesures qui me paraissent nécessaires selon les cas, d'autres déportations seront envisagées sur une grande échelle si de nouveaux attentats venaient à être commis.
3. Cent juifs, communistes et anarchistes, qui ont des rapports certains avec les auteurs des attentats seront fusillés.

Ces mesures ne frappent point le peuple français, mais uniquement les individus qui, à la solde des ennemis de l'Allemagne, veulent précipiter la France dans le malheur, et qui ont pour but de saboter la réconciliation entre l'Allemagne et la France.

Paris, le 14 décembre 1941.

Der Militaerbefehlshaber in Frankreich

Von STULPNAGEL

General der Infanterie

(Publié dans "Pour la Victoire", New York, 31 janvier 1942)

Lettre d'un Otage

Ma chère femme et enfants,

Je vous écris ces quelques lignes pour vous faire savoir que je suis condamné à mort comme otage, par ordre de la Kommandatur.

J'espère que tu t'occuperas des enfants. Il faut leur faire comprendre que leur père a été fusillé comme otage innocent, sans avoir rien fait de mal. J'espère que le jour où ils deviendront grands, ils t'aideront. Il ne faut pas m'oublier, pensez toujours à moi.

Il faut que tu travailles pour élever les enfants. Après, ils travailleront de leur côté pour t'aider, car ce qui arrive est la volonté de Dieu. On ne peut pas faire autrement.

Announce cette triste nouvelle à toute la famille. Je ne suis pas seul, nous sommes plusieurs qui sont condamnés à être exécutés demain matin avec moi, venant du camp de Drancy.

Reçois mes derniers baisers, ainsi que mes chers enfants et toute la famille.

Pense toujours à ton mari. Je t'embrasse fort bien pour la dernière fois, et adieu pour toujours.

(Et voici la note de la Kommandatur qui accompagnait cette lettre...)

Madame,

Vous trouverez ci-joint la lettre que votre mari vous a écrite le 15 Décembre avant d'être fusillé. Vous pourrez retirer les effets d'habillement et les objets de valeur de votre mari à telle adresse...jusqu'au 10 janvier. Passée cette date, aucun objet ne sera remis.

(Publiée dans "Pour la Victoire", 16 mai 1942)

IV

FREE FRANCE

"Free France is only the point of a sword, the hilt of which is in France." In other words, the Free French fighting forces are the symbolic expression of the even broader resistance and liberation movement which exists under different forms throughout France and the French Empire, and constitutes "la France combattante." The Free French movement was at its inception in June 1940 an act of faith, based on the idea, expressed by General Charles de Gaulle at that time, that although the Battle of France was lost, the war was not lost and that Frenchmen must remain in the war with their Allies until the end. From this starting point the responsibilities of Free France have grown until they now include: the recruiting and organization of fighting forces which are active partners of the United Nations, and the administration of important territories of the French Empire. Free France is a rallying point for French resistance and the temporary trustee of various national interests. The documents gathered together in this chapter trace the growth of Free France during 1940-1942.

Article 10 of the Franco-German Armistice obligates the government at Vichy to adopt an attitude of hostility towards the Free French, but this is not sufficient to explain their deep antagonism. Free France has, from the start, presented a constant challenge to the fundamental premises of the "National Revolution" (see Chapter III--It is therefore not surprising that the government at Vichy considers the Free French "mercenaries", "dissidents" and even "traitors").

1. APPELS DU GÉNÉRAL DE GAULLE

18 Juin 1940

Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement.

Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

Certes, nous avons été, nous sommes submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi.

Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la technique des Allemands qui nous firent reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là

où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit? L'espérance doit-elle disparaître? La défaite est-elle définitive? Non!

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause, et qui vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car la France n'est pas seule. Elle n'est pas seule. Elle n'est pas seule. Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des Etats-Unis.

Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

Moi, général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique, ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

19 Juin 1940

A l'heure où nous sommes, tous les Français comprennent que les formes ordinaires du pouvoir ont disparu.

Devant la confusion des âmes françaises, devant la liquéfaction d'un gouvernement tombé sous la servitude ennemie, devant l'impossibilité de faire

jouer nos institutions, moi, général de Gaulle, soldat et chef français, j'ai conscience de parler au nom de la France.

Au nom de la France, je déclare formellement ce qui suit:

Tout Français qui porte encore des armes a le devoir absolu de continuer la résistance

Déposer les armes, évacuer une position militaire, accepter de soumettre n'importe quel morceau de terre française au contrôle de l'ennemi, ce serait un crime contre la patrie.

A l'heure qu'il est, je parle avant tout pour l'Afrique du Nord française, pour l'Afrique du Nord intacte.

L'armistice italien n'est qu'un piège grossier.

Dans l'Afrique de Clauzel, de Bugeaud, de Lyautey, de Noguès, tout ce qui a de l'honneur a le strict devoir de refuser l'exécution des conditions ennemies.

Il ne serait pas tolérable que la panique de Bordeaux ait pu traverser la mer.

Soldats de France, où que vous soyez, debout!

22 Juin 1940

Le gouvernement français, après avoir demandé l'Armistice connaît maintenant les conditions dictées par l'ennemi.

Il résulte de ces conditions que les forces françaises de terre, de mer, et de l'air seraient entièrement démobilisées, que nos armes seraient livrées, que le territoire français serait occupé et que le gouvernement français tomberait sous la dépendance de l'Allemagne et de l'Italie.

On peut donc dire que cet armistice serait non seulement une capitulation mais encore un asservissement.

Or, beaucoup de Français n'acceptent pas la capitulation ni la servitude pour des raisons qui s'appellent: l'honneur, le bon sens, l'intérêt supérieur de la patrie.

Je dis l'honneur, car la France s'est engagée à ne déposer les armes





A TOUS LES FRANÇAIS

La France a perdu une bataille!

Mais la France n'a pas perdu la guerre!

Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu!

Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but!

Voilà pourquoi je convie tous les Français, où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.

Notre patrie est en péril de mort.

Luttons tous pour la sauver!

VIVE LA FRANCE !

GÉNÉRAL DE GAULLE

QUARTIER-GÉNÉRAL,
4, CARLTON GARDENS,
LONDON, S.W.1.

que d'accord avec ses alliés. Tant que ses alliés continuent la guerre, son gouvernement n'a pas le droit de se rendre à l'ennemi. Le gouvernement polonais, le gouvernement norvégien, le gouvernement belge, le gouvernement hollandais, le gouvernement luxembourgeois, quoique chassés de leur territoire, ont compris ainsi leur devoir.

Je dis le bon sens, car il est absurde de considérer la lutte comme perdue. Oul, nous avons subi une grande défaite. Un système militaire mauvais, les fautes commises dans la conduite des opérations, l'esprit d'abandon du gouvernement pendant ces derniers combats, nous ont fait perdre la bataille de France. Mais il nous reste un vaste Empire, une flotte intacte, beaucoup d'or. Il nous reste des alliés dont les ressources sont immenses et qui dominent les mers. Il nous reste les gigantesques possibilités de l'industrie mécanique. Les mêmes conditions de la guerre qui nous ont fait battre par 5,000 avions et 6,000 chars, peuvent donner demain la victoire par 20,000 chars et 20,000 avions.

Je dis l'intérêt supérieur de la patrie, car cette guerre n'est pas une guerre franco-allemande qu'une bataille puisse décider. Cette guerre est une guerre mondiale. Nul ne peut prévoir si les peuples qui sont neutres aujourd'hui le resteront demain et si les alliés de l'Allemagne resteront toujours ses alliés. Si les forces de la liberté triomphent finalement de celles de la servitude, quel serait le destin d'une France qui se serait soumise à l'ennemi?

L'honneur, le bon sens, l'intérêt de la patrie commandent à tous les Français Libres de continuer le combat, là où ils seront et comme ils pourront.

Il est, par conséquent, nécessaire de grouper partout où cela se peut une force française aussi grande que possible. Tout ce qui peut être réuni, en fait d'éléments militaires français et de capacités françaises de production d'armements doit être organisé partout où il y en a.

Moi, général de Gaulle, j'entreprends ici, en Angleterre, cette tâche nationale

j'invite tous les militaires français des armées de terre, de mer et

de l'air, j'invite les ingénieurs et les ouvriers français spécialistes de l'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui pourraient y parvenir, à se réunir à moi.

J'invite les chefs et les soldats, les marins, les aviateurs des forces françaises de terre, de mer, de l'air, où qu'ils se trouvent actuellement à se mettre en rapport avec moi

J'invite tous les Français qui veulent rester libres à m'écouter et à me suivre.

Vive la France Libre dans l'honneur et dans l'indépendance!

2. ORGANISATION DES FORCES FRANÇAISES LIBRES

The foregoing appeals, broadcast from London, were followed by others on June 23 and June 24. Volunteers immediately began to arrive at General de Gaulle's modest headquarters. On June 28th the British government recognized De Gaulle as "leader of all Free Frenchmen, wherever they may be, who rally to the support of the Allied cause." This was followed, on August 4, 1940, by a formal agreement which constitutes the charter of the Free French Forces

Texte de l'Accord

I

1. Le Général de Gaulle procède à la constitution d'une force française constituée de volontaires. Cette force, qui comprend des unités navales, terrestres, aériennes et des éléments techniques et scientifiques sera organisée et utilisée contre les ennemis communs.

2. Cette force ne pourra jamais porter les armes contre la France.

II

1. Cette force conservera, dans toute la mesure du possible, le caractère d'une force française en ce qui concerne le personnel, particulièrement ce qui a trait à la discipline, la langue, l'avancement et les affectations.

2. Dans la mesure où son équipement l'exigera, cette force aura la priorité d'attribution, en ce qui concerne la propriété et l'usage du matériel (particulièrement des armes, avions, véhicules, munitions, machines et approvisionnements) déjà apporté par des forces françaises de toute origine ou qui pourra être apporté par de telles forces dans les territoires placés sous l'autorité du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni ou dans ceux sur lesquels le Haut Commandement britannique exerce son autorité. Dans le cas où le commandement d'une force française aura été délégué par le Général de Gaulle à la suite d'un accord avec le Haut-Commandement britannique, aucun transfert, échange ou réattribution des équipements, biens et matériels en possession de cette force, ne sera ordonné par le général de Gaulle sans consultation préalable et accord avec le Haut-Commandement

britannique.

3. Le Gouvernement de Sa Majesté fournira à la force française-- dès que cela sera réalisable--le complément de matériel indispensable pour doter ses unités d'un équipement équivalent à celui des unités britanniques du même type.

4. Les navires de la flotte française seront affectés, de la manière suivante:

- a La force française armera et mettra en service tous les navires pour lesquels elle pourra fournir des équipages.
- b L'affectation des navires armés et mis en service par la force française, en vertu de l'alinéa (a) sera l'objet d'un accord entre le général de Gaulle et l'Amirauté britannique, accord qui sera revu de temps à autre.
- c Les navires qui ne seraient pas affectés à la force française en vertu de l'alinéa (b) deviendront disponibles pour être armés et mis en service sous la direction de l'Amirauté britannique.
- d Parmi les autres navires mentionnés sous (c), les uns pourront être mis en service sous le contrôle direct de l'Amirauté britannique, tandis que certains autres pourront être mis en service par d'autres forces navales alliées.
- e Les équipages des navires mis en service sous le contrôle britannique comprendront, quand ce sera possible, une proportion d'officiers et de marins français.
- f Tous les navires de la flotte française restent propriété française.

5. L'utilisation possible des navires de commerce français et de leurs équipages, en tant qu'elle aura pour objet des opérations militaires de la force du général de Gaulle, donnera lieu à des arrangements entre le général et les Ministères britanniques intéressés. Une liaison régulière sera établie entre le Ministère du Shipping et le général de Gaulle pour ce qui concerne l'utilisation du reste des navires et des marins de commerce.

6. Le général de Gaulle, qui a le commandement suprême de la force française, déclare, par les présentes, qu'il accepte les directives générales du Commandement britannique. En cas de besoin, il délèguera d'accord avec le Haut-Commandement britannique, le commandement immédiat de telle ou telle partie de sa force, à un ou à plusieurs officiers britanniques de rang appropriés sans que ceci affecte ce qui est dit à la fin de l'article I.

III

Le statut des volontaires français sera établi de la manière suivante:

1. Les volontaires s'engageront pour la durée de la guerre, afin de combattre les ennemis communs.

2. Ils recevront une solde dont la base sera déterminée séparément par accord entre le général de Gaulle et les Ministères intéressés. La période de temps pendant laquelle le taux de ces soldes sera applicable, sera fixée par voie d'accord entre le général de Gaulle et le Gouvernement de Sa Majesté.

3. Le général de Gaulle aura le droit de créer un organisme civil comportant les services administratifs nécessaires à l'organisation de sa force. Les effectifs et les émoluments des membres de cet organisme seront fixés en consultation avec la Trésorerie britannique.

4. Le Général a également le droit de recruter un personnel technique et scientifique travaillant à la guerre. Les effectifs, le mode de rétribution et l'utilisation de ce personnel seront fixés en consultation avec les Ministères intéressés du Gouvernement de Sa Majesté.

5. Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni fera tous ses efforts, lors de la conclusion de la paix, pour aider les volontaires français à rentrer dans tous les droits, y compris la nationalité dont ils pourront avoir été privés en conséquence de leur participation à la lutte contre l'ennemi commun. Le Gouvernement de Sa Majesté est disposé à fournir à ces volontaires des facilités spéciales pour acquérir la nationalité britannique et se fera donner tous les pouvoirs nécessaires à cet effet.

IV

1. Toutes les dépenses engagées pour la constitution et l'entretien de la force française suivant les prévisions du présent accord, seront provisoirement à la charge des Ministères intéressés du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni: ceux-ci auront le droit de procéder à tous examens et vérifications nécessaires.

2. Les montants payés à ce titre seront considérés comme des avances et comptabilisés à part. Toutes les questions relatives au règlement final de ces avances, ainsi que des montants qui auront pu être crédités en contre-partie d'un commun accord, seront l'objet d'un arrangement ultérieur.

V

Le présent accord sera considéré comme produisant effet à compter du 1^{er} juillet 1940.

(Signé)

Le Général de Gaulle
Commandant la Force
Française

Winston Churchill
Le Premier Ministre
du Gouvernement de Sa
Majesté dans le Royaume-Uni.

3. LES COMBATTANTS DES FORCES FRANÇAISES LIBRES

The Free French Forces have been recruited wholly from volunteers. Some found themselves outside of France at the time of the Armistice; others have escaped from France. Their individual adventures constitute an amazing story.

It is estimated that the Army has grown from 36,000 men (including 1000 aviators) in November 1940, to approximately 100,000 men (including 2,000 aviators) at the beginning of 1942. In the same period the Navy has increased from 20 to 40 war ships, and the Merchant Marine from 20 to over 100 merchant ships and tankers. These forces have been trained and equipped; schools for officers have been created in England and in Africa. The Army and Air Force have fought in the Abyssinian, Eritrean, Syrian and Libyan campaigns;

they garrison the territories under Free French administration. Air units have also participated in the Battle of Britain and in the raids over the continent. The Navy has done convoy and transport duty in all parts of the world.

The following documents illustrate the thoughts and actions of some of the members of the F. F. L.

Récit d'évasion
(interview avec un Français venu en Angle-
terre pour se joindre aux Forces
Françaises Libres)

--Non merci je ne fume jamais.

Je ne fus pas du tout surpris Il avait l'air tellement gentil qu'on avait l'impression qu'il ne fumait pas pour ne pas faillir à une promesse qu'il aurait faite à sa maman.

Et comme nous commandions du whisky pour tout le monde, il dit doucement. "Moi je préférerais de la bière."

Il portait un veston à carreaux assez fatigué et, du col de sa chemise sortait un cou long et frêle. Sa figure maigre dans laquelle on ne voyait que des yeux très noirs et très brillants, me rappelait vaguement je ne sais quel visage.

--Vous êtes à Londres depuis longtemps? lui demandai-je.

--Non, dit-il, j'arrive.

--De...

--Oui, de là bas. Je viens tard, mais il y a longtemps que j'en avais envie, ajouta-t-il en souriant.

Et comme il se taisait, l'ami qui se trouvait entre nous, se tourna vers moi.

--Ce qu'il ne vous dit pas, c'est qu'il est venu en pilotant son avion, un petit zinc de rien du tout.

--Je sais à qui il ressemble, trouvai-je brusquement, c'est à Guynemer.

Comme je me rapprochais de lui, il dit très simplement: "Oh, j'ai eu tout de suite envie de venir quand j'ai entendu le général de Gaulle à la radio, mais j'étais mobilisé, en pleine campagne, ça n'était pas commode.

--Vous étiez mobilisé?

--Je suis de la classe 40. Je m'étais engagé au début de la guerre.

--Et vous aviez déjà piloté?

--Vous pensez! J'avais 70 heures de vol. J'ai passé mon brevet à 17 ans. Mon père était un as de la dernière. On ne parlait que de ça ensemble quand j'étais gosse. Il est mort, il y a cinq ans, mais il m'avait tout expliqué. Alors, à 18 ans, vous comprenez, il n'y a rien eu à faire, il a fallu que j'aie un avion.

--Après avoir entendu le général de Gaulle, lui demandai-je, qu'est-ce que vous avez fait ?

--J'ai essayé de voler un appareil mais on ne pouvait pas s'en approcher, alors il a fallu que j'attende d'être démobilisé. Ça a été long. A ce moment-là, je suis rentré dans mon pays, en zone occupée.

--Vous aviez votre avion chez vous?

--Oui, mais en pièces détachées. J'ai démonté moi-même, quand je me suis engagé. Le fuselage était dans le garage, les ailes dans un hangar, les capotages de moteur dans le grenier et l'hélice dans ma chambre.

--Alors?

--Alors je l'ai remonté.

--Et l'essence?

--J'avais un copain qui en avait quelques bidons cachés dans son jardin. Il me les a donnés.

--C'était un joli cadeau.

--Oh, il n'y en avait pas beaucoup. Et puis, il n'en avait plus besoin.

--Ah non?

--Non, je lui avais promis de l'emmener avec moi. Ah, il était gonflé et il fallait qu'il le soit pour s'embarquer comme ça; moi, à sa place, je n'aurais pas marché!

--Vous aviez de l'huile?

--Il en restait de la vieille dans le moteur, et en plus, j'en ai trouvé un demi-litre.

--Vous aviez une carte?

--Oui, une petite carte que j'avais fabriquée avec deux morceaux de carte Michelin qui ne correspondaient pas très bien entre eux.

--Qu'est ce que vous avez pris avec vous?

--Presque rien à cause du poids. Juste une pince, une clef à mollette et une paire de ciseaux. J'ai mis mon pyjama, ma brosse à dents et mon rasoir dans mon coffre. Et je suis parti habillé comme ça.

--On n'a pas tiré sur vous?

--Au départ non. J'avais attendu le mauvais temps. Alors un jour qu'il faisait un orage terrible, j'ai trainé l'appareil jusqu'à un endroit que j'avais repéré où j'avais juste la place pour décoller.

--Et le voyage?

--Oh, le voyage a été dur. A un kilomètre après les côtes françaises, une magnéto m'a lâché. Et un peu plus tard, la deuxième a commencé à faire des siennes. Mon moteur avait des pertes de deux à trois cents tours, quelquefois quatre cents. Enfin, on est arrivé. Il était temps. Il ne restait

presque plus d'essence dans le réservoir. Il y avait toujours un vent épouvantable et il n'y avait pas beaucoup de place. Alors je me suis posé comme j'ai pu, j'ai amorcé un cheval de bois pour éviter une hale. Je n'ai rien cassé, mais c'était dégoûtant comme atterrissage. Il n'y avait personne pour voir ça, heureusement, qu'un vieux paysan.

-- Il ne vous a pas pris pour un parachutiste ?

-- Eh bien non, dit-il en souriant, puisque j'arrivais en avion et que je n'avais pas de parachute

-- Vous avez été bien accueilli ?

-- Oh très bien, dit-il sérieusement, on m'a donné du thé, des gâteaux. Alors voilà, je suis libre comme l'air, pauvre comme Job, mais je suis bien content. Et si vous saviez ce que j'ai hâte de remonter dans un zinc

Comme je lui tendais machinalement mon étui à cigarettes :

-- Non, merci, dit-il, je ne fume jamais, mais si vous voulez, je boirais bien un bock de bière.

(interview publiée dans "France", Londres,
30 novembre 1940)

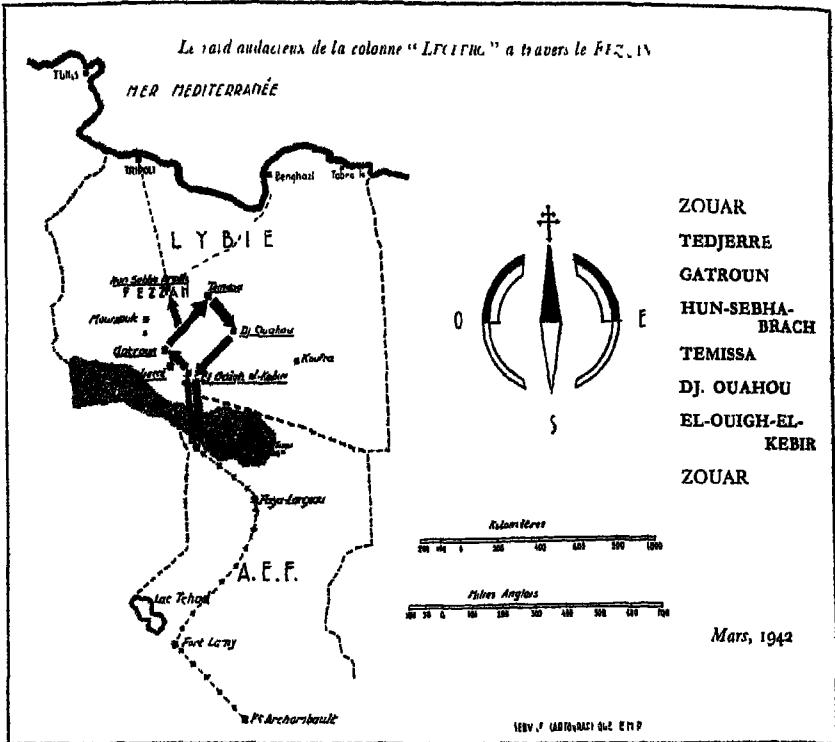
Un Raid dans le désert africain Mars 1942

Il est impossible, de loin, de se rendre compte du tour de force nécessaire pour monter une opération dans un pays désertique, à une énorme distance des centres de ravitaillement. Dans une région où quelques petits postes seuls existaient avec une poignée de blancs, il a fallu nourrir et alimenter en tout et armer sur pied de guerre des unités entières engagées aujourd'hui à des centaines de kilomètres encore plus au nord.

Ceci a été réalisé à travers 2.000 kilomètres de pays désertique sans route et avec de rares points d'eau.

J'ai effectué 1.500 kilomètres en convoi rapide de cinq camions pour atteindre la base de départ des éléments avancés. J'ai mis dix jours par une piste directe utilisée pour la première fois.

Durée moyenne 15 jours, si on a la chance d'éviter les accidents matériels au milieu des dunes de sable ou à travers des rochers, sous un climat terrible pour des blancs. Au poste de X. dans le nord, plus de la moitié des bœufs envoyés de 700 kilomètres au sud pour fournir de la viande fraîche furent abattus à l'arrivée car ils ne pouvaient plus se tenir sur leurs pieds



usés par le sol.

Nous avons dépassé un convoi de huit camions, dont cinq arrêtés par des ponts arrières cassés. Parfois 20 ensablements en 100 mètres sous un soleil torride. Quand vient une tempête de sable, qui souffle parfois six jours consécutifs, tout trafic est pratiquement arrêté et l'aviation elle-même est rendue inutilisable.

Les centres de ravitaillement sont à des milliers de kilomètres de la côte et en plein milieu de l'Afrique. Dans ces conditions, d'une effroyable durée, des opérations militaires sont cependant montées et déclanchées. Nulle part au monde peut-être des difficultés pareilles sont reconstruites et surmontées dans une campagne. Cet exploit a été entièrement réalisé par des Français.

Et suivant le mot magnifique d'un prisonnier italien pris à Koufra, où des circonstances semblables existent: "Seuls ces démons de Français pouvaient faire cela." Cette voie de ravitaillement, large par endroits, est une véritable voie sacrée. Premièrement parce que le sang français a été versé pour sa conquête et pour sa garde. Ensuite, parce que, grâce à elle, une portion de l'Empire français sert à des troupes entièrement françaises, de base de départ pour aller prouver à l'ennemi dans quel camp se bat la France.

Aux prises avec ces difficultés, le soldat français donne la mesure de sa résolution et de son abnégation. J'ai prié dans un petit poste au milieu du désert sur la tombe du capitaine aviateur A et du lieutenant aviateur S morts pour la France, il y a quelques semaines; le capitaine A. colonial, et le lieutenant S venu de France où sont sa femme et ses deux enfants. A leurs pieds, trois tirailleurs sont ensevelis. De simples croix de bois plantées dans le sable avec les noms et les dates, sont le symbole de la fraternité dans la lutte et celui des sacrifices pour la France et l'Empire.

(Documents d'Information, Londres, 1 avril 1942)

Lettre d'un officier français

...Grâce à toi, j'ai des nouvelles. Et tu sais l'importance qu'a dans l'exil, ce mot: nouvelles.

Ici, ma vie est active et occupée. Je suis en outre, un vieux philosophe, et je sais attendre, sans impatience, l'heure du retour. Ainsi, je pense, pourra se terminer un jour mon existence, dans mon coin du Cotentin, avec la satisfaction de n'avoir jamais plié, et d'avoir dans la modeste mesure de mes moyens--des moyens de vieux--aidé à reconquérir ce que certains ont cru perdu.

On appelait les anciens de l'autre guerre, des "tordus". Le tordu était celui qui s'était accroché au sol, partout où il fallait le défendre, avec énergie, les mains tordues d'avoir gratté la terre pour creuser les tranchées, le corps plié d'avoir porté le sac pendant 4 ans 1/2 de guerre, donc de souffrances. Ne restent droits, chez les tordus, que le regard, le cœur et la conscience.

Il y a pas mal de tordus, chez nous. --Et ce sont les purs et les durs.

J'en suis encore.

Le Boche s'use, les Britanniques se renforcent, nous les aidons comme nous pouvons.

La roue tourne. Tout va bien.

Un jour, nous nous retrouverons, vieillis, un peu plus usés qu'il ne serait nécessaire, mais la joie du retour et du devoir accompli effaceront bien des rides sur les visages. C'est le cœur qui doit rester jeune. Et il le reste, je t'assure.

Forces Françaises Libres, 28 novembre 1941

Profession de foi d'un combattant

Ce bâtiment étrange, fierté de notre marine, le Croiseur Sous-Marin "Surcouf", restait abandonné en Angleterre. Le réarmer semblait un défi au bon sens. "Comment pouvez-vous espérer réussir", nous disiez-vous, vous qui avez préféré rentrer, "lorsque avec un équipage d'élite et tous les moyens des arsenaux français qui l'ont construit, nous arrivions à peine?"

La réponse, je vous l'apporte aujourd'hui, autour d'un petit noyau de vétérans des sous-marins. Avec des pêcheurs nous avons fait des canonnières, avec des paysans ou des potaches, des électriciens, avec des chauffeurs de cargo ou des soldats, des mécaniciens. Les pièces brisées, nous les avons fait construire, les plans brûlés, nous les avons refaits. Un officier des équipages, ancien de l'autre guerre, qui en plus de 30 ans de service n'avait jamais vu un sous marin, est notre canonnier, des Ingénieurs mécaniciens de la Marine de Commerce ont pris avantageusement la place des nôtres qui se sont récusés.

Nous avons fait 22,000 milles, -- plus que le tour du monde, -- et plongé 150 fois

Dans peu de temps nous reprendrons la mer, et nous verrons de nouveau le pavillon de FRANCE claquer librement aux grandes brises marine, à la recherche de l'Ennemi.

Comme il est beau, notre pavillon, se détachant sur le sillage!

Vous en souvenez-vous?

Ne croyez point cependant que nous nous sommes momentanément séparés de vous pour la seule vanité de nous attaquer à une tâche difficile.

Nos raisons sont beaucoup plus profondes.

Quand en Septembre 1939, réalisant enfin pleinement l'effroyable menace qu'une force gigantesque animée par une idéologie monstrueuse faisait peser sur dix siècles de civilisation chrétienne, la FRANCE et l'ANGLETERRE, se dressant côte-à-côte, ont exécuté le geste le plus noble de leur histoire, celui que leur imposaient toutes leurs traditions, "Déclarer la Guerre à l'Allemagne", nous avons compris, comme vous tous, que l'enjeu aussi bien matériel que spirituel était total et qu'il fallait aller jusqu'au bout ..

Quand en juin 1940 est apparu tout à coup et dans toute son horreur la possibilité d'un monde où la FRANCE n'existerait pas, nous avons été pris de vertige comme pour une blessure faite dans notre propre chair.

A notre éveil, allions-nous laisser dissoudre notre volonté dans un

mysticisme d'abandon et de repentir?

Allions-nous confondre l'ange des ténèbres et l'ange de lumière?

Allions-nous nous laisser fasciner par les sophismes de l'Hérésie nouvelle?...

Allions-nous douter de tout, de la justice divine? Non, n'est-ce pas.-- Alors? "JUSTITIAE SOROR INCORRUPTA FIDES".....La fidélité à toute épreuve est sœur de la justice. Nous reprenons nos armes, restant fidèles à nos alliés, restant fidèles à notre glorieux et prestigieux passé, restant fidèles à nos morts, à ceux de cette guerre et ceux de toutes les autres...

Nous qui sommes en exil, nous ne vous quittons point. Nous travaillons de toutes nos forces, et nous vous affirmons bien haut notre foi totale en la Victoire prochaine.

J'ai confié le SURCOUF à St. Michel Archange au Péril de la Mer, et derrière son épée flamboyante, aujourd'hui, non dans la pauvre clarté d'une prudente retraite, mais avec l'éclatante lumière que seule offre l'action difficile et dangereuse, je vois, avec vous, Claudel:

"se lever

"Quelquechose de Grand, d'Immense, de Tricolore

"Qui ne fait pas exprès d'être plus fort que la nuit

"Et qui s'appelle l'AURORE!"

(Extraits d'une allocution radiodiffusée à la Station WRUL, de Boston, 28 octobre 1941, par le capitaine de corvette Blaison, commandant le Croiseur-sousmarin "Surcouf"

Note: le 18 avril, 1942, l'Etat-Major des F. N. F. L. annonça que le Surcouf "n'ayant pas rejoint sa base, doit être considéré comme perdu."

La Croix de Lorraine

Dès le début, il était évident qu'une distinction nette devait être faite entre les navires de guerre de la France Libre et ceux de Vichy. Un de mes premiers ordres radiodiffusés fut de spécifier que les bâtiments des Forces Françaises Libres devaient porter à la poupe les couleurs nationales fran-

çaises et, à la proue, un pavillon carré bleu, orné d'une Croix de Lorraine rouge. Ce fut l'origine de l'insigne du mouvement de la France Libre

On s'est demandé pourquoi la Croix de Lorraine fut choisie. Pour deux raisons: d'abord, par opposition à la Croix gammée, ensuite, en mémoire de mon père, qui était Lorrain

- le vice-amiral Muselier



4. ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS DE LA FRANCE LIBRE

Free France is far more than an army of volunteers. It must also govern and administer the extensive territories which have come under its control. These include: French Equatorial Africa and Cameroon, French "Establishments" in India; the New Hebrides, New Caledonia and French "Establishments" in the Pacific; the mandated territories of Syria and Lebanon; St. Pierre & Miquelon. (See Chapter V for further details). On October 27, 1940, General de Gaulle, at Brazzaville, issued a proclamation (extracts below), followed by a series of "ordonnances" setting up a "Conseil de Défense de l'Empire Français" to function as a war government.

On September 24, 1941, the governmental framework of Free France was further extended in an "Ordonnance portant Organisation Nouvelle des Pouvoirs Publics de la France Libre" (text below). This "ordonnance" provides for a National Committee, composed of National Commissioners, under the presidency of General de Gaulle. The Committee appointed on September 25, 1941 includes: René Pleven (Commissioner for Economy, Finance & Colonies), Maurice Dejean (Foreign Affairs), Gen. Legentilhomme (War), Admiral Muselier (Navy, -replaced, April 1942, by Admiral Auboyneau), René Cassin (Justice & Public Instruction), André Diethelm (Interior, Labor & Information), Gen. Martial Valin (Air), Admiral Thierry d'Argenlieu (Commissioner at large).

The ordinances, decrees, etc. of the National Committee are published in the Journal Officiel de la France Libre, issued in London.

Proclamation du Général de Gaulle, Brazzaville, 27 octobre 1940
(extraits)

...Il n'existe plus de gouvernement proprement français. En effet, l'organisme sis à Vichy et qui prétend porter ce nom est inconstitutionnel et soumis à l'envahisseur. Dans son état de servitude, cet organisme ne peut être et n'est en effet qu'un instrument utilisé par les ennemis de la France contre l'honneur et l'intérêt du pays. Il faut donc qu'un pouvoir nouveau assume la charge de diriger l'effort français dans la guerre. Les événements m'imposent ce devoir sacré. Je n'y faillirai pas.

J'exercerai mes pouvoirs au nom de la France et uniquement pour la défendre et je prends l'engagement solennel de rendre compte de mes actes aux représentants du peuple français dès qu'il lui aura été possible d'en désigner librement.

Pour m'assister dans ma tâche, je constitue à la date d'aujourd'hui un Conseil de défense de l'Empire. Ce conseil, composé d'hommes qui exercent déjà leur autorité sur des terres françaises ou qui symbolisent les plus hautes valeurs intellectuelles et morales de la nation, représentent le pays et l'Empire qui se battent pour leur existence...

Ordonnance portant organisation nouvelle des
pouvoirs publics de la France
Libre, 24 septembre 1941

Au nom du Peuple et de l'Empire Français, Nous, général de Gaulle,
Chef des Français Libres:

Vu nos ordonnances des 27 octobre et 12 novembre 1940, ensemble
notre déclaration organique du 16 novembre 1940;

Considérant que la situation résultant de l'état de guerre continue à
empêcher toute réunion et toute expression libre de la représentation na-
tionale;

Considérant que la Constitution et les lois de la République Française
ont été et demeurent violées, sur tout le territoire métropolitain et dans
l'Empire, tant par l'action de l'ennemi que par l'usurpation des autorités qui
collaborent avec lui;

Considérant que de multiples preuves établissent que l'immense

majorité de la Nation Française, loin d'accepter un régime imposé par la violence et la trahison, voit dans l'autorité de la France Libre l'expression de ses vœux et de ses volontés;

Considérant qu'en raison de l'importance croissante des territoires de l'Empire Français et des territoires sous mandat français ainsi que des Forces armées françaises qui se sont ralliées à nous pour continuer la guerre aux côtés des Alliés contre l'envahisseur de la Patrie, il importe que les autorités de la France Libre soient mises en mesure d'exercer, en fait et à titre provisoire, les attributions normales des pouvoirs publics.

Ordonnons:

Article 1er.--En raison des circonstances de la guerre, et jusqu'à ce qu'ait pu être constitué une représentation du peuple français en mesure d'exprimer la volonté nationale d'une manière indépendante de l'ennemi, l'exercice provisoire des pouvoirs publics sera assuré dans les conditions fixées par la présente ordonnance.

Article 2.--Il est institué un Comité National composé de Commissaires nommés par décret.

Le général de Gaulle, chef des Français Libres, est président du Comité National.

Article 3.--A partir de la première réunion du Comité National, l'exercice des pouvoirs publics sera soumis aux règles suivantes:

Les dispositions de nature législative feront l'objet d'ordonnances délibérées en Comité National, signées et promulguées par le chef des Français Libres, président du Comité National, contresignées et certifiées conformes par l'un ou plusieurs des Commissaires Nationaux. Ces ordonnances seront obligatoirement, et dès que possible, soumises à la ratification de la représentation nationale.

Les dispositions de nature réglementaire feront l'objet de décrets rendus par le chef des Français Libres, président du Comité National, sur la proposition ou le rapport de l'un ou de plusieurs des Commissaires Nationaux et contresignés par ce, ou ces Commissaires Nationaux.

Article 4.--Les Traités Internationaux et Conventions Internationales normalement soumis en vertu de la Constitution à l'approbation des Chambres, entreront en vigueur dès ratification par ordonnance rendue dans les conditions visées à l'article précédent.

Article 5.--Les Commissaires Nationaux, membres du Comité National exercent toutes les attributions, individuelles ou collégiales, normalement dévolues aux ministres français.

La compétence et les limites de chaque département administratif sont déterminées par décret.

L'un des Commissaires Nationaux est chargé par décret de la coordination générale entre les départements administratifs civils. Il est assisté par un Secrétaire Général, nommé par décret.

Les Commissaires Nationaux sont responsables devant le Chef des Français Libres, Président du Comité National.

Article 6.--Les représentants diplomatiques des puissances étrangères sont accrédités auprès du Chef des Français Libres, Président du Comité National.

Les représentants de la France Libre à l'étranger sont nommés par décret et accrédités par le Chef des Français Libres, Président du Comité National.

Article 7.--Le Chef des Français Libres, Président du Comité National, peut, s'il se trouve absent du siège du Comité National, déléguer tout ou partie de ses attributions, en ce qui concerne la signature des décrets et des conventions internationales non-visées à l'article 4 ci-dessus, à un Commissaire National délégué par lui comme Vice-Président du Comité en son absence.

Article 8.--Les Hauts-Commissaires, Délégués Généraux, Gouverneurs Généraux et Gouverneurs, disposent chacun, dans les limites de leur compétence, et dans le cadre des lois, ordonnances et règlements en vigueur, du pouvoir d'édicter toutes mesures générales ou individuelles d'application de ces lois, ordonnances ou règlements, par arrêtés.

Article 9.--Il sera pourvu ultérieurement, par ordonnance, à la constitution d'une Assemblée Consultative, destinée à fournir au Comité National une expression aussi large que possible, de l'opinion nationale.

Article 10.--Le Conseil de Défense de l'Empire Français, institué en vertu de l'Article 2 de l'ordonnance No. 1, du 27 octobre 1940, est présidé par le Chef des Français Libres, Président du Comité National.

La composition de ce Conseil est fixée par décret.

Il émet des avis consultatifs sur les questions relatives à la défense des territoires de l'Empire et à la participation des dits territoires à l'action de guerre. Ces avis font l'objet de consultations écrites ou télégraphiques, soit collectives à l'instigation du Chef des Français Libres, soit individuelles à l'initiative des membres du Conseil.

Article 11.--Le siège du Comité National est fixé par le Chef des Français Libres, Président du Comité National, là où il convient, pour assurer dans les meilleures conditions, l'exercice des pouvoirs publics et la direction générale de la guerre.

Article 12.--Sont abrogés les articles 2, 4, 5, et 6 de l'ordonnance No. 1 et l'ordonnance No. 2 du 27 octobre 1940, l'ordonnance No. 4 et les articles 2 et 3 de l'ordonnance No. 6 du 12 novembre 1940 et d'une manière générale toutes dispositions législatives et réglementaires contraires à la présente ordonnance.

Article 12.--La présente ordonnance sera publiée au "Journal Officiel de la France Libre."

Fait à Londres, le 24 septembre 1941

5. POSITION LÉGALE ET ORIENTATION POLITIQUE DE LA FRANCE LIBRE

The preceding texts indicate clearly the legal position of the Free French, and their refusal of the claims of the government at Vichy. Free France conceives of itself not only as a war government and temporary trustee of certain French interests, but as the true expression of the will of the captive French nation. Speculation as to the political tendencies and future plans of the Free French have frequently required definition of their position. The texts given here, by official spokesmen, throw some light on this point.

Ce que veut la France Libre

Si nous sommes des révoltés, nous sommes aussi des conservateurs. Nous entendons rester fidèles aux grandes traditions françaises d'honneur, de vaillance, de liberté. Dans la faible mesure de nos moyens, nous entendons honorer la signature que la France a apposée au bas de son traité d'alliance avec la Grande-Bretagne; nous entendons continuer à nous battre aux côtés de tous les pays victimes de l'Allemagne à l'égard desquels notre pays avait des engagements ou qui sont devenus les alliés de nos alliés, nous entendons perpétuer le bon renom de l'armée française; nous entendons conserver intacte la gloire dont nos aïeux ont orné notre drapeau; nous entendons maintenir la continuité entre la France victorieuse d'hier et la France de demain, libérée de la domination étrangère. Voilà ce que veut la France Libre. Voilà quel est le but suprême de tous ses efforts. Nous ne nous faisons pas d'illusions. Nous savons que la guerre sera encore dure et longue. Nous savons que nous n'atteindrons notre objectif qu'à travers toutes sortes de vicissitudes. Pour y parvenir nous avons dressé un programme d'action immédiate.

Il tient en trois points essentiels:

- a) La participation à la guerre.
- b) L'action sur l'Empire français.
- c) Le maintien du moral de la France.

- Maurice Dejean, 15 avril 1941

Fidélité aux principes démocratiques

Il est vrai qu'à cette question: "Que veut la France Libre?" certains, qui ne lui sont rien, se hâtent souvent de répondre à sa place. Aussi nous est-il arrivé de nous voir prêter à la fois les intentions les plus contradictoires, soit par l'ennemi, soit par cette sorte d'amis qui, sans doute à force de zèle, ne peuvent contenir à notre endroit l'empressement de leurs soupçons. L'une des rares distractions que m'accorde ma tâche

présente consiste à rapprocher parfois ces diverses affirmations. Car il est plaisant d'observer que les Français Libres sont jugés, le même jour, à la même heure, soit comme inclinant vers le fascisme, ou bien préparant la restauration d'une monarchie constitutionnelle, ou encore poursuivant le rétablissement intégral de la République parlementaire, ou même visant à remettre au pouvoir les hommes politiques d'avant-guerre, spécialement ceux qui sont de race juive ou d'obédience maçonnique, ou enfin poussant au triomphe de la doctrine communiste. Quant à notre action extérieure, nous entendons les mêmes voix déclarer, suivant l'occasion: ou que nous sommes des anglophobes dressés contre la Grande-Bretagne, ou que nous travaillons, au fond, de connivence avec Vichy, ou que nous nous fixons pour règle de livrer à l'Angleterre les territoires de l'Empire Français à mesure qu'ils se rallient. Il y a peu d'apparence que ce que nous pourrions dire ou faire mette un terme à ces allégations. Mais il y a quelque importance à ce que nous affirmions, devant nous-mêmes et devant les autres, quelle est notre politique.

L'article premier de notre politique consiste à faire la guerre, c'est-à-dire à donner la plus grande extension et la plus grande puissance possibles à l'effort français dans le conflit. Il va de soi que, dans tous les domaines, notre action se combine étroitement avec celle de nos alliés et plus directement avec celle de l'Empire britannique...

Si la situation de notre Patrie, écrasée, pillée, trahie, exige que nous nous absorbions dans la tâche de la guerre, nous ne pouvons pas nous détacher de ce que peut et doit être le destin intérieur de la nation...

Et c'est pourquoi l'article deux de notre politique c'est de rendre la parole au peuple dès que les événements lui permettront de faire connaître librement ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas.

Quant aux bases de l'édifice futur des institutions françaises, nous prétendons pouvoir les définir par conjonction des trois devises qui sont celles des Français Libres. Nous disons: "Honneur et Patrie," entendant par là que la nation ne pourra revivre que dans l'air de la victoire et sub-

sister que dans le culte de sa propre grandeur. Nous disons: "Liberté, Egalité, Fraternité," parce que notre volonté est de demeurer fidèles aux principes démocratiques que nos ancêtres ont tirés du génie de notre race et qui sont l'enjeu de cette guerre pour la vie ou la mort. Nous disons "libération," et nous disons cela dans la plus large acception du terme, car, si l'effort ne doit pas se terminer avant la défaite et le châtimement de l'ennemi, il est d'autre part nécessaire qu'il ait comme aboutissement, pour chacun des Français une condition telle qu'il lui soit possible de vivre, de penser, de travailler, d'agir, dans la dignité et dans la sécurité. Voilà l'article 3 de notre politique!

Général de Gaulle, 15 novembre 1941

Les Lois de la République restent en vigueur

En fait comme en droit nous ne connaissons et n'appliquons dans nos possessions que les lois en vigueur au 25 juin 1940. Nous ne connaissons qu'un régime: la République. Les initiales R.F. figurent sur tous nos édifices publics comme sur nos timbres. La devise "Liberté, Egalité, Fraternité," reste la nôtre. Nous ne pouvons d'ailleurs oublier au moment où c'est l'empire colonial qui contribue à refaire la France, que c'est la république qui a donné à la France la plupart de ses colonies.

Tant donc, que le peuple français n'aura pas aboli la République Française, celle-ci restera le seul régime légal. Le général de Gaulle n'usera des pouvoirs qu'il détient--je suis formellement autorisé à le déclarer--pour favoriser ni une restauration monarchique, ni l'établissement d'un régime dictatorial quel qu'il soit.

Si le peuple français désire modifier ses institutions antérieures, il le fera. Mais c'est par l'intermédiaire de ses représentants librement élus, après la libération du territoire qu'il fera entendre sa voix. Ni de Gaulle, ni personne ne peut substituer sa décision à celle du peuple souverain.

- Pierre Tissier, 26 janvier 1942

Mission de la France Libre

Les uns reprochent à la France combattante son caractère exclusivement militaire. D'autres au contraire lui font grief de prétendre jouer un rôle politique, pour ne rien dire de ceux qui l'accusent de tendre vers le fascisme ou le communisme, ou bien encore de vouloir restaurer purement et simplement le régime d'hier.

Il est bon d'adopter à l'égard de toutes ces manœuvres, que dictent soit la crainte, soit l'ambition, soit la conscience d'avoir trahi ou négligé le devoir national, une attitude claire et ferme. Cette attitude peut s'inspirer des principes suivants: la France combattante a un caractère militaire. Elle représente en effet la France demeurée dans la guerre. La France combattante a en même temps une mission politique. Cette mission n'a rien à voir avec les luttes de partis ou les querelles de classes. La politique, telle que nous la concevons, doit s'entendre dans le sens le plus noble du mot, qui est en même temps son sens étymologique: C'est le soin des intérêts de la Cité, en l'espace de la Nation Française.

- Communiqué du Comité National de la France Libre, Londres, 11 mai 1942

Le rôle de la France Combattante

Récemment, j'ai lu dans des journaux américains, dans des dépêches américaines et dans des déclarations de certaines personnalités américaines, l'appréciation suivante au sujet de la France combattante "Il convient que la France combattante reste exclusivement une organisation militaire."

Pour appuyer cette thèse, ces journaux, ces personnalités, disent "Les Français combattants eux-mêmes ne veulent pas faire de politique."

Et puisque, disent les journaux et ces personnalités, les Français combattants eux-mêmes ne veulent pas faire de politique, ils ne sont pas qualifiés pour représenter au point de vue national les intérêts généraux de la France parmi les Démocraties et doivent rester exclusivement une organisation militaire. Je pense et tous les Français combattants pensent, et un très grand nombre de Français pensent que c'est là jouer sur les mots.

En fait exact que les Français combattants et l'immense majorité

des Français en France ne veulent pas actuellement se diviser dans des luttes de politique intérieure. Cela est parfaitement exact. Les Français combattants ne sont d'aucun parti. Ils comprennent des hommes de tous les partis, de toutes les opinions, qui sont rassemblés sur une seule question qui est la libération de la France. Mais cela ne signifie pas du tout que la France combattante doit être enfermée purement et simplement dans une organisation exclusivement militaire, c'est demander au Général de Gaulle de fournir des morts et des blessés pour les champs de bataille, des morts pour les pelotons d'exécution, sans que la France n'en tire aucun avantage national parmi les Démocraties. La France combattante combat pour les intérêts généraux de la France qu'elle prétend représenter. En outre elle veut rassembler le peuple français dans la guerre. Comment rassembler le peuple français dans la guerre si la France combattante n'a pas autre chose qu'un caractère exclusivement militaire? Et enfin, c'est un fait que la France combattante a la charge d'administrer des territoires importants, qu'elle exerce au nom de la France le mandat français sur les Etats du Levant et qu'elle est donc obligée de ne pas s'en tenir à un rôle exclusivement militaire.

-Déclarations du Général de Gaulle, conférence de presse, Londres, 27 mai 1942. (Le texte complet de cette importante interview se trouve dans "Pour la Victoire", New York, 6 juin 1942)

6. LA FRANCE LIBRE, PORTE-PAROLE DE LA FRANCE

In addition to its military and political role, Free France is concerned with the problem of interpreting and representing France in the world. This requires a close contact with France, through radio broadcasts and various secret channels. Outside of France, a free press flourishes in England, in the Americas and in other parts of the world. Official Free French delegations and volunteer committees continue the task of representing the liberal and democratic traditions of the nation. In New York, for example, the "Ecole Libre des Hautes Etudes" (under the presidency of Henri Focillon) groups French and French-speaking university professors, offers courses, conducts examinations and grants diplomas, according to the traditional French system.

At the heart of all this activity there is a profound spiritual dilemma. The following document may serve to suggest the moral debate which haunts the France of 1940-1942

Dialogue entre un Français Libre et un Homme de Vichy
(conversation imaginaire)

LE FRANÇAIS LIBRE: Nous sommes des gens conscients que l'honneur et la liberté de la France sont exilés et qu'il faut les ramener à la maison.

L'HOMME DE VICHY: Non! la France n'est pas en exil. Elle est à Vichy. Elle est Vichy même. Nous sommes le gouvernement légitime, constitutionnel de la France. Si c'est notre bon plaisir d'abolir toute constitution, vous n'avez rien à dire. A défaut de raisons nous avons des mitrailleuses nouveau modèle et cette bonne vieille guillotine. La France ayant été parfaitement battue doit être parfaitement soumise. Que parlez-vous de liberté? Vous voulez donc faire de la peine au Maréchal? Au reste, la liberté, personne ne sait vraiment ce que c'est.

F. L.: Nous ne savons peut-être pas ce que c'est que la liberté. Mais nous savons très bien ce que c'est que la servitude. Et une bonne douzaine de nations subjuguées le savent avec nous. Ce que nous demandons c'est qu'à la servitude que nous infligent nos vainqueurs ne s'ajoute pas celle que nous infligent nos gouvernants. C'est qu'on ne prétende surtout pas nous faire aimer la servitude et qu'avec une pédante cruauté on ne nous fasse pas passer pour la solution de nos maux ce qui est le plus grand des malheurs: l'esclavage.

H. V.: Ce que vous appelez esclavage, c'est l'Ordre. Car nous sommes l'Ordre. Nous sommes même l'Ordre nouveau, celui de MM. les Nazis. C'est très beau l'Ordre nouveau. Il n'est pas encore achevé et voyez en quel état il a déjà mis l'Europe et mettra le monde entier si ces maudits démocrates le laissent faire. L'Ordre nouveau, c'est beau comme une caserne. Et si vous ne voulez pas entrer dans cette caserne, on vous mettra dans une prison.

F. L.: Mais, Messieurs de Vichy, avant de nous mettre en prison, consente à nous entendre: Cet Ordre nouveau d'où vient-il et où va-t-il au juste? Vous savez que tout le monde n'est pas d'accord à ce sujet. Vous le regardez, vous, comme "la vague de l'avenir", mais la plupart des gens le regardent comme une espèce de raz de marée venu des profondeurs de l'instinct prussien de conquête. Croyez-vous sérieusement que la France doive mettre son honneur et son intérêt à favoriser une entreprise de pangermanisme?

H. V.: Ne parlons pas honneur, s'il vous plaît. C'est un mot de Gaulliste. Mais parlons intérêt. Car l'intérêt c'est notre fort à nous autres. L'intérêt de la France, bien entendu. Nous ne sommes pas des rêveurs comme vous, mais des réalistes. Nous voyons les choses telles qu'elles sont.

F. L.: Mais, messieurs, ne les voyez-vous pas aussi dans l'avenir, cet avenir que vous acceptez, que vous appelez et qui est, suivant vous, le triomphe de Hitler? Pouvez-vous contester que depuis plus d'un an vous avez joué la France sur ce triomphe? Votre position affichée n'est-elle pas que la France doit être du côté du gagnant et n'est-il pas entendu dans votre pensée que le gagnant c'est Hitler?

H. V.: Mais ne l'est-il pas en effet? Les trois quarts de l'Europe sont dans ses mains.

F. L.: Pour le moment. Mais votre pari et votre certitude engageaient l'avenir, tablaient sur l'avenir, sur la conclusion ultime. Et c'est là le hic. Car enfin, si vos experts s'étaient trompés une fois de plus? Vous savez bien qu'ils avaient prédit il y a quinze mois la chute de l'Angleterre dans les quinze jours. Or, l'Angleterre a tenu et tient toujours.

H. V.: Si l'Angleterre a tenu c'est que l'Angleterre est une île.

F. L.: Mais ne l'était-elle pas déjà il y a quinze mois?

H. V.: Vous n'êtes pas sérieux. Laissez-moi finir--et si la France n'a pu tenir c'est qu'elle n'avait pas assez de tanks ni d'avions et qu'elle était envahissable à merci une fois tournée la ligne Maginot.

F. L.: Mais dans cet état de choses vos experts d'aujourd'hui n'ont-ils aucune responsabilité? Je me suis laissé dire que tels d'entre eux et non des moindres étaient de fort gros bonnets dans le Conseil supérieur de la Guerre. Le pauvre Gamelin était-il le seul à ne pas aimer les tanks et à traiter de songe-creux le général de Gaulle qui clamait dans le désert pour une armée motorisée? Gamelin était-il le seul à faire confiance en la ligne Maginot, cette barrière de ciment et d'acier terminée par du néant?"

H. V.: Laissons-là ces questions techniques auxquelles vous ni moi n'entendons rien. Laissons le passé. Ce qui est fait est fait. Ce qui est fait c'est notre défaite, une défaite achevée et parfaite. Ce qui est fait aussi c'est l'Armistice, un Armistice honorable et qui respecte notre souveraineté, si on n'est pas trop exigeant en fait d'honneur et de souveraineté. On ne juge pas l'Armistice, entendez-vous! C'est trahison. C'est aussi une sottise. On ne juge pas l'inévitable. De quel droit décideriez-vous, de New York ou de Boston, qu'il eût fallu faire encore tuer des Français par MM. les Allemands? Ne valait-il pas mieux garder ces Français en réserve contre l'Anglais qui est un perfide, contre le Russe qui est un communiste, contre le Juif qui est un mécréant et contre la République qui est tout cela? Vous voyez que je vous livre ici le fond de notre pensée. J'exagère un peu mais c'est pour me faire mieux comprendre de vous qui avez la tête dure. Mais vous croyant peu capable de pénétrer notre haute et profonde politique, je vous servirai un argument bien clair et qui vous touchera: il fallait faire l'Armistice pour que la France vive, pour que la France ait de quoi manger. Comprenez-vous?

F. L.: Je comprends fort bien et cette raison me toucherait beaucoup si elle était juste. Mais elle ne l'est pas. Personne n'a su nous convaincre que la France a plus à manger dans l'état actuel des choses qu'elle ne l'aurait autrement. Nous payons 400,000,000 de francs par jour pour le plaisir d'avoir les Boches chez nous. En fait de vivres comme d'argent ils nous prennent tout, et les gens de votre bord viennent nous dire que c'est la

faute aux Anglais. Cette arithmétique me déconcerte.

H. V. : Mais malheureux ! ne songez-vous pas que la seule alternative à l'armistice était de voir l'Allemand occuper toute la France. Aimez-vous cette idée-là ?

F. L. : Je ne l'aime pas du tout. Mais je déteste plus encore l'idée de voir l'Allemand dominer, opprimer, pressurer les parties même de la France où officiellement il n'est point. Je déteste l'idée qu'on veuille nous forcer à aimer cela, à faire de notre servitude un bienfait. Je déteste, non le consentement, peut-être inéluctable, de nos gens de Vichy à notre défaite, mais leur contentement. Je déteste de voir des hommes eux-mêmes chargés d'inexpiables fautes nous prêcher l'expiation pour le peuple. Je déteste surtout cette façon qu'on a de vouloir absolument que la France--la France!--se fasse solidaire et complice d'une hideuse doctrine de la Force, et endosse l'abominable lettre de change qu'un Hitler a tirée sur les puissances du mal.

H. V. : Chansons que tout cela ! Vous allez encore me parler d'honneur et de liberté. Or, c'est de l'Ordre Nouveau qu'il s'agit. Il n'est pas question de savoir si vous aimez cela ou non. Que nous le veuillons ou non, il nous faut aller à l'Ordre Nouveau parce que l'Ordre Nouveau triomphera.

F. L. : Mais nous revenons à la question de fait, ô réaliste ! Qui vous dit que Hitler gagnera ?

H. V. : Il a déjà gagné ! C'est fait. C'est couru. Demandez à Laval, à Déat, à Jean Luchaire. Ils sont payés et bien payés pour le savoir. L'Amiral Darlan le croit dur comme fer, le sait plutôt. Hitler en personne le lui a assuré à Berchtesgaden.

F. L. : Mais tout de même, il semble bien que les choses changent de jour en jour, et ne changent pas pour le mieux de Hitler. Il y a des symptômes que l'on doit voir même à Vichy, car ils crèvent les yeux. Tenez ! ne serait-ce que les Russes.

H. V. : Les Russes ! parlons-en ! D'abord ce sont des communistes. Et c'est tout dire. Et puis il est clair que les Allemands les enfoncent partout. Et l'armée nazie avance un peu lentement c'est pour mieux savourer la vic-

toire. Enfin vous allez voir ce que vous allez voir quand arrivera sur pied la légion anti-bolchévique. Ils sont là 400 hommes qui feront merveille comme 40. Je m'étonne que vous ne me parliez pas des Etats-Unis qui sont en guerre sans y être tout en y étant, mais qui, enfin, je l'avoue, inquiètent bien un peu Herr Hitler. Mais les gens renseignés savent bien que les Etats-Unis sont neutres. C'est officiel. Croyez-moi! Prenez notre Ordre Nouveau, car il a déjà pris toute l'Europe.

F.L. : Il n'a pas pris les consciences. Partout les peuples subjugués s'insurgent La résistance gagne comme une flamme La France, la pauvre France, n'espère plus qu'en ceux dont nos officiels voudraient faire ses ennemis, et en ceux comme nous dont ils voudraient faire des traîtres

H.V. : Ah, mais! ah, mais! seriez-vous un de Gaulliste, par hasard?

F. L. : Par hasard! non, mais de mon libre choix, de ma volonté pleine, de tout mon cœur.

- par Louis Cons, septembre 1941.
(mort à Cambridge, Mass., le 19 avril 1942)



THE FRENCH COLONIAL EMPIRE

The Armistice of June 1940 affected not only the situation of European France, but of the whole French Colonial Empire extending to all parts of the world. Thus, the problems presented in the preceding chapters have been projected on to the larger stage of the Empire. This Colonial Empire, too, is divided: there are occupied and "unoccupied" zones, with resistance movements under the surface; there is the free Empire still fighting in the war. Frenchmen of the Empire have been subject to the same conflicting pulls as have their compatriots in France. On the one hand there has been the summons to accept defeat and the call to collaboration in a New Order; on the other hand, the refusal to accept defeat as final and the call to continue resistance in a war still in progress. And, as in France, there have been those who believed that some sort of intermediary "independent" position was possible--a policy of "attentisme", neutrality or isolation.

If the situation in the Empire thus reflects the situation in France, it must not be forgotten that each colony presents an individual problem, determined by the particular character of the colony, the local conditions, and especially by its strategic position in the war.

It is unfortunately not possible to give here a detailed documentary history of each colony. The maps and general description of the present status of the Empire may serve as a starting-point for further investigation. The Bibliography describes some of the available material. The texts given below merely suggest some of the problems.

1. STATUS OF THE FRENCH EMPIRE - (JUNE 1942)

AFRICA

AFRIQUE DU NORD
(Maroc, Algérie,
Tunisie)

Vichy. General Weygand sent in September, 1940 as Marshal Pétain's "delegate-general" to Africa. Recalled and retired in November, 1941.

AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE: A.O.F.

Vichy. Unsuccessful attempt by Free French and British to rally the colony at Dakar, September 1940.

**AFRIQUE EQUATORIALE
FRANÇAISE: A. E. F.**
(Tchad, Gabon, Moyen-
Congo, Oubangui-Chari,
Cameroun)

Free French. Joined the Free French in
August 1940.

SOMALIE FRANÇAISE
(capitale: Djibouti)

Vichy, but under close British surveillance.

MADAGASCAR
(& îles Réunion,
etc.)

Naval base of Diego Suarez and adjoining terri-
tory occupied by British, in behalf of United
Nations, May 1942. Announcement, May 13,
Free French would participate in adminis-
tration.

ASIA

SYRIE & LIBAN
(mandats)

The mandated territories of Syria and Lebanon
were occupied by the Free French and British
in the course of the campaign of June-
July 1941. In September 1941, Free French
authorities proclaimed the independence of
Syria, in November 1941, the independence
of Lebanon.

**ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS DE L'INDE**
(Chandernagor, Yanaon,
Pondichéry, Karikal,
Mahé)

The territories of French India joined the Free
French, September 9, 1940.

INDO-CHINE (Cochin-
chine, Tonkin, Cambodge,
Annam, Laos)

Remains under the nominal control of the govern-
ment at Vichy. Occupied by the Japanese who
began gradual penetration immediately after
the Armistice of June 1940, completed a year
later with the "protocol between France and
the Japanese Empire concerning the common
defense of French Indo-China", signed at
Vichy, July 29, 1941.

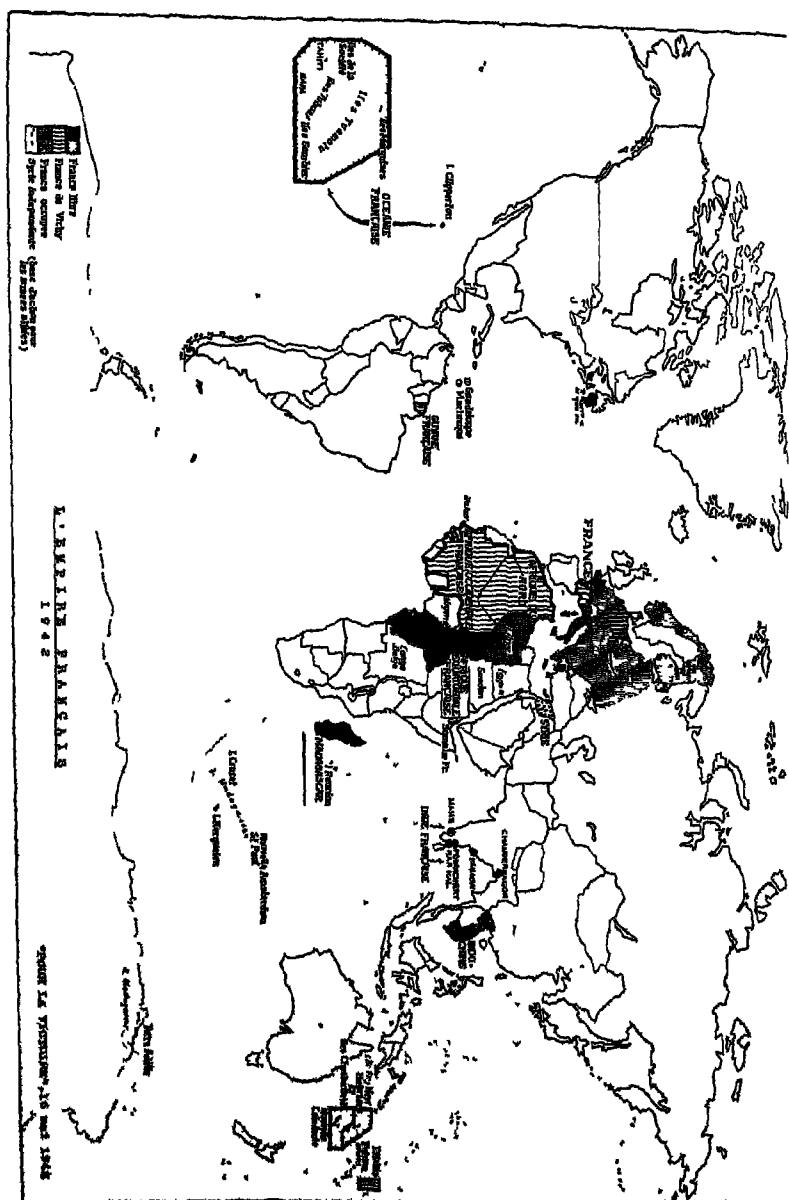
OCEANIA

NOUVELLES HÉBRIDES
(condominium franco-
britannique)

Free French, since July 20, 1940.

NOUVELLE CALÉDONIE

Free French, since September 20, 1940. United
States troops have been cooperating in the
defense of these islands since March 1942.



ETABLISSEMENTS FRAN- ÇAIS DU PACIFIQUE (Archipel de la Société - Tahiti, etc.; Archipel des Marquises; etc.)	<u>Free French</u> , since September 2, 1940.
--	---

AMERICA

ANTILLES FRANÇAISES (Guadeloupe, Martinique, Marie Galante, St. Barthélemy, St. Martin)	<u>Vichy</u> , but under close U. S. surveillance. In October 1940 Admiral Henri Robert was named "High Commissioner for French, Territories in the Western Hemisphere."
--	---

GUYANE FRANÇAISE	<u>Vichy</u> , but under close U. S. surveillance.
------------------	--

SAINT-PIERRE & MIQUELON	<u>Free French</u> , since December 24, 1941.
----------------------------	---

2. POLITIQUE COLONIALE DU GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL PÉTAIN

In June 1940 the first impulse of many colonial administrators was to continue resistance, as the Dutch were doing, and not accept the Armistice. This initial reflex was rapidly broken by the replacement of key officials. Thus, through the instrumentality of the government at Vichy, the Axis powers obtained the "neutralization" or immobilization of a large part of the French Empire. If this did not always mean active "collaboration", it was in fact a form of passive collaboration.

In July, August and September 1940, French territories in India, in the Pacific and in Equatorial Africa rallied to the Free French banner of General de Gaulle. These "tentatives de dissidence," as they are termed by official spokesmen, in turn provoked drastic measures on the part of the government at Vichy. In the early autumn of 1940 the Armistice terms were, apparently, sufficiently relaxed as to permit the "defense of the Empire." At this same time wide powers were granted to colonial pro-consuls (General Weygand in Africa, Admiral Robert in the Western Hemisphere, Admiral Decoux in Indo-China, etc.) From this time on a vigorous propaganda campaign has been waged against "dissidence." The themes of national unity, solidarity with the stricken French at home, absolute confidence in the Marshal, etc., have been stressed. The clashes at Dakar and in Syria have been systematically played up. Denationalizations, condemnations in absentia, and threats of reprisals have also been employed. It is probable that this control over a portion of the

Empire has given the French delegates at Wiesbaden a certain bargaining power. Official spokesmen have constantly maintained that the Empire would be defended against all outside powers

The following texts give characteristic examples of official declarations.

Message aux populations de l'Empire Maréchal
Pétain, 10 septembre 1940

Français,

Pour la première fois depuis l'armistice, la voix de la France est entendue de son Empire J'ai voulu que le premier message adressé aux populations d'outre-mer, à leurs gouverneurs, à leurs colons, aux citoyens, sujets et protégés français, fût le message du chef de l'Etat Ce message est un message de vérité et de confiance

La France a perdu la guerre. Les trois cinquièmes de son territoire sont occupés Elle s'apprête à connaître un hiver pénible Elle doit faire face aux tâches les plus rudes Mais son unité--une unité forgée par mille ans d'efforts et de sacrifices--reste intacte.

Elle ne peut être mise en cause. Aucune tentative, de quelque côté qu'elle vienne, de quelque idéal qu'elle se pare, ne saurait prévaloir contre elle.

Le premier devoir est aujourd'hui d'obéir.

Le second est d'aider le gouvernement dans sa tâche, de l'aider sans arrière-pensée, sans réticence.

A la voix de la Patrie, l'Empire, ce plus beau fleuron de la couronne française, saura répondre présent!

Ordre du jour de l'Amiral Darlan
24 septembre 1940

Après l'annonce faite par Churchill dans son discours du 14 juillet, que la flotte britannique n'attaquerait plus désormais de navires de guerre français, après la promesse solennelle de de Gaulle à ses troupes égarées qu'il ne porterait jamais les armes contre sa patrie, les Anglais, appuyés par de Gaulle, attaquent partout nos colonies, et en particulier Dakar, sous



Propaganda Poster published by
the "Secrétariat Général de l'Information"
à VICHY

le prétexte de les protéger.

Il n'y a à Dakar que des Français. Dakar n'est menacée par personne. En cherchant à occuper cette clé de l'Atlantique, les Anglais ne poursuivent que leur intérêt personnel.

Faisant suite à l'assassinat de nos camarades de Mers-el-Kébir et aux traitements indignes infligés aux marins réfugiés en Angleterre, la nouvelle agression britannique ne vise à rien moins qu'à affamer nos familles, à ruiner notre malheureux pays et à démembrer son empire.

Notre fermeté saura les arrêter. Les forces terrestres, maritimes et aériennes d'Afrique ont déjà repoussé les tentatives de débarquement, infligé des pertes aux navires agresseurs et déclenché des actions de représailles.

Suivons l'exemple de ces vaillants en nous rappelant, comme disait Jeanne d'Arc, que "la paix se gagne à la pointe de la lance". Le gouvernement compte sur l'ardent patriotisme de la flotte pour la défense de l'Empire.

Message du Maréchal Pétain sur la dissidence
10 avril 1941

L'orgueil de la France, c'est non seulement l'intégrité de son territoire, c'est aussi la cohésion de son Empire. Le lien qui unit si étroitement les éléments les plus divers, ce sont les luttes, les sacrifices des meilleurs de vos fils qui l'ont créé.

Mais voici qu'une autre propagande subtile, insidieuse, inspirée par des Français, s'acharne à le briser. Un instant suspendus, les appels de la dissidence reprennent sur un ton chaque jour plus arrogant. L'œuvre de mon gouvernement est attaquée, déformée, calomniée.

Je défends mon gouvernement.

Il y a cinq mois, j'ai envoyé en Afrique le chef le plus distingué de notre armée; à Alger, à Rabat, à Tunis, à Dakar, le général Weygand a fièrement montré ce qu'est et doit être l'unité française. Il y a un mois j'ai confié aux grandes responsabilités du pouvoir le chef de notre marine. Je le sais passionné de l'honneur et de l'intégrité de la France. L'amiral

Darlan a toute ma confiance.

L'honneur nous commande de ne rien entreprendre contre d'anciens alliés.

Mais l'intégrité du pays exige que soient préservées les sources de notre ravitaillement vital, que soient sauvegardés les postes essentiels de notre Empire. C'est contre ces nécessités que s'insurgent chaque jour les propagandistes de la dissidence.

La dissidence est née, en juin 1940, du sursaut des Français d'outre-mer qui les poussait à poursuivre la lutte, du sentiment que la France ne saurait sur son propre sol entreprendre l'œuvre de redressement nécessaire.

A cette première erreur, mise à profit par les chefs de la dissidence, se sont bien vite joints la volonté d'exploiter le désarroi des Français d'outre-mer, l'espoir de dresser le pays, par un constant appel à l'indiscipline, contre l'effort de relèvement national.

Du sang français a déjà coulé dans des luttes fratricides. C'en est assez.

A tous ceux qui, loin de la mère patrie ou dans la brousse équatoriale ont résisté courageusement aux appels, aux pressions, aux menaces, j'adresse mon expression de la reconnaissance nationale. J'ajoute que la patrie reste ouverte à toutes les fidélités.

Aux Français qui s'interrogent et doutent, je demande de mesurer les progrès que notre pays a réalisés depuis neuf mois; entre ces réalisations et les promesses trompeuses de la dissidence, leur choix sera vite fait.

Pour un Français, il n'y a pas d'autre cause à défendre, ni à servir, que celle de la France.

Si nous devons espérer, notre espoir est en nous. Il est en nous seuls. Il est dans notre attachement à notre sol, dans notre volonté de vivre, dans la fraternité étroite qui nous tient tous solidaires et unis.

Il n'y a pas plusieurs manières d'être fidèle à la France. On ne peut pas servir la France contre l'unité française, contre l'unité de la mère

patrie et l'Empire

Mon gouvernement est pleinement et absolument d'accord avec moi.

Il n'y a, aujourd'hui comme hier, qu'une France. C'est celle qui m'a confié son salut et son espoir

Servez-la avec moi de tout votre cœur.

Par là, et par là seulement, nous assurerons son destin.

Message du Général Dentz,
Haut Commissaire de France en Syrie, 6 Juin 1941

L'ordre est net défendre nos possessions. Les défendre avec toutes nos propres forces. Cet ordre, je sais que vous l'exécuterez parce qu'il est clair comme l'épée du Maréchal S'il le faut, nous verrons vos poings se serrer sur les crosses de vos armes, sur le volant des chars, sur les manches des avions et sur les drisses des pavillons hauts. Je vais, ce soir, faire le point avec vous comme on le fait au cours des traver-sées périlleuses semées d'écueils Je vais d'abord dissiper les brumes dont les propagandes insensées essayent d'obscurcir à vos yeux l'horizon vers lequel nous marchons

Voici les faits. des avions étrangers venant d'Ouest et se dirigeant vers l'Est firent escale en Syrie pour continuer leur chemin. Ils repassent dans les mêmes conditions d'Est vers l'Ouest. A cette occasion un flot de mensonges fut répandu. On vous dit que la France abandonnait sa direction, qu'elle quittait la Syrie. Ceci est faux, la France continue à tenir la barre. elle ne quittera pas le navire qu'elle doit conduire au port.

On disait que des troupes allemandes relevaient les troupes françaises se retirant: c'est faux et vous le savez bien.

Il n'y eut jamais de troupes allemandes en Syrie et au Liban. On vous dit que des contingents débarquèrent à Lattaquie. C'est faux. On vous dit qu'un détachement de 500 hommes débarquèrent à Beyrouth d'un navire hôpital. C'est faux, vous le savez aussi bien que moi puisque vous n'ignorez pas qu'on ne viole pas l'emblème de la France.

Que reste-t-il de tous ces mensonges? du vent. L'horizon est dégagé,

maintenant la route est claire Où conduit-elle? Je vais vous le dire.

Le Gouvernement décida de modifier sa ligne de politique à l'égard de l'Allemagne. Pourquoi? Parcequ'il veut que la France affamée par le blocus, étranglée par le lacet de la ligne de démarcation et atteinte dans son avenir par la captivité de centaines de milliers de ses enfants puisse vivre.

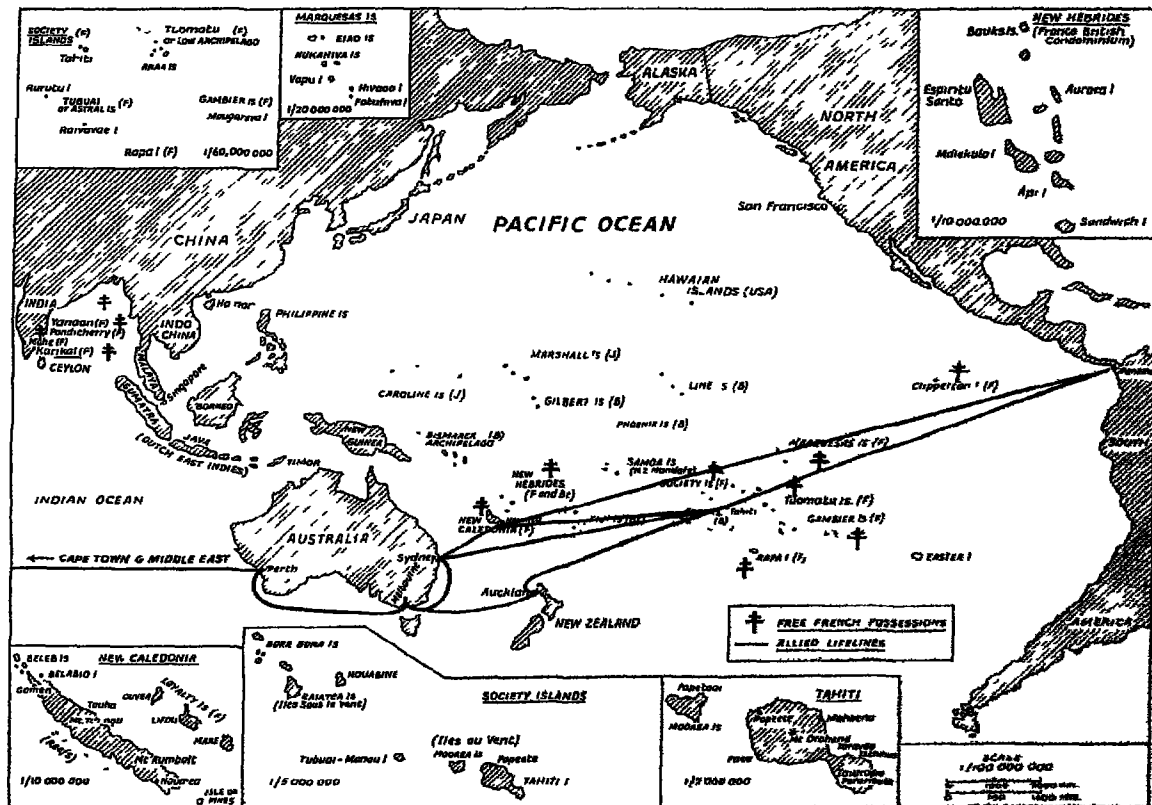
Ce qu'on attend de cette nouvelle politique? Simplement que pendant l'hiver la France ne meure pas de faim, de froid, de misère On fit reluire à vos yeux l'image d'une victoire hypothétique ressuscitant dans les années qui suivront la France dans toute sa puissance. Il est certain que si rien n'est entrepris dès maintenant pour assurer la subsistance de la France il n'y aurait plus, à un moment, un seul Français en France. Il faut d'abord que la France vive. Telle est la réalité.

Pour cela, que nous demande t-on? Prendre les armes contre qui-conque? Non. Faire appel à l'aide de quiconque? Non. On vous demande simplement--et ceci le Maréchal l'exige--que nous maintenions les possessions des territoires qui nous appartiennent ou qui sont confiés à notre garde, rien de plus, rien de moins,

Dans ce que l'on vous demande est-il quelque chose qui puisse froisser la conscience la plus chatouilleuse? Quelque chose qui soit contraire à l'honneur et aux intérêts de la France? Non Je lis la réponse dans vos yeux, dans les yeux de vous tous pensifs et fixant le cadran de l'appareil qui vous apporte mes paroles.

Le Drapeau flotte ici, à côté du cèdre du Drapeau Libanais et des étolles du Drapeau Syrien. Vous le maintiendrez ferme parce que c'est votre devoir, parce que c'est l'honneur, parce que c'est le voeu des Libanais et des Syriens qui ne veulent d'autres émancipateurs que vous. Vous m'avez entendu, vous m'avez compris, je n'en dis pas plus. Maintenant à vos postes.

178



3. AUX QUATRE COINS DE L'EMPIRE

The following texts, from Free French sources, provide glimpses of different parts of the French Empire during 1940-1942.

Répercussions de l'Armistice en Indo-Chine

Les semaines depuis l'attaque du 10 mai 1940 furent dramatiques pour les Français d'Indo-Chine, à cause de l'éloignement et de l'absence de nouvelles précises et détaillées, dramatiques aussi puisqu'à cause de notre situation toute spéciale d'une poussière de protégés français à côté de 23 millions de populations protégées, il nous fallait tenir le coup, sauver la face, et espérer malgré les pires nouvelles. Je n'oublierai jamais le soir du 14 juin où nous apprîmes tous ensemble, au poste de radio, la nouvelle de l'entrée des Allemands à Paris.

Les Japonais, toujours attentifs aux preuves de faiblesse de l'adversaire, avaient déjà présenté un ultimatum à notre ambassadeur à Tokyo, exigeant la présence d'une mission japonaise à Hanoï ainsi que le droit de contrôler l'absence de contrebande de guerre en direction de la Chine. Eût-il alors fallu les repousser? Le général Catroux qui demandait des armes à la métropole depuis des mois n'en avait pas encore obtenu; il crut mieux faire en traitant avec les Japonais, tout en dépêchant aux Etats-Unis une mission chargée d'acheter armement et surtout avions pour assurer ensuite la possibilité de résister. Hélas, le général Catroux fut relevé de ses fonctions après l'armistice et la mission ne put réussir aux Etats-Unis à cause d'un retard qui coïncida avec l'intégration apparente de l'Indo-Chine dans le système de l'Axe.

Comment les Français de là-bas ont-ils pris la nouvelle de l'armistice? Croyez-moi, nous étions indignés autant que bouleversés; nous ignorions évidemment l'étendue du désastre, mais nous savions dès le 16 juin que l'Angleterre avait généreusement offert à la France une sorte de double nationalité franco-britannique; nous ne pouvions pas supposer qu'une désorganisation aussi étendue des leviers de commande avait anéanti temporairement les possibilités de résistance de notre nation. Le dimanche

23 juin, tout un groupe d'anciens combattants français et annamites s'était porté en foule devant la demeure du Consul Britannique à Saigon, réclamant sa présence et l'assurant de notre fidélité et de notre amitié. Les uns après les autres les Gouverneurs des diverses parties de l'Empire protestaient contre l'armistice, et combien nous aurions voulu, un grand nombre d'entre nous, continuer la résistance, nous qui ne nous étions même pas battus!

Comment se fait-il que l'Indo-Chine n'a pas eu le geste d'énergie nécessaire pour résister à l'emprise japonaise, et se solidariser avec les Français libres en poursuivant la lutte avec l'Empire Britannique? C'est une question angoissante et complexe, qui peut peut-être se résumer ainsi: crainte de représailles et défaut d'armement.

On savait les sympathies qui unissaient le général de Gaulle et le général Catroux, on les connaissait sans doute à Vichy pour avoir relevé celui-ci de ses fonctions dès le 25 juin. Il est certain que son autorité en Indo-Chine s'est trouvée diminuée dès que la nouvelle a été connue; car l'armature du milieu fonctionnaire est extrêmement puissante dans une colonie aussi éloignée de la métropole où le représentant de l'autorité est revêtu du prestige de la mère patrie. Or les fonctionnaires, même les plus sympathiques, ne voulaient pas se séparer de la France de peur de perdre leurs droits à la retraite, sentiment humain certes pour des gens qui ne sont pas jeunes et qui ont de la famille à soutenir. Mais sentiment à courte vue puisque leur retraite en qualité de fonctionnaires d'Indo-Chine dépendait à coup sûr de la rétention par la France de sa qualité de puissance protectrice, et cette qualité était mise en danger bien plus sûrement par les concessions faites peu à peu aux Japonais que par l'affirmation que nous continuons la lutte auprès de la Grande Bretagne.

N'oublions pas qu'en juin 1940, le Gouvernement français avait misé sur la défaite de la Grande Bretagne et avait ainsi tenté d'intimider et de paralyser les noyaux de résistance de l'Empire français. Il faut dire aussi à la décharge des Français d'Indo-Chine que la menace japonaise doublée

plus tard de la menace thaïlandaise était à la fois précise et proche, et l'aide britannique ou américaine, au contraire, plus lointaine et hypothétique. Il faut savoir aussi que le gouverneur général Decoux a résisté tant qu'il a pu aux Japonais et qu'il n'a cédé que sur pression de la métropole, actionnée sans doute par les Allemands. Le drame de l'Indo-Chine n'est qu'en petit le drame de toute la France.

- Aline Chalufour

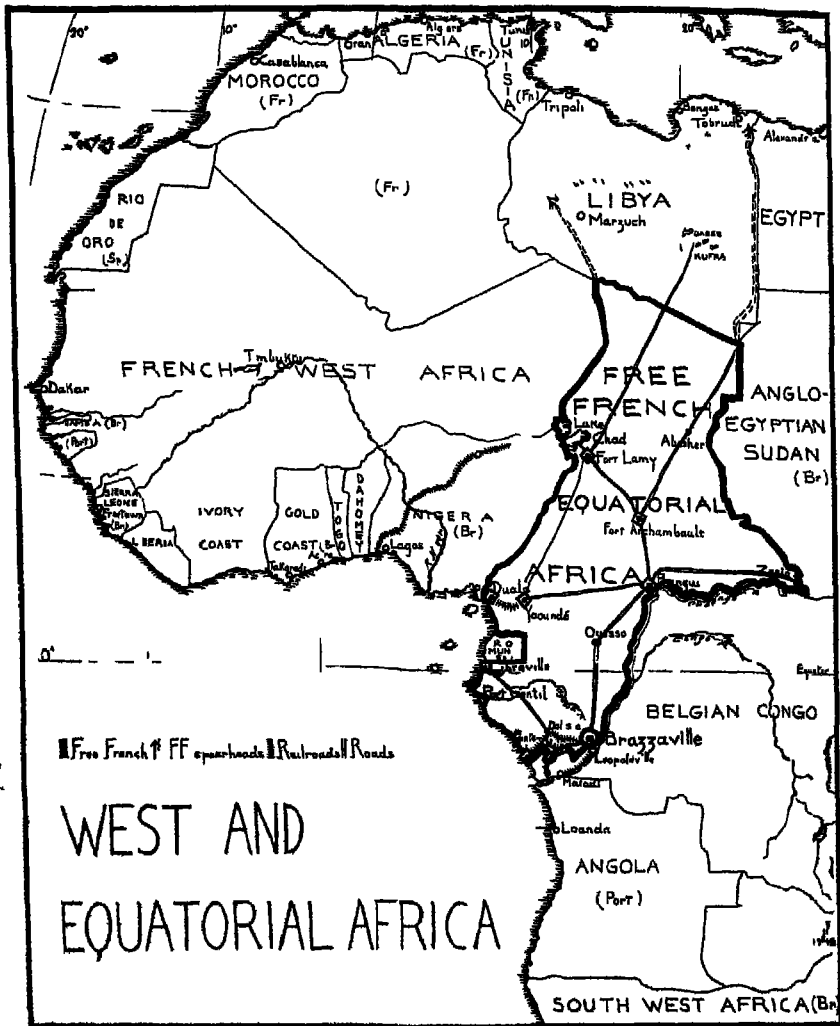
Brazzaville Capitale de l'Empire Français Libre

Probablement la chose la plus étonnante qui vous frappe en Afrique Française Libre est le progrès matériel qui résulte de l'effort conjugué, de l'esprit commun, d'un groupe d'hommes qui se sont ralliés autour de la Croix de Lorraine des Forces Françaises Libres.

Il y a un an à peine, Brazzaville était une petite ville coloniale, tranquille, dépendant en grande partie de sa sœur plus grande et plus prospère, Léopoldville, tout juste de l'autre côté du fleuve, dans le Congo Belge.

Ce tableau a changé du tout au tout. Brazzaville s'est attaché aujourd'hui de toutes ses forces à la tâche de jouer un rôle important dans l'effort de la guerre. A côté des marchands pittoresques Haoussa venant du Cameroun et des Batekes magnifiques venant de la région intérieure et du plateau, on peut voir maintenant marcher les hommes qui tiennent dans leurs mains la destinée de la France. Il y a des troupes et des officiers de toutes les armes, des fonctionnaires du Gouvernement affairés, s'occupant de l'administration du territoire afin que celui-ci puisse fournir son maximum pour la victoire de la cause alliée.

Simultanément, avec le mouvement de la France Libre on a vu naître les services qui sont nécessaires à toute nation engagée dans une guerre moderne. Alors que Brazzaville ne possédait qu'une seule station de transmission Morse, elle a aujourd'hui deux stations ultra-modernes: le Radio Club, qu'on peut entendre dans tous les territoires français de l'Afrique, et Radio-Brazzaville, dont la voix est connue comme



ARTERIES OF TRANSPORTATION THROUGH FREE FRENCH AFRICA			
NORTHERN ROUTE		SOUTHERN ROUTE	
	Traveling Time		Traveling time
Railroad from the harbor of Douala to Yaoundé, capital of Cameroons	24 hours	Railroad from the harbor of Pointe Noire to Brazzaville, capital of Free French Africa	11 hours
All-Weather Roads		River Transportation from Brazzaville to Bangui on the Congo and Ubangui Rivers	15 days
Yaoundé to Bangui	2 days	Connection at Bangui with roads to Sudan, Eritrea and Kenya.	
Bangui to Fort Archambault and Adschari	2 days	Dry-Season Connecting Roads	
Adschari to Hartoum (connecting with roads leading to Port Sudan and Khartoum)	2 days	Libreville, capital of Gabon to Dolisie and Brazzaville	2 days
Bangui to Zongo (connecting through Juba to Indian Ocean port of Mombasa)	3 days	Brazzaville to Ouesso and Bangui	2 days
Dry-Season Connecting Roads			
Yaoundé to Port Lamy	4 days		

la voix officielle des Forces Françaises Libres. Radio-Brazzaville, partie de presque rien,--d'un bout de ficelle et d'une boîte à sardines, peut-on dire--transmet à présent, tous les jours, des émissions en français et en anglais...

Le Service d'Information des F. F. L. s'occupe à répandre aux quatre coins du monde tous les faits et nouvelles qui concernent les F. F. L., mais ces compléments nécessaires à la conduite de la guerre sont dépassés par la machine militaire et guerrière, qui est en évidence.

Ici, à Brazzaville même, la fleur de la jeunesse se réunit dans le camp de l'école des officiers, l'Ecole Colonna d'Ornano, le Sandhurst de l'Empire Français. Certes, on n'y voit point de pelouses spacieuses, ni de terrains d'exercice pittoresques, ni de bâtiments couverts de lierre imprégnés des traditions léguées par des générations et des générations de soldats. Au lieu de cela, on n'y trouve qu'un petit groupe de huttes en bois blanc dispersées sur une motte de terre sablonneuse sur laquelle le soleil des tropiques darde sans cesse. Mais il existe une tradition, plus de tradition même qu'on puisse trouver dans n'importe quelle salle de classe ou dans n'importe quel dortoir. Les jeunes élèves de l'école, qui ont pris pour devise "Action, Sacrifice, Espoir", sont les garants d'une destinée de mille années de l'histoire glorieuse de la France. Aujourd'hui, ils ne sont peut-être que des jeunes gens avec un idéal, mais, demain, ce seront des hommes courageux, intelligents, et aux convictions nettes. Ils passeront à la postérité comme les Officiers de l'Empire, comme les hommes qui auront libéré la France.

Toutes les industries semblent avoir disparu, mais, en réalité, l'industrie prédomine plus que jamais dans l'histoire de la Colonie. Si le spectacle militaire paraît occuper l'avant-scène, c'est que l'aspect économique reste caché au regard superficiel. Des ouvriers entraînés, de toutes catégories, des Français de la Métropole aussi bien que des Indigènes, mettent à présent tous leurs efforts en commun pour exploiter autant que possible toutes les ressources naturelles du pays. Il existe déjà des

bataillons entiers équipés de tout, excepté d'armes, qui, pour des raisons évidentes doivent être importées de l'étranger. Mais on espère que bientôt chaque volontaire servant ici dans les F. F. L. recevra une portion de plus en plus grande de son équipement, produite dans la Colonie même. Des plans sont établis pour accélérer l'exécution de ce programme, et le moment n'est pas éloigné où il sera réalisé complètement.

En même temps, des ouvriers spécialisés dans presque toutes les branches s'efforcent de collaborer de toutes leurs forces avec le Gouvernement civil et militaire. Des mineurs et des prospecteurs envoient continuellement de l'or découvert à l'intérieur, de l'or qui est précieux à cause du pouvoir d'achat international qu'il comporte. Des architectes et des ingénieurs travaillent durement pour établir des plans d'extension de toutes les facilités. A Brazzaville même, on est en train d'exécuter un programme qui, pratiquement, doublera l'étendue de la ville. Il n'est pas surprenant, quand on considère tout cela, que le mouvement de la F. L. gagne de plus en plus de l'importance. C'est ici, en Afrique, qu'on voit plus clairement que partout ailleurs sa croissance sur tous les plans.

Certes les F. F. L. sont encore jeunes, comparées à celles des Puissances engagées dans la bataille actuelle, mais sa jeunesse est brillante; elle devient un facteur de plus en plus important dans la guerre contre le nazisme et le fascisme.

En mettant en commun ses ressources coloniales, la France Libre est devenue aujourd'hui une des Alliées les plus fortes et les plus décidées de la Grande-Bretagne.

L'Afrique Française Libre fait ce que le devoir lui dicte.

"Entente," Londres, 1941.

Six Mois de France Libre en Syrie et au Liban

En moins de six mois après leur entrée en Syrie et au Liban, les Français Libres ont réalisé, dans ces pays, un très important programme politique et économique.

Le succès de la tâche entreprise est dû, principalement à la personnalité du Commandant en Chef, Délégué Général et Plénipotentiaire: le Général d'Armée Catroux est en effet, un vétéran de la politique syrienne.

Dans l'ordre politique, les négociations qui ont abouti à la proclamation de l'indépendance syrienne, ont commencé à Damas vers le 20 août 1941. Après avoir consulté les personnalités politiques syriennes appartenant à tous les partis, le général Catroux proposait le 12 septembre à Son Excellence le Cheikh Tageddine, ancien Chef de l'Etat de Syrie, la mission de diriger le nouveau régime, en prenant le titre et les prérogatives de Président de la République.

Le 27 septembre, d'accord avec les autorités britanniques en présence des représentants des Etats alliés et amis, et au milieu d'une affluence groupant les plus hautes personnalités politiques et religieuses locales, le général Catroux proclamait solennellement, au nom de la France Libre, l'indépendance et la souveraineté de la Syrie. La proclamation précisait que cette indépendance était totale et ne comportait d'autres restrictions que celles commandées par l'état de guerre et la sécurité des troupes d'occupation. La Syrie était ainsi placée dans la situation d'alliée de fait de la France et de la Grande-Bretagne, en attendant la conclusion d'un traité destiné à fixer d'une façon définitive les rapports franco-syriens.

Les premiers signes tangibles de la souveraineté syrienne furent la création, au sein du gouvernement, d'un ministère de la Défense Nationale, chargé d'organiser avec l'assistance de la France, les forces militaires nationales et d'un ministère des Affaires Etrangères. Celui-ci s'est d'ores et déjà mis en rapport direct avec les représentants des puissances et se préoccupe d'assurer la représentation de la Syrie auprès des pays étrangers où les intérêts syriens appellent une telle représentation. Le régime d'indépendance est, d'ailleurs, déjà devenue une réalité internationale, le nouvel Etat syrien ayant été reconnu par la Grande-Bretagne, l'Egypte, la Belgique, la Grèce et le royaume arabe séoudite.

Au Liban, la situation paraissait complexe. Après de larges consultations qui se sont étendues à toutes les personnalités politiques du pays et à la suite de tournées effectuées sur toutes les parties du territoire, le général Catroux a acquis la conviction que le pays souhaitait la formation d'un gouvernement représentant toutes les confessions et toutes les régions et, dans sa très grande majorité, inclinait pour le maintien au pouvoir de la personnalité qui, depuis six mois, et pendant une période des plus délicates, dirigeait le gouvernement libanais. C'est ainsi que dès le 23 novembre, le général Catroux proposait à M. Alfred Naccache de conserver le pouvoir avec le titre et les prérogatives de Président de la République Libanaise. Le 26 novembre, le délégué général de la France Libre promulguait solennellement au palais du gouvernement libanais, l'indépendance de l'Etat du Liban. Cette indépendance, comme celle de la Syrie, ne comporte d'autres restrictions que celles imposées par l'état de guerre et la sécurité des armées d'occupation. Le 2 décembre, chargé par le Président de la République de constituer le premier gouvernement du Liban Indépendant, M. Ahmed Daouk, Vice-Président du Conseil du gouvernement démissionnaire, mettait sur pied une combinaison ministérielle assurant un juste équilibre entre les communautés et les régions du territoire .

Dans l'ordre économique, l'œuvre réalisée par le général Catroux, depuis l'entrée des troupes alliées en Syrie et au Liban, est également considérable si l'on tient compte d'une part de l'anarchie provoquée, avant leur départ, par les autorités de Vichy, et d'autre part, de l'état anémique de l'économie locale longtemps privée de communication avec ses marchés traditionnels.

Au point de vue du ravitaillement, des efforts immédiats devaient être entrepris. Une récolte déficitaire, l'imprévoyance des précédents gouvernements, la désorganisation des transports résultant des opérations militaires, créaient une situation particulièrement délicate. Il fallut tout d'abord, par de larges distributions de farine, assurer la subsistance im-

médiate des éléments nécessaires de la population. Dans le même temps, et d'accord avec les autorités britanniques et alliées, un important programme de travaux fut mis en œuvre de manière à absorber une grande partie de la main-d'œuvre disponible.

En outre, sous l'impulsion du Délégué général de la France Libre, une guerre sans merci fut déclarée aux accapareurs et aux spéculateurs. Enfin avec l'aide de la Grande-Bretagne alliée d'importantes quantités de blé et de farine ont été commandées au Canada et aux Indes en vue, d'une part, de fournir aux agriculteurs les semences nécessaires pour les emblavements, et d'autre part de compléter les stocks de ravitaillement indispensables. Une grande partie de ces commandes est déjà arrivée sur place; le reste est attendu à bref délai.

"France," Londres, 14 février 1942

Dans les îles de St. Pierre et Miquelon

Minuscule et rocailleuse, bloquée 8 mois de l'année sous la neige ou dans la brume, torturée par les rafales inconstantes venant de tous les points cardinaux, l'île de St. Pierre ne semblait jusqu'à nos jours offrir d'autre intérêt que celui d'être à proximité des grands bancs de pêche et de pouvoir servir d'escale aux bateaux de passage--et tous ceux qui eurent quelque titre pour parler au nom de l'archipel ne plaiderent que ces causes.

Dernière terre battant pavillon français aux portes extrême-nord du continent américain, St. Pierre occupe cependant une position de première importance sur les routes aériennes reliant le nord américain et l'Europe, et sur les routes stratégiques fréquentées aujourd'hui...

Les récents torpillages et les rapports reçus de bateaux attaqués au voisinage de nos côtes montrent que les sous-marins allemands ont résolu, comme dans l'autre guerre, d'intercepter jusque dans ces eaux les convois partant des ports de l'est américain ou canadien pour se rendre en Angleterre. Devant le nombre et l'audace croissants de ces attaques, les territoires voisins du Canada et de Terre-Neuve ont constitué ou renforcé leur

surveillance et leur défense côtière et ce n'est certainement pas trahir de secret militaire que dévoiler l'activité des patrouilles aériennes émanant des bases d'Halifax, St. John et Argentia. De ces trois points, les aviateurs canadiens, anglais et américains surveillent les côtes et les eaux voisines, couvrant rapidement par patrouilles fortuites ou en missions de chasse déclenchées par une attaque voisine, des secteurs situés au large de leur base. Leur action se combine avec celle des unités navales, des corvettes surtout, chargées sur mer des mêmes missions de surveillance et de poursuite.

Cependant malgré l'activité de ces patrouilles aériennes et navales, l'ennemi reste à nos portes et menace toujours les bateaux qui nous ravitaillent, ou nous approchent contournant Terre-Neuve avant de faire route vers l'Angleterre. Le grand large est trop vaste pour être couvert même imparfaitement par ces escadrilles qui doivent le soir revenir au nid. Une zone immense reste inexplorée, et très vite, quittant les côtes protégées, les convois se plongent dans ce secteur que rien ne protège mais que tout désigne au contraire à l'attention de l'ennemi. Les bateaux de passage ont donc à traverser une zone particulièrement dangereuse.

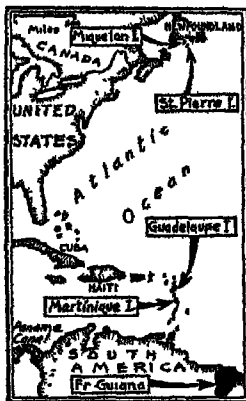
Zone dangereuse, et zone fréquentée, certes. Mais zone facile à défendre. Il suffit, en effet, d'observer la carte pour voir avec quelle facilité une escadrille, même réduite, basée à Saint-Pierre pourrait en quelques semaines d'activité nettoyer cet immense secteur commandé par les îles et rendre sûre cette zone de premier intérêt pour la navigation transatlantique.

La position avancée de l'archipel, sur la route des convois, la transparence des eaux dans ces parages et la possibilité d'utiliser pour ces missions de surveillance des appareils réformés pour leur faible vitesse, permettent en effet de prévoir l'efficacité de cette escadrille peu coûteuse, capable de travailler en liaison avec les bases voisines et de compléter par son action lointaine et rapide le système local de défense...

Pour ses îles engagées comme pour sa sécurité propre, son ravitaillement actuel et son avenir, Saint-Pierre se doit donc de réaliser dès mainte-

nant ces projets. Complétant le geste de son ralliement global et celui de ses jeunes soldats s'offrant généreusement pour assurer l'honneur des fies et le salut de la Patrie, la population disponible s'est déjà mise au travail. En quinze jours avec une poignée d'hommes et sans outillage, 2.000 mètres de tranchées ont été creusées, 10 hectares de marécages asséchés, des étangs vidés, des profils préparés et déjà les grandes lignes du projet apparaissent. Deux pistes principales Nord-Sud et Est-Ouest, dégageant sur la mer ou de faibles relèvements voisins, s'étendront en équerre du phare de Galantry jusqu'au bord de la rade, offrant aux aviateurs 1.000 à 1.200 mètres de terrain plat et parfaitement assaini par un drainage profond et consciencieux. Des pistes secondaires, obliques sur cette équerre, complèteront sous tous les angles les possibilités d'atterrissage par vents irréguliers. Les balisages prévus pour la base seront adaptés pour le vol terrestre et les atterrissages de nuit et dans la brume. Des hangars mixtes, débouchant sur la mer pour les hydravions et sur l'aérodrome pour les terrestres, donneront à cette base les facilités les plus modernes, et Saint Pierre pourrait dans quelques mois recevoir sur la piste arrivant à 1.500 mètres de l'Hôtel de ville, les premiers appareils destinés à sa défense, et offrir asile aux longs-courriers comme aux bombardiers du Ferry Command volant vers l'Angleterre porter à nos frères les armes les plus modernes et le message de notre fidélité.

- extrait de "La Liberté de Saint Pierre et Miquelon, hebdomadaire indépendant," 12 mai 1942.



VI

FRANCE IN PERSPECTIVE

The documents presented in the preceding chapters form but a small episode in the history of the French people. Although they are concerned primarily with the France of 1940-1942, they reveal, here and there, backward glances towards the past, as well as anxious scannings of the future. By way of conclusion, the following texts may, perhaps, serve to place the France of 1940-1942 in the broader perspective of history.

L'Ivraie et le Bon Grain

Nous avons pu craindre d'abord que les Français fussent incapables d'un retour sur eux-mêmes. Nous voilà rassurés, maintenant. Que d'examen de conscience depuis l'Armistice! nos fautes nous sont rappelées chaque jour par nos anciens adversaires, par les neutres, par nos propres journaux. Nous écoutons, la tête basse, une longue semonce qui, presque jamais, Dieu merci! ne se nuance d'ironie. Si jamais nous croyions en découvrir, dans telle ou telle émission, il nous resterait de nous murmurer à nous-mêmes les vers de notre La Fontaine:

Il ne se faut jamais moquer des misérables:
Car qui peut s'assurer d'être toujours heureux?

Profitions de tous les conseils; ne nous plaignons pas de cet excès de zèle, sans aller pourtant jusqu'à condamner en nous ce qui n'était pas condamnable. Et, par exemple, il n'y a pas à rougir d'avoir chéri la liberté, mais seulement de l'avoir mal défendue, non seulement sur les champs de bataille, en pleine paix surtout et dans notre propre maison. Nous chantions de tout notre cœur: "Liberté, liberté chérie!" et consentions à vivre chargés de chaînes, asservis que nous étions aux oligarchies financières et autres.

Et, de même, il n'y a point à nous blâmer, il faut au contraire nous enorgueillir d'avoir eu le culte de la personne humaine: c'est l'heure seulement de nous demander pourquoi, dans l'extrême péril, ce culte fut si mal

récompensé--pourquoi les personnalités puissantes nous ont fait défaut à presque tous les postes militaires et civils? Est-ce parce que les médiocres, grâce à cette sélection à rebours qu'était devenue la politique française, avaient usurpé toutes les places? Ou pour cette raison plus profonde que la démocratie, telle que nous la concevions, détruisait les individus supérieurs? Nietzsche notait déjà que l'individu n'est devenu fort que dans des conditions inverses de celles que nous avons voulu maintenir. La saignée de 1914-1918 ne suffit pas à expliquer cette pénurie d'hommes de premier plan, en Angleterre et en France.

Ne renions donc pas notre amour de la liberté, ne renonçons pas à défendre la personne humaine; mais profitons de ce que le désastre a fait table rase en nous et autour de nous, pour retrouver les vraies conditions de la liberté et de la culture individuelle; apprenons à redevenir, dans un Etat souverain, des citoyens entreprenants, responsables et libres.

Et ne soyons pas trop cruels pour certaines de nos erreurs, rappelons-nous que beaucoup d'entre elles étaient de ces "vérités devenues folles" dont parle Chesterton, qu'elles prenaient leur source dans une grande espérance, dans un grand amour et méditons le verset de l'Evangile, avant de prétendre tout détruire: ".....de peur qu'en arrachant l'ivraie, vous ne déraciniez aussi le blé..."

Au vrai, c'est la maladie même qui impose sa loi au malade, cela seul est bien qui nous est bon et qui aide à nous rétablir. Nous n'avons pas le choix entre la médecine empirique et l'autre. Nous jugerons du régime qu'on prépare, selon le plus ou moins de forces qu'il nous permettra de recouvrer. Il nous faut renoncer à une certaine superbe de l'esprit et accepter que périsse un principe pour que la France vive.

François Mauriac, Le Figaro, 23 juillet 1940,
reproduit dans Voici, N. Y., octobre 1940.

Héroïsme sans témoins

Un retour à l'Histoire de France, tenté au plus affreux moment de notre histoire moderne, est riche en révélations.

D'un coup les événements majeurs qui avaient marqué la croissance de ce pays reprennent tout leur sens. Le récit des grands malheurs, et aussi des grands sauvetages, n'est pas à l'échelle de l'existence ordinaire. En temps de paix, si nous demandons à l'Histoire des leçons, c'est en étudiant les régimes, le jeu des lois économiques, les évolutions diplomatiques, les expériences sociales. Au-dessus, au delà de nos préoccupations habituelles, nous savons bien qu'il a éclaté des catastrophes, des crises monstrueuses, des invasions, des massacres, et que l'on a connu des temps de misère sans nom. Mais il faut une époque terrible et démesurée comme l'actuelle, pour que ces moments-là revivent à notre entendement. Alors nous ne lisons plus l'Histoire comme à l'ordinaire. Nous la relisons soudain avec les yeux de l'enfance.

Oui, quand nous étions petits, étudiant ces livres tout minces, mais sérieux quoique remplis d'images, ou plus anciennement encore, lorsque notre mère nous faisait asseoir sur ses genoux et nous racontait pour la première fois Saint Louis, quand nous entendions pour la première fois parler de Charlemagne et de Roland, nous avions des impressions fraîches et violentes, des indignations et des enthousiasmes fortement colorés, que nous n'avons plus retrouvés par la suite, et qui reviennent à nous maintenant. Parce que la France...d'à présent traverse justement l'un de ces moments qui viennent une fois par siècle, moins souvent peut-être, de ces moments où tout est remis en cause, et où les Français sont de nouveau face à face avec le destin cruel et magnifique de leur pays.

Ces moments où tout semble perdu, fini, l'Histoire cependant nous enseigne qu'ils ont souvent des lendemains incroyablement lumineux. Quarante ans après la détresse épouvantable de la guerre de Cent Ans, s'épanouit la Renaissance Française. Dix ans après les jours sombres et chaotiques des guerres de religion, le roi de France est près d'organiser

l'Europe. Quinze ans après la saignée et l'humiliation où sombra la grande aventure impériale, une France riche, rayonnante de jeune ardeur, cherchait en art des formes neuves et se donnait outre-mer de nouveaux domaines plus vastes que ceux qu'elle avait perdus.

Ce pays n'est pas seulement dur à tuer. On dirait que l'angoisse le rend à lui-même et que ses meilleures vertus, assouplies dans la prospérité, ses forces les plus saines divisées et morcelées dans la sécurité, se réveillent et donnent toute leur mesure quand il s'agit de survivre et de se relever après quelque malheur immense.

Mais ces périodes d'effort sans éclat, qui suivent les désastres, on n'en parle guère. Dans les livres, elles sont bâclées par les historiens. Dans nos mémoires d'enfants et d'étudiants, elles restent grises, sans relief et pour cause. La cause est celle-ci : il s'agit, certes, d'efforts courageux, même héroïques. Mais ces efforts sont individuels, cet héroïsme sans témoins, et l'histoire en est bien malaisée à tracer, car l'aventure de chaque famille, de chaque esprit, est une aventure différente. Les hommes d'après la défaite se sont retrouvés devant leurs métiers, leurs tâches personnelles. Ils se sont posé à nouveau des questions premières que leurs ancêtres s'étaient posées dans des circonstances semblables. Et puis ils ont refait le pays, en recommençant par les fondations secrètes, celles qui reposent en chacun. Puis ils ont rebâti la maison, le pont et l'église. Ils ont veillé aux semences, préparé leurs enfants à un sort difficile et laborieux. Comment décrire, dans un manuel d'histoire, la nature et la couleur de ces époques, où se fit un travail invisible et pareil au travail des plantes à la fin de l'hiver, alors que le sol est dur encore, avant la levée des pousses hors de terre?

Extrait de P. de Lanux, France de ce monde
(New York, 1941)

Le Peuple fidèle

La situation de la France est beaucoup plus complexe, et elle est en même temps terriblement plus simple que certains ne le croient ici. Il est commode de se réfugier dans le mythe de la France éternelle et de refuser au nom de ce mythe, où l'éternité de ce qui a cessé de vivre réconcilie tout le monde dans un ciel académique, les choix cruels demandés par la conscience dans la sombre nuit d'aujourd'hui.

La France réelle, la France de chair, de sang et d'esprit n'est pas éternelle, elle vit dans le temps, elle risque d'être assassinée à un mauvais coin de l'histoire, et elle soutient dans les ténèbres une lutte atroce et sanglante contre les assassins et leur croix gammée. Elle n'a pas accepté passivement la tyrannie comme d'autres nations l'ont fait; jour après jour les otages qu'on lui tue payent pour sa révolte.

C'est au nom de la France elle-même, de la France existant et souffrant dans l'histoire, au nom même de notre communion avec le peuple français, et de notre fidélité à ce peuple, qu'il nous est demandé de ne pas confondre le peuple de France avec les hommes qui ont proclamé et qui pratiquent la politique de collaboration avec l'ennemi, les uns de bon gré, par ambition ou par intérêt, les autres parce qu'ils se sont mis sur un mauvais chemin et ne peuvent pas s'arrêter.

Je hais l'esprit de partisanerie, et je sais que ceux qui parlent ici des choses de France, Français et Américains, et Français surtout, doivent toujours, pour chaque mot qu'ils prononcent, avoir présent au cœur, non leurs passions politiques, mais le peuple de France et parler dans sa communion.

Malheur à nous si, en disant la vérité sur Vichy comme nous le devons, nous oublions un seul instant la France, le malheur du peuple français, le piège où on l'a enfermé, les nécessités cruciales au milieu desquelles il se débat, la mort de misère qui menace ses familles ouvrières si ses ouvriers ne travaillent pas, la mort d'inanition qui menace ses enfants, la mort de maladie et de détresse physiologique qui menace ses prisonniers.

Et je hais aussi l'esprit de neutralité, je sais que ceux qui parlent ici

des choses de France, Français et Américains, et Français surtout, doivent toujours, pour chaque mot qu'ils prononcent, avoir présent au cœur, non la résignation aux illusions rassurantes, mais l'épouvantable drame qui partage aujourd'hui le monde en deux camps, le camp des marchands d'esclaves et de ceux qui les servent, et le camp de ceux qui luttent pour la délivrance des peuples, du peuple français comme des autres peuples opprimés.

Malheur à nous si, en demandant comme nous le devons qu'on pense toujours au peuple de France et qu'on comprenne sa situation, nous omettions de dire la vérité sur ceux qui mènent ce peuple à la servitude en lui criant aux oreilles leur misérable slogan: "La France toute seule," et qui pour garder le pouvoir dont ils se sont emparés s'efforcent d'envelopper la nation elle-même dans leur déshonneur et d'en faire je ne sais quel instrument "latin" du fascisme international.

En France aussi il n'y a que deux camps, qui partagent tous les vieux partis et toutes les catégories sociales: le camp de ceux qui poussent ou qui consentent à la politique de collaboration et le camp de ceux qui la haïssent. Dans le premier camp il y a des égarés de tous les mondes. Le second camp, c'est le peuple français lui-même.

Le peuple français n'était pas affaibli moralement, il n'avait pas perdu ses vertus naturelles; avant la guerre, il était en pleine renaissance spirituelle. Abandonné à lui-même, désarmé, dépouillé, moralement livré, ce peuple a repris conscience de soi dans l'humiliation et dans la douleur, il vit d'une espérance surhumaine en la délivrance, il tend ses mains de prisonnier vers la victoire que d'autres obtiendront mais qui sera aussi sa victoire, il rassemble ses forces dans le silence et dans les amertumes du délaissement. Bien qu'actuellement prisonnier, enfermé dans une espèce de purgatoire, apparemment retranché du monde, ce peuple reste présent aux profondeurs de l'histoire et il aura sa part dans le travail commun de relèvement.

- Jacques Maritain, dans Pour la Victoire, 28 mars 1942.

Messages de France

Je vous dis ma conviction sincère, l'opinion d'un homme qui n'est pas optimiste de nature, qui vit dans l'anxiété de l'avenir, qui s'efforce de voir clair, sans complaisance, et qui, somme toute, ne croit pas, jusqu'à présent, avoir le droit de désespérer. Il y a beaucoup de signes favorables dans le ciel. Croyez-moi. De loin, il vous est difficile d'inter-préter le silence français. Faites-lui confiance!

(Extrait d'une lettre de France non-occupée, 1 septembre 1941)

Ce que nous pensons, ce que nous souffrons, vous le savez. Il y a des heures affreusement lourdes, des nuits sans fin, des réminiscences d'autrefois qui prennent la forme d'êtres vivants, tellement ce passé reste enviable à côté de ce présent angoissant, et de cet avenir si sombre, de toute manière. Mais vous êtes tous jeunes, vous reverrez des heures claires et pleines d'espoir. Chaque jour nous approche de la fin. On tiendra bon, pour se revoir un jour, à la Victoire!

(Extrait d'une lettre de France occupée, 20 avril 1942)



"Pauvre France.....le tronc est foudroyé, mais les racines tiennent bon!"

(Lithographie de Daumier, 1871)

BIBLIOGRAPHY

FRANCE. 1940-1942

A Reference List of Books and Articles

The books and articles listed here are grouped under six main headings which correspond to the chapter divisions used in this book. Such a classification cannot be wholly satisfactory, as certain books and periodicals deal with several phases of the general subject. In spite of this overlapping, which has been corrected to a certain extent by cross-references, the system has seemed preferable to a mere uncritical listing. The majority of the titles described have been published in the United States. This emphasis is due partly to the fact that these publications have been more readily available to the compiler. However, the limitations placed on publishing activities in France by the peculiar circumstances of 1940-1942 prevent free discussion there of many important problems. The authorized publications conform to a few easily recognizable patterns. For a complete picture it is essential, therefore, to look underground, or abroad, where greater freedom of expression is still possible. Many of the titles have small intrinsic value, but they do at least tell something about currents of thought and opinion concerning France in 1940-1942.

This list is in no sense exhaustive. There are undoubtedly important omissions. For example, there are no titles published in Germany. Such standard reference works as the Reader's Guide to Periodical Literature, and the International Index to Periodicals can be used to supplement and complete it. Much very valuable material is to be found in the files of American daily newspapers (to which the New York Times Index provides a partial guide). In fact, the contribution made to contemporary French history by American journalists, in the form of a day-to-day record and interpretive or recapitulatory articles, is inestimable. The mimeographed 'Revue de Presse', issued since the autumn of 1940 by "France Forever" (New York), is of use in locating this material.

I

THE WAR AND THE DISASTER OF JUNE 1940

Hamilton Fish ARMSTRONG, Chronology of Failure: The Last Days of the French Republic (Macmillan, N.Y., 1940). A day by day factual record, May 10-June 24. Invaluable as a framework for the various personal records.

Elie-J. BOIS, The Truth on the Tragedy of France (London, Hodder Stoughton, 1941). French version, Le Malheur de la France (Hachette, London, 1941). By the former editor of Le Petit Parisien, who died in London, 1941.

Bomber Command, The Air Ministry Account of the Bomber Command's Offensive Against the Axis (Doubleday Doran, N.Y., 1941). Official British account. Several chapters deal with May-June 1940.

Claire BOOTH, Europe in the Spring (Knopf, N.Y., 1940).

William C. BULLITT, Report to the American People (Houghton Mifflin, 1940). Text of speech by Ambassador Bullitt, Philadelphia, August 18th.

Note: Janet Flanner's An American in Paris (Simon & Schuster, 1940) contains a portrait of the U.S. Ambassador. Concerning his role in Paris at the time of the surrender, see the two articles by J. Alsop and R. Kintner, in their syndicated column, August 18, August 19, 1940 [N.Y. Times, August 19, 20]. See also Bullitt's letter to Senator Clark of Missouri, August 24, 1940, and his statements to the House Foreign Affairs Committee [N.Y. Times, January 26, 1941]. Cf. article on Ambassador Biddle, Envoy Extraordinary to French Government at Bordeaux in June 1940, by A. J. Liebling, The New Yorker, June 13, 1942.

William Henry CHAMBERLIN, "France in June: the Collapse," in The Atlantic Monthly, September 1940. Correspondent for the Christian Science Monitor, in charge of its Paris bureau at the time of the disaster.

Note: This same number of the Atlantic contains two eyewitness accounts: "One Man's Escape," by "Lt. Henri," and "Road to Bordeaux" by Fannie C. VENTADOUR.

"The Collapse of France," in the Memorandum of Information on Foreign Affairs and the World Crisis, July 1940 issue, published by the Imperial Policy Group (London, J. M. Dent & Sons, Ltd., Aldine House, 224 Bloor St., West, Toronto, Canada). Significant analysis, containing some unpublished material. Also important for understanding British point of view.

Pierre COT, "The Defeat of the French Air Force," in Foreign Affairs, July 1941; "To My Accusers," in The Nation, March 14, 1942.

André GÉRAUD ("Pertinax"), "General Gamelin" in Foreign Affairs, January 1941. By a well-known international journalist, formerly editor of L'Europe Nouvelle, French weekly. Now in U.S., regular contributor to American newspapers. A book, L'Année terrible, announced for publication by Editions de la Maison française, N.Y.

- Viscount GORT (Commander-in-Chief, British Expeditionary Force, France and Belgium 1939-1940) Despatches (covering the period from September 3, 1939 to June 3, 1940), published in Supplement to The London Gazette of October 10, 1941 (H.M. Stationery Office, London). Summary in N.Y. Times, October 17, 1941.
- Pierre LAZAREFF, "The Fall of France," in Life, August 26, 1940. Convenient chronological summary. By the same author (former editor of Paris-Soir): Deadline (Random House, N.Y., 1942). French version: Dernière Edition (Brentano, N.Y.) Cf. Hal LEHRMANN, "Blackout of Paris-Soir," in Harper's Magazine, December 1940.
- Louis LÉVY, The Truth about France (London, Penguin Books, 1941). French version: Vérités sur la France. By a French Socialist and former writer for Le Populaire.
- André MAUROIS, Tragedy in France: An Eye-witness Account (Harper, N.Y., 1940). French version: Tragédie en France (Editions de la Maison Française, N.Y., 1940).
- Jules ROMAINS, Sept Mystères du destin de l'Europe (Editions de la Maison française, N.Y., 1940). English translation: Seven Mysteries of Europe (A. Knopf, 1940). The author's experiment in "unanimism" as applied to international affairs.
- Robert de SAINT-JEAN, Démocratie, beurre et canons (Editions de la Maison française, N.Y., 1941). English translation: France Speaking (Dutton, 1941). The diary of a French journalist. Cf. by the same author: "The Failure of France," Harper's Magazine, October 1940; "Battle of Words," Atlantic Monthly, November 1940.
- André SIMONE, J'Accuse!--The Inside Story of the Men who Betrayed the French Nation (The Dial Press, 1940). Political pamphlet of the "sensational revelation" type,--unreliable.
- Geneviève TABOUIS, They Called Me Cassandra (Scribner, N.Y., 1942). French version: Ils m'ont appelée Cassandre (Editions Maison française, N.Y., 1942).
- Edmond TAYLOR, The Strategy of Terror (Houghton Mifflin, Boston, 1940). Devoted chiefly to the situation in France, 1938-1940. Author was head of the Paris bureau of the Chicago Tribune (1933-1939), and CBS correspondent at the time of the fall of France.
- Gordon WATERFIELD, What Happened to France (London, John Murray, 1940). What the author saw as war correspondent with the French armies from April to June 1940 and as a member of Reuters' staff in Paris.
- Alexander WERTH, The Last Days of Paris (London, Hamish Hamilton, 1940). French version: Les Derniers Jours de Paris (Brentano, N.Y., 1941). Diary of the Manchester Guardian's Paris correspondent, who has been a careful observer of French affairs during the past decade. Cf. his earlier books: France in Ferment (1935), Which Way France? (1937), France and Munich (1939).

Some Personal Narratives

- René BALBAUD, Cette drôle de guerre (Oxford University Press, London, 1941). "Alsace-Lorraine - Belgique - Dunkerque, 26 août 1939-1 juin 1940." By member of Free French forces with chapter on "Causes du désastre: pourquoi nous croyons à la Victoire." Unpretentious account, valuable for psychology of Free French volunteers.
- René de CHAMBRUN, I Saw France Fall (W. Morrow, N.Y., 1940). French version: De la Lorraine à Washington: Carnet d'un Combattant, 1939-1940 (Brentano, N.Y.).
- Winifred FORTESCUE, Trampled Lilies (Houghton Mifflin, Boston, 1941). Adventures of a British resident of Provence.
- Denis FREEMAN and Douglas COOPER, The Road to Bordeaux (Cresset Press, London, 1941). By two English volunteers in the French army.
- Margaret HUGHES, Les Lauriers sont coupés (Brentano, N.Y., 1941). Journal of an American volunteer worker in France, April-September 1940
- A. J. LIEBLING, "Paris Postscript," in The New Yorker, August 3 and 10, 1940. Two articles on the fall of the French Republic, giving interesting details on people's thoughts and feelings.
- Helen MacKAY, With Love for France (Scribner, N.Y., 1942). By an American resident of France. The disaster, and the Occupation.
- Cecily MACKWORTH, I Came out of France (Routledge, London, 1941). British nurse's account.
- W. Somerset MAUGHAM, Strictly Personal (Doubleday Doran, N.Y., 1941). Cf. by the same author, "The Inside Story of the French Collapse" and "The Refugee Ship," in Red Book Magazine, October, 1940.
- Peter MUIR, War without Music (Scribner, N.Y., 1940). Story of American ambulance men in France. Cf. Harold B. WILLIS, "I Drove an Ambulance," Reader's Digest, October 1940, and Donald Q. COSTER, "Behind the German Lines," Reader's Digest, November 1940.
- Bessy MYERS, Captured (Appleton, N.Y., 1942). A British ambulance driver's account. Covers the period of June 1940 and also later experiences in both Occupied and Unoccupied France.
- Antoine de SAINT-EXUPÉRY, Flight to Arras (Reynal and Hitchcock, N.Y., 1942). French version: Pilote de guerre (Editions Maison française, N.Y., 1942). By the well-known writer and aviator.

Some novels:

Although the realities of May and June 1940 are certainly stranger than any fiction, these novelists' treatment of the subject present a curious study of the impact of the events upon various very different minds

Elizabeth FOSTER, The Days Between (Harper, N.Y., 1942)

André MALRAUX, pages from a novel published under the title "Le Camp de Chartres," in Pour la Victoire (N.Y.), 4 April 1942.

Vladimir POZNER, The Edge of the Sword, trans. by H. Chevallier, (Modern Age Books, N.Y., 1942).

Nevil SHUTE, Pled Paper (Morrow, N.Y., 1942)

Political Exiles:

The story of the political exiles from Germany and other European countries, who were living in France at the outbreak of the war, forms an especially tragic chapter. Several of these men, who have been able to leave France, have written accounts of their experiences. A good introduction to the subject is the small brochure published in 1939: Ernst-Erich NOTH, L'Allemagne exilée en France: Témoignage d'un Allemand proscrit (Bloud & Gay, Paris, 1939).

Lion FEUCHTWANGER, The Devil in France: My Encounter with Him in the Summer of 1940 (Viking Press, N.Y., 1941). "...I do not attribute our misfortune to any deliberate intent. I do not think that the Devil with whom we had to deal in the France of 1940 was a particularly truculent devil who enjoyed practical jokes of a sadistic nature. I am inclined to think that he was the Devil of Untidiness, of Unthoughtfulness, of Sloth in Good-Will, of Convention, of Routine..."

Hans HABE, A Thousand Shall Fall (Harcourt Brace, N.Y., 1941). Very fine account by a Hungarian who served in the Foreign Volunteers.

Arthur KOESTLER, Scum of the Earth (Macmillan, N.Y., 1941). By a Hungarian anti-Fascist journalist.

Leo LANIA, The Darkest Hour (Houghton Mifflin, Boston, 1941). By an Austrian political refugee.

Heinz POL, Suicide of a Democracy (Reynal & Hitchcock, 1940). An analysis of the collapse by an exile from Nazi Germany, including a chapter on "The Concentration Camps of France."

An exchange of letters (by Hans Habe, Heinz Pol, Kay Boyle, Thomas Kernan) on the subject of the military role played by the anti-Nazi refugees appeared in the New York Times Book Review, Oct. 19, 1941, Nov. 2, Dec. 28, and Jan. 4, 1942.

The plight of the refugees in France since the Armistice is discussed by Varian FRY (representative of the Emergency Rescue Committee, in Marseilles, 1940-1941) in The New Leader (N.Y.), April 26, 1942, et seq. Other material on the subject is in H. L. Brooks, Prisoners of Hope (N.Y., 1942) and in the Bulletin on Relief in France published by the American Friends Service Committee. Accounts of the visit to the alien internment camps by U. S. newspaper correspondents in March 1941 appeared in American papers at the time (for example, N.Y. Times, March 29, 30, 1941).

As a sort of counterpart to the books listed above, written by exiles from France or by those who have "come out" of France, other books have been published in France, under different conditions and with other purposes. Some characteristic examples:

Paul ALLARD, Les Responsables du désastre (Editions de France, Paris, 1941); La Vérité sur l'Affaire Corap (1941). Psychological preparation for the Riom trials.

Henry BIDOU, La Bataille de France (Geneva, 1941).

A. P. ANTOINE, Mémorial de France, Faits d'arme de la guerre 1939-1940, préface de Tixier-Vignancourt (Sequana, Paris, 1940).

René BENJAMIN, Le Printemps tragique (Plon, Paris, 1941, & Pony, Montreal)

J. BENOIST-MÉCHIN, La Moisson de 40 (Paris, 1940). By a liberated prisoner, ardent collaborationist, who occupies an important position in the government.

Jacques CHARDONNE, Chronique de l'an 1940 (Stock, Paris, 1941).

Alfred FABRE-LUCE, Journal de la France: Mars 1939-Juillet 1940 (Imprimerie J. E. P., Paris, 1941).

Jean MONTIGNY, La Défaite: Heures tragiques de 1940 (Grasset, Paris, 1941). Mainly an incrimination of the "old régime."

Anatole de MONZIE, Ci-Devant (Flammarion, Paris, 1941). Extracts from a diary: August 1938-September 1940. De Monzie was Minister of Public Works in the Daladier and Reynaud cabinets, from August 1938 to June 5, 1940.

Charles REIBEL, Pourquoi et comment fut décidée la demande d'armistice (Imp. Kapp, Vanves, 1940); Les Responsables: Ma déposition devant la Cour suprême de justice (1941).

Note: The Riom trials of 1942, quite apart from their political implications, cast some interesting sidelights on the period 1939-1940. Consult the U.S. newspapers, February-April 1942; also France Speaks (N.Y.), May 5, 13, 1942.

Two interesting documents of a related nature are: Paul Reynaud's letter to Marshal Pétain (5 April 1941), published in France (London), March 12, 1942; and Léon Blum's letter of October 20, 1941, published in France (London), February 3, 1942.

II

THE "NATIONAL REVOLUTION"

Journal Officiel de l'Etat Français (formerly "Journal Officiel de la République Française"). The official record of Legislation, decrees, etc.

Concerning the new constitution, see: H. ZINK and T. COLE, Government in Wartime Europe (Raynal & Hitchcock, 1941), chap. VII, by J. G. HEINBERG, "French Government under Pétain." Another brief summary (with texts of first five Constitutional Laws): R. K. GOOCH, "The French Counter-Revolution of 1940: The Pétain Government and the Vichy Regime," published as Appendix to SHOTWELL (ed.), Governments of Continental Europe (Macmillan, November 1940). More details in KARL LOEWENSTEIN, "The Demise of the French Constitution of 1875," American Political Science Review, October 1940. The official version of the coup d'état is given by Jean MONTIGNY (Laval's press agent) in Toute la vérité sur un mois dramatique de notre histoire (Editions Mont-Louis, Clermont-Ferrand, 1940).

For the "dissident" case against the new Constitution see: De Gaulle's "Déclaration Organique, Brazzaville, 16 nov. 1940" published in Journal Officiel de la France Libre, I, 1, January 20, 1941; and further discussion by René CASSIN, "Un Coup d'état: la soi-disant Constitution de Vichy" in La France Libre (London), December 1940 & January 1941 (summarized in article by the same writer, "Vichy or Free France?" in Foreign Affairs, N.Y., October 1941).

Marshal Pétain: both the hagiographers and the iconoclasts have dealt with Pétain in numerous books and articles. Among the former are: J. CHEVALIER, Pétain m'a dit; A. M. E. LAURE, Pétain; Henry BORDEAUX, Images du Maréchal Pétain, etc. Among the hostile studies: Henry BERNSTEIN, Marshal Pétain: Portrait of a Defeatist, series of articles in N. Y. Herald-Tribune, June 9 to June 27, 1941. The gist of Pétain's doctrine (with texts of speeches June 1940-May 1941) will be found in Jean THOUVENIN, Une Année d'histoire de France, 1940-1941 (Sequana, ed., Paris, 1941); also in Cahiers de Politique Nationale (Editions F. Sorlot, Clermont-Ferrand). Two significant interviews given by Pétain to American journalists: August 20, 1940, see N.Y. Times, Herald-Tribune, etc. ("I do not pretend that this government is free. We are bound absolutely by the clauses of the armistice. The Germans hold the rope and twist it whenever they consider the accord is not being carried out."); January 17, 1941, interview with Jay Allen, N.Y. Times, January 18, 1941.

There has, of course, been published in France a voluminous literature expounding and justifying the principles of the "National Revolution." Among the attempts to define and appraise the new regime, with some analysis of personalities, see especially the "Chronique de France" appearing in each issue of La France Libre (London). Other suggestive analyses: Harold LASKI, "Réflexions sur l'avenir de la France" in La France Libre, Oct. 15, 1941; Anon. (by an observer in France), "Le Régime de Vichy" in France (London newspaper), March 23, 25, 26, 1942; Anon. ("un dirigeant français d'Action catholique"), préface J. Maritain, Témoignage sur la situation actuelle en France (Editions de l'Arbre, Montreal, 1941). Also the following:

J. C. HARSCH, "Inside Vichy," four articles in Christian Science Monitor, November 29, 30, December 2, 3, 1940. Excellent mise-au-point, as of December 1940, on the eve of Laval's dismissal (December 13).

H. J. HENEMAN, "Recent Governmental Reforms in France," in American Political Science Review, February 1941.

Egon KASKELINE, "How the Nazis Run France," series of three articles in Christian Science Monitor, Weekly Magazine Section, September 13, 20, 27, 1941. Good factual summary of the elements at work in Vichy. Other well-informed articles on French affairs by Kaskeline have appeared regularly in the Monitor.

Thomas KERNAN, France on Berlin Time (Lippincott, 1941). Deals with all of France, but shows the place of the Vichy regime in the German scheme of things. Of unequal value.

Ch. MAURRAS, La Seule France: Chronique des jours d'épreuve (Lardanchet, Lyon, 1941). Cf. article by D. W. BROGAN, "La Tragédie du nationalisme intégral" in La France Libre (London), January 1941.

L. J. A. MERCIER, "The New French Regime: The Policies and Philosophy of Marshal Pétain," in The Commonwealth, March 7, 1941. A convenient summary of the official Vichy propaganda theses. Excellent rebuttal by Yves R. SIMON, "France under the Swastika," in The Commonwealth, April 4, 1941, and rejoinder by Mercier in same, April 25, 1941. Also a communication from France on the subject, in same, June 20, 1941.

Raoul de ROUSSY DE SALES, "The Price of Defeat," in Atlantic Monthly, April 1941. An outstanding article.

Pierre TISSIER, The Government of Vichy (Harrap, London, 1942). An analysis of legislative measures and of the economic situation.

Henry TORRÈS, Pierre Laval: la France trahie (Brentano, N.Y., 1941). English version, Oxford University Press, N.Y.

Note on the Press: The newspapers of Unoccupied France, as well as the former Parisian papers, "repliés à Lyon, Marseille, etc.," are all under close control of the government at Vichy, and form, therefore, an important source of information about the "National Revolution." For example: L'Action Française (C. Maurras), Le Petit Journal (De la Rocque), Le Temps, Le Jour, Le Figaro, La Croix, and weeklies such as Candide, Gringoire. There are also several newly-founded papers, such as L'Effort (C. Spinasse), Le Mot d'Ordre (L. O. Frossard), L'Alerte (L. Bailly).

The Figaro has shown considerable independence and has been frequently suspended. Two interesting publications, which were obliged to cease publication in August 1941: L'Esprit (monthly magazine, editor Emmanuel Mounier), L'Hebdomadaire du Temps Nouveau (weekly, successor to "Sept" and "Temps Présent," editor Stanislas Fumet).

Among the magazines: Revue des Deux Mondes (editor André Chaumeix, more or less the personal organ of Marshal Pétain and the other "traditionalists"), Revue Universelle, Cahiers du Sud (poetry), Cité Nouvelle (formerly "Études," Jesuit review). For a good discussion of these magazines see article by Denise V. AYMÉ, "Quelques Revues françaises" in La France Libre (London), December 15, 1941.

For details concerning the government control of this press, with examples of "consignes" and "notes d'orientation" see: France (London) December 18, 22, 29, 1941, etc.; France Speaks (N.Y.)

October 11, November 8, December 15, December 22, 1941, January 12, 1942, etc.

The "Agence Havas" is now completely under government control: all dispatches originating from this source must therefore be interpreted with this fact in mind. The French Embassy at Washington has distributed since late 1940 mimeographed official press releases under the title "Nouvelles de France," with the subtitle "Emission de Havas télémondial de Vichy" (later "Emission de téléradio, Vichy"). These are dated and numbered consecutively.

VOICI la France de ce mois, French digest published at Carmel, N.Y., also publishes extracts from the controlled press, chiefly of Unoccupied France. An incomplete picture, of some documentary interest, but must be corrected and supplemented from other sources. Publishes a Chronology of Events, and Bibliography.

III

LIFE IN FRANCE: 1940-1942

With emphasis on the period immediately following the Armistice:

Harry J. GREENWALL, "Witch-hunt at Riom," and "France in a Coma," in The Nation, September 14, 21, 1940. Written from St. Fortunat, France, August 19, 25. "France confuses armistice terms with peace terms."

LIFE, September 23, 1940: "Vichy: Famed Spa is Free France's Capital," and article by Frank NORRIS, "Free France, poor and paralyzed, Waits for Germany to Finish War." LIFE, September 30, 1940, "French Evacuate France (refugees return to their homes)." Reporting in words and pictures by LIFE representatives dispatched to unoccupied France in August 1940 "at the special invitation of the Government."

André MORIZE, France: Eté 1940 (N.Y., Ed. de la Maison française, 1941).

Percy J. PHILIP, France in Defeat (London, Fr. Muller, 1941). Reprint, with additions, of articles published in N.Y. Times, October 13, 14, 17, 20, 1940. Summary of Philip's observations in unoccupied France during the summer of 1940, written after his return to the United States.

Gertrude STEIN, "The Winner Loses" in Atlantic Monthly, November 1940. Written in August 1940, in Belley (Ain). A postscript to Miss Stein's Paris, France (Scribner, 1940).

*

Note: Many of the titles listed under Chapter I include material on the summer of 1940.

Under present conditions, private letters have become an indispensable source of information on France. See, for example Letters from France (Bulletin issued by World Wide Broadcasting Foundation, 133 Commonwealth Ave., Boston, Mass.) See also, Gallus, France Speaks, Pour la France Libre (Buenos Ayres), and the other periodicals listed under Chapter IV, below. Similar material has been published in the Bulletin on Relief in France (American Friends Service Committee, 20 South Twelfth St., Philadelphia), and by the Coordinating Council of French Relief Societies (451 Madison Avenue, New York). A very fine selection of letters will be found in:

E. CURIE, Ph. BARRÈS, & R. de ROUSSY DE SALES (ed.), They Speak for a Nation: Letters from France (Doubleday, Doran, 1941). Translated and classified under the following headings: 1) The Spirit of Resistance, 2) Life in Paris, 3) News from Alsace-Lorraine, 4) The Prisoners of War, 5) The Children--The Students, 6) The Hardships of Material Life, 7) The Vichy Government 8) The Germans--the Feeling about "Collaboration," 9) The Free French Forces, 10) England, 11) America.

Hervé ALPHAND, Situation financière et économique de la France (London, 1942)

Thérèse BONNEY Miss Bonney's photographs taken in France in 1941, for the Library of Congress, form a remarkable source of documentation. Many of them have been published, for example: La France Libre (London), January 15, 1942, "Our Only Hope," Collier's Magazine, December 6, 1941, "How France Eats," Collier's Magazine, May 23, 1942, etc.

Kay BOYLE, "Defeat" in The New Yorker, May 17, 1941, "Their Name is Macaroni" in same, January 3, 1942.

Howard L. BROOKS, Prisoners of Hope: Report on a Mission (L. B. Fischer, N Y, 1942) Very fine report by a relief worker who was in Unoccupied France during spring and summer of 1941.

"CIVILIS," "French Democracy Underground" in Virginia Quarterly Review, Winter 1942.

Michael CLARK, "How the French People Feel" in The Nation, September 6, 1941. Notes of an American ambulance driver, taken on the "Zam-zam," detained in Occupied France, June-July 1941.

John ELLIOTT, series of recapitulatory articles in New York Herald-Tribune, December 8, 1941, et seq. Written by the Tribune's correspondent after his return to the United States

Janet FLANNER, "Le Nouvel Ordre" in The New Yorker, March 15, 1941, and "Blitz by Partnership" in same, June 7, 1941. The latter article is a good summary of German economic penetration.

Roy PORTER, Uncensored France (Dial, N Y, 1942)

Richard de ROCHEMONT, "Vichy vs France" in Life, September 1, 1941

Henry TORRES, "The Coming French Revolution" in The American Mercury, November 1941 Good summary of the question of resistance movements.

With emphasis on conditions in the Occupied Zone.

Anonymous, All Gaul is Divided. Letters from Occupied France, foreword by E. Morrow (Greystone Press, N.Y., 1941). A connected narrative by a single person.

Louise BOURGOIN, "French Life under the Germans," in Yale Review, summer 1941

Jacques LORRAINE, La France allemande (Lisbon?, 1941). Study of German annexation plans, and conditions in the forbidden zones with generous extracts from the German press of Alsace, etc Cf "Lettre d'Alsace" in La France Libre (London), July 17, 1941 (Abbreviated English version, with title "Under the Nazi Heel in Alsace-Lorraine" in New York Times Magazine, June 8, 1941).

Ma TREAT, The Anchored Heart (Harcourt Brace, 1941). A Brittany Island during the War and Occupation. Chapters published in Harper's Magazine, April 1941, under title "Meeting Hitler's Army, What an American woman saw on a French Island"

Paris

Louis P. LOCHNER, "Paris a Dead City," in LIFE, July 8, 1940, Demaree Bess, "With Their Hands in Their Pockets," in Saturday Evening Post, August 31, 1940 (German entry into the city; cf. W. Shifer, Berlin Diary); "Paris under German Rule: First Uncensored Pictures," in LIFE, November 4, 1940 (cf. N.Y. Times, November 1, 1940, and PM, November 1, 1940), Janet FLANNER, "Paris, Germany," in The New Yorker, December 7, 1940, and "So You're Going to Paris!" in same, June 21, 1941; Marjorie HOWARD, "Paris Plagues its Conquerors," in LIFE, January 6, 1941; Anon., "Paris in the Reich," in The Nation, January 18, 1941, Ida TREAT, "The Billboard on the Rue de Longchamp," in The New Yorker, March 1, 1941; Philip BREWSTER, "Paris, Germany," in The New Republic, May 26, 1941.

Anon., "Dans Paris occupé" in La France Libre, December 15, 1941 and January 15, 1942.

The position of the Church:

The following articles provide a good introduction to this difficult question:

Jacques MARITAIN, "Religion and Politics in France" in Foreign Affairs, January 1942.

Anon., pref. J. MARITAIN, Témoignage sur la situation actuelle en France par Un Dirigeant français d'action catholique, (Editions de l'Arbre, Montreal, 1941)

Jacques ROCHELLE, "Epreuve du catholicisme français" in La France Libre (London), April 17, 1942.

Egon KASKELINE, "Roman Catholic Church delicate issue in France," in Christian Science Monitor, January 3, 1942. Good mise-au-point of question

Position of the Jews in France:

"Jews in France and the French Empire," in Jewish Affairs (330 West 42nd St., N.Y.), September 1941 Good summary of the question, as of September 1941

Note on the Press in the Occupied Zone:

In addition to the Pariser Zeitung, the chief Paris papers are now: Paris-Soir, Le Matin, Le Petit Parisien, L'Œuvre (Marcel Déat), Aujourd'hui (Georges Suarez), Les Nouveaux Temps (Jean Luchaire), Cri du Peuple (Jacques Doriot), La France au Travail. These are all under direct German control, although usually edited by French "collaborationists." This press, although of documentary interest as an indication of German intentions and collaborationist aspirations, must not be interpreted as an expression of French public opinion. L'ILLUSTRATION, one of the few publications allowed to circulate in both the occupied and unoccupied zones, is now under German control; in spite of familiar format and ostensibly "French" editorship, it is a vehicle for "collaborationist" propaganda. The Nouvelle Revue Française continues to be published, minus many notable contributors, in

a sort of twilight zone between collaboration and evasion.

Note on the Underground Press:

Facsimiles of the underground press have appeared regularly in La France Libre (London), August 15, 1941, November 15, 1941, etc.; and in Free World (New York). Consult also: France Speaks (New York), Pour la Victoire (New York), France (London)

IV

FREE FRANCE

Journal Officiel de la France Libre. Published in London (4 Carleton Gardens, S.W. 1) since January 1941 (Première année, no. 1). Official record of declarations, decrees etc. The December 30, 1941 issue (no. 14) has a table of contents for the year 1941.

René CASSIN, "Vichy or Free France?" in Foreign Affairs, October 1941. Good starting-point for a study of the question.

Maurice DEJEAN, La France Libre: son chef, son caractère, ses buts (London, 1941) Pamphlet, also in English.

General de Gaulle:

The work by Philippe BARRES, Charles de Gaulle (in English, Doubleday Doran, and in French, Brentano, N.Y., 1941) is more than a biography-- it provides a fairly complete story of the Free French movement, including important speeches and documents. De Gaulle's own work, first published in 1934, Vers l'armée de métier, has been republished in translation under the title, The Army of the Future (Lippincott, Philadelphia, 1941). Other books and articles on De Gaulle: James MARLOW, De Gaulle and the Coming Invasion of Germany (Dutton, N.Y., 1940); "GALLICUS," De Gaulle: the Hope of France (Collins, N.Y., 1941); J.S. Bach, "De Gaulle" in Life, July 28, 1941; Mallory BROWNE, "France's Leader for Freedom" in Christian Science Monitor Magazine, June 21, 1941; Gordon GASKILL, "Europe's Man Without a Country" in The American Magazine, January 1942, etc.

Janet FLANNER, "Soldats de France, debout!" in The New Yorker, February 1, 1941.

With the Free French Forces:

JACQUES (pseud.) A French Soldier Speaks, tr. by Helen Waddell (Constable, London, 1941 & Macmillan, N.Y., 1942); Anon., "A Free Frenchman Writes from the East" in The Yale Review, summer 1941; A.J. LIEBLING, "The Colonel of the Ship" in The New Yorker, May 2, 1942; Ch. NORDHOFF & J.N. HALL, "Men Without a Country" in Atlantic Monthly, June 1942, also in book form (Little, Brown, Boston); B.L. BURMAN, "Sahara War" in Saturday Evening Post, May 23, 1942.

Note: see the following chapter on the Empire, for more material concerning Free France

Note on the Free French Press:

Included here are periodical publications published outside of France, both by Free French organizations, and independently. Their common denominator is a belief that France is still in the war. All of these publications contain much valuable material about conditions inside of France.

England:

Free French Information services (4 Carlton Gardens, London, S.W. 1) issue several bulletins, including: Documents d'Information (in French), La Lettre de la France Libre: News of the Free French Movement (in English).

France, daily newspaper published in London since August 1940. Very important source of information. In addition to news, prints all essential documents concerning the Free French, occasional documents from France, a daily "revue de presse" giving extracts from newspapers published within France.

La France Libre, monthly review published in London since November 1940. Includes important articles about conditions in France. (American agent: Miss Holma Forbes, 19 E. 65th St., N.Y.)

France and Britain, bulletin published by Fabian Anglo-French Cooperation Committee (11 Dartmouth St., London, S.W. 1). Deals with France in general with emphasis on labor questions. (American agent: Boris Skomorowsky, 222 Riverside Drive, N.Y.)

Other periodicals: Entente (text in French and in English); Volontaire: Organe du Glaive de l'Esprit.

Canada:

Pamphlets and press releases published by Free French Information Service, 448 Daly Avenue, Ottawa.

Several Canadian periodicals have opened their pages to French contributors: Le Jour, newspaper of Montréal, publishes a great deal of Free French news; La Nouvelle Relève (340 Kensington Avenue, Westmount, Montréal), monthly review, publishes articles by such French contributors as Georges Bernanos, Yves Simon, Jacques Maritain, et. al.; L'Amérique Française, 546 Bloomfield Avenue, Montréal.

South America:

The Free French committees in the different South American countries publish news bulletins and pamphlets: for example, Pour la France Libre: bulletin d'information du Comité de Gaulle (San Martín 590, Buenos Aires); Bulletin Radio-Presse published by the same; Bulletin d'Information de la France Libre (Montevideo, Uruguay), etc.

Lettres Françaises (Viamonte 548, Buenos Aires, Argentina) "Cahiers trimestriels de littérature française, édités par les soins de la revue "SUR," avec la collaboration des écrivains français résidant en France et à l'Etranger." Directeur: Roger Caillois. Published since summer of 1941.

Africa:

France d'abord, newspaper published at Brazzaville, French Equatorial Africa.

United States:

Free France, a fortnightly bulletin (in English) published since April 1942 by the Free French Press and Information Service, 626 5th Avenue, N.Y.

Pour la Victoire: Journal français d'Amérique (535 5th Avenue, N.Y.). Weekly newspaper published since January 1942. Among the regular contributors: Geneviève Tabouis, Philippe Barrès, Henri de Kérillis.

France Speaks: A Weekly Correspondence on Democratic France (7 East 15th St., N.Y.) Editors: Jean Rollin and Albert Grand. "Based on reports received from confidential sources in Occupied and Unoccupied France."

Gallus (2216 Spruce St., Philadelphia). Monthly bulletin (in French) edited by Marcel J. Brun. Includes extracts from letters from France.

La Voix de France (306 West 105th St., N.Y.). Bi-monthly paper. Editor: Robert Goffin.

Free World (New York). Monthly magazine "devoted to Democracy and World Affairs." Several French members of editorial board and contributors: Louis Dolivet, Henri Laugier, Henri Bonnet, Pierre Cot, et, al. Includes a regular department "The Underground Reporter."

V

THE FRENCH COLONIAL EMPIRE

Note: the periodicals mentioned under II, III, IV, all contain material on colonial questions.)

Africa:

Raoul AGLION, War in the Desert (Holt, N Y., 1941). Deals with Libya, Syria, Egypt.

Paul M. ATKINS, "The Mystery of Dakar" in The Saturday Evening Post, January 10, 1942; "Dakar and the Strategy of West Africa" in Foreign Affairs, January 1942; "French West Africa in Wartime" in National Geographic Magazine, March 1942. Reports by an American visitor.

Jay ALLEN, "Exit Weygand" in The Nation, November 29, 1941. Cf. Allen's interviews with Gen. Weygand in December 1940 (N.Y. Times, December 12, 1940).

B. N. BURMAN, "Free France on the Congo" in Reader's Digest, August 1941. Other articles on French Africa by the same author in New York Herald-Tribune, March 3, 1942, et seq. A book, Miracle on the Congo, announced for publication (John Day, N.Y.)

Denis SAURAT, Watch Over Africa (Dent, London, 1941).

Other reports on French Equatorial Africa: "Free French in Africa" in Life, May 26, 1941; dispatches from A.G. SEDGWICK from Fort Lamy, Brazzaville & Bangui, in New York Times, October 14, 16, 20, 1941; articles by Dudley HARMON in Christian Science Monitor, January 7, 9, 10, 1942. See Pour la Victoire (N.Y.), May 9, 1942, for important article by General SICE, High Commissioner for Free French Africa, and interview with André DULIN, Director of Economic and Financial services in Free French Africa.

Indo-China:

Roger LÉVY, Guy LACAM & Andrew ROTH, French Interests and Policies in the Far East (Institute of Pacific Relations, N Y., 1941). The last section, by Andrew Roth, dealing with Japanese penetration since the Armistice; appeared in pamphlet form under the title "Japan Pushes South."

Virginia THOMPSON, "Japan in Indo-China" in Far Eastern Survey (N.Y.), December 1941. Traces events in Indo-China from June 1940 to November 1941. Other articles by same author in same publication.

Aline CHALUFOUR, "Indo-China: Tragedy of Errors" in Asia, December 1941. The Armistice and its repercussions in Indo-China as seen by a resident there.

Other brief reports by former residents of Indo-China: J.M. MAY, "L'Armistice en Indo-Chine" in France Forever (N.Y.) numéro spécial, January 1941; Anon., "Fragment de journal d'un évadé" in La France Libre (London), January 16, 1942; Pierre LAURIN, "J'ai vu tomber l'Indo-Chine" in Pour la Victoire (N.Y.), January 17, 1942; Joy HAY-JACKSON, "L'Indo-Chine trahie" in Pour la Victoire, February 14, 1942.

The Pacific:

"Tahiti Revolution against Vichy" in Time, June 30, 1941.

Maurice SCHWOB, "New Caledonia Stays Loyal" in Christian Science Monitor Weekly Magazine, May 2, 1942.

Martinique: French West Indies:

"Martinique" in Life, September 15, 1941.

André BRETON, "Carnet de Martinique: Eaux troubles" in Pour la Victoire (N.Y.), February 7, 14, 1942.

Bulletin hebdomadaire des Antilles françaises, published by the Vichy authorities at Fort-de-France.

St. Pierre & Miquelon:

Frederick K. ARNOLD, "Islands Adrift: St. Pierre and Miquelon" in National Geographic Magazine, December 1941.

The newspapers of December 1941 and January 1942 contain considerable material about the islands. Accounts of the liberation of the Islands were written by two reporters present: Ira WOLFERT (North American Newspaper Alliance) and JEAN LE BRET (Le Jour, Montreal).

J.S., "Trois Saint-Pierrais de passage à New-York," in Pour la Victoire, February 14, 1942. Cf. New York Post, February 3, 4, 5, 6, 10, 1942.

"Tracts clandestins qui circulaient aux îles St.-Pierre et Miquelon avant l'occupation de l'archipel par les forces navales françaises libres du Général de Gaulle," Brochure no. 1, & Brochure no. 2. Published by the Free French Information Service, Ottawa, Canada.

La Liberté de Saint-Pierre et Miquelon: Hebdomadaire indépendant. Weekly newspaper published at St. Pierre since February 1942.

VI

FRANCE IN PERSPECTIVE

(Some opinions, reflections, and reminiscences)

D. W. BROGAN, France under the Republic: The Development of Modern France (1870-1939), (Harper, 1940).

Samuel CHAMBERLAIN, France Will Live Again: The Portrait of a Peaceful Interlude, 1919-1939. (Hastings House, N.Y., 1940). Collection of etchings, lithographs, sketches and photographs. Preface by Donald MOFFAT.

Gustave COHEN, Lettres aux Américains (Eds. de l'Arbre, Montreal, 1942). By Professor at Sorbonne, now Dean of Ecole Libre des Hautes Etudes, New York. Impressions of America, and account of experiences in France during 1940-1941.

W. G. CORP (editor) Free France and Britain: The Anglo-French Companion (Dent, London, 1941). A literary entente cordiale, by French and English contributors.

J. V. DUCATTILLON, O.P., La guerre, cette révolution (Eds. de la Maison française, N.Y., 1941).

Harold GEYER, All Men Have Loved Thee: A Song of France (Richard Smith, N.Y., 1941). Text and illustrations by the author.

Albert GUÉRARD, The France of To-morrow (Harvard University Press, 1942). Brings together opinions expressed by Prof. Guérard in numerous articles, letters and reviews. Introductory essay previously published in limited edition by Grabhorn Press, San Francisco, 1941.

R. W. HALE, Jr., Democratic France: The Third Republic from Sedan to Vichy (N.Y., Coward-McCann, 1941).

Edouard HERRIOT, "The Real France Speaks," in The American Mercury, September 1941. French and English texts published in book form under title Message aux pays libres (Didier, 660 Madison Avenue, N.Y.)

Pierre de LANUX, France de ce monde (Eds. de la Maison française, N.Y., 1941).

Alexis LÉGER (St. J. Perse) "Exil," long poem in French, published in Poetry: A Magazine of Verse (Chicago), March 1941.

Jacques MARITAIN, A travers le désastre N.Y., Eds. de la Maison Française, 1941). English translation: France my Country--Through the Disaster (Longmans, Green, N.Y.). Exceptionally fine.

Charles MORGAN, "France Alive," in Atlantic Monthly, August 1941. A British comment.

André MORIZE, Devoirs d'aujourd'hui et devoirs de demain (Eds. Maison française, N.Y., 1941).

Emmanuel MOUNIER, "Letter from France," in The Commonweal, October 25, 1940. (Editor of the review Esprit.)

Elliot PAUL, The Last Time I Saw Paris (Random House, N.Y., 1942).

Jules ROMAINS, Messages aux Français (Eds. de la Maison française, N.Y., 1941). Texts of six radio addresses, August 1940-May 1941.

Salsette découvre l'Amérique (Eds. Maison française, N.Y., 1941, English trans., Knopf).

Denis SAURAT, Regeneration, with introductory letter from General de Gaulle (Dutton, N.Y., 1941).

Yves SIMON, La Grande Crise de la République française (Eds. de l'Arbre, Montreal, 1941). Analysis of pre-war French political divisions and their bearing on the present situation. English translation to be published by Sheed and Ward, N.Y.

Gustav WINTER, To Není Konec Francie [This is Not the End of France] (London, 1941). By an exiled Czecho-Slovak writer.

A Few Additions to the Bibliography

I

Ernst Erich NOTH, La Guerre pourrie: la plus petite France (Brentano, N. Y., 1942). Journal of a German novelist resident in France, covering the period from 1938 through the summer of 1941. Exceptionally interesting and penetrating observations.

II

David H. POPPER, Vichy France under Hitler (Foreign Policy Association Report, August 1, 1942, F.P.A., New York). The Reports for June 1 and for August 15, 1942 have important material on Nazi economic exploitation of occupied Europe, including France.

III

Kay BOYLE, Primer for Combat (Simon & Schuster, N. Y., 1942). The effect of Nazi conquest on the daily life of the men and women of France. A novel in the form of a diary, covering the period from June 1940 to October 1940.

Louis LE FRANÇOIS (pseud.), J'ai faim...! - Journal d'un Français depuis l'Armistice (Brentano, N. Y., 1942). Diary by a resident of the Unoccupied Zone from July 1940 to October 1941. First-rate.

Jean MONTRY (pseud.), "Unoccupied France and German War Economy" in Military Affairs: Journal of American Military Institute (Washington), Summer 1942. Good summary, with specific details.

André PHILIP, "Inside France: The Conquered Stir" in New York Times Magazine, November 1, 1942. A report by a former leader of underground resistance, who left France in July 1942, and has since become a member of the French National Committee in London.

Paul SIMON, Un seul ennemi: l'envahisseur, avec préface du Général de Gaulle (Continental Publishers & Distributors, London, 1942). The author was formerly editor of a clandestine Paris newspaper, Valmy (see above, p.118).

Foreign Affairs (New York), October 1942, has three valuable articles: Louis R. FRANCK, "In Defeated France: The Forces of Collaboration"; Victor VINDE "In Defeated France: The Spirit of Resistance"; Maurice P. ZUBER, "The Nazis in Alsace and Lorraine."

Saving the Future in Europe: The First-hand Story of the Unitarian Service Committee's Medical Work in Unoccupied France. A report, dated May 1942, issued by Unitarian Service Committee, 25 Beacon St., Boston, Mass.

IV

John F. HASEY, Yankee Fighter: The Story of an American in the Free French Foreign Legion (as told to J. F. DINNEEN, Little Brown, Boston, 1942). Includes campaigns of 1940-41, at Dakar, French Equatorial Africa, Eritrea and Syria.

V

Henri SEYRIG, "La Vérité sur la 'Collaboration' en Syrie" in Pour la Victoire (N. Y.), July 4, 11, 18, 1942. The same in pamphlet form under the title "Les Allemands en Syrie sous le gouvernement de Vichy" (brochure no. 201, Publications de la France Combattante, London).

Enzo de CHETELAT, "War Awakened New Caledonia" in National Geographic Magazine, July 1942.

VI

Georges BERNANOS, Lettre aux Anglais (Atlantica Editoria, Rio de Janeiro, Brazil, and Editions de l'Arbre, Montreal, 1942). A notably vigorous essay on the present and future of France.

Helen ISWOLSKY, Light before Dusk: A Russian Catholic in France, 1923-1941 (Longmans, Green, N. Y. & Toronto, 1942). Interesting recollections of Catholic social action in France (Maritain, Mounier, Fumet, et al.).

Yves SIMON, La Marche à la délivrance (Editions Maison Française, N. Y., 1942). An examination of France's future and the prospect of a Fourth Republic.

Acte Constitutionnel No. 8

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940,

Décrétons:

Nul ne peut être admis à servir, dans l'armée s'il ne prête serment de fidélité au chef de l'Etat.

La formule de la prestation de serment est la suivante:

"Je jure fidélité à la personne du chef de l'Etat, promettant de lui obéir en tout ce qu'il me commandera pour le bien du service et le succès des armes de la France."

Fait à Vichy, le 14 août 1941.

Ph. Pétain. (J.O., 16-VIII-41)

Acte Constitutionnel No. 9

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940,

Décrétons:

Nul ne peut exercer les fonctions de magistrat s'il ne prête serment de fidélité au chef de l'Etat.

La formule de la prestation de serment est la suivante:

"Je jure fidélité à la personne du chef de l'Etat. Je jure et promets de bien et honnêtement remplir mes fonctions, de garder religieusement le secret des délibérations et de me conduire en tout comme un digne et loyal magistrat."

Fait à Vichy, le 14 août 1941.

Ph. Pétain. (J.O., 16-VIII-41)

Acte Constitutionnel No. 10

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940,

Décrétons:

Article unique. -- L'obligation de prêter le serment de fidélité au chef de l'Etat, telle qu'elle résulte de l'article 1^{er} de l'acte constitutionnel n° 7, pourra, à l'exclusion des dispositions contenues dans les articles 2 à 5 du même acte, être étendue par des lois ultérieures aux fonctionnaires de tous ordres qui ne sont pas visés par les actes constitutionnels nos 7, 8 et 9 et par le décret du 14 août 1941, ainsi qu'au personnel de direction des services publics concédés.

Fait à Vichy, le 4 octobre 1941

Ph Pétain (J.O.,5-X-41)

Acte Constitutionnel No. 11

Nous, Marechal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940,

Décrétons:

Article unique. -- La direction effective de la politique intérieure et extérieure de la France est assurée par le chef du Gouvernement, nommé par le chef de l'Etat et responsable devant lui.

Le chef du Gouvernement présente les ministres à l'agrément du chef de l'Etat, il lui rend compte de ses initiatives et de ses actes.

Fait à Vichy, le 18 avril 1942.

Ph. Pétain. (J.O.,19-IV-42)

Additions and Corrections

